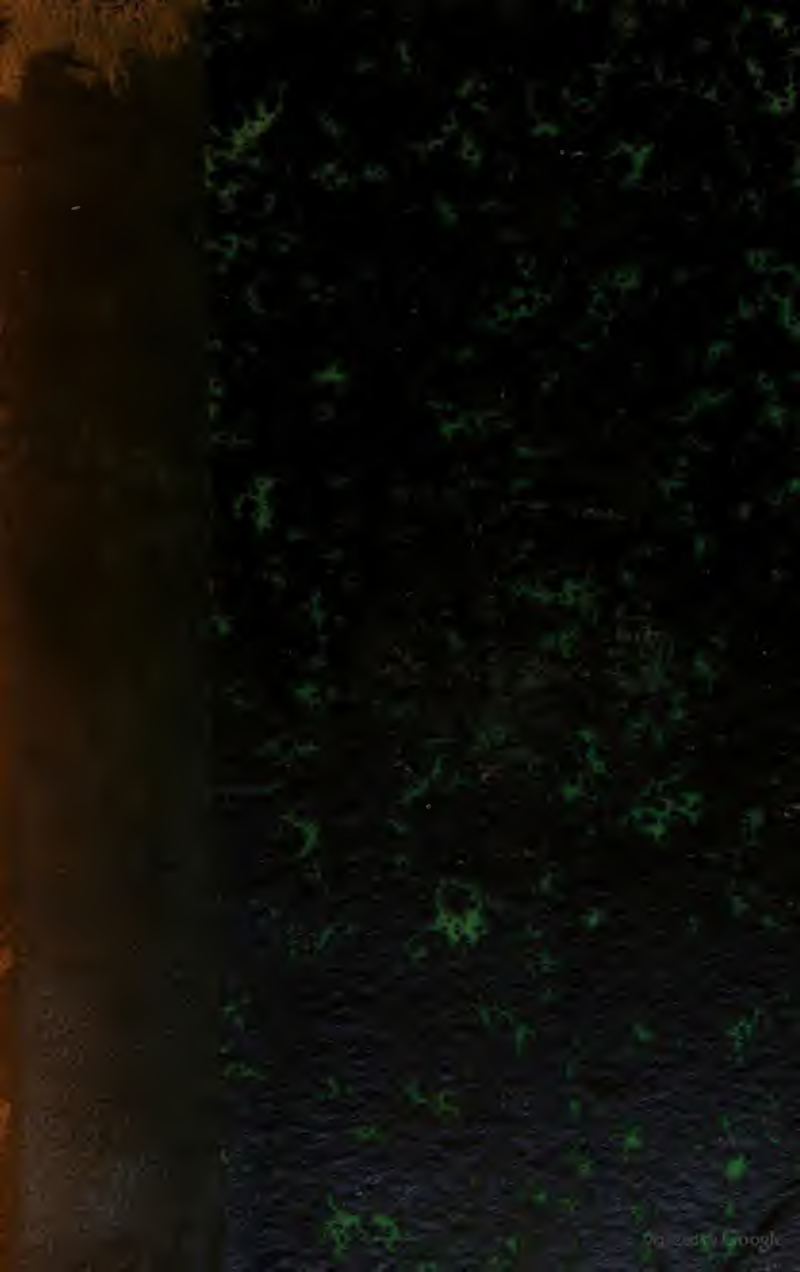
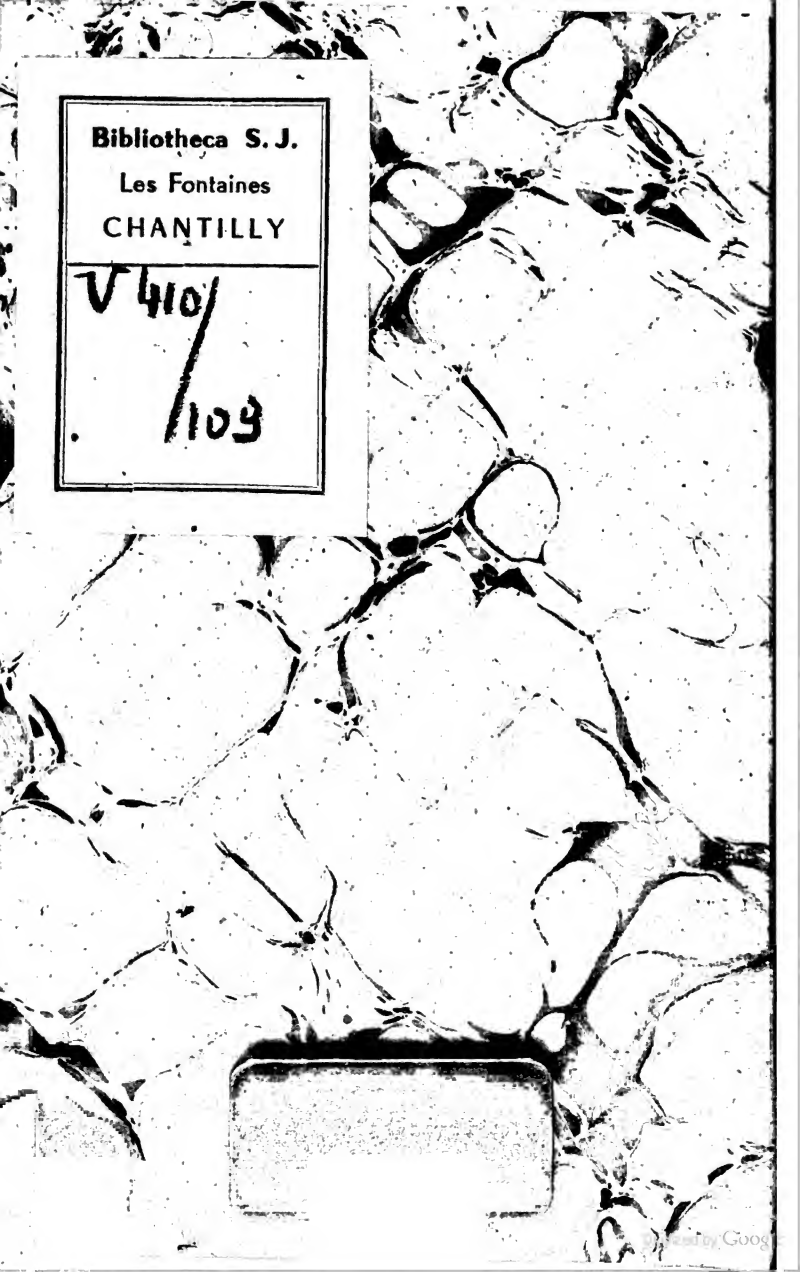
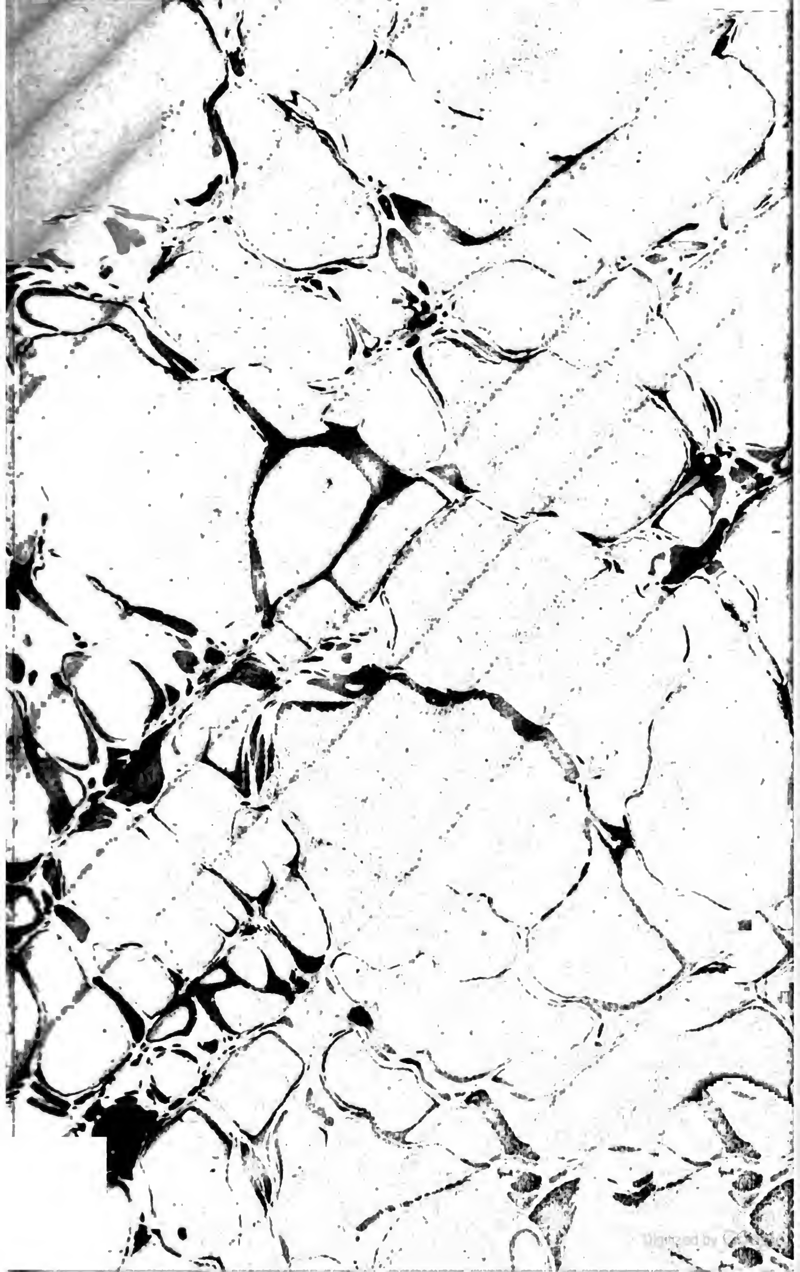




Bibliotheca S. J.
Les Fontaines
CHANTILLY
V 410/
/109



BIOGRAPHIE

DU

CLERGÉ CONTEMPORAIN


IMPRIMERIE DE A. APPERT, PASSAGE DU CAIRE, 54.

BIOGRAPHIE

DU

CLERGÉ CONTEMPORAIN

PAR UN SOLITAIRE.

TOME NEUVIÈME.

MM. Brumauld de Beauregard. — Delacroix. — Depery. — Desmazure. — De Veyssière. — Naudot. — Faudet. — De Bonald. — Débelay. — Schmid. — Madrolle. — Dupont-des-Loges.



A Paris.

CHEZ A. APPERT, IMPRIMEUR - ÉDITEUR,

54, *Passage du Caire.*

1847

Biographie du Clergé Contemporain.



[illegible] DE BEAUREGARD

M. BRUMAULD DE BEAUREGARD,

ANCIEN ÉVÊQUE D'ORLÉANS.

Je n'étais pas fait pour être évêque.

Paroles de M. de Beauregard au lit de mort. Voyez sa Vie, page 193.

« *En* l'année 1749, le 2 novembre, *dans* une maison de modeste apparence, *voisine du grand prieuré d'Aquitaine*, *ceux* qui GRAVISSAIENT, *à Poitiers*, la *Grand'*rue, *purent entendre* de FAIBLES vagissements, UN HOMME VENAIT DE NAITRE A LA DOULEUR. »— Je supprime quatorze lignes. —« Cet enfanT ÉTAIT Jean-Brumauld de Beauregard. »

Ainsi commence une *Vie* publiée à Poitiers en 1842, et dont l'auteur est assez modeste pour taire son nom (1).

Si mes efforts n'atteignent pas à ce degré d'élévation dans les idées et de fini dans le style, je sup-

(1) Tous les mots guillemetés ou écrits en italique sont textuellement copiés dans la *Vie*.

plie que l'on m'excuse. Pour écrire la *Vie*, l'auteur s'est *adossé à un sycomore* (page XIX), et j'écris tout bonnement sur ma table.

Par son père Jean-Charles-Brumauld de Beauregard, l'enfant descendait d'une honorable famille de Verteuil en Angoumois.

L'auteur de la *Vie* se plaint à la page 429 : « La « rapidité qu'il nous *a fallu* mettre dans ce travail « ne nous a pas permis de remonter jusqu'à *son* « origine » — l'origine de la famille. J'en suis fâché moi-même, d'autant que l'auteur, en ce qui touche les anneaux les plus prochains de la chaîne généalogique, ne paraît pas sûr de son fait : « *Ici encore,* observe-t-il souvent, *nous avons manqué de détails précis* » c'est-à-dire *nous ne savons rien.*

Néanmoins « l'origine de la famille se perd dans la nuit des temps. » Il le dit. Ce qui le prouve, c'est que l'auteur, conformément à la méthode des blasonneurs, établit des degrés jusqu'au septième sur une souche quelconque, et subdivisant ces degrés en branches diverses par le simple moyen des noms de baptême, tire de là l'occasion d'une contre-série nobiliaire ainsi formulée : *Imbert* Brumauld Ier *du nom, Imbert* Brumauld IIe *du nom, David* Brumauld Ier *du nom, David* Brumauld IIe *du nom*, etc., etc., de telle sorte qu'invariablement les

Imbert suivent les *Imbert* jusqu'à la venue des *David* qui se suivront de même, puis rien, *etc.* Système naturel et tout luisant de conscience. Et d'ailleurs ce public est si bête! Écoutez-donc :

L'enseigne fait la chalandise.

Larochefoucauld qui écrivit au château de Verteuil presque toutes ses *Maximes*, Larochefoucauld disait pourtant: «On n'est jamais si ridicule par les qualités qu'on a que par celles qu'on affecte d'avoir.» Voyons maintenant, s'il se peut, les qualités qu'on a.

L'auteur néglige l'ascendance de Madame de Beauregard, non dans un but évasif assurément.

On lit donc à la page 1 : « M. de Beauregard avait épousé, à Poitiers, le 4 mars 1737, Anne-Françoise-Renée Lagarde. »

Et aussitôt: « De ce mariage naquirent treize enfants dont sept seulement vécurent.» —Treize!

Madame de Beauregard fut une bonne mère, car elle aimait Dieu de toute son âme. J'apprends qu'il y a de mauvaises mères. Les journaux citent chaque jour à ce sujet des faits lamentables. Chez les animaux on n'en trouve point. A peine si l'histoire en avait parlé comme d'un phénomène. Voilà un beau siècle. Il croit énormément à lui-même, il ne croit à rien, pas même à la nature, et enfante des monstres impossibles.

Sous la douce main de sa mère, le jeune Bru-

mauld devait suivre les voies qui mènent à la vertu comme au bonheur. Hélas!...

Son imagination dès lors n'était pas sans inconvénient. Qu'il s'éprît d'une chose ou qu'il l'eût en aversion, toujours de l'excès, de l'opiniâtreté, des colères, et l'orgueil d'un homme orgueilleux de cinquante ans.

Quel sort l'attendait, si la providence l'eût abandonné à lui-même ou jeté dans une famille irréligieuse, on tremble d'y songer.

Moyennant des soins assidus et de la patience, Madame Brumauld fit ployer à la fin ce caractère intraitable. Elle ne put le briser tout-à-fait, et prévit qu'il se redresserait ensuite plus intraitable que jamais. Elle eut du moins l'espoir d'en atténuer les effets par le moyen d'une sage direction. L'enfant joignait à ses défauts je ne sais quels empressements de cœur, qui en étaient du reste le principe ou la conséquence. Il s'agissait de le fixer sur un objet convenable et salutaire : la piété a ses enthousiasmes, ses enchantements, ses obstinations même et ses rigueurs; c'est ainsi que Madame Brumauld l'offrit à son fils, et qu'il l'accepta.

Dès qu'il s'attachait à la piété, l'enfant ne devait ni l'aimer ni la pratiquer d'une manière commune. On le conçoit. Servir Dieu en bon chrétien, ce n'é-

tait pas assez ; s'il existait quelque chose au-delà du sacerdoce, il l'eût convoité. Une fois prêtre, et n'ayant guère de chances d'arriver à la tiare, pourquoi donc n'a-t-il pas embrassé la vie monastique avec ses toutes-puissantes servitudes et ses nobles excentricités? On le concevra moins.

Les jésuites dirigeaient alors le collège de Poitiers ; il devint leur élève en 1760, à l'âge de dix ans.

Trois ans plus tard, il fut pourvu d'un canonicat à Notre-Dame de Poitiers. Chut !

Voilà-t-il pas Monsieur qui ricane déjà !

Monsieur, l'enfant traduisait passablement *Cornelius-Nepos*, et avait failli remporter un *accessit* comme élève de cinquième.

Il montrait de plus, ainsi que je l'ai dit, de vives inclinations pour le ministère des autels. Vous trouverez des gens qu'une pareille raison ne satisfait pas ; on croirait, à les entendre, qu'une sinécure est un vol, que des parents *bien nés* peuvent sensément donner leur enfant à l'Église sans indemnité préalable, qu'en assurant ce titre au jeune Brumauld, le grand bénéficier courait risque de voir échouer à quatorze ans la vocation de treize ans et de compromettre ainsi les titres canoniaux, que la règle de Chancellerie *Ei cui, de Præbend.* in 6, exige dix ans pour un canonicat dans une collégiale, mais quatorze ans pour un canonicat de cathédrale

ou de métropole, qu'en tout état de cause, les petits camarades de l'enfant et ceux surtout qui l'effaçaient par le savoir, avaient droit à la préférence, et enfin que la révolution fit bien de jeter au fumier toutes ces énormités sottes. Voilà ce que soutiendront certaines gens, avec beaucoup d'autres choses; ne les écoutez pas: ils manquent de jugement et de politesse, ils veulent comme Voltaire et Rousseau, renverser l'édifice de notre sainte religion.

Jean Brumauld n'avait pas achevé ses études lorsque parut en 1764, l'arrêt fatal qui chassait les jésuites du territoire français; il resta néanmoins au collège et fit ses humanités sous d'autres maîtres.

En 1766 il partit pour Paris et rejoignit au séminaire de Saint-Sulpice son frère aîné, André Brumauld, dont nous aurons occasion de parler. Si l'on juge de ses succès en théologie par les mandements qu'il écrivait plus tard, je pense qu'on a raison.

Il reçut, au séminaire Saint-Sulpice, le sous-diaconat, le diaconat et la prêtrise. — L'auteur de la *Vie* nous assure qu'il les reçut *promptement, en récompense de son érudition précoce et profonde* (page 17).

Promptement doit signifier *avant l'âge canonique.* Avec une dispense du Pape, la chose allait toute

seule. Cependant on s'en abstint, comme le prouvent ses lettres testimoniales. Or le concile de Trente en la sess. 23 ch. 2. *de Reform.* définit expressément qu'il faut avoir vingt et un ans et un jour pour être sous-diacre; donc les Sulpiciens l'auraient fait ordonner en fraude de la loi, ce qui répugne à leur probité connue. Il est vrai qu'avant le concile de Trente, aux termes de la Clém. *de ætat. et qualit.* l'Église assignait l'âge de dix-huit ans : eu égard à l'*érudition précoce et profonde* du jeune homme, les Sulpiciens l'auraient alors dispensé du concile de Trente pour lui appliquer la Clémentine; rien d'aussi vraisemblable, et l'auteur pouvait fort bien s'y tromper.

Dans l'intervalle du sous-diaconat à la prêtrise, Jean Brumauld prit le grade de bachelier en Sorbonne, fut nommé maître de conférences au séminaire des philosophes, *échangea* son canonicat de Poitiers contre un canonicat de Luçon que lui cédait son frère aîné devenu sulpicien, et soutint ses thèses pour la licence.

Il avait vingt-sept ans, lorsqu'il fut fait prêtre. Le concile de Trente et l'usage général de l'Église lui permettaient de l'être à vingt-cinq ans. Comment accorder cette étrange circonstance avec les détails qui précèdent, ces ordinations *promptes* avec ces ordinations tardives, cette prodigieuse *récompense*

d'une érudition précoce et profonde avec une façon d'agir qui sent le mécontentement et la punition? Une telle chicane ne doit pas nous arrêter;

Mon fils, aux faux soupçons la nature est sujette,
Et c'est souvent à mal que le bien s'interprète.

Madame Pernelle l'a dit; Madame Pernelle est fort de mes amies, et doit faire les frais de cette notice, avec ce cher Monsieur de La Fontaine.

Après sa dernière ordination, Jean Brumauld se rendit à Poitiers. Là, suivant l'irrécusable témoignage de l'auteur, il abandonna son patrimoine et toutes les successions à venir, au profit de ses quatre frères. *Mon canonicat me suffit,* disait-il; et par ce moyen décisif, il confondait d'avance les gens mal-intentionnés, qui lui imputent d'avoir acheté un château de retraite avec des deniers provenant de sa famille et non de son évêché. Encore une fois:

Les langues ont toujours du venin à répandre;
Et rien n'est ici bas qui s'en puisse défendre.

De Poitiers, il rejoignit son frère aîné à Luçon.
André Brumauld n'avait qu'effleuré la compagnie de Saint-Sulpice, et *aussitôt il s'en était éloigné* pour remplir les fonctions de chanoine théologal et de grand-vicaire auprès de M. Gaultier d'Ancyse.

Ainsi les deux frères se trouvaient réunis, et comme André Brumauld avait la réputation et toutes les réelles qualités d'un saint homme, l'auteur de

la *Vie* l'appelle déjà le *bienheureux* André (page 37) à la barbe du Pape. L'expression me déplait, mais elle convient.

M. de Mercy venait de remplacer M. Gaultier sur le siège de Luçon. Il hérita de ses dispositions bienveillantes à l'égard des deux frères. L'aîné se maintint à sa place. Jean Brumauld reçut aussi des lettres de grand-vicaire, et de plus la dignité de grand-chantre du chapitre.

Persuadé qu'en ces occasions surtout, la voix du supérieur est celle de Dieu même, il se garda bien d'opposer la moindre résistance.

Le pauvre homme!

il a obéi jusqu'à... l'épiscopat.

Et, puisque l'auteur l'a dit, son talent d'administrateur se révéla tout-à-coup. Personne de plus doux et de plus judicieux, de plus habile et de plus simple. Les curés de campagne l'adoraient au moins, car il était comme l'un d'eux, tenait constamment table ouverte, compatissait à leurs infortunes et à leurs faiblesses, se réjouissait de leurs joies, et en les honorant les forçait de s'honorer eux-mêmes. Que dirai-je? sous sa demi-houlette, la justice et la paix s'embrassaient au grand jour. C'était à coup sûr l'image fidèle de son administration d'évêque dans le diocèse d'Orléans Nous verrons.

La révolution arriva et surprit les deux frères

parmi des entreprises de plus d'un genre. Ils fondaient une école gratuite pour les enfants pauvres, et le *pensionnat de Luçon* également gratuit pour les filles pauvres *mais bien nées*; ainsi s'exprime l'auteur de la *Vie*. Ces établissements ne leur coûtaient rien, je l'avoue; on me dira qu'ils trouvèrent les 45,000 fr. de constructions et les 47,000 francs de revenu, spécialement affectés au *Pensionnat*, sans diminuer leur bourse d'une obole : Mon Dieu oui; toujours est-il qu'une telle somme ne s'amasse pas non plus *sans un zèle ingénieux et hardi* (page 36).

Pour son propre compte, Jean Brumauld s'occupait de convertir une protestante *qui avait passé l'âge mûr et marchait à la vieillesse*. Il l'avait rencontrée aux eaux de Martigné. *Il l'environnait de ses attentions et de ses prévenances, il l'accompagnait dans ses promenades, la débarrassait du soin de porter sa Bible.* « DONNEZ, MADAME, « lui disait-il, JE VEUX PESER ROME D'UNE « MAIN ET GENÈVE DE L'AUTRE. »

Paroles insignifiantes, mais il y a lieu de croire que la marquise (c'était une marquise) les comprit et les trouva superbes; une marquise et nous autres, c'est bien différent.

« Néanmoins, madame la Marquise *espérait des « discussions* à la suite. Point. — « *Monsieur l'abbé*, « lui dit-elle un jour au sortir de table, *vous « m'avez regardée trois fois pendant le dîner avec « des yeux qui voulaient dire : Quel dommage*

« *que cette âme soit damnée*! Le jeune apôtre « en convint. — *Je suis touchée*, continua-t-elle, « *de l'intérêt que vous me témoignez, et je vou-* « *drais être mise à même de vous prouver ma* « *reconnaissance. — Ah! Madame, cela vous est* « *facile*, s'écria le missionnaire... et saisissant l'oc- « casion, il *lui jeta dans la conscience de ces pa-* « *roles* qui réveillent les âmes engourdies... Puis « laissant le trait dans la blessure, il conseille pour « *la* guérir *une lecture*... Quelque temps après, la « marquise *qui avait voulu lui ménager une sur-* « *prise*, lui annonça qu'elle venait de faire son ab- « juration (page 39). »

Ceci n'est pas tiré d'un discours de M. l'abbé Desgenettes.

Or, la vocation de l'abbé Jean Brumauld pour la conversion des filles et femmes *bien nées* ne s'est jamais démentie. Sur le déclin de sa carrière épiscopale, ayant peine à trouver une pécheresse dans cette pieuse ville d'Orléans, il avait encore à cœur de protéger contre le malin esprit quelques innocences virginales, et c'est pourquoi le public édifié voyait au lever de chaque jour une fille *bien née*, modèle de vertu et de beauté, franchir le seuil de la grand'cour du palais pour n'en sortir qu'avec la lumière du soleil et s'envoler comme une blanche colombe vers le toit paternel, sauf à revenir à l'aurore prochaine en roucoulant :

Je le prends bien ainsi,
Et crois que mon salut vous donne ce souci.

Voilà 89, etc. Les débauches de la constitution civile ne pouvaient produire sur Jean Brumauld qu'un effet désirable. Il était de nature à chérir les obstacles, nous le savons.

M. de Mercy avait quitté son diocèse. Les deux frères étaient chargés de l'administration, ils s'acquittèrent de leurs obligations en combattant les jureurs, en minant par tous les moyens possibles l'édifice révolutionnaire, en faisant imprimer et foisonner à cet effet *des dissertations et des considérations* (page 44) qui, selon l'auteur de la *Vie,* se trouvent encore à l'évêché de Luçon.

Donc, les deux frères ne se bornaient pas à flétrir la constitution civile que le souverain Pontife avait condamnée, il leur prit fantaisie de saisir corps à corps le colosse révolutionnaire, et tout porte à penser que, sans eux, la patrie et la religion rendaient le dernier souffle.

Couvrir de son corps le tabernacle dépositaire du corps et du sang de Jésus-Christ et affronter la hache de quelques bourreaux imbécilles, voilà une chose sublime; ils le firent un peu. Ils firent mieux en excitant la guerre civile par tous les moyens imaginables, et certainement un martyre politique les honorait beaucoup plus qu'un martyre tout-à-fait chrétien.

Sous ce rapport, l'aîné le cédait à son frère. La première émotion passée, il fut sobre de manifesta-

tions et de correspondances clandestines, il se fit un devoir de rester prêtre exclusivement, et en passant de la guillotine au ciel, la verte palme qu'il portait n'eut d'empreintes que celles de son généreux sang.

Jean Brumauld ne mourut pas, au contraire.

D'un bout à l'autre de la révolution, sa vie nous présente des venues et contrevenues perpétuelles. Impossible de le suivre.

Toujours fidèle aux règles extérieures de son état, quoi qu'on en ait dit, il quitta sans doute l'habit ecclésiastique, mais par crainte seulement de le compromettre dans les hazards des partis où l'on trouve beaucoup de poussière mouillée. D'ailleurs bon nombre de prêtres l'ont quitté comme lui ; et puis, il était juste de ménager une vie si précieuse.

Au fond, l'amour de Dieu, j'aime à le répéter, *s'irritait* chez lui avec les dangers et même avec la passion politique. S'il semblait donner à celle-ci quelque prépondérance, c'est que, dans sa conviction, le sauveur des hommes avait uni comme deux frères Siamois la religion et la royauté de la maison de Bourbon, en dotant cette dernière du principe radical de la vie commune Les Bourbons éteints, se disait-il probablement, plus de religion ; si la religion mourait, et qu'il y eût encore des Bourbons, ils la ressusciteraient avant trois jours.

Et de fait, sur soixante-sept rois, on en comp-

tait au moins deux ou trois qui n'eussent pas fait religieusement de leur cour, une tannière effrontée de mignons et de Messalines!

En cette lamentable circonstance, le clergé français donna des exemples de vertus et d'héroïsme qui rappellent la primitive Église. Il y eut des lâches, mais par exception. C'est beaucoup pour M. de Beauregard d'avoir pris place parmi les autres; c'est beaucoup plus encore d'avoir su tresser sa couronne en plusieurs pièces et de si divers feuillages, sans la rendre complètement méconnaissable. Il a subi des interrogatoires et des exils. comme presque tous ses confrères: or, cette communaut d'épreuves, sans anéantir ses mérites, partage pourtant l'admiration et diminue en quelque sorte l'étonnement; mais aucun n'a réuni au même chef et avec la même dextérité le double caractère du conspirateur politique et de l'homme de Dieu. Ici gît sa supériorité.

On le jette en prison pour refus de serment; pour cette sainte cause, il est banni et gagne les bords de l'Angleterre: voila l'homme de Dieu. L'insurrection éclate en Vendée, il brûle de s'y rendre, il agit et réussit, et le 11 juillet 1793, il remet à Charette certaines dépêches... voilà le conspirateur.

Ayant rempli sa mission politique, il en veut une autre et se présente chez le curé de Beaufou sans qu'on puisse savoir comment ce curé continuait ses fonctions dans un moment où pour les remplir il fallait avoir apostasié, «mais le curé était royaliste,» dit l'auteur de la *Vie;* M. de Beauregard se mit

entre ses mains, et il évangélisa la paroisse (page 89). — Voilà le mélange.

Il s'éloigne un moment de Beaufou, il parcourt plusieurs diocèses dans l'intention de porter aux fidèles des instructions de leurs pasteurs qu'il avait rencontrés sur la terre d'exil, et aussi dans l'intention de communiquer avec les débris épars de l'armée Vendéenne. Le tribunal correctionnel de la Vienne le condamne à six mois de prison et cinq cents livres d'amende pour avoir exercé sans autorisation le ministère ecclésiastique dans les environs du château de Curzai ; il est déporté par le Directoire comme ayant *toujours suivi les rebelles et suscité des ennemis à la cause de la liberté.* (25 frimaire an VI.) — Encore des mélanges.

L'auteur de la *Vie* m'accuse, je l'entends bien, de déprécier ici la glorieuse Vendée. Il se trompe. Peu m'importent leurs croyances politiques, toute conviction mérite respect. J'admire ces paysans intrépides et purs qui, voyant leurs autels saccagés, se lèvent comme un seul homme, balancent la fortune des meilleures armées de la République, et forcent Napoléon lui-même à les appeler un peuple de géants.

M. de Beauregard passa vingt-trois mois à la Guyane. Chose essentielle à remarquer : il y connut un M. Rubline, prêtre du diocèse d'Orléans, déporté comme lui, le même qu'il a trouvé plus tard desservant de Chaingy, au même diocèse, et qu'en

sa qualité d'évêque il a frappé d'interdit. Très heureusement, M. Rubline fut un saint homme jusqu'à sa mort, jouissant de l'estime universelle qu'il avait méritée, car on se demanderait s'il pouvait donc arriver qu'un prêtre déporté à La Guyane fût pourtant *autre chose*, et cette observation ternirait aussi le mérite de M. de Beauregard. On ajoutera pour conclusion subsidiaire qu'un déporté capable d'interdire à tort et à travers son compagnon de souffrances ne donne pas non plus une haute idée de la déportation, mais on ferait bien mieux de se taire.

M. Brumauld rentrait à Poitiers le 21 janvier 1801; il embrassait sa mère. Je dis Brumauld de Beauregard

Nous avons peine à sortir des chicanes qu'on nous fait. A son retour, il trouva M. de Mercy dans des dispositions fâcheuses et sa place prise, à savoir sa place de grand-vicaire de Luçon. *Une âme ambitieuse et perfide,* dit l'auteur de la *Vie, s'était placée entre Monseigneur de Mercy et son courageux vicaire* (page 144). Qu'avait-elle inventé, cette *âme ambitieuse et perfide?* Quelles atroces noirceurs? Comment M. de Mercy, qui était un sage et habile homme, eût-il accepté sans motifs suffisants des dénonciations si graves? Un évêque peut donc se tromper, et l'évêque d'Orléans se trompait donc en soutenant pour son propre compte qu'un évêque ne

peut pas se tromper? Il semblerait enfin qu'aux yeux de M.de Mercy, la déportation ne prouvait pas du tout l'impeccabilité. On s'étonne même d'apprendre qu'il y a des *âmes ambitieuses et perfides* parmi les ecclésiastiques, et de voir que celui qui l'affirme est l'auteur de la *Vie*, chrétien délicat, ennemi acharné de ceux qui disent la même chose en termes plus honnêtes. On s'écrie, comme George Dandin : *Est-ce que vous nous prenez pour des imbécilles? Comment, deux et deux font cinq! ma femme n'est pas ma femme!* et... mille sottises de ce genre.

L'auteur de la *Vie*, pour réfuter en un mot ces questions et insinuations perverses, nous prie de remarquer que *M. de Mercy fut détrompé et regretta vivement de s'être laissé aller à une mesure injuste. Il en témoigna son déplaisir à celui qui en fut la victime* (page 145), chose certaine puisqu'elle est imprimée; *mais M. de Mercy ne lui rendit point ses lettres de grand-vicaire*, ce qui fait que la chose est encore plus vraisemblable et certaine.

Ainsi renvoyé du diocèse de Luçon, M. de Beauregard avisa des expédients.

Il entreprit une neuvaine pour obtenir de la Sainte-Vierge que M. A*** de C*** eût sauvé la fortune de sa famille pendant les années désastreuses

(page 142), et il se trouva que M. A*** de C*** avait précisément sauvé cette fortune! (Même page).

Le 21 avril 1802, Beauregard perdit sa mère, et, quelques mois après, les deux seuls frères que la Révolution n'eût pas dévorés; je le crois du moins. Il les pleura.

Le Concordat commençait à replâtrer l'Église de France. Plusieurs évêchés étaient pourvus; M. Bailly, en prenant possession du siége de Poitiers, répara l'*injustice* commise par M. de Mercy, et fit de M. de Beauregard son grand-vicaire (1803); il l'appela bientôt à la cure de la cathédrale, qui fut encore acceptée par obéissance (12 janvier 1804).

Comme la Vendée avait déposé les armes et semblait pacifiée pour longtemps, M. de Beauregard se trouvait libre de toutes préoccupations politiques, extérieurement du moins. Il put vaquer sans réserve à ses offices de prêtre et dépouiller le conspirateur pour l'homme de Dieu, je ne dis pas *sans dépit*.

En décrivant le modeste presbytère de Saint-Pierre, l'auteur de la *Vie* me cause des ravissements infinis. Oh! si tous les curés, et même tous les évêques aimaient la pauvreté! Comme les pauvres les béniraient! Comme on croirait à la sincérité de leurs discours! « Et nous aussi, dit l'auteur de la *Vie*, nous *sommes allés* récemment encore nous *ébahir*

devant cette maison... mais tout a changé d'aspect autour d'elle, l'officier préposé à la sacristie (c'est-à-dire le sacristain) occupe maintenant la demeure où nous allions visiter jadis le curé de la cathédrale. » Ces paroles donneraient lieu de croire que les successeurs de M. de Beauregard, peu satisfaits de cette maison *misérable* et des *mendiants accroupis auprès*, se sont choisi de plus splendides demeures. Une si blessante insinuation n'accuse évidemment que ces sortes d'inadvertances *quas humana parùm cavit natura*. Fût-ce pour exhausser son héros, le digne auteur aurait rougi de se la permettre.

Un concile de Bourges de l'année 1528, 6e décret, ordonne aux curés d'expliquer tous les dimanches à leurs paroissiens les commandements de Dieu, l'Évangile, et quelque chose de l'Épitre. Le concile de Trente, en sa sess. 5, *decret de Reformat.* les frappe de censures s'ils y manquent pendant trois mois après les admonitions canoniques. La plupart des évêques rappèlent dans leurs statuts ces dispositions souveraines, sans faire mention toutefois de celles qui les concernent et qui ne sont ni moins expresses ni moins rigoureuses.

M. de Beauregard les connaissait vraisemblablement et les interprétait de telle sorte que, loin d'y contrevenir, il en outrepassait le sens, prêchant plutôt deux fois qu'une tous les dimanches, commentant l'Évangile, l'Épitre, etc., etc., mille et mille choses encore à tire-d'aile, et ne tarissant pas.

Bon nombre d'assistants le trouvaient fastidieux à force de verbiage et de prolixité; c'étaient des juges incompétents et des âmes froides.

« Un prédicateur célèbre lui reprochait un jour de ne pas mettre assez de gravité dans ses instructions. — *Je les fais rire*, répondit M. de Beauregard, *mais je les fais se confesser.* » (page 162.) Exemple : Le curé de Saint-Pierre prêchait sur l'abstinence, et discutait une à une les objections. Il aborde la plus épineuse : les pauvres-gens allèguent pour s'excuser la cherté des aliments maigres, précisément aux époques de carême; *C'est faux,* s'écrie-t-il, *et j'en ai la preuve : Françoise* (sa domestique), *revenait tout-à-l'heure du marché, Françoise, en marchandant un peu, a payé le beurre douze sous et demie et les choux six blancs.* Par quoi nécessairement il les fit se confesser.

En l'an 1536, tit. *de la Vie des Curés*, un concile de Cologne voulait que la vie des curés fût réglée, qu'ils eussent horreur de l'avarice, du luxe, et de l'intempérance.

Autant que le permirent et ses dispositions naturelles et les occupations nécessairement variées de son ministère, M. de Beauregard suivit un règlement, mais ses dispositions naturelles et ses occupations ne le permirent jamais.

L'état de dénuement absolu où l'a surpris sa nomination à l'évêché d'Orléans suffirait pour démontrer qu'il n'a pas battu monnaie sur l'autel de Saint-Pierre. Les achats de Françoise proclament sa tempérance. En conservant ses titres de grand-vicaire et de curé sous l'administration de M. de Pradt, qui tour-à-tour s'intitulait l'*aumônier du dieu Mars* et appelait Napoléon *Jupiter-Scapin*, il sacrifiait visiblement à des idées plus pacifiques ses anciennes crises insurrectionnelles, et j'hésite à croire qu'il ait refusé le siège de Perpignan pour ne rien tenir de Bonaparte, car le même Bonaparte aurait pu lui dire : « Les charges que vous avez, Monsieur, vous les tenez de moi. » M. de Beauregard était incapable d'une contradiction pareille, et ajoutez que

Tous ces raisonnements ne font rien à l'affaire.

Cependant Louis XVIII arrivait. Un M. Brumauld de Villeneuve fit tirer le coup de canon qui annonçait son débarquement. *Colonel*, lui dit le prince, suivant l'auteur de la *Vie*, *votre coup de canon est allé jusqu'à mon cœur*. Parole sublime et vraiment royale !.. Louis XVIII cultivait les lettres.

L'auteur observe qu'*il y en eut bien d'autres* (des cœurs) *qui battirent*, et, particulièrement, celui du curé de Saint-Pierre.

A sa place, j'aurais voulu expliquer comment

cette conversion subite ne blessait en rien les principes de la bonne foi et de l'honneur ; le public est vétilleux et fort enclin aux mauvaises suppositions, comme dit toujours cette excellente madame Pernelle, il faut épeler chaque chose si l'on veut qu'il comprenne.

Donc, j'admettrais que M. de Beauregard avait reconnu Bonaparte comme maître légitime de fait, mais qu'en présence du maître légitime de droit il devait l'abandonner et le maudire. Moyennant qu'on s'entende, il y a toujours moyen de s'arranger.

Selon divers besoins, il est une science
D'étendre les liens de notre conscience
Et de rectifier le mal de l'action
Avec la pureté de notre intention.

Par suite du concordat de 1817 (11 juin), M. de Beauregard fut nommé à l'évêché de Montauban que M. de Maccarthy avait refusé, *et il vint promptement à Paris* pour obtenir ses bulles *le plus tôt possible* (page 191). *Il savait que chaque homme doit à son pays le tribut des talents quelconques que Dieu lui a donnés* (ibid.).

Que si l'on juge ceci d'après les simples lumières de la raison humaine, on trouvera que la modestie de M. de Beauregard est en défaut. Du reste, les conciles et les Pères soutiennent que pour mériter l'é-

piscopat il faut s'en croire indigne. Mais un esprit avisé prend les choses de plus haut.

C'est seulement à l'heure de la mort, continue l'intéressant écrivain, que M. de Beauregard se mit à dire : *Je n'étais point fait pour l'épiscopat.* Et cette fois encore il parlait avec une entière conviction, d'autant mieux qu'habituellement, comme on vient de s'en apercevoir, M. de Beauregard confessait volontiers les qualités qu'il croyait avoir. *Je n'étais point fait pour être évêque* (page 194), c'est-à-dire : « J'avais cru posséder les talents nécessaires pour une si grande position, mais une longue et fatale expérience me démontre que j'étais dans l'erreur. » Mieux vaut tard que jamais.

M. de Beauregard, en attendant ses bulles, s'était retiré à Issy chez les prêtres de Saint-Sulpice.

Or le concordat souffrait des difficultés. Il fallut attendre jusqu'au mois de mars 1819. C'était bien long.

Autre ennui. Les fidèles de Montauban protestèrent contre sa nomination, sous prétexte qu'il n'avait pas pour les gouverner toute la solidité d'esprit nécessaire ; ils le repoussaient comme un évêque politique, et parmi eux se trouvaient une multitude d'ecclésiastiques et de légitimistes (p. 205) ! « Mais, observe judicieusement l'auteur de la *Vie*, c'étaient

des ennemis de la religion et de la légitimité (*ib.*). »

Fort à propos, M. de Varicourt laissa le siège vide à Orléans. M. de Beauregard le prit. L'ordonnance de translation est du 13 janvier 1822.

Les bulles arrivèrent enfin; l'élu prit l'anneau d'or à diamant que les évêques du cinquième siècle (époque de son invention) ne portaient point ainsi, il fut sacré, le 1er mai 1823, par M. de Quélen assisté de M. de Cosnac et de M. de Bonald, *personnages nécessaires* (qui le croirait?) *de cette auguste cérémonie* (page 218).

Le 7 du même mois, il prit possession par procureur.

Après avoir prêté serment au Roi, comme c'est l'usage, il prit possession effectivement, et imprima une circulaire contenant ces paroles inouïes: *Je suis venu dans l'intention de faire le bien* (page 221). Car apparemment les évêques viennent toujours dans une intention différente.

Les premiers moments de l'administration du nouvel évêque ne nous offrent point d'actes saillants (page 222).

Son cœur s'était pourtant déjà montré tout entier dans ses mandements, et dans ses discours (p. 223). Dans ses mandements, chefs-d'œuvre de raison, monuments *homériques* (p. 346), modèles achevés d'orthodoxie où vous lisez que dans l'Eucharistie *le pain* CONTIENT *le corps de Jésus-Christ*. (Man-

dement pour le carême de 1826, 14 janvier, page 5 ligne 13, et ligne 7). — Dans ses discours : il en fait deux, l'un sur le modèle de ceux de Poitiers, l'autre à l'occasion d'une grave maladie de M. Mérault et pour dire aux fidèles : *Si je le perdais, qui donnerait du pain à mes enfants?* Il a même chassé M. Mérault du séminaire d'Orléans comme on chasse un voleur, mais du moins n'est-il pas cause que M. Mérault, proscrit et dépouillé de la sorte, voulut se venger en continuant son office de bienfaiteur à l'égard du séminaire et en disant :

Je t'en avais comblé, je t'en veux accabler.

Il fit en 1824 une maladie qui semblait mortelle.

Il se rétablit cependant, et dota l'église d'Orléans de plusieurs institutions qu'elle avait déjà. Retraites annuelles pour les prêtres, conférences, caisse diocésaine, il organisa si bien ces diverses choses qu'en en clin-d'œil elles disparurent à son arrivée ; M. Morlot lui-même ne trouva rien, M. Morlot qui trouve tout.

Ou plutôt, M. Morlot trouva les Sulpiciens, y compris M. Benech, et voilà pourquoi cet ingénieux évêque, dans un mandement du 28 novembre 1841, *s'écriait :* « Quand il ne nous resterait que notre « grand séminaire rendu enfin, *par ses démarches* « *actives et persévérantes*, à sa destination première, « confié par lui à la direction de cette célèbre com-

« pagnie de Saint-Sulpice, dont nous pouvons bien
« dire avec Fénélon qu'*il n'y a rien de plus véné-*
« *rable et de plus apostolique*, ne serait-ce pas assez
« pour IMMORTALISER son épiscopat? »

J'ai entre les mains des pièces parfaitement authentiques, lesquelles attestent que le grand séminaire d'Orléans fut rendu par Louis XVIII à M. de Varicourt, mais ces pièces là ne valent pas un mandement de M. Morlot.

Et puis l'auteur de la *Vie* a dextrement exploité ce moyen de faire valoir le crédit de M de Beauregard à la cour. M. de Beauregard était dans les bonnes grâces du Roi et surtout de madame du Cayla, ce qui rend du moins la concession vraisemblable. On suppose le fait, et on dit : l'Église d'Orléans jouait beau jeu : elle avait pour elle le Roi, la Dame, et la figure qui suit. On a tort de plaisanter.

En attribuant à M. de Beauregard l'honneur d'avoir introduit les sulpiciens dans Orléans, M. Morlot lui fait encore la part petite. Il pouvait ajouter qu'afin de déblayer la place pour M. Bénech, l'*immortel* vieillard avait traité M. Mérault comme un cuistre et dénigré autant que possible quatre-vingt-dix ans d'héroïsme sacerdotal. L'auteur de la *Vie* n'est pas si oublieux. « *Le séminaire,* dit-il, *manquait de sujets... Une administration*

malentendue le poussait peu à peu vers le plus triste dénuement (Page 229).

Voyez pour preuve la cinquantième notice.

Le cher homme avoue que *cette* GRANDE *mesure ne fut pas également bien accueillie par tout le diocèse;* et j'aime sa réflexion : *ceci n'étonnera personne.*

Du reste, il accuse, et fort équitablement, de ces oppositions universelles, *le vieux levain révolutionnaire et anti-religieux*; ce qui est plus clair que le soleil, et l'amène à faire du clergé d'Orléans un portrait flatteur : *Des intérêts personnels étaient froissés... l'esprit de coterie se livrait à de larmoyantes critiques, des amis timides ou peu sincères se perdaient en condoléances. L'émotion fut assez grande pour que l'autorité pût* FEINDRE *d'en être alarmée.* Oui certes, avec un peu de profondeur d'esprit, on verra que la révolution et toutes les passions les plus louches comme les plus viles se sentaient immensément intéressées au maintien de M. Mérault.

Mon Dieu ! le plus souvent l'apparence déçoit :
Il ne faut pas toujours juger sur ce qu'on voit.

Cette mesure, toute grosse d'immortalité pour son auteur, *promettait encore d'autres résultats, elle en produisit.* Ainsi qu'il a été dit en la notice de M. Morlot, *les liens d'une affectueuse charité se*

resserrèrent entre les ministres du même autel; point d'hypocrisie, d'espions, d'infâmes rivalités, de nécessités infernales. Poussé par la douce haleine de M. Benech, le diocèse voguait dans un océan de félicités célestes.

Je vous dis que mon fils n'a rien fait de plus sage
Qu'en recueillant chez soi ce dévot personnage;
Que le ciel au besoin l'a céans envoyé
Pour redresser à tous votre esprit fourvoyé;
Que, pour votre salut, vous le devez entendre,
Et qu'il ne reprend rien qui ne soit à reprendre.

Songez, mon fils, à M. Benech! Songez à la règle de Saint-Sulpice. Rien de plus naturel que cette paix et cette union sous un gouvernement habile où le frère se confesse des péchés de son frère, ou les directeurs de conscience ne croient pas la pureté possible et chassent comme un sacrilège imposteur du tribunal de la pénitence l'innocent enfant qui à leurs questions lubriques refuse de répondre *peccavi*, où les mêmes directeurs disent aux élèves, à la veille du sous-diaconat: *tâchez de pleurer demain et que l'on vous voie, cela fera bon effet* (textuel), etc., où arrivent enfin des histoires comme celles-ci:

Certain article de la règle sulpicienne défend, sous peine d'exclusion, à tout séminariste de pénétrer dans une cellule qui n'est pas la sienne. Or un sulpicien nommé Chapt aperçut en traversant les corridors une contravention: l'abbé Pi. . . debout de-

vant la porte entr'ouverte de l'abbé Sur. . ., les deux pieds en dehors, la tête un peu penchée vers l'intérieur. De là une dénonciation, une délibération subite du conseil, exclusion prononcée irrévocablement. Le premier criminel était diacre, l'abbé Sur... sous-diacre; qu'allaient-ils devenir? La raison s'en inquiète, la *règle* ne connaît rien. Par hasard M. l'archevêque de Sens, après quelques années et d'héroïques résistances de M. de Beauregard, consentit à recevoir M. Pi. . . dans son diocèse et à l'ordonner prêtre; M. Pi... était digne à Sens et indigne à Orléans; cela s'accommode fort bien. On m'a dit que l'abbé Sur. . ., beaucoup moins heureux, avait définitivement embrassé l'état de cordonnier.....

A présent, voici des paroles de saint Chrysostome: *Vis fratrem corrigere? Lacrymis incipe. ora Deum ex corde, apprehensum admone, hortare, consule, demonstra charitatem ergà peccatores, comprehende pedes, osculare, ne erubescas, si modò mederi vis.*

Autre histoire: l'abbé Or......, modèle de douceur et de piété, comme les deux précédents, si bon que ses camarades et ses maîtres l'avaient surnommé *la bonne*, l'abbé Or...... apprend que sa mère est près d'expirer et demande à le voir. Il prie M. Benech de lui donner une permission de sortir. Celui-ci refuse. Le jeune homme insiste, et n'obtient rien. Il part; il reçoit le dernier soupir de sa mère. Il revient; le conseil avait décidé son exclusion irrévocablement. Ici encore, sans qu'il y paraisse, la *règle* était violée; car la règle dit qu'il faut obéir

au supérieur. Et si le supérieur n'avait pas le sens commun? c'est déjà une violation de supposer la chose possible, encore plus de supposer que M. Benech puisse avoir les caprices d'une brute.

Tout le monde s'indigna, mais à côté de monseigneur de Beauregard, qu'est-ce que *monsieur tout le monde*, herr *omnes*, comme disent les Allemands?

En ratifiant la sentence, M. de Beauregard illustrait cette grande vérité.

Il se dépassait lui même lorsqu'interpellé par M. l'évêque de Meaux sur la question de savoir s'il convenait ou non de donner la prêtrise à ce pauvre diacre (car M. l'abbé Or...... était diacre), il répondit : *je ne veux pas l'ordonner dans mon diocèse; ordonnez-le, j'y consens, mais à la condition de le placer aussitôt après l'ordination dans un vicariat de mon diocèse.* Terrible La Palisse!

Voici plusieurs histoires encore, celle de M. l'abbé Coulombeau, par exemple....

Enfin une histoire qui me regarde... Eh non,

Hoc scio pro certo quod si cum stercore certo
Vinco vel vincor, semper ego maculor.

Sauf respect.

Sous l'administration mal entendue de M. Mérault, le diocèse d'Orléans ne jouissait pas de tous ces avantages. Il avait besoin d'être sous le BATON *pas-*

toral de M. de Beauregard, comme s'exprime l'auteur (page 373).

Évidemment les résistances du clergé local dans l'affaire des Sulpiciens présageaient une révolution, comme on nous l'a dit. Celle de juillet arriva. Les bons Orléanais liront avec fierté et sans étonnement surtout un extrait de la *Vie: Malgré les sombres menaces de ces hommes de sang... bien que l'on pût un moment craindre pour ses jours, M. de Beauregard ne voulut point abandonner son troupeau.* (Page 262, ligne 15.)

Chères natures si parfaitement inoffensives à l'endroit des fusils et des sabres, ô mes compatriotes, n'ayez pas peur! Voyez-vous? l'auteur a voulu rire, on ne rit pas plus gentiment.

De même, — il prête à l'immortel vieillard cet affreux calembourg: *un évêque qui porte* LA CROIX *sur sa poitrine ne doit pas contribuer à son renversement.* Ceci au sujet d'une énorme croix de bois « que M. de Riccé, préfet du Loiret, lui proposait de transporter de la place publique dans la cathédrale pour éviter des profanations possibles » (1830).

De même, — il nous fait un conte à ravir sur je ne sais quel *prêtre indigne que sa naissance eût à jamais éloigné de l'autel et qui n'y était parvenu que par un mensonge;* or, ajoute l'auteur de la *Vie, cet homme osa se présenter chez son évêque avec des armes cachées sous son habit. Mais sa contenance n'en imposa point au courageux vieil-*

lard qui savait lire dans les regards. « *Vous dis-* « *simulez mal, monsieur,* lui dit-il, *vous avez sur* « *vous deux pistolets*, JE LES VOIS; *l'un est pour* « *moi, sans doute... et l'autre, est-il pour vous?* » *Le prêtre ne put soutenir le regard de feu de son évêque, il obéit quand il l'entendit lui ordonner de déposer ses armes sur son bureau et s'en fut repentant.* » (Page 238). Imposture distinguée, pure manière de rompre la monotonie du récit. C'est beau comme ma tante Urlurette et la Barbe-Bleue.

Ah! quel homme, mes enfants! Quelle charité! « *Sur ce point,* dit l'auteur de la *Vie*, *nous sommes obligés d'avouer notre impuissance.* » Je m'explique difficilement une pareille réserve, car « *c'était* PAR SES MAINS (les mains de M. de Beauregard) *que* PASSAIENT *les riches secours envoyés en Terre-Sainte par le vénérable abbé Desmazure* » (page 258). Que veut-on de plus?

Et quel génie! *Le premier il avait démontré aux fidèles les écueils de la voie où voulait les entraîner M. de La Mennais* (page 273). Voyez la notice sur M. Morlot et les autres notices *passim.*

Quel dévouement! Pendant les ravages du choléra, il *fit faire* un service de jour et de nuit *par les prêtres* dans une ambulance que *la ville* avait établie pour les malades (page 299).

Quelles prouesses! Peu s'en fallut qu'un jour, à l'autel et durant les saints mystères qu'il célébrait, il

ne se prît à boxer contre son secrétaire, lequel osait le coiffer d'une manière irrévérentieuse. O patience, puisqu'il se contenta d'une kyrielle de gros mots échangés par-devant Dieu et l'assistance!

Quel physionomiste! Sur un simple regard, sur le moindre souris du monde, il condamnait les personnes de perfidie et d'adultère, comme l'a prédit saint François-de-Sales au chapitre 28 de l'*Introduction à la vie dévote*, etc., et comme je viens de le prouver.

Quelle foi! Le préfet l'invite à dîner. *Placé entre les délicatesses de sa foi politique et les exigences de sa religion, il consent*, parce que la religion doit l'emporter sur sa politique; *mais une fois livré à lui-même, il avertit le préfet qu'il ne fallait pas compter* sur lui: « *Vous toasterez à Louis-Philippe,* « disait-il, *et vous voudriez que moi, vieux ven-* « *déen... Ah! parbleu, jamais!* » (page 301), parce que la foi politique doit l'emporter sur les exigences de la religion.

Remarque: — M. de Beauregard qui n'acceptait pas un dîner de préfet du gouvernement de juillet, demanda par la suite au même gouvernement et obtint une place de chanoine de Saint-Denis.

Quel antiquaire! Bien que le peuple ne l'ait pas compris (page 361), et qu'on n'ait jamais vu ses titres!

Quel caractère! *Depuis longtemps ses pensées se tournaient vers une paisible retraite, mais des intrigues s'agitaient autour de lui pour disposer de son siège dans des vues profanes* (ce qui va charmer M. Olivier), *il attendit encore* (page 341).

Quel loyauté! il exigeait que M. Corbin résignât son titre de curé de Sainte-Croix d'Orléans comme étant âgé de quatre-vingt-dix ans; « vous en avez quatre-vingt-douze, répondit M. Corbin, et il est plus difficile de gouverner un évêché qu'une cure; quand vous m'aurez donné l'exemple, je vous suivrai. » M. de Beauregard trouva l'argument pitoyable.

Quelle adresse! et quelle humilité! et quel honneur pour le chapitre d'Orléans! Lorsqu'il se démit enfin, ce fut à la condition d'administrer le diocèse jusqu'à l'arrivée de son successeur.

Quelle invention! Une personne dépose entre ses mains deux cent mille francs pour une bonne œuvre. Il n'a point de petit séminaire, qu'une espèce de taudis misérable et malpropre; il achète deux cent mille francs l'ancien monastère de Saint-Euverte, et le donne à une compagnie de prédicateurs qui depuis lors s'y croisent les bras.

Quelle modestie! On la connut d'autant mieux qu'il avait bien soin, selon le précepte de saint Paul,

de la faire paraître devant tous les hommes, sans préjudice du fond.

Quelle mansuétude ! En sortant de son salon, chaque prêtre, comme l'esclave du Sophi, tenait sa tête avec ses deux mains pour voir si elle tenait encore sur ses épaules.

Ce n'est pas ce qu'on croit que d'entrer chez les dieux.

Quelle idole pour les séminaristes ! Lorsque M. de Beauregard vint présider la distribution des prix en 1824, les séminaristes sachant que M. Mérault leur était enlevé, restèrent assis d'abord, la tête couverte et dans le plus profond silence, ils sifflèrent ensuite ; le préfet qui survint quelques instants après le prélat, reçut une triple salve de bravos ; sans la prudente résistance des surveillants, le vieux supérieur était porté en triomphe. Mais

Je vous l'ai dit cent fois....
La vertu dans le monde est toujours poursuivie.

Quelle politesse et quelle estime du clergé ! Il traversait Baugency : un jeune vicaire montre un empressement *déplacé* (page 319) ; *ne vous pressez pas tant*, M. le vicaire, dit-il, *je n'ai plus de cures à donner*.

Quel désintéressement ! Il arrive sans un denier à Orléans et se retire avec cinquante mille écus à peine ! Ses ennemis eux-mêmes le disent comme

Quelle générosité que celle de l'auteur de la *Vie!* « *Enfin M. de Beauregard s'éloigna d'Orléans. Ce serait peut-être le lieu de résumer ses actes et de dire en quel état il avait trouvé le diocèse, nous pourrions tirer avantage de ce contraste, mais toutes comparaisons de ce genre sont blessantes et peu généreuses.* » N'oublions pas que M. Mérault n'avait ni l'intelligence, ni l'expérience, ni le zèle, ni l'esprit de sacrifice, ni la bonne renommée, ni la moralité nécessaires pour tenir sa place, et qu'avant M. Benech et l'immortel vieillard, le diocèse d'Orléans présentait l'affreux spectacle des lieux où habite l'horreur éternelle.

Il faudrait terminer cette nomenclature, mais quelle humilité encore et quelle candeur! *Trois fois,* s'écrie-t il au lit de mort, *j'ai été accusé d'avoir détourné des fonds à Cayenne, etc., etc., accusation qui m'a valu les reproches des compagnons de mon exil.* (page 351.) Qu'en dit Madame Pernelle?

Et moi, mon fils, je ne puis du tout croire
Qu'il ait voulu commettre une action si noire.

Dans la nuit du 25 au 26 novembre 1841, il mourut.

1er Novembre 1844.

Paris.—Imp. de A. APPERT, passage du Caire, 54.

Biographie du Clergé Contemporain.



M. DE LACROIX.

A. Appert. Edit. Passage du Caire 54.

M. DELACROIX,

ARCHEVÊQUE D'AUCH.

> Les français ont toujours eu liberté et licence de parler à leur volonté de toutes gens, et même de leurs princes, non pas après leur mort tant seulement, mais en leur vivant et en leur présence.
>
> CLAUDE SEYSSEL, évêque de Marseille, et depuis archevêque de Turin : *Compar. de Louis* XII *et Louis* XI.

Cette épigraphe ne résume pas directement la présente notice, et pourrait figurer en tête de la collection complète ; toutefois, vu les choses que je vais dire, et certaine objection qui m'est faite chaque jour, veuillez l'accepter.

Au fait.

Nicolas-Augustin Delacroix est né à Propières diocèse de Lyon, le 16 juillet 1779.

On joint à son nom ce vocable qualificatif et d'al-

lure nobiliaire : d'*Azolette*, non qu'il ait pris la peine de naître avec un blason, mais parce qu'à l'époque de sa naissance son père habitait une maison de campagne également dite *Azolette*. Aussi les registres de Rome l'immatriculent tout uniment en la façon que j'adopte : *Niccola-Agostino Delacroix*. Eh mon Dieu ! qu'importe ? La noblesse, dit Fénélon, n'est souvent qu'une pauvreté vaine, ignorante, grossière, oisive, qui se pique de mépriser tout ce qui lui manque. « Quand les paysans menèrent le comte de Lœwestein par Weinsberg, il fut respectueusement salué d'un passant. Un vieux paysan qui le vit, s'avança aussitôt avec sa hallebarde et dit au passant : *Pourquoi t'inclines-tu? Je vaux autant que lui.* — Les paysans s'amusaient à faire ôter les chapeaux aux nobles devant eux. » (Zæger, histoire de Heilbronn, II, page 32, citée par M. Michelet.) — J'aime le mot et la chose.

Le père de M. Delacroix exerçait, comme saint Luc et M. l'abbé Clavel, l'honorable profession de médecin. — Nos mères n'en ont pas d'autre que celle de nous aimer; c'est la seule du moins qu'elles devraient avoir ; elles s'en acquittent surnaturellement. « Les mères n'ont point de collèges pour élever les filles, dit Rousseau ; grand malheur ! Eh ! plût à Dieu qu'il n'y en eût point pour les garçons !

Ils seraient plus sensément et plus honnêtement élevés (1). » Rousseau était un jésuite.

Cependant M. Delacroix fit ses études au collège, et ensuite il voulut devenir médecin, lui aussi. C'est pourquoi il vint à Paris, et suivit pendant quelque temps les cours de la Faculté sous la direction spéciale de M. Richerand, cet illustre professeur, auquel son père l'avait recommandé en ami. — On trouve dans les archives saintes de Belley, aux actes de vérification des châsses, reliques, etc., etc., cette signature constamment répétée : *N. A. Delacroix, archidiacre et vicaire-général du diocèse, ancien élève de l'école de médecine de Paris.*

Mais la grâce de Dieu l'appelait autre part. Le jeune homme aimait la religion depuis sa première enfance, car il en connaissait les joies pures et même les suaves douleurs, ayant goûté les enseignements maternels. Il parcourut sans trébucher les chemins du monde, et la liberté qui est presque toujours fatale à cet âge, ne put l'enivrer ni le distraire ; il remplissait avec une exactitude scrupuleuse les devoirs du chrétien. Il comprit bientôt sa vocation ecclésiastique.

Et d'abord les conseils d'un pieux directeur

(1) Emile, liv. 5.

(M. Emery) l'avaient éclairé. Il est dangereux en pareil cas de compter exclusivement sur soi-même ; on se voit de trop près.

Vis consilii expers
Mole ruit suâ.

Donc, il entra dans la maison de *la Vache noire*, y fit son cours de théologie, et fut ordonné prêtre par le cardinal Fesch qui l'attacha, comme on dit, à sa personne.

Cela s'intitule : un *Suivant*.

Ainsi se passent les choses depuis que les représentants de Jésus-Christ sont métamorphosés en grands-seigneurs. Vous souvient-il du *Grégoire* de Ducerceau? Il y a une différence pourtant : nos Grégoires illustrissimes et révérendissimes ne croient pas rêver et prennent fort au sérieux la comédie qu'ils jouent. Je n'ai jamais vu rire un évêque dont une espèce d'arlequin tirait solennellement la queue, tout du long de l'aune; et lorsqu'un pauvre lévite agenouillé lui présente en plein midi le bougeoir d'or pour l'aider à lire quelque *Oremus*, il s'en faut bien que Monseigneur lui dise : *Tu te.... moques de moi et du soleil.*

La place de M. Delacroix ne consistait pas en ces sortes d'offices. Elle avait généralement des attributions pires. Les *Suivants*, si l'on en juge par

le fait, sont les limiers ou la police grise du maître ? Celui-ci les choisit à bon escient parmi les hommes *d'avenir*, c'est-à-dire parmi les jeunes ambitieux qui aspirent aux honneurs et à la fortune. Lui seul tient les clefs de la cassette et du reste ; pour lui plaire, il n'est rien qu'on ne fasse, et rien ne lui plaira sans doute de ce qui peut blesser ses folles passions ou les contenir dans de justes limites.

Selon des notes que je crois sûres, M. Delacroix prit fort héroïquement son rôle à l'envers.

Le cardinal, digne oncle sous ce rapport de son neveu l'Empereur et Roi, était sujet à de fréquents accès de colère. Il n'y a que Dieu qui sache se fâcher. L'homme s'y prend comme un sot, toujours à contre-temps ; et alors il grimace, il divague, il se soûle de lui-même, permettez l'expression ; je le défie de regarder un miroir, il est vraiment laid.

M. Delacroix, par ses prévenances délicates et des observations faites à point, calmait Son Eminence le cardinal, exerçait sur son âme une sorte d'empire, et lui épargnait une foule de peines plus ou moins cuisantes.

Par la suite, il devint curé de Fareins et se trouva en face des *Fareinistes*, nouvelle occasion de prouver sa mansuétude, sa patience, et la discrète sagacité de son zèle.

Qu'est-ce que les Fareinistes? M. Depéry, évêque de Gap, l'explique dans son excellente *Biographie du département de l'Ain;* le père Crèpe, jacobin, dans son ouvrage intitulé *Notion de l'œuvre des Convulsions et des Secours*, *à l'occasion du crucifiement public de Fareins,* Lyon, 1788, in-12 de 304 pages; Grimm, dans sa *Correspondance,* tome III, première partie, pages 11, 134 et 136; et enfin Picot, dans ses *Mémoires,* deuxième édition, tome II, page 394. Je cite Picot:

« On a entendu parler des scènes arrivées dans le diocèse de Lyon. Un nommé Bonjour, curé de Farcins, près Trévoux, y était à la tête de quelques convulsionnaires. Il y opéra des prodiges en 1785 et les années suivantes. On imprima, en 1787, la relation d'un crucifiement qu'il fit subir, le 12 octobre, dans son église même, et devant treize témoins, à une fille, avec laquelle il paraît avoir eu des relations fort suspectes. Cet écrit fit arrêter Bonjour, qui fut conduit chez les Cordeliers de Tanlay. Il ne paraît pas qu'il soit resté dans cet exil. La révolution vint lui rendre les moyens de recommencer ses folies. En 1792, il proclama comme un prodige la naissance d'un enfant, que ses impies et insensés partisans appelaient *Elie-Dieu.* Cet enfant devait commencer sa mission en

1813 ; prédiction qui a eu le sort de tant d'autres. On l'honorait par des pratiques dignes de son origine. Cet enfant fut arrêté, en 1806, ainsi que Bonjour, leurs rassemblements ténébreux ayant excité l'attention de la police. Nous ignorons ce qu'ils sont devenus depuis. Cette branche du convulsionnisme était, dit-on, d'une secte appelée le *Possibilisme*, qui existait depuis l'origine des convulsions, et dont on trouve les principes dans un écrit du P. Pouchard, Oratorien, dans un journal de frère Augustin, et dans celui de la sœur la Croix, qui ne forme pas plus de trente et quelques volumes in-8°. Cette secte se vantait d'avoir ce privilège que les crimes s'y commettaient sans péché. On dit qu'il y a sur ce sujet un recueil curieux, le journal du frère Benjamin, autrement Philoche, Bénédictin, né à Château-du-Loir, où il se fixa, et où il créa un petit troupeau de convulsionnaires. La sœur Brigitte, religieuse de l'Hôtel-Dieu de Paris, était aussi une convulsionnaire à *secours*. Elle était dirigée par le P. Pinel, Oratorien, auteur de l'*Horoscope des temps*, ou des *Conjectures sur l'avenir*. Il passait pour savant, et son écrit est, dit-on, curieux. On a des écrits en faveur des convulsions par le P. Michel, Dominicain, sorti de son cloître longtemps avant la révolution, et auteur

des *Lettres en réponse au Traité de la Boissière sur les miracles.* C'était un ami du P. Lambert. On sait qu'il y eut, vers 1785, une dispute sur les convulsions entre l'abbé Regnault, curé de Vaux, et quelques admirateurs de l'*œuvre*. Cet écrivain était appelant, et publia des *Lettres contre les secours violents*, en usage chez les convulsionnaires. Sa quatrième lettre, datée du 11 novembre 1785, et suivie de quelques autres écrits, expose les égarements des *secouristes*. Elle suffirait pour attester que ce délire régnait encore à cette époque, quand le fait ne serait pas certain par mille autres endroits. Il paraît qu'un des principaux adversaires de Regnault était le père Lambert, un des plus féconds écrivains du parti, et l'oracle des appelants dans ces derniers temps. Il est surtout fameux sur le sujet qui nous occupe par deux écrits, savoir : l'*Avertissement aux fidèles sur les signes qui annoncent que tout se dispose pour le retour d'Israël*, 1793, et l'*Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la gentilité*, 1806. Dans ce dernier ouvrage, ce religieux préconise les convulsions comme un signe céleste que Dieu a élevé au milieu de nous depuis soixante-dix ans, et il veut nous faire admirer, comme des prodiges divins, des farces

dignes des bateleurs de la foire, et de dégoûtantes infamies. Il fallait sans doute être bien profondément aveugle pour vanter ainsi, après l'expérience de plus d'un demi-siècle, de si déplorables illusions, et je ne sais s'il est rien de si humiliant pour le parti qui les a vues naître dans son sein, que de les avoir depuis tant de temps nourries et favorisées. Que des imbécilles s'y fussent laissé prendre, on le concevrait encore; mais que des hommes graves et sensés, ou du moins qui passaient pour tels, que des gens instruits, des prêtres, des religieux aient applaudi, pendant soixante-dix ans, à ces folies ineptes et monstrueuses, qu'ils y aient vu le doigt de Dieu, qu'ils se soient plu à y assister et à les défendre, c'est l'opprobre de leur cause; et ce prodigieux aveuglement ne peut s'expliquer, ce semble, que par les tristes suites de cet esprit de vertige et de cette extravagance d'opinions, caractère ordinaire de l'erreur. Au surplus, nous ne reviendrons plus sur ces détails honteux, et nous avons rassemblé ici exprès tout ce qui y a rapport dans les temps postérieurs, afin de n'avoir plus à présenter au lecteur ces preuves affligeantes d'un égarement opiniâtre.

Après avoir gouverné cette paroisse de Fareins durant trois ans, et converti un assez bon nombre

de fanatiques, M. Delacroix fut nommé supérieur du petit séminaire de l'Argentière.

Des Sulpiciens vous diront qu'il a fait partie de la société de Saint-Sulpice. C'est une adroite manière de restaurer cette société perdue dans l'opinion publique : les noms qu'elle n'a pas, elle se les fait ; mais c'est un mensonge. Chacun le sait.

On venge M. Delacroix d'une imputation pareille en alléguant ce qui suit : Les élèves de l'Argentière l'avaient désiré ; ils l'accueillirent avec bonheur et l'aimèrent jusqu'à la fin. Ils voyaient en lui un père, non un tartuffe insolent ; ils croyaient à son savoir comme à son cœur, à la sincérité de ses paroles et de ses actes comme à son autorité.

De là, M. Delacroix vint comme directeur au séminaire de Saint-Irenée. Même caractère, même conduite, même manière d'établir qu'il n'était ni ne pouvait être Sulpicien. Voir M. l'abbé Giraud.

Ceci nous reporte aux Cent-jours. Quand la France du midi tendait les bras au captif de l'île d'Elbe, Lyon restait fidèle au drapeau blanc, cherchant des armes pour exterminer ou repousser l'*usurpateur ;* c'était un entraînement général et qui se fit sentir jusqu'au fond des séminaires. J'en ai dit quelque chose à propos de M. Deguerry. M. Delacroix, malgré ses efforts industrieux et l'affectueuse

vénération qui l'entourait encore, eut grand' peine à dompter ceux de Saint-Irenée. Il y réussit cependant, et, grâce à lui, le cardinal reprit paisiblement possession du siège qui lui appartenait et qu'il n'eût jamais dû quitter.

M. Bochard ayant fondé le magnifique établissement des *Chartreux,* réclama le concours de M. Delacroix et fut heureux de l'obtenir. Je crois qu'il le fit supérieur ou sous-directeur de cet établissement. Voici son éloge : les *Chartreux* ont formé MM. Donnet, Dufêtre, Cœur, Miolland, Deguerry, etc., etc., et tant d'autres ecclésiastiques dont la science et les vertus réjouissent et glorifient l'Église contemporaine.

En 1823, M. Devie, nouvellement appelé à l'évêché de Belley, lui envoya des lettres de grand-vicaire officiel. Il savait encore choisir son monde et ne pas dormir.

Ici la tâche du biographe paraît difficile. Elle se complique d'une foule de détails importants et morcelés, féconds et presque insaisissables.

Si l'évêque reste ce qu'il doit être, à quoi se réduit l'action du grand-vicaire? Il donne des avis privés dans le conseil et transmet fidèlement des ordres supérieurs. Il n'offre point une personnalité visible, et toute tentative d'appréciation morale doi

le toucher sans l'atteindre comme un trait qui frappe l'air, *imbelle sine ictu.* C'est un mystère ou un porte-voix.

Qu'au contraire, l'évêque s'efface devant le grand-vicaire et lui jette de son alcôve les rênes administratives, on n'en peut convenir sans imputer au premier la plus sacrilège ineptie, à l'autre une sorte d'intrusion ridicule et non moins monstrueuse. Car il est bien écrit dans le code ecclésiastique que l'évêque gouvernera selon certaines règles définies et avec l'assistance obligée d'un conseil, mais l'homme honnête et sensé comprendra peu qu'un grand-vicaire suffise pour représenter toutes ces conditions, comme si les canons, en flétrissant par des arrêts formels l'arbitraire d'un seul, avaient exclusivement en vue ceux qui portent le nom d'*évêque*, et qu'au moyen d'une substitution de personnes et de qualités, l'infraction perdît son odieux caractère!

Je voudrais dire que M. Delàcroix ne fut ni trop ni trop peu grand-vicaire en titre; je n'en sais rien. Par induction peut être, l'on arriverait à le penser. M. Devie, je *le* répète, n'avait pas le défaut de l'impuissance, il n'eut jamais celui de l'inhabileté. M. Delacroix serait-il un ambitieux? A cet égard, le passé dépose en sa faveur. Distingué par le car-

dinal Fesch, cessionnaire fictif des propriétés que possédait celui-ci sur le territoire français au temps de la restauration, jouissant d'un crédit immense parmi ses compatriotes, il eût pu certainement tirer bon parti de ces avantages et occuper dès lors un autre poste que celui de grand-vicaire de Belley.

Le voilà grand-vicaire, analysons sa vie, et jugeons.

M. Delacroix habite l'évêché, mais en soutane noire, sans encombrer de vilenies l'allée qui mène chez l'évêque, sans avoir cloué frauduleusement à sa porte la carte d'adresse de celui-ci. Vous m'entendez bien.

Il a paru dans le temps une caricature qui définit assez bien l'état du diocèse de Belley et le caractère particulier de M. Delacroix. On y voyait M. Ruivet (*le grand brasseur*) secouant un noyer de toutes ses forces, M. Devie recevant les noix dans un pan de sa soutane et se précipitant tout à la fois sur celles qui tombaient; et non loin de là M. Delacroix qui priait avec M. Greppo qui fumait sa pipe.

Prier est bien, mais n'est pas assez pour un grand-vicaire; la caricature péchait sur ce point.

Prenons-y garde : M. Delacroix fait plus.

Les prêtres qui invoquent des conseils, ceux qu'il juge dignes de réprimande, ceux même qui su-

bissent un châtiment rigoureux, le pauvre vicaire des montagnes comme le gros curé de ville, tous les prêtres comme tous les fidèles admirent la sagesse de ses vues, et bénissent à l'envi sa miséricordieuse équité. Il n'a mis personne au ban de Dieu. Henri IV disait : « En quoi suis-je différent du reste de mes sujets, sinon en ce que j'ai la force de la justice à ma disposition. » Ainsi raisonne M. Delacroix.

Puisqu'il est ainsi connu, des soupçons injurieux ne terniront pas cette vie limpide. Nul n'osera dire de lui ce qu'on a dit d'un autre :

— Qu'il dut sa position à l'intrigue et au népotisme, — que sans l'un ou l'autre de ces moyens, il eût à peine obtenu d'entrer dans le sacerdoce, — qu'il se vautre comme un animal immonde dans son opime fainéantise,—qu'à la façon de Carlostadt il appellera le baptême un *bain de chien* pour éviter la peine et le *déshonneur* de faire un baptême, — qu'il mériterait d'être lapidé avec du fumier de vache, *de stercore boum lapidatus est piger ;* (c'est l'Écriture sainte qui le dit) (1),— qu'il trafique de la mître... — Eh ! mon Dieu, qu'il se piquait de noblesse, ce *mulet d'un prélat,*

(1) Eccli. 22-2.

Et ne parlait incessamment
Que de sa mère la jument
Dont il contait mainte prouesse.
Qu'étant chargé de reliques et
S'imaginant qu'on l'adorait,
Dans ce penser il se carrait
Recevant comme siens l'encens et les cantiques.

— qu'il croyait, non pas à Dieu, dont il eût voulu *arracher la barbe poil à poil* (1), mais à son ventre, etc. etc.,— et enfin, qu'il rendra l'âme sur le sol avec un morceau plus ou moins digéré de dinde aux truffes.

Hypotheses non fingo.

Un évêque me parlait dernièrement de M. Delacroix; il l'appelait *le saint François de Sales du dix-neuvième siècle.* C'est bien fort. C'est une formule d'éloge qu'on emploie trop facilement aujourd'hui. Ayant défini de même M. Mérault, je crois être le seul qui n'en aie point abusé.

Toutefois le grand-vicaire de Belley pouvait ressembler au plus doux des saints sous quelques rapports.

Je l'ai un peu prouvé, je le prouve de nouveau. Ses fonctions de grand-vicaire ne l'empêchaient

(1) C'est ce que Luther disait des princes de son temps.

pas d'exercer d'autres fonctions que ses pareils ont coutume de dédaigner comme leur étant inférieures. Il passait de longues heures au confessionnal, visitait les malades, recherchait les pauvres, mêlait ses charités à toutes sortes de bonnes œuvres sans y mêler le plus souvent son nom, et ne prêchait pas.

Comprenons bien. M. Delacroix n'a pas reçu de la nature les avantages qui font l'orateur. Il manque de mémoire, de poumons et d'assurance. Nonobstant ces raisons, beaucoup d'autres s'emparent des chaires et s'enivrent de nos ennuis qu'ils prennent pour de la componction comme nos implacables bâillements pour des manières honnêtes de crier *bravo*. Ici je fais mémoire de MM. Vêtu, Marguerie, la Bouillerie, etc., etc. et Morlot.—M. Morlot prêcha dans l'église des Petits-Pères, il y a deux ans. Je l'entendis du commencement à la fin!!!... Et je voulus communiquer mes impressions à M. le curé de *** qui depuis a pris lui-même du service dans les crosses : sur la première nouvelle de l'évènement : *Parbleu,* s'exclama celui-ci, *tout le monde s'en mêle à l'heure qu'il est.* J'eus peine à deviner ce qu'il voulait dire.

Quidquid id est, on ne saurait nier qu'*à l'heure qu'il est*, le ridicule et la sottise courant les rues, il ne faille une adresse méritoire pour les éviter.

Les qualités qui étaient cause que saint François de Sales prêchait et prêchait bien parcequ'il les possédait, sont positivement celles qui font que M. Delacroix s'abstient de prêcher parce qu'il ne les possède pas; ils subissent tous deux à l'inverse et à mérite égal peut-être, l'influence de ces qualités.

Mais on n'a jamais dit que saint François de Sales fût un amateur de jardinage, ou, si vous voulez, d'horticulture. Ici excelle M. Delacroix. Le froid, la pluie, les chaleurs de la canicule, la peur de se ternir le teint, les loups et les cousins, rien ne l'arrête; il s'enfonce dans les gorges profondes des montagnes, franchit leurs cîmes élevées comme le ciel, pend (*pendet*) comme les biches de Virgile à leurs flancs escarpés, avec ses souliers à la Mollevaut, son grand air flegmatique, et M. Depéry. Ah! quel plaisir de butiner, sur cette inépuisable casbah du royaume de Flore, depuis la renoncule jusqu'au nénuphar, depuis la famille des apocynées jusqu'à la famille des chicoracées, depuis la polygamie dioécie jusqu'à la syngénésie polygamie égale, etc. etc. Que sais-je? Les boîtes de fer-blanc ne suffisaient pas; nos intrépides naturalistes dépeuplaient le sol, ils dépeuplaient l'air même et les ruisseaux. Veuve des jolis cailloux qui chérissaient sa couche sineuse, l'onde boudait et fuyait sans mot dire. C'était une

Saint-Barthélemy de pierrots et de papillons aux cent-cinquante espèces d'ailes farineuses et diaprées. Toute roche devenait un dolmen, toute taupe une sirène; si les montagnes s'étaient laissé faire, ils les auraient emportées. Or, pour placer tant de découvertes, il fallait une hotte, ce fut M. Depéry qui la porta. N'est-ce pas vrai, M. l'évêque de Gap?

De l'herboriseur à l'antiquaire, il y a moins d'un pas; avec le naturaliste, c'est tout un. Les amis convoitaient aussi les anciens monastères. Cependant ils n'en prenaient guère que les traditions; de là les notes sur lesquelles M. Depéry a composé son histoire hagiologique du diocèse de Belley, ouvrage rempli de science et de saine critique (1837).

C'est au milieu de ces occupations et des autres, que M. Delacroix reçut la nouvelle de sa nomination au siège de Gap « qui s'étend sur bien 200 paroisses » dit une chronique. Il se rendit aux désirs de Louis-Philippe, et reçut la consécration épiscopale des mains de M. Devie, dans la magnifique église de Brou. — M. Parisis assistait M. Devie.

Comme l'indique la notice de M. Chartrousse, M. Delacroix succédait à M. Arbaud.

Ses débuts furent heureux. La suite nous présente quelques ambiguités.

Les uns m'affirment qu'il se fit constamment adorer, et que sa douceur ne se démentit jamais; les autres qu'en devenant évêque il avait bu le poison de Circé et chérissait ses prêtres jusqu'au point de verser pour eux le sang qui coule dans... leurs veines. Ce sont, hélas! des métamorphoses quotidiennes.

Néanmoins les uns et les autres, d'un avis commun, rendent hommage à sa vive piété.

On a besoin de réfléchir pour délier le nœud de cette énigme.

Les chanoines se lèvent. *Guerre des Chanoines, guerre miraculée* (1). Il n'est pire eau que l'eau qui dort, ni pire effet que celui qu'elle produit lorsqu'on l'agite par hasard. Les chanoines dorment; c'est leur état. Ils pensaient donc, s'ils pensent jamais, que M. Delacroix voulait les réveiller; et en effet M. Delacroix voyait avec peine ce qui se pratique fort : à savoir que, malgré les ordres précis de l'Église et les sommes allouées par le gouvernement civil, l'office canonial fût abandonné ou du moins négligé. Il suivit l'exemple de M. Parisis, et j'en suis bien aise. Il avisa les absents et les engourdis, et parvint à son but; mais les chanoines en eurent rancune et telle-

(1) Rabelais, *Pantag.*

ment qu'après peu d'années il se vit obligé de quitter la place.

Il avait fait du bien, fondé un noviciat des sœurs de la Providence de Portieux (Voir la notice sur M. Dupont), appelé dans son diocèse les admirables frères de la doctrine chrétienne, enfants d'un prêtre qui mourut interdit et que l'Église a béatifié et va canoniser incessamment, visité presque toutes les paroisses de ces montagnes inabordables, commencé des œuvres utiles et nombreuses que son départ précipité ne lui permit pas de conduire à bonnes fins.

Je dis qu'il avait parcouru les Hautes-Alpes; non pas en grand seigneur : la rude nature de ces pays fait aux évêques même une nécessité de la modestie évangélique. Nul équipage possible. Les mulets sont la seule monture en usage. Doués d'un instinct merveilleux, ces animaux cheminent sur le bord des abîmes avec une assurance et une adresse que l'homme n'aurait pas. Ils guident les voyageurs et ne s'égarent jamais. Ils servent de voiture, de cochers, de paires de chevaux, de garde-fou, de livret géographique, d'intelligence. M. Delacroix les estimait, il avait bien raison. C'est en société d'un bon enfant de mulet et d'un ami inséparable qu'il visita aussi tous les évêques de la mé-

tropole d'Aix : — le vénérable M. Miollis, qu'il entendit prier tout haut pour son frère (voir la biographie du cardinal Pacca), « *car il en a grand besoin*, » disait M. Miollis; — l'évêque de Fréjus, que je connais peu ; — M. Mazenod, à Marseille; — le savant abbé Sibour, — et M. Bernet...

Or, le 27 avril 1840, il devenait archevêque d'Auch (*Augusta-Auscorum*), « aussi nommé *Neuf populaire*, d'autant qu'il y avait neuf peuples qui estoient sujets à sa jurisdiction en dernier ressort » Mela, selon l'auteur que je cite, recommande les habitants pour leurs prouesses. Ce sont des gascons. Chacun sait que cet archevêché date du quatrième siècle; je n'en parle pas.

M. Delacroix succédait au cardinal Jean-Xavier d'Isoard, né à Aix, le 23 octobre 1766, du titre de la très sainte trinité dal Monte-Pincio, créé et publié par Léon XII, dans le consistoire secret du 25 juin 1827, mort à Paris le 7 octobre 1839.

Dans ce nouveau poste, M. Delacroix n'essuya guère de contradiction. Pourquoi ? S'il changea de conduite, ou s'il n'eut aucun intérêt à froisser, d'autres le savent, mes notes me font défaut. Voici pourtant ce que je puis écrire.

Avant la consécration, l'élu prononce des serments. Les violer, c'est un crime et une horrible

bassesse ; les observer, un devoir et une manière assurée d'obtenir avec la couronne éternelle des pontifes l'estime et l'amour des peuples. L'Église ne pense et à plus forte raison n'exige rien qui ne soit utile et parfait. Reste à examiner M. Delacroix sur ces différents chefs.

« J'observerai, dit l'élu, et ferai observer de toutes mes forces (et non pas *autant* qu'il me sera possible, comme on a traduit, ce qui présente un sens équivoque) *totis viribus*, les règles des Saints-Pères, les décrets, ordonnances ou dispositions, réserves, provisions et *mandata* (la langue française n'a pas d'expression qui corresponde absolument à celle-ci) et *mandata* apostoliques. » Or, nous avons lu mille et mille textes des Pères, des canons, etc., etc. qui regardent les évêques, et ma plume hésite...

M. Delacroix, je le suppose, dédaigne l'or et la soie, car saint Bernard lui donne cette leçon : Toi qui aimes les ornements précieux, dis-moi, veux-tu plaire à Dieu, ou bien au monde ? Non pas à Dieu certainement. Si tu veux plaire au monde, pourquoi te faire prêtre ? car, si tu ne plais pas à Dieu, tu ne l'apaises pas ; et si tu ne l'apaises point, pourquoi es-tu prêtre : *Deo non places, neque illum placas ; si non placas, cur sacerdos.* » (D. Bern. *sup. Cant.* 18.)

Selon l'énergique parole de saint Grégoire (*In Past.* 5. *p. adm.*), M. Delacroix, je le suppose toujours, est comme ces animaux pleins d'yeux au dedans et au dehors : au dedans, pour saisir et reconnaître ses propres fautes devant le juge suprême, au dehors pour voir et corriger celles d'autrui.

Sa vie et ses discours brillent parmi les péchés et les erreurs des humains comme les astres du ciel dans les ténèbres de la nuit. (*Id. epist. ad Constan*).

L'évêque et l'archevêque n'ont point dégénéré du vicaire-général de Belley. La charité chez lui est une bonne mère : lorsqu'elle réprimande, elle est douce; lorsqu'elle approuve, elle est simple; elle a coutume de sévir pieusement, de s'indigner en toute patience et humilité. (*Id.*)

Il prend conseil avant d'agir, non de tous les hommes, mais seulement des bons. Il appelle les bons dans l'intimité pour qu'ils soient témoins et gardiens de sa vie et de son honnêteté (*id. Ep. ad Gebenen. Ep.* 28).

Lorsqu'une faute paraît tellement claire que la miséricorde ne puisse l'excuser sans péril pour la justice, il frappe le coupable, mais en laissant voir qu'il obéit à la nécessité du devoir et ne satisfait pas une folle passion de tyrannie. Si la faute est douteuse ou excusable, il pardonne. *Quia, salvâ justi*

tiâ, pietas locum invenit. (*Id. ad Theob. epist.* 37).

Dieu sait que, dans la distribution des honneurs et des places, il n'a point égard à la chair et au sang, et qu'il ne fait ses choix qu'après avoir prié comme le Seigneur Jésus : *Pernoctavit Dominus et manè elegit apostolos* (Greg. *Ep.* 33, *lib.* 2). Ainsi MM. Fenasse, de Belloc et Dupin, M. de Belloc surtout, méritaient plus qu'hommes du monde l'emploi de grands-vicaires, et M. Taste celui de secrétaire de l'archevêché.

Donc, il n'a pas donné le saint des saints à des hiens, c'est-à-dire l'ordination et les dignités, ni les perles aux pourceaux, réfléchissant à cette sentance formidable : *Meritò quales fovent, tales sustinent.* (*Id. Ep.* 152, *ad Monach. Alpens.*)

Il a lu les épîtres de saint Paul à Timothée, 1-47 et 2-4 : « Je t'adjure devant Dieu et Jésus-Christ qui doit juger les vivants et les morts, par sa venue et son règne, prêche la parole, *testificor*, etc., etc., *prædica verbum.* » Que dites-vous là, pasteurs fainéants, qui briguez les chaires et négligez la prédication? Jésus-Christ dit qu'il a été établi roi pour prêcher, et vous dites, vous, que vous ne pouvez tout à la fois prêcher et administrer! Nos pères le pouvaient bien : Saint Grégoire, saint Am-

broise, saint Augustin, etc., etc., gouvernaient leurs églises, prêchaient, écrivaient, etc., etc. Si vous ne pouvez faire l'un et l'autre, laissez à des archiprêtres le soin de l'administration, et réservez-vous la doctrine. Telle est la décision du quatrième concile de Carthage, l'avis de M. l'évêque de Tulle en son mandement d'installation, et certainement la règle de conduite de M. Delacroix. Il n'est pas de ces effrontés bateleurs qui disent que saint Paul, et les Pères, et les conciles, et Jésus-Christ lui-même parlaient pour leur époque et auraient changé d'avis s'ils vivaient maintenant. Plaisanterie dégoûtante et qui me rappelle une anecdote du seigneur des Accords en ses *Bigarrures et Touches :* « Le magnifique Megret, dit-il, discourant un jour avec un vieil capitaine françois du faict de la guerre, il lui advint de dire qu'il falloit suivre une certaine admonition de saint Paul. Lors le capitaine : *Que dites-vous, Saint-Paul? Je commandais déjà qu'il était encore page;* estimant qu'on lui alleguast un capitaine nommé Saint-Paul. Quoy cognoissant, Megret luy dit : *je vous veux alleguer saint Paul l'apostre.* A quoy de rechef ce capitaine : *Il ne sauroit rien dire de la guerre du faict d'aujourd'huy, car de son temps il n'y avait pas d'artillerie* (1). »

(1) Page 52 des *Entend-trois.*

Et, M. Delacroix le sait encore : Aucune coutume, aucune prescription ne peut abroger ces lois, non plus que celle ci : *Qui dicit se in Christo manere, debet sicut ille ambulavit et ipse ambulare.*

D'où suit qu'il est fidèle aux serments formulés dans le Pontifical, à ceux dont nous avons fait mention, et à ceux-ci :

Apostolorum limina singulis quadrienniis personaliter per me ipsum visitabo, et Domino nostro, etc., etc. *rationem reddam de toto meo pastorali officio ac de rebus omnibus ad meæ ecclesiæ statum, ad cleri et populi disciplinam, animarum denique quæ meæ fidei traditæ sunt salutem quovis modo pertinentibus, et vicissim mandata apostolica humiliter recipiam et quam diligentissimè exequar.* Il a visité le tombeau des apôtres dans le courant de 1843 et reçu (20 juin) de S. S. Grégoire XVI le titre d'assistant au trône pontifical, témoignage précieux et mérité de sa bonne gestion, de sa franchise, de son humilité, de son dévouement.

Car en effet, il avait enseigné par ses paroles et par ses exemples les choses qu'il savait être contenues dans l'Écriture. Ce n'est pas en vain qu'au jour de la consécration, lorsqu'on lui disait : *Vis castitatem et sobrietatem... custodire et docere,* il

répondit : *Volo*, je le veux ; et à cette question : *Vis semper in divinis esse negotiis mancipatus et à terrenis negotiis vel lucris turpibus alienus ?* Je le veux, je veux repousser comme un abominable vol le trafic des dispenses, les impôts établis sur la charité publique et sur la misère du clergé inférieur, sous prétexte de bonnes œuvres, mais en réalité pour gonfler ma cassette, et les maquignonnages de meubles, de cures, d'équipages, de châteaux, de conscience. On vit abonder en lui la constance de la foi, la pûreté de l'amour,—l'amour qui coule sur son cœur comme l'huile mystérieuse sur la barbe d'Aaron, et la sincérité de la paix. Il tient les clefs du ciel, pour s'en servir et non pour s'en glorifier. Il n'a point abandonné la vérité par orgueil ou par crainte. Dieu seul est son autorité et sa puissance. Il reçut l'anneau, ce gage d'une inviolable fidélité à l'Église, et fit bénir sa fécondité spirituelle. Il reçut l'Évangile et, comme nous l'avons dit, il l'annonça au peuple, car Dieu, qui le commande, a la puissance de donner toutes les graces nécessaires. Cette tête purifiée par le peigne d'ivoire et la toile de fin lin, il ne l'a point profanée comme celui dont parle l'Écriture, *et stercore implevit caput* (1), ni

(1) Esth. 14-2.

ses mains purifiées en face du consécrateur et des évêques assistants ; il ne les a point salies : il reçut les gants à cette intention. Il reçut et il a porté la mître comme un casque de défense et de salut.

Il avait donc toutes les qualités épiscopales, « lesquelles, remarque un vieil auteur, sont autant rares en plusieurs que sont fréquents en d'autres les désirs de parvenir à ces dignités sans elles. »

Mais voyez où m'égare une illusion douce. Je fais un conte. Si quelqu'un m'appelait à la preuve, immanquablement je jetterais ma langue aux chiens. Dans un état de choses régulier, l'écrivain pourrait dire à coup sûr de chaque évêque ce que j'ai dit conditionnellement de M. Delacroix. Aujourd'hui le meilleur de tous est encore suspect. Eh, mon Dieu, je les défie d'éviter le parjure. Quand on a pris une fausse route, mieux on croit marcher, plus vite on arrive à toutes sortes de chûtes et d'abîmes. La vigueur même et le courage deviennent une première cause de mort ; et le bien même, par une monstrueuse transformation, aspire au triomphe du mal.

Pour se faire une saine idée de l'administration, M. Delacroix visita l'archevêque de Rouen et les évêques du Mans et de Chartres.

Preuve de modestie : *De se ipso nihil tenere et de*

aliis semper benè et altè sentire, magna sapientia est et perfectio (1). « On convient assez communément, dit Mirabeau, du besoin d'apprentissage pour tous les métiers; celui de gouverner ses semblables est le seul pour lequel tout homme se croit des talents. » (2) Voyez les rois à la mamelle et les évêques qui n'ont pas fait de leur vie un baptême... ni ouvert un livre.

J'aime et vénère ces trois prélats, je ne conteste pas leurs mérites et leurs vertus, mais convenait-il de choisir pareille école?

M. de Croï, le bon prince de Croï, pouvait-il enseigner ce qu'il n'avait pu apprendre? Son nom seul portait la crosse et la pourpre;

Mettez une pierre à la place,
Elle vous vaudra tout autant.

Sa personne avait tout juste la taille d'une simple cure de village. Il le sentait bien. Voilà pourquoi, depuis le commencement jusqu'à la fin, ses églises furent conduites par des régisseurs sous le titre de premier vicaire-général. Ces administrations-là présentent toujours de grands inconvénients. Le régisseur, qui peut être révoqué à chaque instant, n'ose

(1) Imit.
(2) *Essai sur le despotisme*, par 144 de l'édition de Bailleul.

rien entreprendre. On ne manie pas la chose d'autrui comme la sienne; la crainte de la gâter fait qu'on la néglige. D'autre part, le maître n'intervient qu'à contresens; c'est un résultat naturel de sa position. Il intervient quelquefois, et par nécessité, et parce qu'enfin l'amour-propre s'insurge et l'excite à montrer qu'il sait agir de lui-même au besoin. —Or, les personnes faibles ne peuvent être sincères; ainsi le juge Larochefoucauld.

Il intervient à contresens, étranger qu'il est à la plus grande partie des détails administratifs et surtout à l'ensemble qui détermine la qualité des actes comme la conduite à tenir par devers ces mêmes actes. J'ai déjà dit, et c'est apparemment la pensée de l'Église, que dès l'instant où, pour une raison quelconque, il se sent inférieur à sa charge, l'évêque ne doit pas recourir à des termes moyens dérisoires, mais faire valoir ses droits à la retraite. Voyez pourtant l'absurdité des préventions et jusqu'à quel point une damnable coutume peut maîtriser les meilleurs esprits; il y a des hommes éclairés et vertueux qui dénonceront à la vindicte publique cette proposition claire comme la face du soleil. « Eh bien, répond M. Delacroix, n'eussé-je visité Rouen que pour y trouver matière à des

réflexions de ce genre, la leçon valait bien le voyage. » Très certainement.

Sous aucun rapport, M. Jean-Baptiste Bouvier ne ressemble à son altesse sérénissime le cardinal Gustave-Maximilien Juste, des princes de Croï-Dolmen. C'est sa personne, malgré son nom, qu'une ordonnance du roi désigna pour un évêché. Il pouvait, sans crainte de ternir deux blanches mains aristocratiques, manier les rênes de son église, et penser sans faire déroger sa tête. Il agissait donc, et à ce sujet la notice seizième ne me laisse rien à dire, sinon qu'il se maintient parmi les plus déterminés adversaires de l'émancipation canonique. Sans doute, M. Bouvier publie des livres de théologie et de philosophie élémentaires, ce qui le distingue de ses confrères qui ne publient rien du tout; mais en accordant à ses efforts de justes éloges, n'oublions pas qu'il brille moins par ce qu'il fait que par ce que d'autres ne font pas. M. Bouvier se fâchera .... pour ce seul dire, il pourrait interdire la lecture de mes ouvrages à ses diocésains, et même écrire dans un sens analogue à ses vénérables collègues, hélas!

Nihil est quod credere de se
Non possit, cùm laudatur Dis æqua potestas(1).

(1) Juv. sat. 4.

Si l'on appelle théologien le père Pérone, dont M. l'abbé Migne vient d'éditer à bas prix les admirables *Prælectiones* (1), il faut donner un autre nom à M. Bouvier. On n'est pas un docteur de l'Église et une autorité plus infaillible que celle du Pape pour avoir copié fort au hasard le père Antoine et Bailly, dût-on même assaisonner ces filandreux plagiats de quelques réflexions puériles et invraisemblables. Donc, ce serait une grande étrangeté de nous opposer, dans la question de vie ou de mort qui préoccupe le clergé de France, le sentiment d'un homme tel que M. Bouvier, ses répugnances têtues et ses actes. Qu'il veuille le bien, personne n'en disconviendra. Mais M. Delacroix, puisqu'il l'a visité, sait maintenant ce que pèsent les plus pures intentions de l'âme contre une constitution phtysique. Et voilà une seconde leçon. Étant simple supérieur de séminaire, M. Bouvier se faisait chérir universellement; il devient évêque, et les cœurs se réfroidissent ou l'abandonnent. Pourquoi? parce qu'un évêque, dans l'état actuel des choses, sera nécessairement un despote, parce que la justice d'un seul est l'injustice. Du reste, il faut le dire en passant :

L'injustice à la fin produit l'indépendance.

(1) 2 vol. in-8.

M. Delacroix, pour s'instruire, visitait M. Clausel de Montals. Un évêque a besoin d'ardeur, de convictions fortes, de courage, de générosité, d'élévation dans l'esprit, de distinction dans les manières et dans les formes du langage. A cet égard, point de meilleure école. Mais M. Clausel est encore un homme de parti, qui trouverait adorable chez les Bourbons de la branche aînée ce qu'il veut brûler aujourd'hui, et qui malheureusement subordonne un peu trop le sacerdoce à l'empire. On a dit de lui comme de M. de Quélen, que si en 1830 Dieu s'était brouillé avec Charles X, et qu'il eût fallu se prononcer entre les deux..... je crains de blasphêmer. Certes, M. Clausel n'a pas enseigné à M. Delacroix la manière d'affranchir un peuple, et de fonder sur la liberté même le principe de l'obéissance et du commandement. Tout en exécrant Bonaparte, il a subi avec enthousiasme les dispositions brutales et frauduleuses, qui font du clergé inférieur comme un misérable cadavre aux mains des évêques, et des évêques autant de lieutenants de police à la solde des gouvernements civils.

Je ne parle point des voyages de M. Delacroix à la Grande-Chartreuse, à Nancy, à Toul, au Havre, à Saint-Dié, où M. de Jerphanion faisait claquer ses doigts en disant à ses prêtres *je me moque de*

vous, et s'enflait si bien qu'il creva, et chez M. Rey à Dijon, etc., etc., etc.

Son but alors n'était plus le même. Il cherchait des antiques, et découvrit d'une part à Nancy l'église de Saint-Nicolas et M. de Forbin-Janson, qui n'y était pas, sauf le traitement, de l'autre la mer du Havre-de-grâce, de l'autre encore, nous l'avons dit, M. Rey.

Celui-ci guerroyait contre M. Morlot qui depuis... Il raconta ses peines et comment l'adversaire, si bas que le pistolet fût pointé, laissait toujours passer la balle par dessus sa tête. M. Delacroix connaissait depuis longtemps M. Rey; des explications amicales et naïves le confirmèrent dans son estime pour l'évêque de Dijon et dans sa manière de voir à l'égard de l'autre. Pour se consoler du présent, on parla du passé. Il y eut d'agréables souvenirs, et celui-ci particulièrement: Un jour M. Delacroix et M. Rey se promenaient au jardin des Tuileries (je ne puis indiquer l'année), M. Rey veut prendre son mouchoir et trouve dans sa poche une jolie montre. D'où venait-elle? M. Rey n'en savait rien, il n'en sait rien, M. Delacroix non plus. M. Rey prit des informations qui n'amenèrent aucun résultat. Cette montre merveilleuse est la même qu'il porte encore aujourd'hui, et qu'il portait à Dijon; il la fit voir à

M. Delacroix. On dit que M. Affre la réclamerait.

J'entends un petit oiseau qui babille et fait sa toilette sur les rosiers de ma fenêtre. C'est un ami de tous les jours. J'ai peur de l'effrayer. Je reste sans haleine. Petit oiseau, charmante et mignonne créature! A qui parle-t-il? Et, puisqu'il regarde toujours le ciel, que dit-il au ciel? Il est seul et il est gai. Pour éviter la pluie d'automne, il s'abrite à l'aise sous une feuille épanouie et se laisse amoureusement bercer sur la branche flexible par les premières agitations de l'air. Il m'a vu, j'étais immobile, et mon doux ami ne fuit pas, mais il s'inquiète, et mille fois en une minute sa jolie tête si fine et si légère semble me dire : je te soupçonne. Il a fini sa toilette et babille davantage et n'écrit pas des biographies. Hélas! et il s'est envolé. Il reviendra.

Comme la nature est bonne et l'homme méchant! J'ai l'âme triste et le cœur plein d'émotions inexprimables. J'allais faire de la philosophie allemande. On aura mes conclusions plus tard, si le cas se présente.

Pour terminer en forme biographique, il faut dire que M. Delacroix, celui dont j'écris la notice, avait un frère appelé le chevalier Delacroix, personnage religieux, et parfaitement placé dans les

affections de son altesse sérénissime monseigneur le cardinal de Croï-Dolmen, archevêque de Rouen.

Le même chevalier était, avant 1830, directeur de la maison des Quinze-Vingts, effet ou principe de sa liaison avec le grand-aumônier ; il maria son fils à mademoiselle Vêtu ; — (M. Delacroix fils réside à Tournus, ville de Bourgogne). Il maria sa fille, aujourd'hui veuve, à un membre de la famille des Vaublanc. C'est beaucoup.

Enfin, les habitants du Gers souhaitent de longs jours à M. Delacroix, Nicolas-Augustin, et moi aussi, et maintenant aussi les habitants des Hautes-Alpes.

15 Janvier 1845.

Paris.— Imprimerie de A. APPERT, Passage du Caire, 54.

Biographie du Clergé Contemporain.



[illegible]

A. Appert Edit. Passage du Caire 54

M. DEPÉRY,

ÉVÊQUE DE GAP.

—

Multa abscondita sunt majora his.
Pauca enim videbimus operum ejus.
ccl i. 43-36.

Je lis dans tous les journaux la nouvelle suivante ; et les journaux ne mentent pas toujours :

« M. Depéry, évêque de Gap, est arrivé dans sa ville épiscopale le 14 septembre, pendant la nuit, sa modestie ayant voulu éviter les honneurs d'une réception solennelle. Vers 9 heures du matin, le chapitre, le clergé de la ville et un grand nombre de prêtres du diocèse sont venus le chercher et l'ont conduit à la cathédrale. A la porte de l'église, il a été complimenté par son premier grand-vicaire,

auquel il a répondu, laissant paraître à chaque phrase sa vive émotion. Après la messe, le prélat est monté en chaire, et a lu, au milieu du recueillement général, sa lettre pastorale; plus d'une fois les larmes ont coulé de ses yeux, et, à l'attendrissement de ce peuple religieux, il a pu voir que les cœurs sauraient comprendre son cœur et lui répondre. Dans son mandement il se donne le titre de père des pauvres; il a voulu, dès son arrivée, acheter le droit de porter ce nom glorieux : une distribution de vivres a été faite à plus de 300 pauvres. Le reste de la journée il a reçu les hauts fonctionnaires et toutes les autorités civiles, militaires et judiciaires. Tous sont sortis enchantés de la simplicité et de l'affectueuse bonté de leur nouvel évêque. »

Et en effet, M. Depéry vient d'accepter la *charge* de l'épiscopat. Notez l'expression. —M. Morlot, cheminant avec un prédicateur fort connu, dans les rues de Paris, vers onze heures du soir, et par une pluie battante, déplorait la position tout-à-fait souffreteuse des évêques contemporains, et articulait ce profond calembour : « Saint Paul a dit : *Qui episcopatum desiderat, bonum* OPUS, etc., etc.; aujour-« d'hui, c'est *bonum* ONUS qu'il faudrait dire. »

Fort bien ! — Et M. Depéry, s'il vous plaît ?

Comme écrivain, M. Depéry avait un nom. Comme fonctionnaire ecclésiastique, sa modestie l'avait toujours éloigné du bruit.

Quand on parle beaucoup d'un secrétaire ou d'une femme, c'est qu'il y a du mal à dire.

Le premier fait l'office de porte-plume de l'évêque ; et si la machine fonctionne régulièrement, nul ne s'en occupe que pour bénir le principe moteur ; si elle se désorganise et résiste à l'impulsion ou la contrarie, alors on maudit la machine, le porte-plume, le secrétaire, on en parle beaucoup.

Le grand-vicaire a mission d'éclairer le zèle de l'évêque en son conseil. L'influence qu'il exerce ne s'étend guère au-delà d'un avis confidentiel et d'un vote. A l'extérieur, il agit par délégation et seulement ainsi. Son autorité obéit plutôt qu'elle ne commande, et ne commande qu'autant qu'elle obéit. C'est un reflet, ou, si l'on veut, une force intelligente (*utinam !*) au service d'une volonté étrangère, souveraine, responsable par conséquent. Selon qu'il remplira et ne remplira pas les conditions de sa nature, le grand-vicaire subit les alternatives d'indifférence silencieuse et de triste renommée que j'ai définies tout-à-l'heure.

Dans une société raisonnable, je le sais bien, les choses se passeraient autrement ; le plus grand

homme du monde est celui qui ne se tient ni en deçà ni au-delà du poste où la Providence l'a placé; il mérite au premier chef de fixer l'attention publique. Où trouver aujourd'hui cette société-là?

Supposons un diocèse gouverné canoniquement, c'est-à-dire par l'évêque et le presbytère réunis, les réflexions qui précèdent ne perdent rien de leur évidence. Il en résulte tout simplement que la responsabilité, au lieu de peser sur l'évêque, affecterait un corps; nul doute que le secrétaire et le grand-vicaire n'eussent à suivre une impulsion meilleure, mais leur état demeure le même.

M. l'abbé Depéry, comme secrétaire et grand-vicaire, fuyait toutes sortes de bruits.

On demande par qui et comment il fut désigné au choix de Louis-Philippe: par M. Devie, M. Delacroix, et plusieurs autres prélats.

Certes, la politique fait bien des évêques. Remarquez cette chose ignoble : Un négociant, un avocat, un marin, un rhéteur, un soldat, des protestants, des athées peut-être, des indifférents au moins, avec des gens qui n'écrivent pas l'orthographe, que sais-je? des ministres de rois se réunissent au nom d'une Charte exclusive de toute religion d'état, et délibèrent sur la question de savoir quel est, parmi les prêtres catholiques de France, le plus apte et

idoine à recevoir la plénitude du sacerdoce; ils prononcent, ils nomment; la nomination bien résolue est signifiée au souverain Pontife qui n'ose l'infirmer de peur de compromettre son petit royaume, si toutefois elle ne porte pas sur un sujet trop publiquement indigne; avant cette notification, le candidat s'intitule *Évêque:* je dis qu'il signe *Évêque nommé*. Voilà un siège pourvu. Sacrilège dérision! Ainsi le veulent les concordats. C'est joli. Allez au diable, avec vos concordats.

Je n'étonnerai personne en disant que M. Depéry n'est pas et ne fut jamais un homme politique, du bois dont on fait les préfets ensoutanés. Il a subi le mode usité des ordonnances royales; je supposerais difficilement qu'il l'approuve.

Or, plus il est vrai que l'existence de M. Depéry s'était cachée jusqu'à présent sous le voile d'une modestie intelligente et rare, plus mon lecteur éprouvera de plaisir et d'édification réelle à voir cette existence dans ses détails, et plus je suis heureux du rôle que m'impose ma mission de biographe. Trop souvent on a peine à dire des hommes un peu de bien qu'il n'aient point dit eux-mêmes et proclamé par avance en mille et mille sortes.

Jean-Irénée Depéry est né le 6 mars 1796 à Challex, commune du pays de Gex, autrefois dé-

dépendante d'Annecy, et rattachée ensuite à Chambéry par l'ordonnance de 1802, qui érigeait ce dernier siège archiépiscopal, puis à l'église de Belley.

Claude Depéry, son père, habitait le château de Challex, et le faisait fructifier pour l'usage des pauvres. Charmant vieillard, comme sont tous ceux auxquels *la sagesse donne de la grâce*, que *les yeux du Seigneur contemplent*, dont la bonne renommée engraisse les os, *fama bona impinguat ossa*, dit encore l'Écriture sainte, et qui font toujours le bien dans son temps, *cuncta fecit bona in tempore suo.* Il mourut vers l'année 1827. Aux yeux du juste surtout, le jour de la mort est meilleur que le jour de la naissance : il naissait pour mériter le salaire, il meurt pour le recevoir. Nous prétendons avoir la foi, et la mort nous épouvante; si cette frayeur ne vient pas d'une conviction profonde de notre misère et du sentiment des terribles justices de Dieu, nous n'avons pas la foi, ou bien nous sommes des fous. Croire au ciel comme à la terre, et fuir en grimaçant la porte par où l'on passe de la terre au ciel, comment cela s'appelle-t-il?

Claude Depéry avait épousé la fille d'un receveur de l'enregistrement, mademoiselle Claudine Du Buisson qui mourut avant lui (1821) et comme lui. Je veux transcrire un sublime passage de Luther,

si Luther qu'il soit : « Quand Eve fut amenée devant Adam, il devint plein du Saint-Esprit et lui donna le plus beau des noms, il l'appela *Eva*, c'est-à-dire la mère ; il ne l'appela point sa femme, mais la mère. C'est là la gloire et l'ornement le plus précieux de la femme. Elle est *fons omnium viventium*, la source de toute vie humaine. Cette parole est brève, mais ni Démosthènes ni Cicéron n'aurait pu dire ainsi. C'est le Saint-Esprit qui parle ici par notre premier père. » (1).

De ce mariage : François Depéry, qui est maire de Challex depuis trente-deux ans ; mademoiselle Depéry, modeste et angélique personne, providence des malheureux, fidèle dépositaire, elle aussi, de toutes les traditions bénies de la famille ; Jean-Irénée Depéry, évêque de Gap, lequel nous occupera plus spécialement.

J'ai dit qu'il était né en 1796. Alors les églises de France appartenaient au gouvernement comme celle de Saint-Euverte d'Orléans est à Messieurs les fabriciens, laïcs et prêtres, de la cathédrale Sainte-Croix ; on en faisait le même usage, c'est-à-dire qu'on les baillait à ferme pour entrepôts de vins et eaux-de-vie, séances de clubs, nopces et festins,

(1) Traduit par M. Michelet.

bals masqués, bacchanales en tous genres, etc., etc. Il devenait de plus en plus difficile de trouver un prêtre, vu la constitution civile et les illustres charretées. Donc, une première fois, Depéry fut baptisé dans la chambre de sa mère par une sage-femme, et, chose singulière, il eut une marraine protestante. Mais après la restauration du culte, en 1806, M. l'abbé Auvergne, missionnaire italien, lui donna de nouveau le baptême *sub conditione* dans l'église Saint-Maurice de Challex; cette fois, il eut une marraine parfaitement catholique, et pour parrain M. Lépine, neveu du célèbre inventeur des montres Lépine.

Madame Depéry l'envoya de bonne heure à l'école du village. — Parmi les ridicules d'ici-bas, qui dépassent en nombre les étoiles du ciel et en énormité le savoir de M. Darcimoles, le pire certainement c'est la morgue aristocratique.

Voulez-vous m'écouter un peu? Soyez sûr que bien des gens s'estiment à la lettre pétris d'un limon distingué du nôtre. Voilà-t-il pas une fluette marquise ou comtesse (comme on veut) négligemquement étalée sur une berceuse roulante, flanquée d'une paire de chevaux de prix et d'hommes de rien barriolés? Voici un prolétaire membru, trapu, grave et noir, qui fait sonner sous sa pesante

chaussure la dalle des boulevards et gagne majestueusement l'atelier où se fabriquent les joujoux de la grande dame. Interrogez ; je défie qu'elle vous dise : *L'e prolétaire et moi, nous sommes enfants de la même Ève,* et qu'elle ne dise pas : *Dieu, pour me créer, s'est servi de la main droite, il a pris la gauche pour faire cet être-là !* — Il y a l'aristocratie de la table : Qui prouve quatre quartiers, n'admet point à ses côtés (sauf condescendance) celui qui en prouve trois, encore moins la roture. « Et tout cela, dit Rousseau, pour manger en pompe à midi ce qu'il va déposer le soir dans sa garde-robe (1). » — Il y a l'aristocratie de la politesse, si bien qu'un homme *né* ne salue point celui qui n'est pas *né* et qui devra s'incliner devant lui jusqu'à terre, si bien même que l'homme *né* répond aux amabilités du manant comme un charretier de Bretagne à celles de sa bourrique embourbée. — Il y a l'aristocratie du temple saint, ô mon Dieu ! Jadis le curé donnait l'encens à messieurs les roués et à mesdames les Phrynés de la cour, en bousculant le pauvre taillable qui payait la dîme. La révolution fit justice de ces choses, elles veulent revivre aujourd'hui. Lorsqu'un orateur amusant se présente, ou

(1) Emile, liv. 3.

une cérémonie curieuse, des places sont réservées autour de l'autel ou de la chaire pour la plus grande commodité des roués et Phrynés qui n'aiment point à changer l'heure de la promenade, des repas, ou des Bouffes..... Les pauvres tombent malades dans leurs taudis et réclament un prêtre : c'est l'affaire des hommes-de-peine qu'on appelle administrateurs ; on apprend que Madame ou Monsieur de *** s'effarouche d'une égratignure : vîte, c'est l'affaire alors de M. le curé qui prévient la demande et trouve trop souvent des consciences blanches. Le curé au premier étage, au second MM. les vicaires, plus haut la plèbe ecclésiastique. Si je fais un mensonge, il faut m'accuser nettement, si non, s'amender ; nul ne m'accusera.—Il y a des aristocraties à perte de vue et à l'infini, et puis celle de l'éducation.

Encore un mot. J'entends dire de telle école d'enfants qu'elle est *bien*, de telle autre qu'elle n'est pas *bien*, ce qui signifie que vous trouverez dans celle-ci des élèves de médiocre fortune, et dans celle-là des fils de famille opulents ou, comme on s'exprime, nobles. Chacun vise à la maison qui est *bien* ; et il en résulte que, dès le plus bas âge, les catégories infestent la société. Isolés de cette manière, les enfants *bien* ne voient et ne connaissent qu'eux-mê-

mes; infatués déjà de leur valoir par les stupides enseignements du foyer, ils croissent en suffisance et en égoïsme, d'autant qu'aucun élément extérieur ne contrarie leurs prétentions insolentes. Sans doute, des questions de préséance viendront les agiter de temps à autre, mais positivement parce qu'elles naissent de l'importance qu'ils attachent tous à leur condition d'origine et au *partus ventrem sequitur*, les discussions, au lieu de réprimer ces élans désordonnés, les supposent d'abord violents et vivaces, elles les irritent, et, comme dans toutes les espèces de conflit, produisent en définitive autant de convictions insurmontables qu'il s'était élevé de thèses différentes. Ceci posé, ces nobles sauvages se connaîtront-ils eux-mêmes? Quand je l'ai dit, je me trompais. Ils ne connaîtront rien. En général les enfants sont naturellement et immensément aristocrates. Dans cette réunion de l'école *bien*, pas un seul qui ne fasse le raisonnement que voici : *Je suis riche, j'ai un nom, cela me suffit. A quoi bon l'étude?* Ils font tous les jours ce raisonnement. Et alors c'est à qui croupira le mieux dans l'indolence et l'ineptie. Ainsi se forme cette classe de *lions* et *tigres* qui cultivent la morale dans les coulisses de l'Opéra et prennent une femme légitime pour le maintien civil ou pour

corriger les fautes d'orthographe de leur correspondance.

Mettez les enfants en commun, mélangez les roturiers et les nobles sans distinction d'écus et de titres héraldiques, une guerre nouvelle éclatera dès l'abord, j'en conviens. Les petits grands seigneurs accueilleront avec un mépris significatif ceux qui ne le sont pas. Mais aussi, à l'instant même, ces derniers songeront à la résistance, et les arguments, fussent-ils formulés *violentâ manu*, ne manqueront pas; sentant qu'ils ont un intérêt d'avenir à fortifier leur esprit par le travail, ils s'y adonneront de corps et d'âme; ils profiteront des avantages que la nature même leur a départis communément sous le rapport de l'intelligence, ils écraseront de leur supériorité réelle l'imbécille orgueil des enfants *bien;* ou plutôt, Dieu le veuille, les enfants *bien* sentant à la fin l'absurdité du rôle qu'ils avaient joué, s'animeront d'une émulation subite, et prouveront en dépit de leur origine une moins vaine noblesse que celle de la bourse et des noms patronymiques. Au milieu d'une foule d'individus qui diffèrent par la position sociale, le caractère, le genre d'esprit, la capacité, les mœurs et l'avenir, ils apprendront à vivre partout et avec tout le monde, leur âme se pliera forcément ou d'elle-même à bien des

exigences; ils seront contredits, et subiront devant la raison comme devant Dieu la suprême loi de l'égalité humaine. Précieux noviciat pour ces petites créatures à la veille d'entrer dans les régions du monde où se trouvent la concupiscence de la chair, la concupiscence des yeux et l'orgueil de la vie, *Quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum et superbia vitæ.* (1). Mon Dieu! je cause beaucoup trop.

Ce fut donc une heureuse idée que celle de madame Depéry. Sa fortune lui permettait de chercher pour son fils une école *bien,* elle préféra l'école du village, et l'enfant, qui du reste n'était point gâté par une mauvaise éducation première, dut à cette circonstance une grande partie des aimables qualités de cœur et d'intelligence que nous aurons lieu d'admirer tout à l'heure.

Au sortir de l'école, Irenée commença l'étude du latin sous la direction d'une demoiselle Crouzet, institutrice à Saint-Jean de Gonville. Cette personne le conduisit jusqu'en septième, je veux dire jusqu'au moment où il entra au collège de Genève comme externe.

En voyant le biographe érudit et l'austère prélat

(1) Ep. 1. Joan. 2-16.

de 1845, mon lecteur s'imaginerait malaisément le petit espiègle de 1802, qui aimait bien sa mère assurément, mais lui désobéissait parfois sans la contrister, et méritait qu'on l'enfermât tout seul dans sa chambre, et sautait par la fenêtre, et se cassait une jambe, et se consolait de tout en chantant beaucoup plus tôt que M. Ponchard : *Ah ! quel plaisir !... ah ! quel plaisir d'être soldat... ah ! quel plaisir...* Et de cette sorte, on ne peut dire qu'il ait sucé avec le lait l'ambition sainte du sacerdoce. J'accepte cet incident comme une variété pour mon livre. Irenée Depéry voulait être général, entendez-vous ?

L'espiéglerie n'a force de crime qu'aux yeux des Sulpiciens ou des leurs. Mais, au lieu de l'esprit de Saint-Sulpice, une mère a tout bonnement de l'esprit, ce qui fait qu'elle juge des choses en sens opposé. Pour elle comme pour les instituteurs clairvoyants et purs, l'espiéglerie si fort inhérente à la constitution de l'enfant porte par là même un caractère providentiel. Dieu donne aux vieillards la gravité qui protège leurs membres raidis contre les accidents physiques, et qui dirige leur entendement à travers les complications infinies de l'existence morale ; dans une admirable proportion, Dieu donne aux enfants l'insouciance d'esprit et la souplesse de

corps nécessaires pour éluder des combinaisons intellectuelles qui excèdent leurs forces, et ne point se briser aux écueils perpétuels où les pousse l'inexpérience. De plus, Dieu donne aux enfants une sauve-garde naturelle dans la personne de leurs mères ou de ceux qui les remplacent. S'ils sont en cette manière incapables des grandes pensées et des grandes vertus que Dieu ne leur demande point, voilà un désavantage fort insignifiant que rachète et au-delà l'heureuse impuissance de commettre de grandes erreurs et de grandes bassesses. J'ai toujours vu des espiégleries dans l'enfance des hommes de génie et même des saints.

Ce qui prouve que la mère de M. Depéry et ses instituteurs partageaient mon sentiment, c'est qu'ils l'admirent dès l'âge de douze ans à la première communion, nonobstant une renommée très légitimement acquise d'espiéglerie.

Il fit donc sa première communion dans l'église de Challex, préparé par M. le curé Delajoux, excellent homme, ancien militaire, qui depuis lors est devenu l'intime ami de son jeune paroissien et veut l'être jusqu'à la mort, *quam Deus avertat*.

On le mit en septième, comme je l'ai dit, au collège de Genève. Son professeur était un M. Bourette, qui, à la suite d'un examen, le qualifiait *piger*

desiderabilis ; et en effet, d'un bout à l'autre de l'année, Depéry, le désirable paresseux, n'avait pu être débusqué de la première place; l'année close, il prit d'assaut et d'un air de n'y point songer toutes les couronnes.

Nous voici au collège de Mélan (Savoie), collège dirigé par M. l'abbé Ducray, saint prêtre, martyr des orgies révolutionnaires, habile mathématicien. — Le collège est incendié. M. Depéry quitte Mélan, et son supérieur, et le professeur Jourdan, qu'il aimait l'un et l'autre comme il s'en faisait chérir. Il passe au collège de Laroche, près de Genève, et y reste deux ans sous la conduite du vénérable abbé Pasquier. Survient l'armée autrichienne. Il déserte les bancs et veut s'enrôler (*dare nomen*) pour la patrie. Les Autrichiens disparaissent; vous le trouvez au petit séminaire de Chambéry, fréquentant les cours du collège, distingué par le savant Raymond qui administrait ce dernier établissement, distingué par son autre supérieur M. Revel, distingué surtout par son professeur de troisième et de seconde, M. l'abbé Rendu qui est maintenant évêque d'Annecy, et disputant le haut bout de la classe au jeune Vibert qui occupera le siège de Maurienne. J'oubliais son professeur de rhétorique, M. le chanoine Schuit, et M. Billet, archevêque actuel de Cham-

béry, dont l'histoire doit enrichir plus tard cette collection de notices. — M. Depéry était alors le bibliothécaire de M. Billet.

Ayant achevé sa rhétorique, il se rendit au séminaire de l'Argentière (Lyon), pour étudier la philosophie. Le supérieur s'appelait M. Perraudin (voir la biographie de M. l'évêque de Belley), le professeur M. l'abbé Chamberon, *respectable diacre de l'Église de Dieu,* comme dit le *Bien Social,* et qui mourut écrasé par une voiture. Les diacres n'ont pas de bonheur : le premier qui fut diacre fut lapidé ; on aime assez à lapider les diacres, et même à les écraser ; on y réussit quelquefois, pas toujours. L'important pour eux est de n'avoir pas peur, de bien connaître le *Saul* qui les fait lapider pour voler leurs habits, et de se garer des voitures.

J'arrive par cette transition aux Sulpiciens. M. Depéry les a connus. Dix-huit mois d'études théologiques dans la maison-mère, c'est assez pour mesurer le savoir-faire, les puissances théologiques, les préceptes, les intentions, le régime, et le personnel. Il faut avouer pourtant que, sous le rapport des lumières, le séminaire de Paris possédait et a toujours possédé l'élite de la compagnie. M. Carrière professait, et aussi M. Boyer, celui ci avec ses contorsions de jugement et de physionomie,

mais celui-là comme un érudit qu'il est. Abandonné à lui-même et dégagé des langes qui l'étreignent, M. Carrière pourrait mériter l'illustration compromettante dont l'environnent des amis intéressés et au moins maladroits; ce qu'il fait et obtient, les choses étant ce qu'elles sont, l'église de France l'a prouvé; on est à même de s'en assurer, si peu que l'on considère les résultats : *à fructibus eorum cognoscetis eos*. A défaut de mieux, la France actuelle se prévaut de sept ou huit hommes qu'elle appelle théologiens. Quels sont-ils? M. Gousset, M. Blanc, M. Guillon, M. Devie, M. Pelier de la Croix, M. de La Mennais, M. Rœss, M. Bouvier, M. Badiche. Qu'il se rencontre parmi les autres deux ou trois hommes supérieurs, je n'en disconviens pas. Mais il est bon d'observer que pas un seul des théologiens nommés ci-dessus n'a mis les pieds dans l'école de Saint-Sulpice. J'en dirais autant des prédicateurs; je sais d'où viennent MM. Cœur, Deguerry, Fayet (*vide aliàs*), Dufêtre, Bautain, Guyon, etc.; on n'aura pas l'impudence de mettre en avant M. Lacordaire qu'on a toujours méconnu et renié pour son honneur, et M. de Ravignan, dont le premier soin fut précisément de recommencer ses études théologiques en entrant aux Jésuites.

Encore une fois, M. Depéry séjourna dix-huit

mois à Saint-Sulpice, et il s'enfuit. Sur le modèle des affiches de spectacle, MM. de Saint-Sulpice répondent que ce fut *pour cause d'indisposition.* Croyez cela. J'insiste et je demande pourquoi, son indisposition finie, le jeune tonsuré reprit, non pas le chemin de la capitale, mais celui de Chambéry, et continua ses études dogmatiques, sans aucune *indisposition,* sous M. Billiet.

Il reçut les ordres mineurs à Chambéry des mains de M. de Solles, et fut nommé professeur de rhétorique au petit séminaire du Mont (Savoie). C'est là que M. de Varicourt vint le chercher et le prit pour secrétaire particulier. M. de Varicourt l'avait connu dans son enfance ; il était l'ami de sa famille. M. Depéry accepta joyeusement cette distinction, il partit pour Orléans au mois d'octobre 1819, et faillit bien ne point arriver.

Laissons le parler. L'anecdote qu'on va lire est tirée d'une lettre qu'il écrivait dernièrement à M. l'abbé Lejeune, en le nommant chanoine de Gap, et que le digne chanoine a bien voulu me communiquer.

« Je revenais en voiture de Genève à Challex avec mon père. C'était au mois d'octobre 1819. Le cheval prit peur du bruit que faisait le torrent débordé de la London. J'aidai mon père à descendre de la voiture, il faillit se rompre le cou. Pour moi,

je n'eus pas le temps de mettre pied à terre et je fus entraîné avec la voiture et le cheval au fond du torrent. Les eaux rapides me traînèrent au Rhône. Je réussis non sans peine à me tirer du gouffre, la voiture y disparut. On pensait à me saigner, mais le médecin ayant tâté mon pouls qui ne battait pas plus fort qu'à l'ordinaire, on s'en abstint. Vous dites que j'ai du courage? attendez. En 1822, à mon retour d'Orléans, traversant cette même route, je voulus examiner de près le lieu de la scène; alors je fus saisi d'un tremblement de tous mes membres... c'est un tribut arriéré que je payais à la nature, avec trois ans d'arrérages. »

Arrivé dans cette bonne ville d'Orléans, M. Depéry, pour compléter ses études théologiques, suivit les leçons de MM. Roma et Chaboux (voir la notice Morlot). Il reçut ensuite de M. de Varicourt les trois ordres majeurs, et vint dire sa première messe à Paris, rue de l'Épée-de-Bois, chez la fameuse sœur Rosalie, la même qu'on a définie fort pittoresquement et avec une heureuse justesse, *Saint-Vincent-de-Paul en cornette.* — Sœur Rosalie est du pays de Gex où elle a encore sa mère. Elle est connue dans l'Europe entière et même dans les quatre parties du monde pour sa miraculeuse charité. Aux jours de Saint-Sulpice, l'abbé Depéry trouvait chez elle toute la sollicitude d'une mère; quand la nouvelle de sa nomination l'appelait à

Paris, le futur évêque se dirigea d'abord vers la rue de l'Épée-de-Bois pour y célébrer les saints mystères, et retrouva la mère du séminariste.

M. Depéry est à Orléans. Le voilà secrétaire. Position difficile, épineuse, presque impossible. Avoir toute la confiance du maître et tous les secrets d'un diocèse, et n'en point abuser, et ne point encourir des mépris et des haines même injustes, et se faire estimer et chérir, quelle nœud gordien! quelle rareté! A cette dernière charge, M. Depéry réunissait celle de pro-secrétaire de l'évêché, c'est-à-dire de sous-aide de M. l'abbé Constans, secrétaire en titre.

Mais M. de Varicourt mourut après avoir administré pendant trois années le diocèse d'Orléans et mérité les bénédictions universelles (1822). Il mourut beaucoup trop tôt : sa mort fut cause que M. de Beauregard prit son siège et s'y maintint pendant dix-sept ans !... elle fut cause que M. de Solles rappela M. Depéry, *l'ayant prêté seulement à M. de Varicourt*.

Sur l'avis de son Ordinaire, M. Depéry quitta Orléans. Les grands-vicaires capitulaires n'avaient rien omis pour le conserver. Ils lui offraient la place de secrétaire de l'évêché, la cure de Recouvrance qui est une des principales de la ville, etc., etc.

Le jeune ecclésiastique répondit que sa mission était achevée, que M. de Varicourt n'existant plus, sa présence dans Orléans n'avait plus d'objet, que M. de Varicourt en évitant de l'attacher à des postes inamovibles voulait évidemment laisser sa personne à la discrétion de l'archevêque de Chambéry, et que pour lui les intentions de M. de Varicourt prouvaient celles de Dieu.

En effet, malgré l'affection vive et tendre qu'il portait à M. Depéry, l'illustre évêque mourut sans pourvoir en aucune sorte à son avenir ecclésiastique. Les basses combinaisons du nepotisme n'allaient point à cette âme noble et pure. Ce n'est pas pour le gorger d'honneurs à tort et à travers qu'il amenait ce jeune homme à sa suite, mais pour le former directement et par un laborieux apprentissage au ministère formidable des autels. D'autres diront à leurs parents et amis : Venez, accourez, mangez et buvez, *comedite, amici, et bibite,* dormez sur des lits d'ivoire, *in lectis eburneis....*

M. Depéry était bien pauvre ; il vivait à l'évêché d'Orléans comme au séminaire, partageant la table frugale du maître, couchant sur la dure, n'ayant personne qui l'assistât pour l'entretien de sa petite chambre et le soin de sa modeste toilette, suivant une règle imposée, partageant ses jours entre l'é-

tude des livres et celle de l'administration, préparant à son insu les magnifiques destinées qui l'attendaient.—Ce qui n'indique pas que l'évêché de Gap soit un évêché magnifique.

Si M. de Varicourt comprenait ses devoirs de protecteur, le protégé ne méconnaissait pas les siens. Sous cette écorce un peu rude qui sent l'esclavage, il voyait le bonheur et la liberté. Il faut beaucoup aimer pour se permettre de telles rigueurs, et avoir autant de cœur que d'esprit pour les subir avec reconnaissance et profit.

Assistons au lit de mort de l'évêque; rien ne saurait mieux peindre leur affection mutuelle.

Dès qu'il eut senti que sa fin approchait, M. de Varicourt témoigna le désir d'être seul ou plutôt de n'avoir plus auprès de lui que son fils bien aimé. M. Depéry couchait dans sa chambre sur un matelas jeté à terre. Il fut le dépositaire de ses dernières pensées, il lui ferma les yeux. Un jour peut-être, avec ce charme de style et cette suavité d'âme qui le caractérisent, il voudra bien nous initier a tous les mystères d'une si belle existence.

M. de Solles, à son arrivée, le nomma vicaire de la métropole de Chambéry, tout en se réservant quelques-unes de ses heures pour les travaux du secrétariat de l'archevêché.

M. Depéry exerçait depuis cinq mois ces fonctions au grand contentement de M. de Solles et du clergé, lorsque le siège de Belley fut rétabli. Par suite de la nouvelle circonscription des diocèses, il entrait sous la juridiction de M. Devie. Ceci se rapporte à l'année 1823. M. Devie le réclama. M. de Solles fit toutes les résistances possibles, de même M. Rey, qui était alors grand-vicaire et devint archevêque peu de temps après. Il fallut céder. Pour la troisième fois, M. Depéry prit le titre de secrétaire.

Et de fait, il avait donné sa mesure. M. Devie n'ignorait pas de quelle manière il s'était acquitté, à Orléans et à Chambéry, de cette charge périlleuse. Dans un diocèse reconstruit à la hâte, et comme nous l'avons défini ailleurs, tant de qualités suffisaient à peine; il s'agissait de créer.

M. Depéry se montra digne de lui-même et des espérances de M. Devie.

S'il convient d'attribuer la grande part au saint évêque dans les travaux et dans les succès du début, la justice veut aussi que l'on tienne compte au secrétaire de sa coopération très effective, des profitables conseils qu'il put donner comme indigène et se trouvant au fait des localités et des mœurs, enfin des études du cabinet qui, pour être médio-

crement éclatantes, n'en ont pas moins de valeur et de portée. Deux ans à peine s'étaient écoulés que le diocèse de Belley prenait place parmi les plus florissantes églises de la France. Hélas! *Quomodò cecidisti?...* On ne l'ignore plus nulle part.

Les fonctions du secrétariat, si compliquées et si vastes qu'elles fussent, n'absorbaient pas tous les instants de M. Depéry. Le zèle fait des années avec des minutes. Il était aumônier du fort de Pierre-Chatel, il confessait, il catéchisait, il réparait à ses dépens des chapelles et des églises ruinées; il prêchait, il prêchait, par exemple, le Jubilé à Birieux-le-Grand, et sa présence toute seule forçait au recueillement une population mutine qui, la veille même, avait chassé à coups de pierres un pauvre prêtre de la Mission.

C'est là qu'il apprit la mort de son père. Il se rendit à Challex pour les funérailles, et mit son cœur entre les mains de Dieu.

A cette même époque (1825), M. Devie lui fit savoir que le souverain Pontife Léon XII l'avait décoré de la croix de l'éperon d'or. (Cet ordre n'existe plus.)

Un peu plus tard, Léon XII lui envoyait des vases sacrés d'un grand prix, pour l'église de sa paroisse natale.

Il fut nommé ensuite membre de la commission des antiquités de la Côte-d'Or (1832); membre de la Société royale des sciences et arts de Bourg (1833); membre de la Société royale académique de Savoie (1833), de l'Institut historique de France, etc., etc.

Je lis de plus dans une notice élégamment écrite du *Journal des Villes et Campagnes* les particularités suivantes : « M. Delacroix, nommé à l'évêché de Gap, lui fit de vives instances pour l'associer définitivement à son administration et même pour le faire nommer à sa place. On sait que M. Affre, au commencement de son épiscopat, lui offrit une place à ses côtés. Depuis, M. le prince de Croï, archevêque de Rouen, lui proposa l'office de vicaire-général, que laissait vacant le départ de M. Fayet. — Attaché de cœur à son pays, à sa famille, à ses nombreux amis et au vénérable évêque de Belley, M. Depéry refusa ces honneurs pour rester dans cette ville où ses qualités aimables, sa modération et sa franchise le rendaient si populaire. »

Nous connaissons maintenant une partie de ses titres, voici les autres :

Indépendamment des occupations du secrétariat et de toutes ses bonnes œuvres du dehors, M. Depéry écrivait et se faisait un nom distingué comme historien. Il est auteur des *Vies de saint Anthelme*

et de saint Arthaud, évêques de Belley; des *Archives saintes de Belley,* de l'*Histoire hagiologique de Belley* ou *Recueil des Vies des saints et des bienheureux nés dans le diocèse,* 2 v.; des *Chroniques sur le département de l'Ain;* d'une excellente *Notice sur le fort de l'Écluse;* d'une édition de l'*Esprit de saint François de Sales*, en 3 vol. in-8; d'une *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain,* et de plusieurs autres ouvrages non moins remarquables par l'importance des recherches, la sage économie de l'ensemble et la pureté du goût. — Un bon livre est de l'expérience écrite. On l'a dit, et le mot s'applique fort naturellement ici.

M. Depéry ne se range pas dans cette classe d'hommes qui noircit du papier à la vapeur et raisonne comme une flamme de punch. Son talent, c'est la méditation et la conscience. On devine qu'il écrit lentement et après avoir pris ses mesures. D'ordinaire, la phrase brève et saccadée se prête volontiers aux jeux de l'esprit; j'observe cependant qu'il affectionne la période. Son style placide et quelque peu distendu ne revèle l'idée vive qu'après réflexion faite et par intervalles; il lui faut une pression pour briller; d'une virgule à une autre l'éclair jaillit, cette surface incinérée s'em-

brase et produit des milliers d'étincelles. On fait aussi cette remarque en lisant Rousseau.

Or, combien trouvera-t-on de chevaliers de l'Éperon-d'Or qui réunissent au même degré les mêmes titres ?

Dans l'intention sans doute d'apostiller cette faveur papale et tout à la fois pour répondre aux besoins de son diocèse, M. Devie donna des lettres de grand-vicaire à M. Depéry. Déjà, en 1823, il l'avait nommé chanoine d'honneur, et, en 1826, chanoine titulaire.

Est-ce plus tôt ou plus tard que M. Guillemin, sur la demande de M. Depéry, obtint la place de sous-secrétaire ? N'importe. Comme je l'ai rapporté dans la notice de M. de Belley, le sous-secrétaire se conduisit si bien que son bienfaiteur dut songer à la retraite. C'était une leçon. Nous avons souvent besoin d'un malheur, a dit Juste-Lipse.

Alors donc, M. Depéry quitta l'évêché, sortit également du conseil, acheta une maison près de la cathédrale, y vécut dans la retraite avec un petit nombre d'amis d'élite, poursuivit ses études d'histoire et d'antiquités, et, sans se douter des destinées que lui réservait la Providence, attendit l'heure où Samuel doit répondre : Me voici. *Ecce ego, quia vocasti me. — Quia vocasti me.*

Si vous avez peu, donnez peu, si vous avez beaucoup donnez beaucoup. M. Depéry, ainsi que M. Mérault le disait de lui même, a payé l'Église pour la servir. Doué d'une honnête fortune patrimoniale, il en fit un tel usage au bénéfice des indigents et des mœurs publiques, qu'à la veille de son sacre, chacun se demandait si enfin l'*évêque* élu pourrait suffire aux dépenses nécessaires de son installation. Or, cette retraite subite, en l'éloignant d'une administration que l'évêque de ******, fort connu de M. Devie, nommait énergiquement une *boutique*, ne put paralyser son zèle; au contraire.

Je cite un fait seulement : Avec l'approbation et le concours du souverain pontife Grégoire XVI, il créa un pensionnat de jeunes demoiselles protestantes ou catholiques, sur le modèle de celui qu'avait fondé à Gex M. d'Arenthon d'Alex, évêque d'Annecy. Cet établissement, dont le but se conçoit sans peine, a tout-à-fait réussi.—Mais une mise de fonds n'était pas la première nécessité en pareil cas : il fallait de la prudence, de la modération, une étonnante justesse de vues, et ce qui constitue éminemment le sens social, pour ne choquer ni les susceptibilités des familles, ni leurs appréhensions fort concevables du reste.

Peu de temps après la démission de M. Depéry,

M. Delacroix (d'Azolette) fut appelé au siège de Gap et lui demanda de l'accompagner. Nécessairement M. Delacroix déplorait comme son ami et comme tout le monde l'affligeante situation du diocèse de Belley; quelque bon vouloir qu'on lui suppose, il paraît clair qu'en mettant M. Depéry à distance de l'administration, le nouvel évêque voulait s'en plaindre à l'aise et s'en consoler autant que possible avec lui.

Il voulait encore un conseiller sincère et habile pour éviter les mauvais pas si dangereux et si faciles au début de la carrière épiscopale. Et en effet, M. Depéry partagea tous ses travaux pendant huit ou neuf mois; il fit avec lui, et de la manière que j'ai dite (notice 98e), la visite du diocèse; il eut occasion malheureusement de lui prouver à plusieurs reprises toute l'étendue de son affection. Lorsqu'arriva le moment de se séparer, ce fut de part et d'autre une peine bien vive... Or, voyez comme la Providence se comporte : elle conduisait par la main le futur évêque de Gap; il fallait mesurer d'avance ces montagnes, et les approfondir avec leurs vastes et hideuses arêtes, les tonnerres de leurs abîmes, leur pain de pierre et leurs mulets de génie; dernièrement, à son arrivée, M. Depéry s'est trouvé en pays de connaissance.

Le caractère dominant et particulier de M. Depéry, la qualité que je préfère parmi toutes les qualités à peine esquissées en cette notice, c'est d'avoir su se faire aimer partout et de tout le monde, sauf quelques oiseaux ténébreux.

Voici des détails sans suite. Lorsqu'il sortit d'Orléans, et je dis Orléans *la Ville des émotions et des idées généreuses ! !* — Lorsqu'il sortit d'Orléans, les simples fidèles s'en affligeaient comme les ecclésiastiques, les petits enfants, et les chanoines même..... les chanoines ! J'étais de ceux-là — des petits enfants, entendons-nous ; j'avais dix ou onze ans, et que ne puis-je dire avec la modestie du sage : *Puer autem eram ingeniosus?*

Aimable et cher souvenir : Je m'avisai de composer tout seul un compliment pour la fête de Monseigneur de Varicourt, persuadé dès lors que rien n'est laid comme un bambin qui récite en son nom le factum élaboré de son maître, et bête comme ces gros pièges dressés à des crédulités convenues. Mon professeur en fut instruit et se révolta. M. Depéry, qui le sut aussi, n'en prit nulle inquiétude. Loin de là. *Laissez-le faire,* dit-il ; et le compliment récité au naturel fit *flores*, d'autant qu'il n'avait pas le sens commun. Depuis lors, par esprit de gratitude, je vouai à M. Depéry une tendresse ef-

froyable, je l'accablais de mon ubiquité; il tint bon, mit à la disposition de mes balles de paume et de mes adorations le jardin de l'évêché, sacrifia lui-même son oreille à mes compliments qui ne tarissaient plus..... Eh bien, la circonstance me paraît bonne pour demander excuse.

Je n'ai pas dit que M. de Varicourt lui donna une partie de sa bibliothèque, y compris des *Mémoires* écrits de sa main, que M. Demadières, vicaire-général d'Orléans et l'un des hommes les plus érudits de ce siècle, lui donna deux ou trois cents volumes, et que M. Mérault le pleura.

Pendant son séjour à Chambéry, M. Rendu, M. Billet, M. de Solles, M. Vibert, M. Rey, M. de Thiolas, qui fut élevé dans la suite sur le siège d'Annecy, tous ces prélats le recherchaient et l'aimaient singulièrement. Nous en savons quelque chose (1).

Un de ses élèves de rhétorique m'a fourni des renseignements utiles pour la présente biographie, et je regrette que les limites de mon travail ne me permettent pas de reproduire mille ravissantes confidences.

On demande pourquoi M. Delacroix et M. Ros-

(1) M. de Thiolas l'ayant rencontré à Venise, lors de l'élection de Pie VII, cet illustre pontife leur prédit à l'un et à l'autre qu'ils deviendraient évêques.

sat n'ont pu se maintenir sur le siége de Gap; ce n'est pas la faute des Gapençois. Écoutez mon correspondant :

« Le clergé et les autorités rivalisent de déférence et de respect pour Mgr. Le chapitre, qui a fait la guerre à ses prédécesseurs, ne sait plus que faire pour lui être agréable; les vieux chanoines sont aux petits soins pour lui; ils lui vont au devant en tout et partout. Il leur a donné un règlement selon les formes canoniques et il leur a rendu tous leurs droits. Son officialité fonctionne selon les règles anciennes. Il publiera les règlements quand il aura fini de les élaborer. Son diocèse est fort tranquille et surtout très content; il y jouit d'une confiance illimitée; aussi obtient-il tout ce qu'il veut par un seul signe de sa volonté. Vous croiriez être au moyen-âge, si vous voyiez comment l'évêque de Gap est vénéré; on ne se contente pas de lui tirer le chapeau, mais à peu près tout le monde se met à genoux quand il passe. Il faudrait bien se garder de jamais penser à le faire sortir de ces montagnes; on lapiderait celui qui viendrait dire pareille chose. « *O non, mille fois non,* disait M. Depéry à un « visiteur, *je ne changerais pas ma portion avec un* « *autre.* »

Personne n'était populaire comme M. Depéry, dans le département de l'Ain. — Autres détails.

Durant les bourrasques de 1830, la foule se portait sur l'évêché. M. Depéry parut et l'arrêta. — Les soldats du fort de Pierre-Chatel l'avaient pris

en si grande estime, que sa présence effarouchait les lieutenants du roi. Jalousie niaise ; toutes le sont. —En cette même année de 1830, M. Depéry se trouvait avec M. Devie sur la route de Bourg ; un détachement de la garnison de Belley qui se rendait dans cette ville, les rencontra, reconnut M. Depéry, assiégea la voiture ; il fallu descendre, serrer la main aux officiers, leur donner l'accolade, et ce fut durant plusieurs mois la chronique du département.

Il fit, à une époque que je ne puis préciser, le voyage de Rome et y reçut l'accueil le plus flatteur de la part du souverain Pontife et des cardinaux. On m'assure que sur la simple notification de l'ordonnance du Roi, Grégoire XVI aurait dit, en mettant la main sur son cœur : *Je le connais.* — Depuis lors, plusieurs cardinaux sont devenus ses amis.

Dans les fâcheuses circonstances que j'ai mentionnées ci-dessus, les habitants des Hautes-Alpes, fort rigoureux à l'égard de M. Delacroix, mirent toujours M. Depéry hors du procès. Le siège de Gap étant venu à vaquer par suite de la translation du titulaire sur le siège archiépiscopal d'Auch, plusieurs évêques et archevêques proposèrent dès lors M. Depéry ; on crut sa nomination certaine ; cette nouvelle fut accueillie par le diocèse avec une sorte

d'enthousiasme. Sa modestie en prit ombrage. Il s'excusa sur son extrême jeunesse, et tandis que les Marguerie portaient avec aisance l'étole des Chrysostome et des Augustin, il fit agréer ses refus.

Vous connaissez Madame la marquise de Villette, celle-là même que Voltaire appelait *belle et bonne*, et qu'il aima comme sa fille. Elle était sœur de M. Rouph de Varicourt. Pendant ses trois années d'épiscopat, M. de Varicourt venait souvent à Paris pour la visiter dans son hôtel de la rue de Vaugirard, et il se faisait accompagner par son secrétaire intime. En ce temps-là, Madame de Villette, comme le disait ingénieusement le prélat, n'était plus que la moitié d'elle-même; elle était donc restée *bonne*, et avait beaucoup d'amitié pour M. Depéry; elle prisait singulièrement sa douceur, ses belles et simples manières, son intelligente modestie, et son savoir (1).

(1) Elle lui contait une foule d'anecdotes dont il devra faire encore un joli volume.

A sa mort, le cœur de Voltaire qu'elle conservait dans un cœur de vermeil, fut soustrait par un homme *de confiance* plus envieux du contenant que du contenu; sur les indications de M. Depéry, M. le marquis de Villette, fils de *Belle et Bonne*, l'a retrouvé; il le possède maintenant dans son château de Villette en Picardie.

N. B. Il a été dit, d'après l'Écriture-Sainte, dans une autre notice : *Risus, etc., etc. hominis enuntiant de illo.* Sous le rapport de l'extérieur, M. Depéry est une des plus gracieu-

Or, à part l'intérêt qu'ils présentent par eux-mêmes, ces rapides détails confirment puissamment ce qui a été dit, à savoir que M. Depéry, partout et toujours, savait prendre au juste le chemin des cœurs.

Enfin, comme M. de Varicourt, M. Devie, avant la rupture définitive, ne pouvait guère vivre sans l'avoir à ses côtés. Restons-en là.

Il y a longtemps que M. de La Mennais fit entendre à des jugeurs ces prodigieuses paroles : *Je vous ferai voir ce que c'est qu'un prêtre.* M. de La Mennais l'a montré plus ou moins catholiquement, et M. Depéry, sans aucune réserve. Objet d'une première partie. La seconde partie doit nous montrer de même *ce que c'est qu'un évêque.*

ses figures d'évêque que nous ayons en France. Son âme respire dans chacun de ses traits, et surtout dans l'expression douce et fine de ses beaux yeux bleus. Mlle Amanda Fougère, jeune artiste, dont la réputation n'est plus à faire, vient de publier un portrait fort ressemblant de M. Depéry.

25 Janvier 1845.

Paris.—Imprimerie de A. APPERT passage du Caire, 54



L'ABBÉ DESMAZURES.

A. Appert Edit. Passage du Caire 5.

M. DESMAZURE.

Hic vir, hic est.

Le Père Desmazure est celui-là même qui fit contrepoids aux malices de M. de Voltaire, et aux bilieux sophismes du citoyen de Genève, sous la Restauration. C'est la terreur du libéralisme et des courtauds de boutique. C'est l'homme à la grande barbe, ce petit homme trapu, osseux, herculéen d'ailleurs, à l'œil flamboyant, au geste heurté, à la voix de tonnerre, et dont on racontait alors une foule de choses féeriques, mais vraies.

On disait : le Père Desmazure pratique la pau-

vreté jusqu'à l'infini. Ne cherchez rien sous la mauvaise soutane que l'enveloppe, sauf le haut-de-chausse, feuille de vigne obligée depuis la pomme adamique. Il a horreur des lits de plumes, et, pour les éviter, il couche tout nu sur la terre nue.

De fait, le Père Desmazure prêchait à Orléans. Les Sœurs de la Sagesse qui l'hébergeaient et qui n'aiment la gêne que pour leur compte, furent touchées de commisération. Très bien. Les voilà qui furtivement improvisent une paillasse, un matelas, et le reste. Au sortir du sermon, le Père Desmazure se trouve dépaysé, comme cela se conçoit ; il prend d'une brassée le matelas, la paillasse et le reste, et les jette par la fenêtre, puis s'agenouille, puis médite ou répète avec fracas ses prédications du soir et du lendemain, et puis il s'étonne fort de l'étonnement des bonnes sœurs.

Je tiens de ouï-dire cette curieuse anecdote, et n'ose la garantir autrement.

On disait encore : « Le Père Desmazure a servi jadis dans les armées de la république et sous les ordres de l'empereur, comme colonel de dragons. Il est à remarquer, s'il vous plait, que le public moderne assigne très communément aux grandes destinées sacerdotales une origine militaire. Vieille manie. » Le public d'autrefois rattachait bon gré

mal gré à l'Olympe l'ascendance de ses héros, et au moyen d'une ingénieuse fiction, les poètes avaient bientôt confirmé cette possession d'état. Il suffisait qu'un Dieu se fût enamouré d'une mortelle, et à distance rien n'empêchait que la mortelle ne fût l'arrière-grand-mère de l'homme à diviniser. Notre Olympe, à nous, s'appelle la Guerre.

Il y a plus. Lorsqu'il s'agit d'un prêtre renommé, e public veut qu'il ait porté, non-seulement les armes, mais les épaulettes d'officier de dragons. Voyez M. de Prilly, et, que sais-je ? M. Desmazure. Je n'en devine point la cause, si ce n'est l'instinct qui nous porte bien naturellement à chercher et à chérir les contrastes. A tort ou à raison, le dragon passe pour le soldat le plus éminemment anti-prêtre que l'armée puisse produire. De dragon devenir prêtre, quelle révolution ! Quelle mer franchie ! Quelle bizarrerie ! Quelle poésie ! Quel miracle ! Ce fougueux apôtre qui annonce à Ninive l'abomination de la désolation si elle ne revient aux sentiers du Seigneur, ce *fut* un joli officier de fine taille et de moustaches pommadées, qui papillonnait à ravir autour d'un éventail. Ce pacifique directeur de concience dit à l'heure qu'il est : « *Mes petits enfants, aimez vous les uns les autres.* » eh bien, sur les champs de bataille, c'était un lion, ou

si l'on veut, un boucher ; il égorgeait admirablement des troupeaux d'Autrichiens, il raffolait du duel. En contemplant cette modestie céleste et l'austérité anachorétique de sa vie, qui donc ne se rappelle avec délices les jours de garnison, jours faciles et joyeux qu'il filait de pique-nique et d'assauts de billard !

Malheureusement pour la poésie et le public, le Père Desmazure n'a jamais été dragon. Mais il a fait la guerre pourtant de la façon que j'expliquerai bientôt.

On disait même : « Le Père Desmazure est parent de Napoléon. » Ce qui prouve qu'en si bon chemin on ne s'arrête pas. M. l'abbé Frère le sait bien. Le Père Desmazure a prouvé par la suite, et surabondamment, que *le Corse maudit*, *le vil usurpateur* et lui n'étaient pas du tout cousins.

Quoi qu'on veuille dire, ces préoccupations auront toujours l'effet de montrer que le Père Desmazure tient une grande place dans l'opinion.

A défaut d'autres preuves, je citerais tous les journaux qui, depuis son début jusqu'à présent, n'ont cessé de mentionner son nom et ses faits et gestes parmi ceux des plus illustres hommes du siecle.

Voici, sur ma table, une montagne de docu-

ments. J'y puise au hasard. — *Constitutionnel* du 12 février 1801, et *Gazette universelle* de Lyon : « Louis XIV demandait un jour à Boileau pour- « quoi la foule était si grande aux sermons de Bour- « daloue. La sévère critique répondit : *Sire, c'est* « *que le Père Bourdaloue prêche l'Évangile, et* « *tout le monde court à la nouveauté*. M. Des- « mazure attire un grand nombre d'auditeurs à ses « sermons. Il prêche simplement l'Évangile. La « parole de Dieu prend dans sa bouche son vérita- « ble caractère. Parant la vertu de tous les char- « mes de l'éloquence et du talent, il montre sa vie « pour exemple, et chacun l'aime et l'admire. » — *Quotidienne* du 2 mai 1823 : « Partout les prédi- « cations du Père Desmazure ont profondément « ému et attendri les fidèles. Les souvenirs si glo- « rieux pour la France qui se rattachent aux éta- « blissements de Jérusalem, la protection que les « rois très chrétiens leur ont toujours accordée, « ont fourni plus d'une fois à l'éloquent mission- « naire l'occasion de retracer les tribulations aux- « quelles sont soumis les religieux qui ont fixé leur « demeure dans les lieux saints, et dont la seule « consolation, au milieu des ennemis de notre « culte, est de pouvoir soulager les voyageurs que « la piété y conduit, et de prier pour les pauvres et

« les pélerins auprès du *seul tombeau qui n'aura* « *rien à rendre à la fin des siècles.* » — *Journal de la Garonne*, 29 juin 1808 : « Tous les discours « de M. Desmazure sont remarquables par le choix « des sujets, la hardiesse des plans, la beauté des « développements, et surtout par une dialectique « pressante, forte de pensées et de preuves... Au « talent de l'écrivain, M. Desmazure joint encore « les moyens de l'orateur. Son débit est ferme, « animé, brillant : il sait convaincre, plaire et tou- « cher. » — *Publicateur* (du Rhône), 11 novembre 1836, c'est-à-dire à la distance de trente-quatre ans : « M. l'abbé Desmazure ne vieillit pas ! « Ses plans sont peu méthodiques, ses transitions « brusques comme son génie, et originales comme « son talent. Son expression est toujours propre, « chaque pensée rendue avec l'accent qui lui con- « vient ; tout est image, mouvement et vie. Si la « chaleur du débit se ralentit un instant, c'est pour « amener de nouveaux élans, et l'on ne cesse point « de s'étonner de la vivacité du regard et de la force « d'organe de cet homme vraiment apostolique.... « Gloire donc à cet homme de Dieu dont la voix « sait se faire entendre d'un bout du monde à l'au- « tre. Son nom, comme celui de Pierre l'Hermite, « passera à la postérité pour attester aux généra-

« tions que la providence veille toujours sur les « signes sacrés des mystères du fils de Dieu. » — *Guienne*, du 21 février 1837 : « Ce talent est ori- « ginal, unique dans la variété même, et les points « de comparaison que nous pourrions choisir n'en « donneraient qu'une incomplète et imparfaite « idée. Tantôt calme et majestueux, il coule comme « un fleuve paisible; tantôt violent, impétueux, il « bondit comme un fougueux torrent. Il passe su- « bitement, presque sans transition, de l'énergie à « la douceur, d'une description élégante et recher- « chée à une apostrophe sublime dans la véhémence « de ses mouvements désordonnés. » Et dans le n° du 8 avril 1837 : « Les années et surtout les « fatigues qui se sont appesanties sur sa tête, n'ont « ôté ni la fraîcheur à son imagination ni l'énergie « à son talent oratoire, mais elles en ont rendu les « formes graves et sévères. » — Le *Mémorial Age- nais*, 24 septembre 1839 : « Nous n'avons pas à « faire connaître le prédicateur, dont l'Orient et « l'Occident répètent le nom. » Et cet éloge est suivi d'une lettre de remerciements, signée par MM. Dupin, vicaire-général, de Morlhon, *id.*, de Belloc, *id.*, Carrère, doyen du chapitre, etc., etc. — On trouve consignées au même journal, 25 mai 1837, ces belles paroles du Père Desmazure :

« Dans ces longues années que Dieu me condamnera à passer sur la terre, il n'y aura pas un seul jour pour moi ; je penserai pour les autres; pour eux je parlerai. Je leur consacrerai, je leur dévouerai exclusivement toutes les puissances de mon âme et de mon corps; il ne tombera pas de mon front une seule goutte de sueur à mon profit. Je me chargerai de mes frères, que Dieu se charge de moi. » — Il ajoutait pour terminer son discours : « O mes frères, j'emporterai votre souvenir gravé dans le fond de mon cœur, en quelques lieux que me pousse la providence, soit que j'aille expirer sur un grabat dans une pauvre cabane, soit que je périsse englouti dans les abîmes des mers, soit qu'au milieu des déserts je devienne la proie des sauvages. » Le journaliste, comme animé d'un esprit de prophétie, s'écriait ensuite : « Il n'a rien « manqué à la gloire de M. Desmazure, pas même « les chaînes et les prisons. M. Desmazure a prouvé « encore une fois que si l'on pouvait enchaîner « l'homme, on n'enchaînait pas la parole sainte « dont il est l'organe, *Verbum Dei non est alligatum.* « Il est de hautes missions dont les terreurs poli- « tiques ou les lâches calculs peuvent empêcher « l'accomplissement ; telle est celle de M. Desma- « zure, il l'accomplira jusqu'au bout. » — Voyez e *Drapeau blanc*, du 5 mai 1822, etc., etc.

Ces citations déjà longues pourraient amener la monotonie en se prolongeant encore; nous y reviendrons.

L'homme à la grande barbe, Pierre Claude Desmazure, naquit, le 3 juin 1771, de parents honnêtes, mais peu avantagés du côté de la fortune. A quoi bon la fortune pour le Père Desmazure!

Étant enfant, il eut l'éducation que nous avons tous, aima sa mère, et par conséquent le bon Dieu, fit la joie et l'espérance de son père, et connut le bien-être sans mélange de superfluités.

Le lieu de sa naissance ne paraît pas facile à connaître, et son âge non plus, bien que je puisse indiquer l'un et l'autre. Nous l'appellerons Saint-Thomas de Villeneuve; et ceci présente une occasion de raconter comme quoi les compatriotes du Père Desmazure conservent religieusement un énorme pommier, planté par son aïeul, et à l'ombre duquel s'écoulèrent ses premières années.

Il y avait à Villeneuve un curé, fort vénérable et chéri de ses paroissiens, lequel pourtant à l'époque de la constitution civile, n'osa refuser un serment schismatique ou, en d'autres termes, s'exposer à l'exil. Il y avait aussi un vicaire doué des mêmes qualités et sujet aux mêmes faiblesses. Claude Desmazure devint leur élève, et spéciale-

ment de celui-ci; c'est sous leur conduite qu'il étudia le catéchisme, fit sa première communion, et débuta dans l'étude du latin.

En peu de temps, on le trouva capable de suivre au collège la classe de seconde; il entra donc au collège, mon lecteur devine qu'il y réussit.

Sa vocation pour l'état ecclésiastique n'était point douteuse. Il passa du collège au séminaire, et nous sommes en pleine révolution.

Où ira-t-il? Ici, la discrétion peut nuire, et la franchise de même. Depuis un demi-siècle, nous avons eu le temps de réfléchir, et l'autorité a prononcé sur cette question d'une manière précise et irrévocable. Mais alors, il n'était pas si facile que l'on pense de voir au juste la vérité. Le monde se divisait en deux camps presque égaux en nombre, non moins égaux peut-être sous le rapport des vertus et de l'honnêteté. Oublions toujours les exceptions. Une bataille se livrait, on entendait de grands cris, il pleuvait des brochures en tous sens: les gens du pouvoir intéressés au maintien de la constitution civile, usaient naturellement de toute leur influence pour violenter les opposants ou les abuser sur la nature de la démarche exigée; il s'agissait dans un pareil tohu-bohu de distinguer les raisons des sophismes. Eh mon Dieu, les jureurs

avaient bien aussi leurs arguments, et il me souvient de les avoir indiqués autre part. S'il était généreux de résister au péril de sa position et de sa vie, était-il généreux d'abandonner au premier misérable venu ses ouailles éplorées? Je ne traite pas le sujet *ex professo*; ces données suffisent. On a trop exécré, on n'a pas assez excusé l'erreur des prêtres qui signèrent l'acte schismatique de la Constituante. Ajoutons seulement que la très grande majorité des jureurs, aussitôt la lumière faite, a repris son rang dans l'armée régulière, et jugeons des intentions qu'ils eurent alors par les vertus de toutes sortes dont ils ont ensuite donné l'exemple.

Massieu gouvernait alors le diocèse de Beauvais, où se trouve Saint-Thomas de Villeneuve. Je ne défends pas Massieu, ni telle ou telle personne en général. Le jeune Desmazure, n'étant encore qu'un petit étudiant en théologie, et partant incapable de juger de lui-même une cause si complexe, voit un évêque, un curé, un vicaire, et se dit : « Il ne m'appartient pas de discuter le plus ou le moins de légitimité de mes chefs et conséquemment leurs doctrines. Je suis en leur obéissant l'ordre de Dieu, ma conscience est tranquille. Si l'Église entière se détachait d'eux, je devrais m'attacher à l'Église sans doute. Mais qui me montrera l'Église ?

Voilà deux multitudes divisées : où est celle que l'Église avoue ? Mes chefs naturels, en cas de doute, sont ceux que je dois préférer : Ils m'appellent ; je vais. Nécessité malheureuse, mille fois malheureuse; nécessité réelle. Qui me prouvera que la bulle de condamnation est une pièce authentique, dans un moment où l'on falsifie tout, et où les intérêts froissés peuvent enfanter tant de fourberies ? Quels sont les hommes qui me communiquent cette bulle ? Ai-je donc la garantie de leur moralité ? je ne les connais pas ; ils n'ont vis-à-vis de moi aucun caractère de juridiction ; ils usent pour me persuader de moyens ambigus, etc., etc. »

Si le jeune Desmazure se décida sur ces motifs, je ne sais ; mais je le suppose. Subissant l'évêque de l'Oise, il reçut de ses mains tous les ordres, et fut nommé par lui chapelain de l'Hôtel-Dieu de Beauvais.

Ce qui établirait avant tout sa bonne foi et ses pures dispositions, c'est la conduite qu'il tint dans l'exercice du ministère. Il resta constamment libre, je ne dis pas d'actions répréhensibles, mais de calomnies. Il eut soin de son nom, suivant le précepte de l'Écriture : *curam habe de bono nomine.* On pourrait l'affirmer sans crainte, depuis son retour à la véritable hiérarchie, quelle que soit son

angélique piété dans la célébration des saints mystères, le vieux prêtre régularisé n'en comprit jamais mieux la redoutable majesté que le jeune prêtre constitutionnel. Ceux qui l'ont connu alors ne se lassent point de répéter qu'il était un modèle de dévouement, de charité, de foi et de toutes vertus.

Cependant les Églises se fermèrent. Le chapelain avait vu les choses de plus près. L'expérience l'éclaira sur sa position, il prit conseil, et comme il ne pouvait alors faire régulariser ses pouvoirs, on l'engagea fortement à dépouiller l'habit ecclésiastique jusqu'à nouvel ordre.

C'est pourquoi il se livra plus particulièrement à l'étude des mathématiques, étude qui lui plaisait d'ailleurs et pour laquelle il avait toujours montré une aptitude remarquable.

Après quelques mois, il fut en état d'obtenir une place d'ingénieur. Il devint bientôt officier de génie dans les armées républicaines, puis dans celles de l'Empire. Ainsi a-t-il porté les armes.

Je n'ai point tenu registre de ses campagnes, et il est possible que tous ses faits d'armes se réduisent à des travaux silencieux de cabinet.

Vint le concordat. Sous l'habit militaire, M. Desmazure nourrissait persévéramment le désir de continuer sa carrière de prêtre. Les églises se rouvri-

rent. M. Emery créa un séminaire. L'officier de génie aborda ce grand homme, et une place lui fut assurée parmi les jeunes gens qu'il dirigeait.

Après les épreuves nécessaires, il sortit, et ici commence le cours de ses travaux apostoliques.

Il débuta comme d'autres seraient heureux de finir. Il eut aussitôt une réputation. Toutes les chaires de Paris se disputaient sa parole. A cette date se rapporte un éloge bien étonnant qu'il fit de Bonaparte et que je trouve dans un journal.

Toutefois, Napoléon lui plaisait moins, ce semble, que Bonaparte, car ayant prêché le carême à Notre-Dame, en 1809, et annoncé qu'il allait voir le Pape à Savone, il fut arrêté... Suivons-le dans ces douloureux pélerinages.

Il arrive à Marseille ; il y rencontre le roi et la reine d'Espagne qui lui confient diverses missions pour le Souverain Pontife, et qui lui font présent d'une belle mule, ne l'oublions pas. Il s'arrête à Nice ; la reine d'Étrurie, fille de Charles IV, désire le voir, le consulte sur la conduite à tenir dans des temps aussi difficiles, et demande sa bénédiction.

Il est à Savone. Sous les auspices d'un colonel de gendarmerie, il se présente au général César Berthier, et réclame l'honneur de saluer le Pape : *Vous le verrez à quatre heures du soir*, répond le général ; mais

le colonel qui l'avait fort bien accueilli un quart-d'heure auparavant, donne ordre de l'arrêter à l'hôtellerie où il était descendu, et le fait passer devant une commission militaire. On n'eut pas honte de fouiller sa pauvre valise. On lui adresse des questions révoltantes et au moins lubriques; il répond avec énergie et dignité. On veut qu'il signe le procès-verbal: « *Oui*, dit-il, *quand vous aurez un peu appris la langue française.* » Dès lors, il s'attendait à être fusillé, mais on le reconduit à son hôtel, et on lui annonce qu'il verra Pie VII le lendemain à huit heures du matin. En effet, le lendemain, on le conduit à la demeure du Pape entre deux haies de soldats armés jusqu'aux dents. Il assiste à la messe, ayant à sa droite César Berthier et le colonel à sa gauche, et autour de lui une foule considérable. La messe terminée, il est admis en audience, toujours à côté du colonel, et sous la condition de baiser tout simplement la mule sans dire un mot. Il se jette au cou du Pape et l'embrasse vigoureusement; il s'agenouille et verse *des torrents de larmes*, c'est son expression. Je le prévoyais bien, il parle. Ensuite César Berthier se rend chez lui et s'excuse: *Si je vous ai fait passer au conseil de guerre, c'est que je vous croyais un faux Desmazure.* Dans toutes ces circonstances, M. Desmazure

n'eut qu'à se louer de M. de Chabrol, qui était préfet de Savone, qui le fut depuis du département de la Seine. Il se disposait à partir, lorsque le colonel vint l'avertir que Pie VII, enchanté de sa première visite, désirait le revoir : *Est-ce encore un piége? — Non.* Et en effet, il trouve le Pape qui l'attendait, assis sur un mauvais fauteuil, en compagnie de monsignor Doria... Écoutons-le lui-même : *Je m'aperçus qu'il avait les jambes enflées; je baisai ses jambes en disant que je serais heureux si je pouvais mourir à l'instant pour adoucir de telles souffrances.* Le Pape lui serre la main, bénit une médaille frappée à son effigie et la lui présente avec un signe qui semble dire : Voilà tout ce que je puis vous donner. « Auguste successeur de saint Pierre, s'écrie l'abbé Desmazure, je raconterai à tous les Français, à tous les peuples du monde catholique, que j'ai eu le bonheur de contempler vos traits vénérables, votre courage... J'ai vu un père, et quel père ! un père qui sacrifie sa vie pour ses enfants! » Le Souverain Pontife pleura.

M. Desmazure, en partant, répétait au colonel et à ses gendarmes : « Je dirai à tous les peuples que j'ai vu Sa Sainteté dans les fers, et contemplé ses héroïques vertus qui doivent faire l'admiration de tous les siècles. »

C'est maintenant l'occasion de rappeler la belle mule que Charles IV avait donnée à M. Desmazure. Sur la route de Final à Nice, il s'engagea dans un étroit passage pratiqué sous d'énormes rochers que la mer battait avec furie. Les flots l'atteignirent au milieu de la traversée et l'emportèrent avec sa *belle* à une distance de soixante ou quatre-vingts pas. Il périssait. Fort à propos un reflux subit les ramena presque immédiatement sur la rive tous deux.

Autre aventure. A peu de distance de Nice se trouve un sentier fort étroit qui domine deux précipices. Sa *belle* (ainsi l'appelait-il) fait un faux pas et tombe d'une incommensurable hauteur avec son cavalier. La Providence les gardait tous deux. Ils se relèvent comme après une pirouette de fantaisie; M. Desmazure n'avait pas même perdu l'étrier.

A Nice, la princesse d'Étrurie lui envoie sa voiture: *Qu'il vienne,* dit-elle, *avec tel ou tel costume, peu importe, je veux le voir.* Il y va, rencontre une femme de chambre jeune, jolie, et de formes parfaitement distinguées qu'il prend pour la princesse et salue comme telle. Averti de sa méprise, il est introduit chez la princesse, c'est-à-dire chez une grosse personne toute ronde de physique et de manières. A cette époque elle n'était plus reine. Voici comme M. Desmazure s'y prit pour la

consoler : « Si vous avez perdu un trône fugitif sur la terre, vous retrouverez dans le ciel un trône éclatant de gloire pour l'éternité. » A quoi la reine ne put répondre : *Père, l'un n'exclut pas l'autre.* Je présume la réplique de M. Desmazure.

Mais il fallait bien que le père Desmazure fît des sermons. Il prêcha trois jours à Nice sur *le bonheur de contempler les traits vénérables*, etc., comme il prêche toujours et partout à l'heure qu'il est, sur celui qu'il a eu de contempler les lieux saints.

De Nice il se rendit à Toulon pour prêcher encore, et il prêcha l'octave des morts (novembre 1809). Les autorités lui firent bon accueil, depuis le maire jusqu'au commissaire de police inclusivement. Il fut tranquille durant six jours. Le septième, M. le commissaire se ravisa, et au moment où le prédicateur se disposait à partir pour l'église, il l'honora d'une visite domiciliaire, saisit ses papiers, l'envoya au fort Lamargue, le tint au secret, et ne songea pas même à lui procurer quelque nourriture. Par hasard, un jeune officier de marine se trouvait à Toulon, M. Delaborde de la Salle, à qui M. Desmazure avait donné autrefois des leçons de mathématiques à Saint-Sevé ; ce jeune officier brave les menaces, pénètre dans le fort, embrasse son ancien

maître, lui offre quelque argent, et le sauve du danger de mourir de faim.

Après cinq jours, on lui expédia un sous-commissaire, avec ordre de le faire partir sans désigner sa résidence ultérieure. M. Desmazure demanda sa belle mule qui était à l'hôtel d'un M. Grandjean, garde-magasin des vivres ; elle lui fut refusée, et même le commissaire témoigna le désir de l'acheter. « Non, monsieur, répondit avec indignation M. Desmazure ; elle restera. Je veux l'avoir ou qu'elle meure chez mon ami. » Michel Cervantes ne savait pas cela.

Arrivé au bois de Fénestrelle, il rencontre un général qui s'approche et l'embrasse en pleurant. Ne l'ayant jamais vu, il en témoigne son étonnement. « Monsieur, dit le général, j'ai l'ordre de vous faire fusiller. — Cette nouvelle n'est pas gracieuse, général, mais... en avant ! j'obéis à la Providence. »

Il entre dans Nice et descend à l'*hôtel des Voyageurs*, escorté comme de coutume. Il demande pourquoi donc on le fusillerait. — *Pour choses graves, sans doute.* Deux heures après, un officier d'infanterie arrive : « Il faut sortir. — Où me menez-vous ? — Dans le pays du bon Dieu. — Y a-t-il une église ? — Oui. — Elle est grande ? — Oui. —

Aussi grande que la cathédrale? — Oui. — Je pourrai donc prêcher demain... En avant! je vous suis. »

On l'enferme dans la prison de Nice avec une foule de voleurs et d'assassins; on les jette tous pêle-mêle sur la paille; il ne réclame qu'une chose : *Élargissez un peu le tas, que j'y trouve place.* Et voilà qu'un prisonnier (un inconnu nécessairement), lui parle à l'oreille : « *Monsieur l'abbé, vous voyez ici beaucoup de soldats armés : ne les craignez pas, ils vous laisseront sortir ; on leur donnera ce qu'ils ont demandé.* — Merci, répond M. Desmazure, je ne puis accepter. La Providence m'a conduit ici, qu'elle m'en tire. »

La nuit, à une heure, on frappa à la porte de son cachot ; on l'appelle ; il répond : *Adsum.* —*Sortez d'ici.* Il sort par une petite porte... Nuit affreuse ! il passe à travers deux rangs de soldats armés. « *Qu'est-ce que tout cela? — Une garde d'honneur que l'Empereur vous envoie. — Ma garde d'honneur, c'est ma conscience, dites-le à Bonaparte.* »

Suivons-le rapidement, comme nous suivîmes naguère le cardinal Pacca, au col du Tendre, à Coni, dont il parcourut les rues en récitant son bréviaire... On le conduit à la prison de cette ville.

Près d'arriver et se trouvant en face d'une petite porte, il entend un bruit de chaînes; la porte s'ouvre : il a deux forçats devant lui, les embrasse, et; *Quel bonheur*, s'écrie-t-il, *de se trouver avec de si braves gens!* Le geôlier le place au troisième étage avec trois assassins. Encore une fois il prie qu'on lui donne un petit coin de paille. — *Peut-on manger ici?* — *A sept heures du soir, on dîne pour huit francs par tête.* Bientôt le geôlier lui donne avis qu'un homme l'attend au rez-de-chaussée; il descend et aperçoit un petit homme vêtu d'un habit à collet brodé : « *Je suis secrétaire-général de la préfecture,* dit celui-ci. *Monsieur le préfet qui vous connaît vous jure que vous sortirez victorieux de cette lutte. Ne payez rien. Les gendarmes ont dix francs par jour pour votre entretien. Vous sortirez de prison demain à l'heure qu'il vous plaira A l'instant même le geôlier va vous donner une chambre convenable.* — *Non, pas de distinction.*

Le jour suivant il partit pour Turin. Durant le trajet, les gendarmes lui proposèrent de prendre un verre de vin : — *Pour chasser l'odeur de tabac dont vous me suffoquez; j'accepte.* Il allait payer l'hôtelière, et les gendarmes n'y mettaient point d'opposition . — *Eh bien non,* fit l'abbé, *je ne paierai pas!* Ce sont des traits de caractère, et, comme tels, je les mentionne.

Notons bien que M. Desmazure, alors et toujours, ne portait point d'autre vêtement que sa soutane. Il fut obligé (et je ne puis dire s'il en souffrit beaucoup), de porter la même chemise pendant quatre-vingts jours. On se fait ainsi des habitudes.

Il vit alors M. d'Hozers, le frère de l'évêque de ce nom (évêque de Mende), beau-frère du duc de Clermont-Tonnerre qui fut ministre de Borghèse; il eut à se féliciter de l'accueil qu'il obtint. M. d'Hozers lui assigna pour résidence le premier hôtel de Turin; il y resta trois jours, et gagna la ville d'Alexandrie, sans quitter ses gendarmes, on le devine.

Arrivé dans cette ville, les gendarmes le laissent à la porte de la préfecture, entrent seuls, et vont porter leurs ordres au préfet. C'était M. le duc de Brissac, qui voulut le voir, et le voir seul. — *Impossible,* firent les gendarmes, *nous l'avons en dépôt, nous ne le lâcherons pas.* Sur quoi M. de Brissac se mit en colère : *Gredins! je puis en répondre mieux que vous...* Et, se tournant vers M. Desmazure : « Monsieur l'abbé, soyez tranquille, il ne vous arrivera rien de fâcheux. L'Empereur va vous faire faire un second séminaire, car celui que vous avez fait a été court, peut-être... » M. de Brissac, comme honnête

homme et homme d'esprit, jugeait les choses for bien, mais ne pouvait les conduire de même.

On quitte Alexandrie ; on se dirige sur Chiavari, où le préfet, par sa grossière conduite, lui donne lieu d'apprécier les hautes qualités de M. de Brissac (ce fut dans la suite un préfet de Nîmes). Il faut renoncer aux voitures et voyager à cheval dans ces pays montagneux : on lui donne un cheval qui avait pour selle une vingtaine de paires de bottes ; il arrive de cette sorte à ***, et couche dans un vieux château ruiné, à la belle étoile, sur trois pieds de neige.

Un brigadier qui l'avait entendu prêcher à Paris, le visite à Sestris et lui offre de partager son lit. — *Merci, obéissez.* Toujours des traits de caractère. — *Mais j'ai ordre de vous mettre au cachot.* — *Allons au cachot.* Six pieds de long sur quatre de large, le pavé, quatre murs et le plancher. — *Frappez, s'il le faut*, dit le brigadier, *je viendrai vous ouvrir*. A peine avait-il passé deux heures dans ce cachot qu'il tombe en défaillance et se sent mourir. Il frappe ; personne. Au lever du jour, le brigadier visite le cachot et s'imagine, sans pouvoir s'expliquer comment, qu'il a fui comme une ombre. M. Desmazure entend des pas, il appelle ; le brigadier ouvre une porte et découvre qu'il l'a fait coucher dans les latrines.

Il reprend sa route encore. Où va-t-il? Nul ne le sait moins que lui. Un des gendarmes qui l'escortent (natif de Versailles), a la fantaisie de le tuer. Une lutte s'engage. « Dieu me vengera! », s'écrie M. Desmazure. En attendant il appelle du secour : un détachement arrive d'un poste voisin ; il est sauvé !

Je dis *sauvé* des mains du gendarme, car sa captivité ne finit pas. Nous sommes à Compiano ; il entre dans la prison d'État des condamnés à mort ; il se préoccupe d'une chose : quelques deniers lui restaient, il les donne aux pauvres captifs. Il demeure six ans à Compiano. Or, on apprendra volontiers l'histoire des prisonniers d'État dont il est ici question. Leur nombre s'élevait à deux cents qu'on supposait être deux cents conspirateurs de haute lignée. Mais lorsque Murat prit possession de Naples, ces conspirateurs étant riches, parvinrent, moyennant finances, à substituer deux cents misérables en leur lieu et place. Oh la justice humaine !!!

Le père Desmazure publiera sans doute des mémoires d'outre-tombe, lui aussi, et ces mémoires devront former sept ou huit gros volumes sans bavardage. Il y a peu d'existences aussi pleines que celle-ci. A peine si j'ai indiqué deux ou trois phases, que mon cahier menace de s'achever. Il reste en-

core les détails de ses derniers jours de captivité, et ses pèlerinages de Terre-Sainte, et l'immense iliade de ses prédications, et la peinture de ses habitudes d'intérieur.

En 1814 il était au château d'If. Hâtons-nous.

Jusqu'en 1815, M. Desmazure passa des prisons à la chaire, et de la chaire aux prisons; il fit connaissance avec la mort qui l'épargna par caprice seulement. Il est de la phalange des Pacca, Desjardin, Gregorio, de Boulogne, Pie VII même; il a gagné la palme de confesseur de la foi.

A la rentrée des Bourbons, sa vie commença quelque peu à se rasséréner. Il parut à l'aise dans les églises, et parla de tous ses poumons comme de tout son cœur. Qu'après avoir donné deux ou trois mots d'éloges à Bonaparte, lorsqu'on attribuait si généralement à celui-ci la restauration du culte catholique, il ait changé d'avis et marqué sa place après celle des Néron et des Tibère (*Éclaireur marseillais* du 13 juillet 1815), on se l'expliquera sans peine. Qu'il ait presque adoré les Bourbons qui lui ouvraient les portes de sa patrie et ses chaires bien-aimées, on le concevra tout aussi bien. Et en effet, depuis 1815, M. Desmazure n'a pas prononcé trois mots en public dont la conclusion ne fût celle-ci : Aimez Dieu et les Bourbons *de la branche aînée*. J'excepte un peu l'ère de 1830.

Les Bourbons se montrèrent assez reconnaissants. Chose remarquable ! M. Desmazure fut nommé aumônier de l'ambassade de Constantinople. J'évite de dire comment il s'acquitta de cet emploi. Il ne pouvait mal faire. L'ambassadeur, M. de Rivière, est resté son ami.

Là, à Constantinople, étant aumônier d'ambassade, il conçut le projet d'un voyage en Terre-Sainte. Il visita le tombeau du Sauveur, et ce fut un engagement pour le reste de ses jours. Les enfants de saint François d'Assise le traitèrent dès l'abord comme l'un d'eux. Il fit retentir sa voix magnifique aux bords du Jourdain, sur les ruines de Jérusalem, en tous ces lieux sacrés dont les échos méditent encore les oracles de Jérémie, d'Isaïe, de tous les prophètes et du prophète des prophètes. Il vit Béthléem et le Jardin des Oliviers, le lac Tibériade et la mer Morte, le Mont-Thabor et la vallée de Josaphat, et M. Forbin-Janson en l'absence du vrai Juif errant.

Cinq années entières passées en Judée et en Syrie, et de nombreux voyages dans la chrétienté, où il recueillit plus de 200,000 francs etc., etc., tel fut l'accomplissement de la promesse qu'il avait faite au pied du Golgotha. Pour donner une idée des occasions où son courage et sa foi furent mis à

de rudes épreuves, je cite le passage suivant d'un écrit qu'il a publié.

« Le massacre des catholiques de Jérusalem fut fixé au 2 mai (1818), veille de l'Invention de la sainte croix : à une heure après midi, toute la communauté du couvent de Saint Sauveur se rendit, avec tous les catholiques des deux sexes, dans l'église de la Résurrection, pour y chanter les premières vêpres de l'Invention de la sainte-croix, dans la citerne où ce signe glorieux de la rédemption du genre humain avait été découvert par les soins de l'impératrice sainte Hélène, mère du grand Constantin. Nous nous rendîmes processionnellement dans ce sanctuaire. Comme il est peu spacieux, nous ne pûmes y descendre qu'en très-petit nombre. Plusieurs religieux, et beaucoup de catholiques des deux sexes se placèrent sur les degrés de l'escalier, dans la chapelle de sainte Hélène, et dans l'église de la Résurrection, où nous entendîmes, pendant que nous chantions les louanges du Seigneur, un bruit épouvantable.

« Après les vêpres, notre drogman nous instruisit que deux moines grecs ayant voulu pénétrer dans le sanctuaire pour nous troubler dans nos fonctions, il s'y était fortement opposé; qu'au même instant, des Grecs schismatiques s'étaient précipités sur lui et l'avaient outragé; que plusieurs de nos religieux et de nos catholiques avaient été insultés et foulés aux pieds, etc., etc.

« Chaque année, à pareil jour, et depuis des siècles, les religieux latins continuaient immédiatement après les vèpres la procession solennelle sur

le mont Golgotha et autour du Saint Sépulcre. Le Père Gardien de la Terre-Sainte, revêtu de ses ornements pontificaux, portait une portion de la vraie Croix. Nos religieux, craignant que les Turcs ne fussent pas assez nombreux pour comprimer la fureur de plus de deux mille pélerins grecs, résolurent de se retirer de suite dans notre couvent de Saint-Sauveur.

« Vénérables enfants de Saint-François-d'Assises, m'écriai-je aussitôt, en ne continuant pas la procession suivant l'antique usage et les prérogatives dont les Latins sont en possession depuis plusieurs siècles, nous céderons à nos ennemis une victoire dont ils se prévaudront pour nous persécuter davantage. Montrons de la fermeté La Croix, dont nous célébrons la miraculeuse invention, a vaincu toutes les puissances de la terre et des enfers; elle renferme une vertu mystérieuse qui nous rendra supérieurs aux attaques de nos ennemis. Mettons notre entière confiance dans la croix; Jésus, qui l'a consacrée par son sang, sera notre soutien, notre force et notre consolation. Que ceux qui sont de mon avis me suivent! Je vais ouvrir la marche; c'est moi qui recevrai les premiers coups.

« Au même instant, je sors du cimetière de l'Invention de la Croix; presque tous les religieux me suivent. Nous fîmes la procession en chantant des hymnes sacrées sur le Calvaire; à la pierre de l'Onction, autour du Saint-Sépulcre, et dans tous les sanctuaires de l'église de la Résurrection; deux rangs de soldats turcs, placés sur deux lignes parallèles, nous accompagnaient. Soit que notre con-

stance ait désarmé la fureur des Grecs, soit que Dieu l'ait enchaînée, ils restèrent, pour ainsi dire, immobiles d'effroi; tous paraissaient étonnés de notre tranquillité et de notre courage, pendant près de deux heures que dura cette édifiante, cette touchante cérémonie.

« La procession terminée, nous rentrâmes dans notre sacristie, où nous n'aperçûmes que des figures pâles et consternées. Là, nous apprîmes que, pendant les vêpres, des grecs schismatiques avaient bâtonné plusieurs de nos religieux et plus de quatre-vingts catholiques; qu'ils n'avaient pas même respecté le sexe ni l'enfance; que le vice-procureur général de la Terre-Sainte (Emmanuel Bayon, Espagnol) avait reçu des blessures très-graves.

« Le but de cette persécution était d'exterminer tous les religieux et tous les catholiques renfermés dans le temple de la Résurrection : aussi ce jour-là, et pour la première fois, les pélerins grecs avaient défendu à leurs femmes et à leurs enfants de les accompagner. Ils avaient caché sous leurs vêtements leurs bâtons et leurs poignards, afin que les Turcs, qui gardaient la porte de la Résurrection, ne pussent les apercevoir. Il est évident que, sans le secours des Turcs, nous eussions été tous immolés.

« Cette persécution que les Grecs ont suscitée aux Latins, et plusieurs autres dont j'ai été témoin, et que j'ai partagées pendant tout le temps que j'ai demeuré à Jérusalem, prouvent invinciblement que les Turcs ne sont pas les plus implacables ennemis des Latins. »

Le Père Desmazure, dans le cours de ses pèlerinages, s'est trouvé en relation avec la plupart de nos illustrations contemporaines. « Sur le Mont-Liban, il accueillit le célèbre voyageur Alexandre de Laborde. C'est encore en Orient qu'il rencontra différents officiers de la marine française, et M. l'abbé de Forbin-Janson (voir ci-dessus), auquel il fit don de quelques armures, extraites des fouilles qu'il avait pratiquées dans le camp de Godefroy de Bouillon. C'est encore de ce pays que date la vieille amitié que lui porta jusqu'à la mort M. Michaud, le brillant historien des croisades... Le Pape le nomma chevalier du Saint-Sépulcre, et c'est la seule décoration qu'il ait acceptée, lui qui en a donné tant d'autres, sous la Restauration notamment. » (La plupart de ces détails sont tirés d'une petite brochure publiée à Paris en l'an 1831.)

La même brochure ajoute : On raconte, au sujet de sa longue barbe, qu'un jour, M. de Quélen lui ayant fait des objections sur ce qu'il appelait *cette singularité*, le Père Desmazure s'expliqua ainsi : « *Je tiens à ce souvenir de mes pélerinages, et quels que soient vos efforts pour m'y faire renoncer, je ne m'y déciderai pas, car si vous êtes obstiné comme un Breton, je suis opiniâtre comme un Picard.* »

Il sied mal à un archevêque de faire chorus avec les individus qui jetaient l'alarme dans Paris parce qu'on avait vu le père Desmazure, tel qu'il est, traverser les jardins royaux. Le *Journal de Paris* écrivait à ce propos, 9 novembre 1828, ces lignes au moins stupides : « Le pélerin dont nous avons annoncé l'apparition dans le jardin des Tuileries n'est pas le seul individu de son espèce qui se trouve en ce moment à Paris. Presque tous les jours, en pleine parade, un homme, coiffé d'un chapeau pareil à celui des moines espagnols, affublé d'une robe noire, porteur d'une longue barbe, et décoré d'un ruban rouge, traverse la place du Carrousel, suivi d'un valet qui tient sous son bras un énorme portefeuille rouge. »

On a dit, mais ceci est faux, que l'autorité n'a pas interdit la chaire au père Desmazure. Seulement, le Père Desmazure a demandé une autorisation (nécessaire depuis quelque temps), pour prêcher. l'autorité a répondu j'*examinerai ;* elle n'a pas fini d'examiner. Voilà tout. — Sans doute, et l'autorité examinera jusqu'à la fin, car il y a plus de deux ans qu'elle examine, et le Père Desmazure en attendant reste toujours veuf de la chaire qui fait ses délices, et, sans mauvais jeu de mot, le Père Desmazure fait maigre chère en attendant ; il vit comme ne

vivrait pas un mendiant de profession. Ainsi vous arrangez les choses. Telles sont vos raisons et vos lois. Et moi je dis : c'est une horrible cruauté que celle-là ! c'est un spectacle à jamais lamentable que de voir un illustre vieillard usé au métier de l'apostolat, couvert de glorieuses cicatrices, plein de vigueur encore parce qu'il s'est fait comme une seconde vie de son héroïque courage, c'est un honteux spectacle que l'abandon méprisant qu'il subit. Laissez-le, il convertira encore, avec ses soixante-treize ans, plus d'âmes que vous n'en perdez avec vos paresseuses prétentions et vos insolentes nullités. Eh! depuis quand la vieillesse est-elle un crime et les cheveux blancs une couronne de dérision ! Malheureux ! parce que vous vous taisez comme des chiens muets, il faut fermer la bouche aux prophètes ; parce que trois ou quatre flatteurs vous proclament infaillibles, nous croirons au désordre et à la sottise ! Non, Jésus-Christ n'a pas voulu, en établissant son église, qu'elle fût entre vos mains comme un morceau de cire auquel on donne des formes de fantaisie; elle est immortelle, elle n'aurait pas vécu deux jours. N'alléguez pas des conciles ou assemblées d'évêques pour soutenir que la foi les déclare infaillibles ; nous le savons tout aussi bien que vous, et vous savez vous-mêmes que nous

attaquons et répudions l'absolutisme personnel si impudemment usurpé par vous. Ce sont précisément ces assemblées que l'Église réclame contre vos intrusions, et les arguments qui nous sont opposés prouvent bien de reste la pureté de vos intentions. L'Ecriture, les lois canoniques, la sainte tradition, la raison, tout est contre vous, excepté un pouvoir qui en vous soutenant ne soutient qu'un moyen plus commode de police gouvernementale. Vous comptez sur le pouvoir; mon Dieu! c'est la seule ressource qui se présente. Le pouvoir tiendra quelque temps pour les motifs que nous avons dits; s'il ne cède ensuite de lui-même, il y a une force qui le soumettra et à laquelle rien ne résiste. Cette question se rattache plus qu'on ne pense à la grande question des libertés nationales et sociales. Quand l'heure sonnera, nous vous verrons. Nous vous attendons. Une petition est adressée aux chambres; non que personne d'entre nous s'imagine que l'autorité civile ait la moindre compétence morale en ces sortes de matières, mais si elle n'a pas le droit, elle a pour elle malheureusement le fait ou la force brutale. Il s'agit de l'éclairer et d'obtenir d'elle qu'elle renonce à une usurpation sacrilège de la puissance ecclésiastique. Une fois cette chose admise, que ferez-vous? Qu'opposerez-vous à la voix

de Rome qui vous accuse, aux justes exigeances de quarante mille prêtres? Or, sachant bien ce qui doit suivre le succès de la pétition, vous agissez des pieds et des mains et sous terre pour en prévenir l'effet; vous faites de ridicules et honteux sophismes, vous calomniez les pétitionnaires, vous les frappez d'interdit, vous couvrez ainsi de boue les plus pures et les plus irrécusables vertus. Courage donc! vos efforts même trahissent la faiblesse de vos espérances et l'inanité de votre logique, et la misère de vos âmes. Quand on veut le bien, on ne hurle et ne grimace pas tant, on marche dans la discrétion et la paix de Dieu. Vous l'avez senti encore, et c'est pourquoi, par la plus désolante fourberie, vous publiez que les prêtres orthodoxes sont remuants, rebelles, furieux, que dirai-je? Quelle a été votre conduite à l'égard des nobles frères Allignol; et comment traitez-vous les autres? Mais je m'écarte moi-même ici de la ligne de modération que je suis fier de suivre avec mes frères. Et peut-être ai-je un peu perdu de vue le père Desmazure, car on ne s'attendait guère à le voir en cette affaire.

Toutefois il reste vrai que si les administrations diocésaines se trouvaient organisées sur un plan canonique, les avanies qu'éprouve ce vénérable missionnaire n'auraient pas eu lieu. Plusieurs hommes

réunis, quelle que fût d'ailleurs la trempe de leur âme, ne commettraient ni une pareille bévue ni une aussi sacrilège violation, ou du moins pourrait-on se dire en gémissant que les plus grandes précautions possibles avaient été prises ; moyennant cette réserve, on accepte l'autorité de bon cœur avec ses faiblesses inhérentes d'ailleurs à tout ce qui tient de l'homme.

Mais cette biographie n'est pas faite pour tant de syllogismes. Revenons au père Desmazure pour rester seuls avec lui seul.

Au début de la notice, j'ai donné des extraits de journaux concernant ses prédications et la nature de son génie d'orateur. J'avais promis d'autres extraits. Mon papier n'y suffit pas. C'est toujours la même admiration, et la même justice. On nommerait difficilement une localité en France où le père Desmazure n'ait pas annoncé la parole de Dieu et recueilli, malgré son humilité prodigieuse, des témoignages flatteurs, des couronnes de toutes sortes, et, ce qui vaut mieux, une multitude d'âmes pour Dieu. Dire que les églises ne pouvaient contenir les populations qui couraient à sa suite, ce n'est pas assez dire. Je l'ai vu, je l'ai entendu. Et qu'on n'attribue pas à sa grande barbe l'effet produit par son éloquence originale et brûlante : il y a toujours

des insectes venimeux ici bas pour baver sur la gloire. Et d'ailleurs voyez-vous le cercle vicieux?.... Il s'agit de compter, s'il est possible, les conversions qu'il a faites, et de prononcer; ce n'est pas une barbe, si longue qu'elle paraisse, une barbe qui convertit. Eh bien, encore une fois, voilà l'homme qui, étant arrivé à sa soixante-treizième année, vigoureux, ardent, maître encore de sa belle intelligence, de son incomparable organe et de ses gestes entraînants, ne peut obtenir de l'autorité une permission pour prêcher à Paris. S'il préchait, dit l'autorité, il y aurait une révolution. Fadaise, fadaise affreuse! Eh Madame, un peuple qui ne fait pas une révolution pour vous empêcher d'écrire et de vous fourvoyer comme vous le faites, n'est pas si facile, croyez-moi, à révolutionner.

15 Mars 1845.

Paris.—Imp. de A. APPERT, passage du Caire, 54.

Biographie du Clergé Contemporain.



M. DE VEYSSIÈRE.

A. Appert, Edit. Passage du Caire, 54.

M. DE VEYSSIÈRE.

Hélas ! que l'homme est prompt à escouter
Plus tost le mal, que le bien raconter !

PLUTARQUE, *de la Curiosité*, trad. d'Amyot.

On trouve dans les *Notizie* de Rome, au titre des camériers secrets, Jean-Jacques-Firmin de Veyssière :

M. de Veyssière, prêtre français fort connu, et qui d'ailleurs mérite de l'être.

Voilà pourquoi je vais faire sa biographie.

Autre motif : M. de Veyssière a pris, depuis quelque temps, la propriété et la rédaction du journal intitulé *l'Ami de la Religion*, et, indépendamment du service qu'il rendit à l'Église comme

au bon sens public en nécessitant la retraite de son devancier, cette circonstance le recommande encore à l'attention de la presse.

Il est né le 23 février 1804, à Beaulieu, petite ville du vicomté de Turenne, sur la Dordogne, chef-lieu de canton du département de la Corrèze, où se trouvait jadis un couvent de Bénédictins fort renommé.

Son père s'appelle M. Raymond de Veyssière, peut-être Veyssière tout uniment, et sa mère Mademoiselle Catherine Dupuis. L'un et l'autre vivent encore, et jouissent de la prospérité de leur nombreuse famille. Ils eurent huit enfants, parmi lesquels se distinguent un médecin, un capitaine d'artillerie, et Jean-Jacques-Firmin de Veyssière.

Jusqu'ici rien de plus commun. Tout le monde peut naître à Beaulieu et avoir des parents honorables. Le hasard n'appartient à personne.

Le hasard faillit faire du jeune homme un élève de l'école polytechnique, et, par suite, un ingénieur civil ou militaire.

Et d'abord, il commença ses études de latin au collége de Beaulieu, que dirigeait en ces temps-là un prêtre marié, de beaucoup de science et de vertus, M. Montbrial. On est difficilement vertueux après des engagements violés, mais chacun sait qu'à

la suite de la révolution, le Souverain Pontife régularisa bien des unions illicites ; c'est assez.

Jean-Jacques Veyssière avait alors dix ans. Il en avait quatorze au plus quand M. Montbrial le jugea capable d'entrer en philosophie. Donc il se rendit au grand séminaire de Limoges avec ses trois lustres écornés, comme dit le poète Lamotte, et les monceaux de couronnes qu'il avait ramassés tous les ans sur son passage en franchissant deux à deux les bancs du collège.

A Limoges, le jeune philosophe soutint sa réputation et fut goûté des Sulpiciens eux-mêmes. Ces gens-là ont de bons moments.

J'oubliais une particularité. Comme M. Lacordaire, il excellait à jouer la comédie. Certaines gens de fine littérature ne veulent pas qu'on en parle ; rusés personnages, leur épiderme est chatouilleuse, leur goût délicat, leur sagacité rare, leur langage aristocratique et virginal. Entrer dans les détails de l'existence pour analyser un homme, fi donc ! Imiter, s'il est permis, ce bon Plutarque, lequel décrit jusqu'aux ragouts chéris de Pyrrhus, quelle niaiserie ! Croire que rien n'est indifférent *in se* ; que, relativement, les plus minutieux objets ont toujours une importance quelconque, et qu'il importe à la Grèce qu'Alcibiade coupe ou ne coupe pas la queue de

son chien...., M. Darcimoles n'en ferait pas tant!

Eh bien! vais-je dire que M. de Veyssière, par le fait de ses dispositions d'enfance, montrait une aptitude souveraine à jouer la comédie en tout et partout? C'est une malice de vieil air et qui porte à faux. Cependant il sied de conclure, et je dis : M. de Veyssière, dès-lors, était doué de cette heureuse assurance, de ces moyens extérieurs, de cet organe agréable, de cette mémoire fidèle, de cette exquise intelligence qui caractérisent un orateur de choix et se raréfient de jour en jour dans les régions ecclésiastiques. On raconte que tel ou tel sermonnaire contemporain fréquente incognito le théâtre, et se forme ainsi à la déclamation, sous la conduite de Frédérick Lemaître, de Mademoiselle Rachel, etc. Je n'en crois rien; mais je pourrais le croire, et parce qu'en effet ce sont là de grands maitres, les seuls qu'il convienne de suivre, et par la raison surtout que le clergé ou le barreau ne leur présente, en pareille matière, aucune ressource avantageuse. Au barreau, des contorsions diaboliques, une éternelle et inquiétante manie de *taendlen*, c'est-à-dire de dandiner et de se dandiner comme une cloche ou comme les marmots qui veulent dormir, des chutes de voix prétentieuses et fausses, des larmes risibles, des cris

d'écorchés, des poses de halle, et le plus souvent du vent. L'ordre ecclésiastique n'est guère mieux partagé...

Et, par ma foi, je ne songeais plus à M. de Veyssière.

Rentrons au séminaire de Limoges. Nous y trouvons M. Bertelot, ce vénérable Sulpicien, que la biographie de M. l'abbé Laroque nous a fait connaître. Il y a des honnêtes gens partout. C'était le supérieur. Un parent de Saint-François de Sales, M. Baudry, professait la théologie pratique. — Il s'est retiré depuis lors dans sa famille, près de Chambéry. M. Saine professait le dogme. — M. Saine remplit maintenant les mêmes fonctions au grand séminaire de Tulle, sous la direction de M. Berteaud, qui fut son ancien élève, et, comme tel, le condisciple de M. de Veyssière.

Du séminaire de Limoges, où il passa quatre ans, M. de Veyssière se rendit chez les Sulpiciens de Paris. Si ce fut pour se mettre à la mode ou par la raison qu'ayant eu des supérieurs sortables dans la province, son imagination lui peignait ceux de la capitale comme devant être mille fois meilleurs proportionnellement, je pose la question sans la résoudre. En effet, parmi les gens de noblesse ou de finance qui daignent faire à l'Église l'aumône de

leur personne, il est de bon ton d'étudier au séminaire des Sulpiciens de Paris. L'aristocratie se niche où elle peut (1). Les avantages qui en résultent, la science et la religion ne les aperçoivent guère. J'ai démontré ailleurs que les hommes éminents du clergé actuel n'ont pas fréquenté cette école, et que s'il se rencontre deux ou trois exceptions, parmi lesquelles M. Fayet, loin d'infirmer ce que j'avance, elles semblent faites tout exprès pour l'établir. M. de Veyssière put s'en convaincre par lui-même, et nous allons voir qu'en effet il l'apprit à ses dépens. Il apprit de même combien évidemment le hazard seul avait suscité, pour le diocèse de Limoges, quelques Sulpiciens aimables, et que cette hiérarchie séduisante de mérites et de vertus, si doucement rêvée par son jeune cœur, était une pure et simple mystification.

Je me trompe. A Paris encore, le hasard ne voulait point abandonner M. de Veyssière. Il y trouva M. Duclaux, le saint prêtre, le directeur habile et modeste, prudent et adoré (1). M. Morel occupait la

(1) On fait mieux depuis hier. Dès qu'un jeune gentilhomme, s'il en reste, veut être *évêque* (car on ne veut pas être *prêtre*), il va prendre les ordres sacrés à Rome : tels les jeunes de la Bouillerie, de Garsignie, de Dreux-Brézé, etc.

(2) A propos, M. Garnier vient de mourir : sa place est vacante.

chaire d'écriture sainte, comme faisant partie d'une société qu'il abandonna dès qu'il la connut (2). C'est le curé actuel de Saint-Roch. M. de Veyssière suivit ses leçons. Il eut pour professeur de dogme M. Hamon, qui est aujourd'hui supérieur du séminaire de Clermont, et auteur d'une vie de M. de Cheverus ; mais il eut aussi pour professeur de morale *ce bon Monsieur* M. Lacroix, aujourd'hui évêque de Bayonne.

Au sortir de Limoges, M. de Veyssière comptait dix-huit printemps. Il comptait vingt hivers lorsqu'il acheva son second cours de théologie. Il avait reçu de M. de Quélen les ordres mineurs (1822). Il portait la soutane depuis six ans ; L'heure du sous-diaconat n'était point arrivée. Il suivit le grand cours de M. Carrière avec MM. Dupanloup, Dupuch, Trousset-d'Héricourt, qu'il ne faut pas du tout confondre avec l'auteur des *Lois ecclésiastiques*, les deux

(2) C'est-à-dire qu'il n'y trouvait plus la science et la modération de M. Emery, la douceur et la sainteté de M. Duclaux, la sagesse de M. Montagne.

M. de Quélen venait de former la Société des prêtres de Saint-Hyacinthe, espèce de maison de hautes études, où il voulait réunir tous les sujets les plus distingués du clergé de Paris et de la France, pour en faire des vicaires-généraux et, au besoin, des évêques, etc. M. Morel, en quittant la compagnie de Saint-Sulpice, devint supérieur de cette nouvelle Société, que des rivalités plus ou moins légitimes réduisirent bientôt à néant.

Gignoux, Blanquart de Bailleul et S. François-de-Sales Lacoste, curé, à l'heure qu'il est, de la paroisse Saint-Laurent de Paris, enfin le petit M. Jacquemet qui veut aussi, dit-on, devenir un très grand archevêque, sinon un pape. Je nomme ces personnages, vu les postes éminents qu'ils occupent.

M. Carrière jouit d'une réputation fort étendue de théologien. Il a éprouvé quelques déconvenues à Rome, notamment lorsqu'il publia son traité *de matrimonio*, n'importe. Son mérite, toutefois, n'est pas incontesté. Auprès des fidèles, qui le consultent comme un oracle, des hommes opiniâtres se rencontrent qui l'accusent de compiler, compiler, compiler, et de n'avoir aucune idée nette. A Dieu ne plaise que je tranche le nœud du procès. Ce qu'il y a de certain, c'est que personne, jusqu'ici, n'imputait au même M. Carrière les espiègleries communes aux siens, et du genre de celle-ci :

Ayant dix-huit ans et la fraîcheur d'innocence, et les généreux entraînements d'une ame neuve, et l'admirable inconséquence de la bonne foi, et l'invincible besoin de se communiquer et de s'épandre, et l'enthousiasme des choses de son état et de sa vocation, s'il m'est permis de parler ainsi, M. de Veyssière avait distingué dans la foule de ses condisciples deux ou trois jeunes hommes dont les sentiments et la

tournure d'esprit semblaient s'adapter plus particulièrement à sa nature. De là une liaison, ou plutôt des liaisons qui, sans porter le caractère des amitiés légitimement proscrites comme dangereuses, le rapprochaient plus volontiers de ceux-ci que de ceux-là. M. Carrière prit l'éveil, lui donna des avis et lui fit des observations circonstanciées qui le surprirent beaucoup... « *Vous avez les yeux singulièrement faits*... lui disait un jour M. Duclaux. — Mais, il me semble, répondit le jeune homme, que je vois parfaitement clair et que je n'en souffre pas. — — Pour moi, je n'en sais rien, fit M. Duclaux avec une égale ingénuité, mais on l'a remarqué en conseil. » M. de Veyssière se tut (1). — Oh ! qu'elle est sublime et profonde, la pensée de saint Paul : *Non plus sapere quam oportet sapere !* Et que de candeurs déflorées par d'impures précautions !

Dieu soit béni ! les inconvénients ne s'étendirent pas jusqu'à ce point dans l'affaire qui nous occupe ; mais il y eut des inconvénients graves. M. de Veyssière (écoutez bien, je m'en tiens au

(1) Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Veyssière peut passer pour le plus joli prêtre de France. Si son portrait n'en dit rien, tant pis. Je m'imagine une parfaite miniature de Massillon et de M. Feutrier, tout à la fois. Il ne diffère du premier que par les côtés qui le rapprochent de l'autre.

pied de la lettre, il n'y a rien d'inventé ou d'exagéré dans cette Biographie) M. de Veyssière, comme coupable d'amitiés particulières, et sur les instances du théologien sus-mentionné, fut chassé (puisqu'on use sottement d'un tel mot), *chassé* de Saint-Sulpice.

Qu'allons-nous faire du séminariste *chassé?*

M. de Quélen, si Sulpicien qu'il fût, lui tend les bras et lui confie, pendant une année, la direction de la Société des bons livres.

Survient M. l'abbé Michel Clausel de Coussergues, ce casuiste sans quartier et même brutal, qui lui serre la main et l'appelle son ami.

Un an passé, sur les recommandations du même M. Clausel, l'évêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques, le nomme secrétaire du cabinet, en compagnie de MM. Trébuquet et Receveur.

Et de plus, le même M. de Quélen, sur ces entrefaites, lui confère le sous-diaconat et le diaconat, pour lesquelles fins, M. Augé l'admet en retraite au séminaire Stanislas, et les Lazaristes chez eux. Qu'ai-je dit? De leur propre mouvement, M. Augé et les Lazaristes se mettent à sa disposition.

—Chose essentielle à remarquer : dès qu'il fut en possession du secrétariat, M. de Veyssière employait

une grande partie de ses revenus à l'éducation de ses jeunes frères.

M. Borderies, évêque de Versailles, l'ordonne prêtre, et lui voue, jusqu'à sa mort, la plus paternelle affection. M. Borderies a légué à M. de Veyssière son anneau pastoral et un fragment considérable de la vraie croix.

En 1828, lors du changement de ministère, M. Feutrier veut le maintenir dans son poste, et c'est au grand déplaisir du prélat que le diacre chassé s'attache, comme secrétaire, à M. Tharin, précepteur du duc de Bordeaux.

A cette époque, M. de Veyssière habitait tour à tour les Tuileries et le château de St-Cloud.

Aux premiers jours de 1830, M. de Montbel le nomme chef du cabinet, chargé des affaires canoniques; — M. de Guernon-Ranville lui conserva ce titre, et voulut y joindre celui de secrétaire général lorsque survint la révolution.

Voilà ce que l'on fit du séminariste *chassé*, et ce qu'il fit. Il fit de plus, ou du moins on lui attribua les *Essais poétiques d'une jeune Solitaire,* qui furent imprimés à Paris, vers 1822.

J'oubliais quelque chose. De 1828 à 1830, M. Tharin donna sa démission de précepteur, à la suite d'une altercation fort vive qui s'était élevée

entre lui et M. de Damas. Le roi Charles X confia provisoirement l'éducation religieuse de son fils à M. l'abbé de Veyssière,—M. Martin de Noirlieu, le sous-précepteur, voyageant en Allemagne.

Donc, c'est une belle compagnie que celle de Saint-Sulpice; et Fénelon ne voulait pas rire, lorsqu'il disait, au rapport de l'ingénieux M. Morlot, qu'*il n'y a rien de plus vénérable et de plus apostolique*. Témoignage précieux assurément, unique, et à tel point, que la compagnie n'en allègue jamais d'autres. Si j'observais qu'il n'en existe pas, et que du reste Fénelon n'a pas toujours tenu le même langage, on me soupçonnerait de méchanceté; je suis doux comme un agneau.

1830! la poule aux œufs d'or! Il fallait la faire vivre, on l'a tuée.

On la trouva semblable
A celle dont les œufs ne nous rapportent rien.

M. de Veyssière fut témoin de la bataille, des étonnantes oscillations de la fortune, de la fuite des rois et du triomphe populaire. Il prit le parti de la fidélité, c'était son opinion. Il se rendit à Saint-Cloud et fut témoin des scènes nouvelles qui s'y passaient; il vit que Charles X ne voulait ni conserver son trône par des tolérances de droit, ni le reconquérir par la force, et que le duc d'Angoulême était

de cet avis, et que l'héroïque duchesse de Berry demandait à partir pour la capitale, portant son fils dans ses bras, comme autrefois Marie-Thérèse, assurée qu'elle était du succès de sa démarche; mais... Et au fait, M. de Veyssière n'y pouvait pas grand'chose. M. de Damas l'attacha, dès-lors, à sa famille et l'emmena dans ses terres d'Hautefort (Dordogne).

Il quitta Versailles le 31 juillet.

Ce ne fut point sans obstacle. La garde nationale venait de naître; elle avait la fougue de son âge, elle aimait la poudre et les coups de main; elle faisait surtout la guerre aux passe-ports, et avec une intelligence telle, qu'un citoyen de ma connaissance, maire d'une commune considérable, traversant un village situé à deux lieues de sa demeure, arrêté comme vagabond, sommé d'exhiber son passeport, présenta sa carte de visite, et fut incontinent relaxé. Tout de même, la garde nationale de Bléré (Indre et Loire) prit pour le duc de Bordeaux l'un des fils de M. de Damas, conduisit les voyageurs à Amboise, et ne laissa le passage libre à la famille que sur le vu d'un passeport délivré par M. Frayssinous, sous-préfet de Rambouillet, à M. l'abbé de Veyssière, sous le nom de *Dupuis*.

C'est pendant son séjour à Hautefort que Mme la duchesse de Berry tomba aux mains de M. Thiers.

Il ambitionna, comme tant d'autres, l'honneur de la servir dans sa prison comme aumônier ou chapelain, et il adressa une demande au ministre de la guerre, qui lui fit accepter ses refus. Il revint à sa solitude.

Et cette solitude ne fut point inactive. Indépendamment des soins assidus qu'il donnait à l'éducation des jeunes de Damas, M. de Veyssière cultivait ses livres de prédilection, livres de théologie, de droit canonique, de bonne littérature. Il composait les sermons que nous avons entendus plus tard ; quelquefois même il envoyait à la *Gazette du Périgord* des articles nourris de science et pétillants d'esprit que les principales feuilles de l'époque s'empressaient de reproduire. Il corrigeait son éducation Sulpicienne ; en quittant M. Carrière, il avait prononcé cette parole digne de remarque : *J'ai bien perdu mon temps avec vous,* et il s'en souvenait.

En 1834, à la prière du même M. Dupanloup, l'archevêque de Paris nomma M. de Veyssière catechiste à l'Assomption ou, pour parler plus correctement, l'un des directeurs de l'académie Saint-Hyacinthe. Inutile de revenir sur les dissensions malheureuses qui mirent fin à cette entreprise. Si les biographies de MM. de Quélen, Olivier et Du-

panloup laissent quelque chose à désirer en cette matière, la notice que je réserve à M. Beuzelin complétera les explications.

L'académie dissoute, M. de Veyssière prit sa place parmi les orateurs qui fournirent collectivement la station de 1834 à Notre-Dame. Ce ne fut pas la dernière place. Écoutez *l'Ami de la Religion :*

Le dimanche des Rameaux, la réunion de Notre-Dame était encore plus nombreuse que le dimanche précédent, on y remarquait beaucoup plus de jeunes gens. M. l'abbé Veyssière, chanoine de Versailles, a présenté, dans cette conférence, Jésus-Christ comme victime du monde. Un sujet si grand par lui-même a été présenté avec un talent tout brillant de jeunesse et de vérité. On va mieux apprécier par quelques citations cette manière neuve et frappante qui a produit une vive impression. *Turba eorum qui adherant ad spectaculum istud et videbant quæ fiebant, percutientes pectora sua revertebantur ;* tel était le texte, tiré de l'Évangile de saint Luc :

« Il y a dix-huit siècles, à peu près à pareil jour, une ville, dont le nom est marqué d'une tache de sang dans l'histoire, ébranlée par une commotion violente, s'agitait, se pressait en tumulte dans les rues et sur les places publiques. Un bruit sinistre de voix confuses succédait à un silence de terreur et d'angoisses, comme une vive et soudaine explosion de tous les sentiments contraires qu'une force surnaturelle avait tenus quelque temps comprimés

dans les cœurs. Ici des larmes, des sanglots, et toutes les marques extérieures d'une douleur inconsolable; là les imprécations et les blasphèmes, et la joie mal assurée d'une vengeance pourtant satisfaite. Quelle était donc la cause de cette universelle agitation? Quel évènement si extraordinaire avait donc ainsi remué les entrailles de cette immense multitude? Messieurs, une exécution sanglante avait eu lieu aux portes de cette ville : Un homme, condamné par le conseil suprême de la nation, venait d'expirer dans les tortures du dernier supplice. Mais des signes étranges avaient accompagné sa mort. La terre avait tremblé sous les pieds des bourreaux, le dernier cri de la victime avait ébranlé la nature, les pierres des sépulcres s'étaient brisées. Le jour avait pâli, et les ténèbres d'une nuit anticipée s'étaient abaissées comme un voile de sombre douleur sur cette scène lamentable : la foule accourue à ce triste spectacle, saisie d'un effroi religieux, s'éloignait et se frappait la poitrine, comme si le courroux du ciel eût déjà grondé sur elle : comme si, des profondeurs du Calvàire, une voix terrible eût déjà fait retentir dans tous les cœurs cette terrible menace de mort : *Malheur au temple, malheur à Jérusalem. Percutientes pectora sua revertebantur.* »

De là l'orateur a indiqué, comme éminemment digne de toute notre admiration, le spectacle de Jésus-Christ victime du monde; immolation si haute, qu'elle n'a pu se montrer aux hommes que dans la personne d'un Dieu. Or, dans la catastrophe de la croix, nous trouvons ce qu'il y a de plus sublime en dévoûment, en holocauste. Nous y

voyons briller : 1° la grandeur de la victime; 2° l'innocence la plus parfaite; 3° une infortune inouie; 4° enfin la résignation la plus sublime. L'orateur a en effet présenté avec éclat les glorieux titres de Jésus-Christ. Ses couleurs étaient d'autant plus vives qu'il les avait empruntées à l'Écriture. Aussi a-t-on été frappé du morceau qui terminait ce premier développement, où, après avoir montré l'origine et la puissance de Jésus-Christ, il lui a dit avec le prophète :

« Sauveur du monde, allez prendre votre place à la droite du Seigneur; allez, que vos ennemis vaincus vous servent de marche-pied pour monter sur son trône.. Qu'ai-je dit? montez au trône de l'éternité? Ah! plutôt il vous faudra descendre de ces hauteurs inaccessibles pour répondre à l'insolente audace de vos ennemis! Quittez ces régions élevées où les puissances du ciel vous entourent de leurs hommages; les passions humaines vous citent à leur tribunal : juste par excellence, victime illustre, Fils de Dieu, tombez des splendeurs de la gloire, allez vous asseoir sur les bancs du crime et de l'infamie; Verbe éternel, vous êtes accusé... »

Dans le second développement, l'innocence de la Victime a été tracée avec ce même éclat de vérité. Au troisième développement, l'infortune de la victime; on ne pouvait retenir son émotion au tableau suivant, dont l'énergique vérité était encore empruntée aux Livres saints. Après avoir cité les paroles des Prophètes, ou la colère divine est montrée, ndiquant pour but à ses flèches cette victime volontaire attachée à la croix :

« Un trait, s'écrie l'orateur, un trait rapide est

suivi d'un nouveau trait plus rapide; une blessure est suivie d'une blessure plus profonde, la douleur vole après la douleur. Le cœur de la victime n'est plus qu'une seule plaie toute saignante; il n'y a plus de place pour une seule des flèches divines. Attendez... les hommes ne savent pas faire souffrir; malheur à celui qui tombe entre les mains du Dieu vivant. Voyez-vous cette femme, debout, au pied de la croix; c'est sa mère! Dans le cœur du fils il n'y a plus de place pour la douleur, Dieu en trouvera dans le cœur de la mère... Oh! grâce, grâce, la loi n'est pas si impitoyable; elle défend de sacrifier la brebis avec l'agneau. Isaac voit briller le glaive dans les mains de son père, mais il ne voit pas sa mère se mourir près du bûcher fatal, il ne craint pas de la couvrir du sang de son fils. Isaac n'était que la figure du sacrifice réel; il faut d'autres douleurs à une victime divine; il faut que son père l'immole, il faut qu (sa mère soit immolée sous le même coup. »

Nous ne pouvons, à regret, citer encore le quatrième développement; nous avons d'ailleurs dépassé de beaucoup nos bornes ordinaires. Nous ne parlerons donc pas de la péroraison, bien que son effet ait été des plus touchants.

M. de Quélen, pour récompenser M. de Veyssière, l'offrit comme troisième vicaire à M. Olivier, curé de Saint-Roch. Le premier vicaire était M. Dupanloup et le second M. Pététot. Nous le savions déjà.

Un bon vicaire et un bon curé s'accordent toujours bien; ainsi est-il des vicaires entre-eux, et des

bons paroissiens avec le bon curé et les bons vicaires. Où règnent l'entente et l'union, la paix et le bonheur ne peuvent manquer de régner simultanément.

Toutefois M. de Veyssière ne se trouvait pas bien à Saint-Roch, et ce qui le fait voir, c'est qu'au bout de dix ou onze mois il s'en éloigna de son propre chef, regrettant M. Olivier et ses confrères qui a leur tour le regrettaient. Serait-ce que le ministère paroissial ne convenait point à son caractère et à ses moyens? Cette qualité de troisième vicaire n'avait-elle pas des inconvénients? Le premier vicaire est chargé des mariages, le deuxième a le monopole des enterrements, aux administrateurs le gros de la besogne; et le troisième vicaire, à quoi servira-t-il? On en fait un espèce de suppléant; il est bon à tout et il n'est bon à rien, selon que les deux autres jugent convenable de se décharger ou non sur lui de leurs offices. Un tel rôle, je le sens, n'est pas de nature à satisfaire tout le monde. Très probablement il ne satisfit pas M. de Veyssière, et voilà une cause de sa prompte disparition. Nous verrons la seconde.

M. de Quélen qui aimait beaucoup M. de Veyssière, résista d'abord, et ne donna enfin son consentement qu'avec une peine extrême.

Nous touchons à cette histoire que les langues sémi-cléricales ont fort envenimée. Il s'agit de la raconter froidement, ingénûment et de point en point.

Sur l'offre de M. l'abbé Boudot, vicaire-général de Paris, Madame la comtesse de Roussel avait adopté une demoiselle de Rovéréa, fille du baron de Rovéréa (1). Cette noble dame pria, mais vainement, M. Olivier, le curé de Saint-Roch, d'exempter sa fille adoptive du catéchisme de la paroisse, sauf à lui faire donner chez elle l'instruction chrétienne et à la présenter ensuite pour les examens de première communion. M. Olivier n'y consentit pas; je pense qu'il eut raison. Trop souvent il arrive qu'on admette dans l'Église des catégories, nous sommes tous égaux devant elle.

Or, le prince de ***** convoitait la main de Madame de Roussel, mais sa famille, sans que j'en puisse indiquer la cause, mettait quelques oppositions au mariage ou du moins ne le voyait pas d'un bon œil. Cependant, le contrat fut passé et paraphé, on convint que la comtesse se rendrait en Italie et que le prince l'y rejoindrait. Elle partit en 1836 avec mademoiselle de Rovéréa et M. de

(1) Suisse naturalisé Français, d'une ancienne famille princière qui compte parmi ses membres le grand pape Jules II.

Veyssière, celui-ci porteur de recommandations de la duchesse d'Anath-Kenten pour le cardinal Lambruschini. Le temps et les circonstances changèrent les dispositions du prince. Plusieurs années s'étaient passées, et point de nouvelles de lui. La comtesse augura qu'en effet il avait renoncé à ses intentions premières, et ce silence lui parut indiquer un dédit. De son côté, M. de Veyssière avait écrit au prince de *****, et n'en avait obtenu qu'une réponse évasive. Loin de réclamer, — et au fait que voulez-vous qu'une pauvre femme réclame en pareil cas? — Mme de Roussel accepta les hommages du prince Colonna di Sciarra que lui présentait la princesse Gabrielli, fille de Lucien Bonaparte, elle devint sa femme.

Hélas! la mort n'a pas le sens commun dans le choix de ses victimes. Après deux ans de mariage, Madame de Roussel connut les vers et la pourriture, auxquels Job disait : « Vous êtes ma sœur et ma mère. » Elle fut pleurée de tous ceux qui la connaissaient, et surtout des pauvres. —M. Marguerie vivra fort longtemps.

Madame de Roussel avait fait son testament, et, par son testament, elle instituait ses légataires universels Mlle de Rovéréa et M. de Veyssière; car

M. de Veyssière, dans toutes les péripéties de son existence, ne l'avait pas quittée un instant.

De là M. Tartuffe se récrie. —Et, n'ayez pas peur, nous sommes à la grande affaire de l'*Ami de la Religion.*

Evidemment M. de Veyssière a circonvenu Madame de Roussel, il a usé malhonnêtement de son influence, il a été l'amant de cette noble dame ; bref, il a capté l'héritage qui consiste en une fortune de plusieurs millions. Ainsi est faite la charité évangélique, telle que l'entend M. Tartuffe.

Pourquoi ne dirais-je pas autre chose? La princesse n'avait ni enfants ni parents. L'État devenait héritier. Pour elle, ou peu s'en faut, M. de Veyssière avait abandonné sa carrière, couru les périls de l'expatriation et ceux des hypothèses semi-cléricales ; — Laissez-moi jouir de cette idée, qui est profondément juste. — Il avait rendu à ladite dame les plus signalés services, la consolant, au nom de Dieu, de ses désappointements de femme, vouant son existence et son savoir à l'éducation chrétienne de Mlle de Rovéréa, faisant tout ce qui vient d'être dit.

Eh, Monsieur Tartuffe, mettez les choses au pis ; supposez que la princesse n'eut point d'autre raison que sa volonté. Supposez que vous êtes un homme d'honneur. La princesse ne vous connaît pas, vous

ne pouvez être que d'une inutilité parfaite à la princesse, vous n'avez ni le dévouement nécessaire pour abandonner vos intérêts en faveur des siens, ni l'instruction que doit posséder un catéchiste digne de ce nom. Je dis plus, vous êtes probe, éclairé, pieux comme un ange et même comme un bon prêtre, vous êtes incapable de quêter, comme un vil mendiant, l'aumône de la main gauche lorsque vous possédez dans la droite plusieurs mille livres de rentes : et voilà que Madame la princesse Colonna di Sciarra vous institue son légataire universel. Voilà un million qui vous tombe de ce cercueil, à l'improviste. Allez-vous repousser le million?... O imposteur, si la chose était possible sans testament ni cour d'assises, vous l'auriez volé!

Les dispositions du testament ne se bornaient pas à ces clauses, la princesse léguait encore des rentes à ses serviteurs, et cent vingt mille francs pour l'éducation chrétienne des enfants pauvres, laissant à M. de Veyssière le soin d'en déterminer l'emploi. Singulière femme vraiment, que celle qui fait d'un ecclésiastique l'objet des plus criminelles complaisances, et lui donne à la fois cinquante mille livres de rentes et l'obligation de former l'enfance aux salutaires austérités de l'Évangile.

Que si M. Tartuffe disait encore, et je suis loin de

soupçonner un si saint homme, s'il disait..... Mais j'ai honte, et je m'empresse de répondre que M. de Veyssière, aussitôt après la mort de la princesse, maria sa pupille au marquis Capranica, neveu du cardinal Odescalchi.

Cette jeune dame, éminemment distinguée sous tous les rapports, fait aujourd'hui l'ornement de la société de Rome.

M. de Veyssière lui même voyait à Rome les personnages les plus illustres. Les cardinaux Macchi, Gazzoli, Capaccini, Polidori, Patrizzi, l'honoraient d'une considération toute particulière. Le Pape l'aimait et lui donna un témoignage aussi flatteur qu'irrécusable de sa haute estime en l'appelant à la prélature.

Il est à remarquer que cette nomination fut faite à l'insu de M. de ...., chargé d'affaires de France près le Saint-Siège, et que le fonctionnaire ne craignit pas de l'improuver tout haut. Le mystère s'explique. Un jour, M. de Veyssière se trouvait au *Corso* avec la princesse di Sciarra et plusieurs autres dames, lorsque survinrent deux ou trois cavaliers, jeunes, fringants et bien repus, qui se placèrent devant les dames et répondirent par des lazzis de tapageurs à des observations modérées. Tout le monde s'indignait. Une personne ayant dit : *ce son* .

des Français.—Pour le langage, peut-être, répondit M. de Veyssière, *mais pour l'éducation, non.* M. de .... était l'un des trois cavaliers. Il en garda rancune probablement, et voilà son duel. Vous comprenez.

L'office des prélats, dans le degré où se trouve M. de Veyssière, consiste à faire un service périodique auprès de la *Santita del Nostro Signore,* sur le modèle de nos ex-gentilshommes de la Chambre. Le prélat domestique se tient dans l'antichambre du palais et annonce les visiteurs. C'est d'ailleurs une charge purement civile. Il y a le costume de cérémonie et le costume privé ou de ville. Ici une soutanelle de couleur noire, les bats violets, et d'ordinaire le petit collet; là une soutane violette et le manteau doublé d'hermine. Les notices que je prépare sur un grand nombre de hauts dignitaires de la cour romaine me mettront à même de décrire plus au long toutes ces particularités.

J'ai dit que M. de Veyssière fréquentait à Rome la plus illustre société. Sa fortune et sa qualité de prélat lui donnaient une importance que ses mérites personnels justifiaient d'ailleurs. Nos vénérables évêques de France, savaient fort bien trouver la Place des saints apôtres, goûter les douceurs d'une

hospitalité charmante, et même le dire à leur retour.

En ce temps là, M. de Veyssière divisait ses années en deux parts, il séjournait six mois à Rome et six mois en France, soit au sein de sa famille, soit à Paris où il habitait l'Abbaye-aux-Bois.

Ses absences de Rome n'étaient point infructueuses. Il se fit entendre plusieurs fois dans les chaires paroissiales et dans les communautés surtout. — Ce dernier genre de ministère convient excellemment à la nature facile et douce de son éloquence. Il étudiait nos affaires ecclésiastiques et pouvait en déterminer l'état réel auprès du souverain pontife, c'est-à-dire le détromper sur d'iniques rapports, jouer pièce à la diplomatie qui *appelle le mal le bien et le bien le mal*, comme s'exprime un prophète, se faire l'organe de ceux que leur position inférieure et les exigences de la servitude condamnent au silence éternel, démasquer enfin les faux-frères qui viennent à Rome couverts de peaux de brebis, et ne sont vraiment que des loups ravageurs.

Dans une conférence qu'il eut sur ces divers sujets avec le pape Grégoire XVI, on parla de *l'Ami de la Religion*. L'acte de société, formé entre MM. de Genoude, Juste et Leclère, devait finir au 1er mai 1844, et alors la feuille, étant mise en adju-

dication, tombait aux mains du plus enchérisseur. Pure question d'argent. M. Affre, par un fondé de pouvoir, et au nom d'icelui, présentait vingt-cinq mille francs, et n'eût pas reculé devant un chiffre de quarante mille... M. de Genoude, possesseur d'une immense fortune, pouvait pousser jusque bien loin ses prétentions; crainte de M. de Genoude et de l'archevêque de Paris, plusieurs évêques de France, dit un journal, avaient déposé quatre-vingt mille francs chez M. l'abbé Chatenay, l'un des anciens rédacteurs du journal, l'homme influent de la circonstance. Toutes ces combinaisons déplaisaient au Souverain Pontife, ou du moins paraissaient lui déplaire, car, suivant l'habitude, il y mit une extrême réserve, et ne s'est définitivement prononcé qu'après la conclusion de l'affaire.

Ainsi M. de Veyssière conçut la pensée d'acquérir *l'Ami de la Religion.* Il acheta, au prix de soixante mille francs la propriété, laissant une part de 25,000 francs à MM. Leclère, mais sous la condition que M. l'abbé Chatenay prendrait le titre de rédacteur en chef. Il voulait rester libre, comme par le passé, d'habiter Rome et la France alternativement. Aux termes de cette disposition, M. Henrion conservait son poste d'employé, avec le trai-

tement annuel de quatre mille francs, moins la suprématie qu'il s'était arrogée sous l'administration précédente, et qui l'avait conduit à de si beaux résultats. M. Henrion a son amour-propre. Qui n'en a pas un peu ou beaucoup ? Il fut assez rusé pour découvrir qu'une telle déchéance signifiait quelque chose, et que M. de Veyssière, en refusant d'allier, dans une même publication, le titre de propriétaire à celui de subalterne, lui donnait le change sur ses véritables sentiments. Il estima que cette revendication était une manière de le congédier, et, avec un bon sens dont nous n'avons garde de nous plaindre, il prit la porte. Il feignit une méprise : *sint ut sunt aut non sint,* disait-il en s'en allant ; c'était fort modeste, parfaitement beau ; mais il annonça la prochaine apparition d'un journal de son crû, faisant concurrence à *l'Ami de la Religion,* et décoré du titre : *l'Ami du Clergé.*

Aussitôt dit, aussitôt fait.

Quelqu'un (chut!...) écrit d'abord au cardinal Lambruschini pour faire savoir à cette éminence que M. de Veyssière se présente comme investi d'une mission spéciale du Saint-Siège. Le cardinal déclare à monsignor Fornari, nonce apostolique à Paris, qu'il n'en est rien, et s'indigne d'apprendre que, par une fourberie orgueilleuse et intéressée, l'on compro-

mette ainsi la cour de Rome, si prudente toujours, et toujours si discrète. Averti à temps, M. de Veyssière s'empresse de repondre à M. le nonce et au cardinal que les rapports du dénonciateur ne méritent aucune créance : l'expression me semble trop polie; bien plus, il le prouve victorieusement. Ce qui paraît incontestable, c'est que M. de Veyssière ayant consulté le cardinal Lambruschini avant son départ de Rome, l'Éminence avait dit : *Vous faites une bonne œuvre*, et que M. de Veyssière avait répété le mot parmi nous ; c'est que le Souverain Pontife lui donna ses instructions, et le félicita plus tard de les avoir exactement suivies.

Ensuite, le fondateur présomptif de la concurrence se glisse chez tous les éditeurs de Paris et leur offre, avec les avantages imminents de son entreprise, celui de verser le cautionnement exigé, de prendre une honnête quantité d'actions, de subir les frais matériels. Rien que cela. Les éditeurs, parmi lesquels M. l'abbé Migne et M. Sirou, se récusent, ou donnent de ces sortes de consentement qui équivalent à des fins de non-recevoir. Autre expédient : M. Henrion s'adresse à tous les évêques de France et d'au-delà; dans une supplique, il tend la main comme étant un pauvre père de famille uniquement riche (plus douze mille livres de rentes), riche

de l'amour le plus tendre pour notre sainte religion. Pas n'est besoin de dénoncer l'abominable spoliation qu'il éprouve, et l'incapacité pernicieuse de M. de Veyssière ; cela se devine. Il demande que chaque évêque lui assure *seulement* douze abonnés dans son diocèse, et, moyennant cette garantie, *l'Ami du Clergé* se levera tout radieux avec le plus prochain soleil. Même accueil que chez les éditeurs; on ne voit rien venir. Le clergé donc est perdu. Eh non ! M. Henrion séduit M. Curmer, qui accepte ses nom et titres de *baron*, etc., et met au monde une compilation faite à coups de ciseaux, tout de même que certaine *Histoire ecclésiastique :* il l'appellera *Histoire des missions catholiques;* et ainsi le brave libraire croit la fortune prise aux lacs.

D'un autre côté, M. l'abbé Chatenay, pour des raisons que j'ignore, n'accepta point le titre de rédacteur en chef. Il lui semblait plus convenable peut-être, et plus sûr, que le propriétaire dirigeât par lui-même l'administration et le reste. Ce sont de singuliers gouvernements que ces intérieurs de journaux. — N'êtes-vous pas journaliste ? Lisez, s'il vous plaît, la *Biographie des Biographies* du tome cinquième.—Pour y introduire l'ordre et pour le maintenir, il faut une puissance de fer ou plutôt d'argent. Celui qui la possède, celui-là possède l'in-

dépendance qui écarte les complaisantes maladresses, l'attrait qui séduit les vrais talents, et la noble cruauté qui déconcerte les nullités audacieuses. Sans elle on n'ose pas, et ne pas oser c'est échouer. D'ailleurs, j'aime mieux répétér que M. l'abbé Chatenay n'a pas révélé au public le motif de son refus.

En conséquence, et à son grand regret, M. de Veyssière fut forcé de quitter Rome pour Paris.

Une autre idée me survient : Comme l'intention de M. de Veyssière était d'abord de laisser la rédaction à MM. Chatenay et Henrion réunis, sauf le titre de rédacteur en chef qu'il réservait au premier ; dès que M. Chatenay se récusait, M. Henrion restait seul maître, et M. de Veyssière n'entendait point ainsi les choses; bien au contraire, en achetant *l'Ami de la Religion*, il avait principalement pour but de mettre les appétits autocratiques de M. Henrion à la portion congrue.

Il prit donc la direction effective de son journal, M. Henrion s'effaça, j'aime à le répéter ; et, par cette raison, M. l'abbé Chatenay, son très-intime et très-ancien ami (je veux dire *ami de M. de Veyssière*), lui prêta son concours.

Cet ecclésiastique, aussi recommandable par l'aménité de ses mœurs et par sa judicieuse érudition que par ses éminentes vertus sacerdotales,

écrira désormais un grand nombre d'articles dans *l'Ami de la Religion;* il aura pour collaborateurs, indépendamment du propriétaire, le comte d'Horroer qui rédige la chronique extérieure; M. Journès, dont les articles signés J. ont souvent fixé l'attention publique; M. Denain qui s'intitule XX; et quelquefois tel ou tel évêque. M. Dassance aime mieux signer en toutes lettres; ce qui n'ajoute rien à la chose. Le bonheur veut que les chefs-d'œuvre d'un M. Delacouture ne s'y fassent jour qu'à de très rares intervalles, sous le couvert D. E. Avoir professé ici ou ici la théologie n'est pas une raison pour savoir écrire; une foule de professeurs le prouvent, — et non plus pour se constituer juge en dernier ressort de l'orthodoxie ou du mérite scientifique de tous les livres que les ecclésiastiques de Paris peuvent composer. Nous reviendrons sur ce sujet; nous saurons comment M. Pelier de la Croix, c'est-à-dire un de ces vieux théologiens qui sont les monuments d'une époque, et tels qu'on n'en voit plus, ayant fait et soumis au conseil d'examen un *Petit abrégé de l'Histoire Sainte*, fut ballotté, pendant six mois, de Caïphe à Pilate, avant d'obtenir une sentence, et finalement reçut son manuscrit annoté par une in-

solente main qui l'envoyait à l'école. M. Delacouture s'en souvient-il?

Sur le point de terminer, je prévois une chicane. Connaissant mes vieilles tendresses pour l'*Ami de la Religion*, le lecteur demande comment il m'a été possible de traiter aussi *bien* ses rédacteurs actuels. Reste à examiner si les changements qui viennent de s'opérer dans le personnel et dans la rédaction justifient ma conduite.

Quant à la rédaction, je distingue la forme et le fond des doctrines.

Evidemment la forme de M. Picot n'était pas celle de M. Henrion, et celle de M. de Veyssière ne procède ni de l'une ni de l'autre. Laquelle faudra-t-il préférer? On remarquait chez l'ancien rédacteur et fondateur une parfaite érudition locale et quelquefois des niaiseries singulièrement ingénieuses; je l'ai dit. M. Henrion ne mit à la place que ses effrontées ignorances de plagiaire et la niaiserie toute seule. Vint M. de Veyssière, homme d'esprit et généralement connu pour tel, qui, sans absorber dans son individualité la rédaction tout entière, appela autour de lui des écrivains négligés d'abord, et fit de *l'Ami de la Religion* une feuille très lisible. Dès-lors plus d'hérésies contre le sens-commun et contre le vocabulaire

français, plus de littérature de sacristain, plus de grossières facéties puisées à pleines mains dans les *Ana*, plus de ces choses inimaginables que chacun sait. Voilà pour la forme.

Cependant, il est juste d'avouer que M. de Veyssière, tout en suivant une voie meilleure, n'a pas encore fait assez. Il a cru vraisemblablement que les anciens abonnés supporteraient avec peine une révolution subite et complète ; il a craint peut-être les désabonnements, et il avait raison sans aucun doute. La grande affaire serait maintenant d'habituer à un régime plus confortable ces honnêtes maniaques. Il y réussira, je l'espère, et tout porte à le penser.

Le même embarras s'est présenté pour ce qui regarde le fond des doctrines. On répugne à concevoir qu'un homme du genre de M. de Veyssière se maintienne bien longtemps parmi les ténébreux ennemis de la restauration canonique. Il se rapprochera de M. de Genoude et des généreuses doctrines que professe en politique cet illustre prêtre. Il a vu de près les Sulpiciens et l'état de leurs séminaires ; il a goûté les fruits de cette Mer morte et sait ce qu'ils contiennent d'énervante fadeur. Il peut comparer l'Église de Rome et celle que nous ont fabriquée les articles organi-

ques et des concordats de toutes sortes. Pour apprécier les réclamations du clergé secondaire dans la question des tribunaux diocésains, son expérience personnelle l'aidera peut-être... Sans l'imposante protection de la fortune qu'on lui reproche, et malgré les intimes rapports qui l'unissent à MM. Dupanloup, Lacoste et Morel, ses droites intentions de journaliste et ses qualités excellentes n'eussent pas manqué de le perdre ; et m'accusera-t-on de jugement téméraire si je suppose que l'entourage de M. Affre lui eût fait expier par un interdit ou par des vexations quelconques les dernières enchères de *l'Ami de la religion*?

Ainsi donc, nous devons l'attendre. *Ex operibus eorum cognoscetis eos*. Jusqu'ici tout est pour le mieux, il s'agit du présent et du passé. L'avenir nous trouvera libre de nos jugements. Nous comptons cependant sur lui, et c'est un bonheur pour nous d'avoir montré, en cette circonstance, que nous n'exercerons point une critique de parti-pris.

25 Avril 1845.

Paris.— Imprimerie de A. APPERT, Passage du Caire, 54.



M. NAUDO.

M. NAUDO,

ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

Quod verum est, meum est.
Senec. *Ep.* 12.

Cette biographie ne présente pas un grand nombre de faits. Il s'agit d'une existence uniforme et presqu'imperceptible. L'Église avait quitté la place publique depuis longtemps. Des circonstances récentes l'ont appelée à combattre. Elle s'est souvenue de son antique valeur. Mais le combat ne date encore que d'hier, et l'histoire qui veut parler à l'heure qu'il est n'y gagne pas grand'chose. Il faut pénétrer dans les ombres du sanctuaire pour y découvrir à peu près les plus importants personnages du clergé. L'obscurité est cause qu'ils paraissent

tous de la même couleur. Peindre celui-ci, c'est définir celui-là et tous les autres. Parmi les ombres, M. Naudo ne se distingue qu'en cela seul qu'il échappe remarquablement à la vue. Je n'accuse pas, je constate.

Cependant un archevêque d'Avignon doit entrer, quoi qu'il en coûte, dans une Biographie du clergé contemporain. Voilà pourquoi, suivant la même méthode que j'adoptai pour d'autres notices, j'ai suppléé à l'indigence du fond par des détails d'à-propos, et mis à la place des faits impossibles quelques définitions et réflexions utiles pour l'intelligence de l'ouvrage en général. J'ai des lecteurs ecclésiastiques, mais aussi des lecteurs d'autres sortes. Si les premiers n'ont pas besoin de mes recherches, les laïques en profiteront peut-être.

Donc, j'intitule mon cahier comme il suit :

HISTOIRE DU CANONICAT. — ORIGINE ET DEVOIRS DES VICAIRES-GÉNÉRAUX. — CE QUE C'EST QU'UN MANDEMENT. — PHYSIOLOGIE DU DUEL.

Paul Naudo est né le 23 octobre 1794, aux Angles, bourg de Catalogne (ancien diocèse d'Alet), parmi les orangers, les citronniers, les grenadiers, les mûriers, les chênes à liège, les chênes à kermès, les oliviers, les moissons d'or, les chèvres du Thibet, les abeilles légitimistes et les grosses vignes du

Roussillon. Il est bien venu comme ces choses ; il a pris largement sa place au soleil hispano-franc ; il a *profité,* comme on dit, de la tête aux pieds et sur toutes ses faces, n'étant pas de ces personnages

Dont la maussade mine
Ressemble un de ces dieux des couteaux de la Chine.

Dernièrement, M. Naudo se trouvait à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, et présidait un sermon de charité que prêchait M. Lacordaire, — car il faut s'exprimer ainsi : on préside aujourd'hui des sermons.

Donc M. Naudo siégeait au banc de la fabrique, ayant à sa droite M. l'évêque de Tulle et à sa gauche l'inévitable seigneur Marguerie.

Je l'ai vu, et je regrette que mon lecteur ne connaisse pas M. le curé actuel de Montargis et M. l'abbé Vassort, curé de Saint-Vincent d'Orléans. — M. Naudo se mélange de l'un et de l'autre, quant à l'extérieur.

Large encolure, taille élevée, formes d'hercule, tête à l'avenant, mais un peu chenue, front vaste et bombé, nez hardi, épanouissement somptueux du galbe facial, œil abondant, lèvres placides et vermeilles, teint basané, pose ferme et sans façon.

Il a l'air grave, on le croirait jovial ; sa physionomie signifie : Je ne veux pas rire. Durant le dis-

cours, M. Marguerie se penchait fréquemment sur son épaule et lui faisait des observations fines sans doute; ou bien M. Naudo ne répondait pas, ou il répondait par un monosyllabe, et alors sa figure impatientée semblait dire : s'il était permis de causer à l'Église comme des païens, j'ajouterais bien autre chose.

Faut-il augurer beaucoup de sa profondeur d'esprit ? Certes, la profondeur et le génie, c'est tout un ; or, le génie ne mange guère et n'engraisse pas, *non pinguedine fit ingenium*, a dit Sénèque ; il n'a pas si bonne mine ; il n'habite guère les vastes corps, et se plait au contraire dans les constitutions frêles et maladives. Celles-ci, quand il ne les trouve pas toutes faites, il se les fait bientôt. —Cependant des exceptions se présentent : Gibbon, par exemple. Gibbon ayant été présenté à Mme du Deffant, cette marquise de lettres, selon sa coutume, lui donna un baiser ; mais elle sentit sous les lèvres quelque chose de si large et rebondi qu'elle accusa longtemps ses amis de l'avoir indignement jouée.

M. Naudo est d'origine espagnole, et même, si mes notes ne font erreur, andalouse. On raconte, sans aucune preuve ni demi-preuve, que sa famille appartenait à la haute noblesse, et que, bien plus, son bisaïeul portait le titre de Duc de Vène. C'était

un *Grand*. « Les grands d'Espagne, observe Voltaire, se couvrent devant le roi, ou avant de lui parler, ou après lui avoir parlé, ou seulement en se mettant en leur rang avec les autres. Charles-Quint confirma à seize principaux seigneurs les privilèges de la grandesse ; ses successeurs en ont toujours augmenté le nombre. Ces titres, *que la bassesse prodigue et que la vanité reçoit*, ne sont plus guère en usage, sinon chez les curés qui, en écrivant aux évêques les appellent encore Votre Grandeur (1). »

Je laisse à Voltaire la responsabilité de ses paroles; mais, je l'avoue, cette manière de rattacher la naissance d'un honnête parvenu aux plus illustres sources ne m'inspire qu'une parfaite défiance.

Fût-ce par politique, les hommes que des talents hors ligne et le concours des circonstances élèvent subitement d'un obscur berceau jusqu'au faîte des honneurs et de la célébrité, ceux-là devraient amoindrir autant que possible leur origine au lieu de l'exagérer. Ils se décrépissent, pour ainsi dire, de tout l'éclat qu'ils donnent à des ancêtres imaginaires le plus souvent ; et Napoléon lui-même me désole lorsqu'il sourit aux efforts de quelques historiographes stupides qui le font descendre en ligne directe de Charlemagne et de Pharamond.

(1) Dict. phil.

On assure encore que Paul Naudo manifesta de très-bonne heure ses inclinations pour l'état ecclésiastique. A l'issue de la révolution, la soutane était un bel habit et un habit de mode... Cet enthousiasme qui portait la population tout entière aux autels restaurés, il en rejaillissait une bonne partie sur les prêtres ; comme ils avaient partagé la peine, ils partageaient la récompense ; et dans leur personne, on chérissait l'Église dont ils sont l'expression vivante. Jamais peut-être, depuis Constantin, des jours plus magnifiques n'avaient lui pour eux. L'armée cléricale se recruta bien vite ; les vocations surabondaient. Ou la guerre, ou la tonsure ; il n'est pas que l'aristocratie, pour peu qu'il y en eût alors, ne fît de cette alternative, l'objet exclusif de ses ambitions. Faut-il conclure de là qu'un intérêt purement matériel présidait à la renaissance du clergé ? non, mais on en subissait l'influence, jusqu'à un certain point; et pour le prouver, il suffirait de constater que l'aristocratie déserta le sanctuaire dès qu'il n'offrit plus les mêmes avantages.

M. et Mme Naudo placèrent d'abord le jeune homme dans un collège du département de l'Aude; manière fort originale de seconder ses inclinations. A cette époque, les collèges vivaient militairement.

C'étaient des Écoles-de-Saint-Cyr au petit pied, fonctionnant au son du tambour, faisant l'exercice, simulant des prises de redoutes et des combats à l'arme blanche, pratiquant fort la *Marseillaise*. Nonobstant ces dispositions, il en sortait autre chose que des soldats, et Paul Naudo ne fut pas le premier prêtre qui vint s'y former. Il y a très certainement une étroite et profonde analogie entre le sacerdoce et le métier des armes. Quoi qu'il en semble au premier coup-d'œil, le principe, le mobile, les instincts, les aptitudes, les résultats, l'économie générale de la conduite, tous les éléments de part et d'autre se rapprochent et se confondent même dans une idée prédominante qui est le salut moral et social. Même abnégation de soi, même rigueur d'obéissance, mêmes difficultés d'apprentissage, même excentricité, même besoin de s'isoler de la famille et partant de se vouer, temporairement du moins, au célibat, même application de la vie de communauté, que sais-je ? Dans son langage peu académique, mais fort souvent exact et lumineux, le bon peuple dit des prêtres, qu'ils sont *les soldats du Pape*, et je souscris de tout cœur à cette naïve parole, qui résume prodigieusement ma thèse. On a remarqué, non sans raison, que l'Église de Jésus-Christ compte un grand nombre d'anciens militaires

parmi ses ministres, ses évêques, ses curés, ses religieux de toutes observances. Et tant d'histoires faites à plaisir sur les débuts du Père Desmazure et de plusieurs autres (*Voir la* 100e *Notice*), n'ont d'autre cause peut-être que le phénomène dont il s'agit.

M. Naudo lui-même me vient en aide. Au sortir du collège, il entra au séminaire de Carcassonne, suivit avec succès les cours de théologie, et prit les ordres.

Il fut fait prêtre en 1818.

Ses succès d'élève ne peuvent faire l'objet d'un doute, car, à peine avait-il fini les trois années d'études présentement requises pour obtenir la prêtrise, que l'évêque lui donna une chaire. Il fut ainsi professeur jusqu'en 1824.

Alors son ordinaire lui fit parvenir un honnête *Veniat*, c'est l'avis de plusieurs personnes; d'autres soutiennent qu'il dut céder à d'impérieuses circonstances, n'ayant pas conservé purement et simplement la bienveillance du clergé languedocien. Je ne suis point à même de prononcer; mais si l'on considère que M. Naudo avait obtenu le titre de professeur après des épreuves de trois ans et malgré son extrême jeunesse, qu'il était âgé à peine de vingt-cinq ans lorsque l'évêque de Carcassonne

le nomma chanoine honoraire, et qu'au moment de son départ nulle manifestation publique ou privée ne s'éleva contre lui, ce silence bien expressif, ces distinctions insolites et continues ne prouvent rien moins qu'une éclipse de bienveillance, et font immanquablement prévaloir la version du *Veniat* amical.

En définitive, M. Naudo se rendit à Perpignan. Il y devint directeur du grand séminaire et continua de professer la théologie, plus l'astronomie et la physique. Un essai malheureux n'eût pas amené de telles suites. —Voici positivement le sens du *Veniat:* Un diocèse étranger vous possède, et vous lui rendez des services qui sont à moi; d'abord, j'ai des droits sur vous, apportez vos talents; je le veux, venez.

Et les vœux du prélat furent si bien remplis que, dans l'espace de dix années, M. Naudo reçut successivement la mosette de chanoine titulaire, la dignité de vicaire-général honoraire et le bénéfice de grand-vicaire officiel.

Et de là ma première thèse.

On a beaucoup parlé des chanoines, pour admirer leur grasse nonchalance comme Boileau, et pour convoiter les oreillers des stalles de chœur comme une foule d'autres, quelquefois pour soutenir leurs antiques prérogatives; et sait-on bien généralement

ce que c'est qu'un chanoine? Explique-t-on même seulement l'étymologie du mot?

Zecchius, en sa *République ecclésiastique*, donne la définition que voici : *Canonici dicuntur qui canonem vel reditum certum ex ecclesiâ capiunt, et privilegia certis majoribus clericis destinata habent; undè et canonici dicuntur clerici primi gradûs aliis beneficiariis honorabiliores dignitate carentibus* (1); définition vague et diffuse, que le Père Thomassin réduit à ces termes : « On appelait originairement chanoines tous ceux qui avaient part à certaines distributions, et qui étaient inscrits pour ce sujet sur la matricule de l'Église, *in canone* (2). » Fleury adopte le même sentiment, et dit que par la suite, le nom de *canoniques* ou *chanoines* fut particulièrement appliqué aux clercs qui vivaient en commun avec leur évêque (3).

On trouverait probablement des notions encore plus précises dans l'histoire même de leur origine.

Suivant le Père Mabillon, il n'y avait point de chanoines avant Pépin et Charlemagne. Les cha-

(1) Cap. *Dilect.*, de Presb.

(2) Discip. eccl., part. 2, liv. 1, c. 31.

(3) Instit. au droit ecclés., 1re part., c., 17.

noines étaient des clercs réunis dans un monastère ou dans la maison de l'évêque, et suivant la règle de saint Chrodegang. La clôture était la même que celle des moines ; le supérieur des chanoines portait aussi le titre d'abbé.

Jusque-là, le terme *canonici* (chanoines) signifierait : *Clercs soumis à une règle commune.*

Au onzième siècle (1059 et 1063), les liens de la discipline se relâchaient déjà ; plusieurs conciles s'étaient assemblés pour provoquer une communauté, on n'y put réussir.....

Dans les villes et dans les campagnes, les chanoines avaient abandonné la vie commune et négligaient totalement les offices dont ils touchaient d'ailleurs le revenu.

Quelques-uns pourtant se réunirent et formèrent une communauté nouvelle, sous le nom de Chanoines réguliers de Saint-Augustin (1).

Les chanoines réguliers n'existent plus, Boni face VIII et la Révolution les ont sécularisés.

(1) L'auteur qui me fournit ces détails saura-t-il que je l'ai pillé audacieusement? * J'ai pillé de même le *Gallia christiana*, et le Concile de Trente, et Fagnan, et l'éternel Pontas, et Durand de Maillane, et le savant abbé Pascal.

* M. l'abbé André, *Dictionnaire de droit canon*, faisant partie de la collection de M. Migne.

Dans sa vingt-quatrième session, chap. 12, le concile de Trente donne aussi une définition : il appelle un corps de chanoines le Sénat de l'église, *Senatus ecclesiæ*.

Cette définition dernière jette un grand jour sur la question. Qu'est-ce qu'un sénat ? une assemblée délibérante et sur laquelle reposent de grands intérêts publics. A ce titre, les corps de chanoines ou chapitres de cathédrales remplacent le *Presbyterium* d'autrefois, et à tous les titres vraisemblablement. Le *Presbyterium* était le conseil obligé de l'évêque. Les délibérations, en pareil cas, ne peuvent guère embrasser que des matières canoniques, soit au point de vue de la discipline, soit à d'autres égards. Pour traiter ces matières, il faut en avoir la connaissance parfaite et en posséder l'esprit ; n'est-ce pas ici le sens plausible et rationnel du mot *canonici :* habitué au droit-canon, expert dans l'étude et la pratique des canons, chargé d'en élucider les termes et l'ensemble, juge canonique ? Je laisse à de plus savants l'appréciation de mon avis.

Dans ces derniers temps, les fonctions et les obligations des chanoines se réduisent à peu de chose. Plus de communauté. Mais ils doivent résider dans le lieu où est située l'église dont ils sont chanoines, si, comme M. Pelier Delacroix, ils n'obtiennent une

exemption ministérielle, afin d'éviter un évêque disputeur (1). Ils doivent assister à l'office canonial qui s'y célèbre. Ils doivent se trouver aux assemblées capitulaires que tient le chapitre en certains jours désignés; et pour quoi faire? où est le but? qui les consulte? les évêques s'en garderaient bien, et parce qu'à leur sens ils n'y sont point obligés, et parce qu'en effet, les lumières n'y abondent pas. — Ils y sont obligés, et les lumières y pourraient abonder si les évêques choisissaient mieux leur monde. — « Ces chapitres, dit Gavantus, se tiennent tous les semaines. » On se moque bien de Gavantus.

Les chanoines ne sont pas attachés au chœur pour remplir seulement leurs places, mais pour y célébrer l'office divin. Voici ce qui est dit dans le canon *Si quis presbyter*, dist. 92 : « Que si un prêtre, un diacre ou un clerc attaché au service de l'Église, ne s'y trouve pas tous les jours pour y chanter les psaumes et célébrer l'office divin le matin et le soir, il doit être déposé. » De même le concile de Cambrai, en 1565, cap. 7. — Celui de Bordeaux, en 1584, tit. 17. — Celui de Tours, en 1584. — Celui de Narbonne, en 1609. — Le con-

(1) Voir les notices.

cile de Trente, et le premier de Milan, du temps de saint Charles Borromée (1).

De plus, le chanoine doit donner aux pauvres l'excédant de ses dépenses nécessaires. Saint Bernard écrivait à un chanoine : *Quidquid ultrà victum et vestitum simplicem retines, tuum non est, furtum est, rapina est, sacrilegium est* (2).

Laissons les *chanoines privilégiés*, les *chanoines damoiseaux, héreditaires*, etc. (3), et mille et mille autres pasquinades fort déplorables de cette espèce, et occupons-nous un peu des chanoines honoraires. Ce sont des prêtres que l'évêque, par estime et par confiance, autorise à porter la mosette des véritables chanoines. Ils n'ont pas d'obligations définies et ne résident pas nécessairement auprès de l'église. Sous le régime actuel, leur nombre peut s'étendre à l'infini, et cela se voit bien, tandis que celui des titulaires n'excède pas le chiffre de neuf pour les métropoles, et de huit pour les cathédrales. Paris seul

(1) *Recueil de décisions importantes sur les obligations des chanoines*, etc., etc., par un chanoine de Noyon, p. 10. — Le concile de Bâle, au titre *Quomodò divinum officium*, etc., veut même que les chanoines psalmodient et n'aient pas la bouche fermée. *Distinctè laudare*, dit le concile de Trente, sess. 24, de Ref., c. 12.

(2) D. Bern. ep. 2, ad. Fulcon.

(3) C'étaient les termes consacrés.

a seize chanoines ; ceux-ci reçoivent le traitement annuel de deux mille quatre cents francs ou dix-huit cents francs, et les honoraires ne touchent rien. L'évêque nomme les titulaires et le gouvernement les agrée.

Comme chanoine, M. Naudo remplissait sans doute avec une exactitude magnifique les trois différentes obligations imposées de nos jours à ceux de son rang.

Comme directeur de séminaire, M. Naudo fit preuve de prudence et de zèle, d'intelligence et de modération. Il fut aimé des jeunes gens, ce qui vient tout seul, pour ainsi dire, lorsqu'on a l'âme à sa place et une figure humaine.

Comme professeur, il se dérobe à l'historien ; les détails nous manquent. Reste une supposition permise. Donc, je suppose qu'il s'est peint lui-même dans ses élèves. Voilà son plus bel éloge. Le diocèse de Perpignan n'est, certes, pas le dernier des diocèses de France sous le rapport des vertus sacerdotales et de l'instruction. Il doit à M. Naudo la plupart des excellents sujets qu'il renferme, et qui datent d'une époque antérieure à 1834. M. de Saunhac Belcastel le sait fort bien ; et s'il vit avec bonheur que le gouvernement l'appelait alors (M. Naudo) à gouverner une église importante, ce fut au grand

regret de son cœur qu'il fit taire pour le bien de la religion. L'éloge paraît hyperbolique, j'en conviens ; mais encore une fois, ce n'est qu'une supposition dont on peut s'accommoder comme on voudra.

Comme grand-vicaire...

Eh bien, puisque nous sommes revenus au grand-vicaire, expliquons-nous aussitôt.

Les grands-vicaires sont des prêtres investis de la juridiction épiscopale, en vertu d'une délégation que leur a faite le prélat qui les a nommés.

« L'évêque en nomme autant qu'il en veut (1). » Et il s'agit alors des vicaires-généraux honoraires, comme le fut préalablement M. Naudo.

Quant aux grands-vicaires titulaires, le gouvernement (2) n'en agrée que deux pour l'évêque, et trois pour l'archevêque.

Si l'évêque meurt (3) ou qu'il donne sa démission, le pouvoir des vicaires-généraux s'éteint.

Cette simple énonciation suffira, je l'espère, pour donner une idée des obligations qu'impose un pareil titre. Sous peine de tomber dans la niaiserie, on ne peut dire sérieusement qu'il exige des talents

(1) Dictionnaire liturgique, imprimé encore dans les ateliers catholiques du Petit-Mont-Rouge.

(2) Français.

(3) De même l'archevêque, cela s'entend.

particuliers, une grande expérience des hommes et des choses ; une étude longue et profonde de la discipline ecclésiastique et de la théologie, une vaste capacité administrative, une intégrité à toute épreuve. Le grand-vicaire est évêque, moins la consécration, c'est-à-dire qu'il remplace l'évêque en tout ce qui n'est pas attribut exclusif du caractère épiscopal, comme la Confirmation, l'Ordre, etc., etc. Pour se maintenir au niveau de son titre, il devrait toujours vivre de telle sorte qu'à tous moments le chef suprême de l'Église pût placer le bâton pastoral dans sa main sans la briser.

Et de fait, voici une idée qui détermine souvent les choix d'aujourd'hui : Un évêque protège un jeune homme sur la recommandation de quelques personnages noblement placés ou pour des raisons de famille. Afin de le mettre en évidence, il lui donne des lettres de grand-vicaire ; encore un pas, et l'évêché arrive ; le pas se fait bien vite, moyennant la liste officielle de trois candidats par diocèse que demande chaque année le Ministère. *Episcopus privatus fuit suo episcopatu, quia grammaticam ignorabat* (1). Il ne faudrait pas s'exposer à cet inconvénient.

(1) Ant. Le Vaillant, sur la règle *de publicandis resignationibus*, n. 305.

Ainsi qu'on l'a vu, M. Naudo monta sur le siège de Nevers en 1834.

Ce n'était plus ce beau soleil des Pyrénées; c'était l'âpre Morvan avec ses solitudes montagneuses, et ses engrais capricieux, et son indéfrichable stérilité. Fort heureusement la nature a mieux traité le Nivernais occidental, qui produit des vins généreux, de riches fruits et des bestiaux homériques. On reconnaît bien là *le magasin de César*, qui l'appelle ainsi en son livre 7e des *Commentaires.* M. Naudo ne maigrira pas.

Du temps de saint Aire, qui fut son premier évêque, c'est-à-dire lorsque vivait Grégoire-le-Grand, cette Église brillait déjà parmi les plus florissantes du pays de France. Charles VII l'érigea en pairie l'an 1459, et François Ier en duché et pairie l'an 1538. D'où suit que l'évêque portait les divers titres personnels qui se rattachent à ces prérogatives locales et en palpait les bénéfices. Ainsi se passèrent les choses jusqu'à la révolution. En recevant l'étole de saint Aire, M. Naudo ne devint ni pair, ni duc, ni gros bénéficier à plusieurs centaines de mille livres; du reste, il trouva le diocèse dans le même état qu'autrefois, y compris la ferveur religieuse (1),

(1) Dans son beau mandement de 1843, M.A.-D. Dufêtre,

s'étendant sur bien 212 *paroisses et relevant de l'archevesque de Sens.*

On appelle *pastorale* par excellence, le premier mandement que les évêques nouveaux adressent à leurs ouailles. C'est un tour de force ; il faut écrire cette fois là de son mieux, pour donner une grande idée de soi, se distinguer et montrer une physionomie originale tout en ressassant des idées et des paroles que mille et mille autres, depuis mil huit cent quarante-cinq années, ressassent à qui mieux mieux. Terrible besogne. Le génie, je n'en disconviens pas, fait des miracles ; il peut, par des combinaisons savantes et par la magie du style, rajeunir la vieillesse même..... hélas !

Sans analyser ni même citer le mandement d'installation de M. Naudo, je crois le définir aussi bien que possible, en disant que M. Mathieu l'aurait écrit de même. Ce sont des lambeaux de phrases ramassées çà et là et cousues tellement quellement ; tout mortel qui sait manier une plume d'oie, noircira quelques feuilles de papier avec une égale aisance.

évêque actuel de Nevers, s'exprime ainsi : « Portez vos regards sur ce diocèse, vous y verrez disséminés çà et là d'utiles et nombreux établissements ; ici ce sont des écoles gratuites pour les pauvres ; là des hospices pour les malades ; plus loin, des secours distribués aux indigents ; ailleurs, des ateliers sous le nom modeste d'ouvroirs, où les enfants se forment à l'amour de Dieu et à l'amour du travail, etc. »

Donc, ne cherchez pas dans ce factum solennel deux propositions qui s'enchaînent, un seul aperçu, des choses qui piquent l'esprit et activent la réflexion, et, à défaut de profondeur, une majesté quelconque d'expressions et de sentiment.

Comment m'expliquerai-je un pareil mandement et une pareille médiocrité ? par la coutume, qui vient elle-même d'une fâcheuse éducation première. On déplore, on exagère même l'ignorance du monde actuel et on en signale fort judicieusement les causes qui sont nombreuses ; mais on oublie l'une des principales. Il règne dans les *institutions* je ne sais quelle maladie — *le goût*. Nier toujours le présent au bénéfice du passé, fuir les livres publiés depuis deux cents ans et montrer qu'on les ignore, dénoncer comme une orgueilleuse et sotte imposture le progrès naturel des sciences, si ce n'est comme une damnable inutilité, rayer du vocabulaire français la plupart des mots qu'il renferme et circonscrire son langage dans une sèche nomenclature d'expressions indigentes et de tours surannés, tuer son imagination pour mimer niaisement des modèles inévitables par leur côté le moins avantageux, confondre la sagesse avec l'énergie, la tempérance avec la nullité, tel est approximativement le *goût* dont nous parlons.

Malgré son mandement, M. Naudo fit plaisir à voir aux doux Nivernais. Sa figure annonçait une âme franche et bonne, et point du tout des morosités de tyran sanguinaire. Il entra dans son diocèse comme un pasteur désiré dans sa bergerie. Les bêlements officiels de MM. les chanoines, doyens, et fonctionnaires civils décorèrent avec beaucoup de guirlandes et de gardes nationaux, cette ovation d'usage ; il répondit à ravir, et s'installa.

Il est à l'œuvre maintenant. Qu'allons-nous voir?

Les Nivernais, comme toutes les autres populations départementales, se ressentaient vivement du Soleil de Juillet 1830. Il y avait ce qu'on appelle des révolutionnaires, et aussi un vieux noyau de religion légitimiste ; deux partis qui se montraient les dents. Un évêque, aujourd'hui, quoi qu'il fasse et en dépit des règles logiques et disciplinaires qui l'obligent à concentrer son activité dans le domaine des choses de l'Église, un évêque ne saurait éviter un rôle politique. S'il juge prudent de s'abstenir, chaque opinion lui impute de vendre son silence aux opinions contraires; s'il se prononce, il fait pis. Je cherche l'opinion de M. Naudo, son opinion personnelle. Assurément, il permet peu qu'on l'aperçoive. Recevoir une mitre de la part de Louis-Philippe, monter par le même moyen d'un évêché sur

un siège archiépiscopal, visiter les Tuileries, c'est assez pour donner lieu à certaines présomptions ; mais quelques individus manœuvrent dans le même sens, lesquels cependant professent à l'écart des antipathies et des amours fort exclusives du gouvernement actuel... Devine qui pourra.

Sans s'expliquer sur le fond, M. Naudo trouva moyen d'intervenir dans ces luttes d'opinions qui bientôt dégénérèrent en des luttes à coups de fusils; « Il y eut une collision terrible, dit la *Biographie des Hommes du Jour*, entre un bataillon d'infanterie et huit escadrons de cavalerie d'une part, et quelques milliers d'ouvriers flotteurs et de paysans de l'autre. M. Naudo se rendit à Clamecy, où l'émeute avait déjà éclaté par deux fois, et, au péril de sa vie, fit agréer son intervention et accomplit sa mission d'union et de paix. »

Ces paroles sont dignes de remarque : *Au péril de sa vie*. Ainsi l'a voulu le pasteur des pasteurs : *bonus pastor animam dat pro ovibus suis.*

« M. Naudo, continuent les mêmes écrivains, ne fut pas moins heureux aux élections de 1838, en s'interposant entre un électeur et le préfet de la Nièvre, M. Badouix, qui avait reçu publiquement cette injure pour laquelle Louis XIII avait prescrit la peine du talion, en présence du témoin, après

un an de prison...... Obéissant plutôt à l'inflexible point d'honneur qu'aux lois de l'Évangile, M. Badouix ne tendit pas l'autre joue, et un duel allait s'ensuivre, lorsque M. Naudo, par son entremise de conciliation, parvint à empêcher toute effusion de sang (1). »

Bref, M. Naudo intervient, porteur du rameau d'olivier, avec l'imposante majesté de son caractère épiscopal, et il se place au milieu des épées; il est impossible d'agir sans lui transpercer le cœur. Comment résister à l'émotion d'un spectacle pareil? La charité a ses duperies ingénieuses; le saint homme parle à l'oreille de l'électeur et à l'oreille du préfet, il leur donne le change peut-être sur leurs sentiments respectifs : il est certaines raisons que l'on goûte facilement en certaines circonstances. Ici et là le courage se manifeste par les résistances les plus étourdissantes, on proteste avec fracas de sa persistance; ce n'est personne, à coup sûr, qui voudra faire les premières excuses, et vraiment les excuses ne se font pas du tout. Par un enchaînement inexplicable et subit de *hasard*, l'affaire *s'arrange*; c'est pourquoi la société ne dira rien, les tribunaux non plus; l'honneur est satisfait. Je

(1) *Biographie des Hommes du Jour*, tome IV, 2e partie.

le veux bien ; mais, voyez-vous, la religion vaut bien mieux que tout cela.

A part cet incident, M. Naudo n'a guère figuré d'une manière historique dans les choses de ce monde. Il a borné toute son étude à l'accomplissement des devoirs essentiels de l'épiscopat. Ces devoirs comprennent : 1° le maintien de la foi. — Et M. Naudo, sans toutefois cultiver la prédication formellement ordonnée par le concile de Trente, a veillé sur ce dépôt précieux ; 2° la célébration des offices divins. — Et M. Naudo disait sa messe tous les jours et figurait avec une dignité suffisante dans les offices de la cathédrale ; 3° l'administration des sacrements. — Il n'eût jamais souffert que les fidèles des campagnes lointaines attendissent en vain la Confirmation ; il ne donnait pas au riche, pour de l'or, la permission d'ondoyer ses enfants lorsqu'il la refusait au pauvre, incapable de payer le privilège. Si des occupations, nombreuses d'ailleurs, l'éloignaient du confessionnal, il ne dérogeait point à une habitude prise pour diriger quelques belles dames, ne l'oublions pas ; 4° l'exercice actif du pouvoir. — Sur les personnes d'abord. « Les évêques, remarque naïvement M. l'abbé André, sont soigneux d'exercer ce dernier droit, pour que la coutume et la prescription ne leur en fassent pas

partager la possession avec d'autres. Ainsi ne manquent-ils pas de corriger les clercs quand ils faillissent. » M. Naudo n'a rien à se reprocher sous ce rapport. Il est bon de croire que sa sévérité servait sa justice, qu'il prenait soin d'envoyer dans les paroisses des gens vertueux et capables, qu'il avait à cœur la bonne tenue de ses séminaires. Quant aux choses ecclésiastiques, les obligations se remplissent comme d'elles-mêmes, attendu qu'elles se réduisent à la conservation des biens qui sont la propriété de l'Église, mais que l'évêque possède. Ici le zèle ne peut manquer, mais il peut s'égarer. La possession n'est pas l'occupation; jouir n'est pas dissiper ou confisquer. La gestion finie, le domaine et les fruits non consommés retournent au propriétaire réel; l'évêque doit sortir de son diocèse tel qu'il y est entré. Rendons grâces à M. l'archevêque d'Avignon, puisqu'il n'a point enrichi le professeur de Perpignan; 5° le cinquième devoir se rapporte au quatrième, il concerne le soin des paroisses.—«L'évêque, dit Barbosa, est le curé de son diocèse (1): ce qu'il n'y peut faire par des délégués, il faut qu'il le fasse par lui-même autant que possible, *si necesse sit*; il doit le visiter souvent en personne, tenir le

(1) *De offic. et potest episc.*, pars. 3, alleg. 79 : c. *Omnis basilicæ*, 16, 9, q. c. *Cum contingat, de for. compet.*

synode tous les ans(c. *Quoniam;* c. *Annis singulis, dist.* 18). Il est tenu à la résidence (c. *Signis in clero;* c. *Placuit,* 7, q. 1, et *Conc. Trid.*, sess. 6; c. 1, sess. 23; c. 1, *de Reform.*). » Barbosa résume ainsi ces obligations : « L'évêque doit être de mœurs admirables, doux, affable, prudent, courageux, tempéré dans ses prescriptions, modeste dans ses paroles, timide dans la prospérité, ferme dans les mauvais jours, pacifique au milieu des esprits agités, prodigue d'aumônes qui viennent de sa bourse, miséricordieux et sévère tout à la fois, simple dans ses habits et dans ses repas, *non in victu aut vestitu notabilis,* réservé dans ses promesses, fidèle à les remplir exactement, plus studieux que personne, plus dur au travail et à la peine, parlant bien et agissant mieux (*de jure ecclesiastico,* lib. 1, c. 10, n. 3). » Barbosa, sans y songer, traçait ainsi le portrait de M. Naudo, comme celui de M. Delacroix, etc., etc. Je le souhaite.

Et c'est en récompense de tant de vertus que le gouvernement l'appela (M. Naudo), en 1842, au siège archiépiscopal d'Avignon, vacant par la translation du titulaire sur celui de Bourges. Il fut préconisé dans le consistoire du 22 juillet.

(1) Il y a dans l'Écriture cette admirable expression : *Miserebitur tui magis quam mater.* Eccli, 4-11.

Les registres de Rome s'expriment comme il suit : *traslato da Nevers*; et à propos d'un évêque nommé : *fatto vescovo.*

Ce qui a été fait préalablement n'est rien qu'une désignation, une présentation, une prière d'agréer et de faire. Le terme *d'évêque nommé* paraît absurde et même impie à l'Église ainsi qu'à nous. Avant l'institution canonique, il n'y a d'*évêque* d'aucune façon; il faudrait dire tout au plus : *désigné* ou *présenté pour l'episcopat.* Supposez un jeune diacre qui, du moment où les directeurs du séminaire l'ont averti de se préparer à la prêtrise, et d'abord aux examens de l'évêque, prendrait cette qualification : *prêtre nommé !*... O mon Dieu, mon Dieu ! O menteurs imbéciles que nous sommes! Pris en flagrant délit d'inconséquence et de profanation, nous adhérons mentalement à l'évidence, et nous confessons même en secret nos immenses torts; mais quelque chose de plus fort que la raison nous distrait et nous entraîne : l'amour de soi, l'ambition, l'exemple, etc., etc. « Nous vivons avec nos défauts, disait ingénieusement madame Lambert, comme avec les odeurs que nous portons, nous ne les sentons plus, elles n'incommodent que les autres. »

Je n'ai rien à dire sur Avignon, sinon qu'il fut

pendant soixante et dix ans la capitale du monde chrétien, la reine Jeanne l'ayant vendu à perpétuité au pape Clément V (1307), qu'il contenait en soi, au rapport d'un vieux chroniqueur, sept choses multipliées par elles-mêmes, savoir : 7 palais, 7 portes, 7 hospices, 7 paroisses, 7 monastères de dames, 7 collèges, 7 couvents ; qu'il devint le foyer de l'hérésie albigeoise, *et dont pour ce Louis VII fit raser ses murs ;* qu'après avoir reçu la lumière de la foi, grâce à saint Rufs, fils de Simon le Cyrénéen, il se laissa décheoir de sa primitive splendeur, et fut désigné par Pétrarque et Boccace sous le nom de Babylone. Ceci se passait avant la Révolution. Depuis lors, les choses se passent comme on l'a vu dans les notices du prédécesseur de M. Naudo. Avignon est encore un superbe siège.

Les obligations de l'archevêque diffèrent peu de celles que nous avons définies tout à l'heure. M. Naudo, en restant lui-même, devait bien faire. Les canons imposent aux évêques l'obligation de reconnaître l'archevêque métropolitain pour son supérieur, et de n'entreprendre aucune affaire importante qu'après avoir pris son avis ; c'est à lui de leur faire observer le droit ecclésiastique, d'inspecter leurs diocèses, de convoquer les conciles pro-

vinciaux, de les punir s'ils résistent, et de corriger et réformer leurs jugements par la voie de l'appel (1); mais toutes ces règles sont tombées en désuétude. Pourquoi donc? Il faut être bien apostat pour le demander. « Un usage contraire aux canons, quelque ancien qu'il soit, ne met pas à couvert la conscience de ceux qui le suivent, » dit le pape Alexandre III. *Diuturnitas temporis non diminuit peccata, sed auget* (2).

On parlait dernièrement du procès des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, qui avait mis en émoi le Ministère et appelé M. Naudo à Paris.

Je laisse parler M. Béchard. Le mémoire qu'il a rédigé à l'effet d'éclairer le conseil-d'état et l'opinion publique sur cette importante et scandaleuse affaire m'a paru être un chef-d'œuvre de logique et de genre. « Ni les témoignages d'affection et de sympathie dont les sœurs ont été comblées par la population et le conseil municipal d'Avignon, ni la haute protection de M. l'archevêque, qui s'est si énergiquement, et sans restriction aucune, prononcée en leur faveur, etc., etc., rien de tout cela n'a pu prévaloir contre un complot inspiré par la haine et par l'esprit de domination, et servi non-seulement par le

(1) Il y a quinze archevêques pour la France, il y en a deux cents pour toute l'Église catholique.

(1) Alex. *In con. Turon.*, cap. *Non sàtis*, 8, *de Simonià*, etc., etc. l. 5, tit. 3.

mensonge et la calomnie, mais par les crimes les plus odieux.

«L'ordre des religieuses hospitalières de Saint-Joseph a été fondé au Mans, il possède des établissements importants à Nimes, à Laval, à la Flèche, à Beaugé, à Ernée, à Lille, et à Montréal. Cet ordre fut appelé en 1670 par M. l'archevêche d'Avignon pour desservir l'hôpital dit des infirmes ou de Sainte-Marthe. Il commença en 1671 un service qui n'a été interrompu depuis que pendant quelques années de terreur. Les ressources pécuniaires des religieuses, et qui ne sont admises dans le couvent qu'autant qu'elles y apportent une dot, ont puissamment contribué à faire prospérer l'hôpital; le couvent leur appartenait autrefois, elles l'ont fait bâtir de leurs propres deniers. Après la révolution, les administrateurs de la ville sentirent la nécessité de les rappeler dans l'hospice qu'elles rétablirent dans l'état florissant où il s'est maintenu depuis lors. La commission des hospices en 1803 assigne pour habitation aux religieuses la partie de l'hospice sise du côté gauche et leur donne la jouissance du jardin contigü à cette partie. En quelque nombre que soient les religieuses, il leur demeure alloué 2400 francs: au moyen de cette somme, elles sont elles-mêmes chargées de pourvoir à leur subsistance, etc., etc. En 1804, sur la demande du préfet de Vaucluse et sur la proposition de Portalis, un décret autorisa l'établissement des sœurs hospitalières de Saint-Joseph d'Avignon, et permit à ces religieuses de recevoir des élèves. Les statuts de la congrégation furent approuvés et reconnus par un décret du 14 décembre 1810 qui accorda à la dite congrégation le brevet d'institution publique. La loi du 24 mai 1825 confirma l'institution publique fondée par les dé-

crets de l'empire et plaça la communauté, par les articles 2 et 6, sous la sauve-garde immédiate des grands pouvoirs de l'État.

« Ainsi protégées, les religieuses entendirent, il y a un an, une des menaces sinistres. Les administrateurs répétaient : *Ces religieuses ne sont là qu'en passant; au moment où elles ne s'y attendront pas, nous les ferons sortir....* M. Dezanobis, homme d'un caractère fantasque et violent, faisait, vers juin 1844, tirer un plan par un ingénieur, parce qu'on avait, disait-il, de grands projets.

Quelque temps après un incendie éclate dans le couvent (nuit du 6 au 7 juillet), une personne s'approche par derrière d'une sœur et lui dit tout bas : *Ma sœur, on en veut à vos bâtiments. Soyez fermes, et quoi qu'on fasse, ne sortez pas de votre couvent.* Le 11 au soir, second incendie. Persuadées qu'on n'avait pu venir que du côté de l'hôpital pour mettre le feu, les religieuses prièrent M. Dezanobis de faire fermer quelques issues qui aboutissaient sur leurs toits; on laissa *par mégarde*, ouverte une fenêtre par où l'on pouvait venir de l'hôpital sur les toits du couvent. Le 23 juillet, troisième incendie. M. Dezanobis manifeste plus ouvertement l'opinion que le feu a pris dans l'intérieur, et prend des précautions révoltantes dont M. Béchard donne le détail à la page 7. Les religieuses se soumirent avec une abnégation parfaite.

« Cependant le 29 juillet, la commission des hospices leur prescrit de cesser leur service le premier janvier 1845, délibération signée Poncet, Fortunet, Favier, Pamard, Valabrègne fils, et Dezanobis.

« La population en fut émue. Pour donner le change à l'opinion publique, la commission, dans un écrit du 21

septembre, fait une peinture horrible des prétendus mauvais traitements exercés par les religieuses sur une sœur folle, en affirmant que les sœurs étaient les auteurs volontaires des incendies du couvent. Dès le 10 août, le conseil municipal prit à la majorité de 20 voix contre 8 une délibération par laquelle il émit le vœu qu'il ne fût rien statué sur les hospitalières jusqu'à ce que l'affaire lui eût été soumise. Le Préfet cassa cette délibération. Le conseil municipal répondit : *On ne casse par un arrêté de conviction*. Et le 27 il insista vivement sur le maintien des religieuses. On dit que, pendant l'absence du ministre de l'intérieur, la délibération de la commission des hospices a été approuvée par M. Villemain faisant *l'intérim*. Le 28 octobre, la commission des hospices enjoint explicitement aux dames religieuses de quitter le premier janvier 1845 tous les bâtiments et locaux qu'elles occupent dans l'hôpital d'Avignon, disant que la délibération du 29 juillet avait été régulièrement approuvée par le ministère. On avait refusé, dans les bureaux du ministre, de communiquer, soit à M. Béchard, soit à M. Naudo, la décision ministérielle. Après avoir épuisé par l'organe de M. Naudo et de M. Bordier, protecteur de leur ordre, les représentations auprès du ministre de l'intérieur, elles ont recours à M. Martin (du Nord) qui se déclare incompétent, recours au conseil d'État du 14 novembre 1844 pour obtenir un sursis à l'exécution de la décision ministérielle. Le conseil-d'État n'avait pas encore statué, lorsque la commission annonça le 19 décembre 1844 aux religieuses que l'exécution des prescriptions de l'autorité supérieure ne devait souffrir aucun retard; mais pour leur donner le temps de s'assurer un nouveau logement, on voulut bien retarder leur

sortie jusqu'au premier mars, Or, dès le 30 décembre des serrures et des cadenas furent placés aux portes du couvent et les sœurs séparées des malades.

« Les sœurs sont remplacées maintenant par des infirmiers et par des jeunes élèves chirurgiens.

« La population tout entière s'est prononcée contre la mesure de l'expulsion. 26 pétitions portent 3564 signatures; on ne trouverait pas à Avignon 100 signatures pour appuyer la mesure d'expulsion. Néanmoins, par une réponse du 15 février au secrétariat du conseil-d'État, le ministre de l'intérieur a déclaré que l'exécution des décisions aurait lieu, malgré le recours, le premier mars. »

Vient la discussion. Nous ne suivrons pas M. Béchard, il faut lire son mémoire pour admirer sa vive dialectique et les généreux élans de son ame indignée. Il démontre avec la force de l'évidence que les trois incendies ne sont pas le fait des dames religieuses. Au sujet de la *sequestration* prétendue, il promène ses juges à travers tous les coins et recoins du couvent et met à nu la sottise des accusations des administrateurs. Il décrit l'intérieur de la cellule où résidait la folle, et nous voyons qu'elle était aussi libre et aussi peu sequestrée que possible. « Il n'y avait, dit-il, pour la retenir, que la chaîne nécessaire pour l'empêcher de s'élancer hors de sa cellule, de courir toute nue dans la communauté, et de se précipiter, comme elle l'avait fait plusieurs fois, sur les personnes qu'elle rencontrait. Il y eut, sur ce point, une ordonnance de non-lieu. » Il est impossible de mieux prouver l'absurdité de l'accusation que ne l'a fait M. Béchard, pages 25, 26 et 27. Les médecins mêmes de l'hôpital avaient approuvé le parti pris par la communauté

de soigner la sœur Olivier dans le couvent, et les docteurs Roche et Clément n'ont jamais cessé de la visiter.

Voici l'exposé des faits; je n'ai plus le temps de continuer mon analyse. Le mémoire susdit devrait se trouver dans toutes les mains. C'est une belle page d'histoire. Lorsqu'aujourd'hui tout le monde veut parler religion et s'en acquitte Dieu sait comment, il y aurait, ce semble, quelque avantage à s'instruire des choses qui la concernent pour éviter mille sottises. Si l'on craint le travail d'une longue étude, on peut s'en dispenser un peu en profitant de l'obligeance des hommes qui réduisent la matière en compendium.

Les bonnes sœurs ne sont plus dans l'hôpital d'Avignon, expulsées militairement, par des escadrons de chasseurs à cheval, elles se sont réfugiées à l'archevêché, au milieu des acclamations de la foule : *vive la religion, vivent nos sœurs*! Une collecte est faite qui produit 12,000 francs (1) et sur ce, l'administration des hospices demande des sœurs de charité pour remplacer celles de Saint-Joseph.

M. Naudo n'a pas donné son consentement; il a bien fait. La garde nationale a pris cette fois le parti des sœurs de charité. Très bien.

On sait que le Conseil-d'État, confirmant les deux décisions de la commission administrative des hospices, vient d'enlever aux religieuses leur monastère et le service de l'hôpital, contre les réclamations motivées de Me Bechard, de MM. de Vatismenil, Pardessus, Duvergier, Billaut, Berryer, Ledru-Rollin, Ph. Dupin, et Naudo.

(1) Voir la *Gazette de Vaucluse*.

J'aime mieux remercier, en finissant, M. Naudo de n'avoir pas tellement encombré son existence avec des faits énormes et compliqués que je n'aie pu tout à la fois la raconter d'un bout à l'autre, et y mêler des enseignements nécessaires et méprisés.

A MM. les administrateurs des hospices d'Avignon.

« Avignon, le 29 avril 1845.

« Messieurs,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, hier 28 avril pour me demander mon adhésion à l'introduction des Sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul dans l'hôpital d'Avignon, et j'ai reçu en même temps copie d'une lettre que M Etienne, supérieur-général de la congrégation de Saint-Lazare, vous a adressée, le 24 de ce mois, vous offrant d'envoyer sans délai, sauf mon autorisation, les Sœurs nécessaires pour desservir l'hôpital.

« Je partage pleinement, Messieurs, les sentiments d'estime et de vénération dont les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul jouissent à si juste titre dans tous les pays où elles sont établies ; mais je suis pénétré des mêmes sentiments à l'égard des Sœurs de Saint-Joseph, dont l'institut a été chargé, pendant près de deux siècles, du service de l'hôpital d'Avignon, et qui ont mérité et obtenu l'approbation uuanime des commissions administratives qui vous ont précédés.

« Vous savez, Messieurs, qu'on a répandu dans le public et avec un éclat sans exemple, les calomnies les plus noires contre les Sœurs de Saint-Joseph ; je ne puis croire que ces accusations lâches et mensongères vous aient inspiré la résolution de briser des liens qui étaient si chers aux Sœurs de Saint-Joseph et à la presque totalité des habitants de la ville.

« Je conçois comme vous, Messieurs, que l'intérêt des pauvres et des malades doit être dans cette circonstance le seul mobile de vos démarches et des miennes, et cet intérêt bien compris n'est jamais contaire aux droits de la vérité et de la justice. Supérieur de tous les établissements religieux du diocèse, il est de mon devoir de veiller

à leur tenue et à leur durée, et je ne puis consentir à la destruction d'aucun d'eux sans y être déterminé par des motifs légitimes. Or, l'admission d'une autre congrégation religieuse dans l'hôpital d'Avignon entraîne évidemment la ruine immédiate, ou du moins très-prochaine, de la communauté des Sœurs de Saint-Joseph, je suis donc obligé de demander à connaître les sujets de plainte qui auraient pu s'élever contre cette nombreuse communauté. Si le service de l'hôpital a toujours été bien fait par les Sœurs de Saint-Joseph, si l'on n'a jamais témoigné à ces religieuses que les soins donnés par elles aux pauvres et aux malades laissaient à désirer; s'il n'a pas été en leur pouvoir de réprimer les abus qui se sont peut-être glissés dans cet établissement, vous êtes trop équitables, Messieurs, pour ne pas reconnaître que, dans une pareille situation, ma conscience ne me permet point d'adhérer aux mesures qui ont été prises contre les Sœurs de Saint-Joseph, mais qu'elle me prescrit au contraire de protester avec persévérance.

« Je vous prie dès-lors, Messieurs, de vouloir bien me communiquer les motifs qui vous ont portés à éloigner les Sœurs de Saint-Joseph du service de l'hôpital; je me ferai un devoir, s'il y a lieu, de seconder le désir que vous venez de m'exprimer.

« J'ai l'honneur d'être avec une haute et respectueuse considération, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« † Paul, archevêque d'Avignon. »

15 Juin 1845.

Paris.—Imp. de A. APPERT, passage du Caire, 54.

Biographie du Clergé Contemporain.



M. FAUDET.

A. Appert Edit. Passage du Caire, 54.

M. FAUDET,

CURÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

Il fait besoing d'oreilles bien fortes pour s'ouyr franchement juger.
MONTAIGNE, *Essais*, liv. 3.

Pierre-Augustin Faudet naquit à Saint-Géniez, département de l'Aveyron, le 29 juin 1798, et fut baptisé le lendemain par M. l'abbé Vidal, qui devint dans la suite principal de collège. Son parrain et sa marraine portaient un nom cher aux sciences : Augustin et Marie Bonnaterre.

M. Annat prend place dans cette notice, comme cousin de M. Faudet ; et puis son nom fait plaisir à prononcer.

Le père de M. Faudet s'appelle Jean-Antoine. Il est plus que septuagénaire.

Sa mère, Marguerite Bonnaterre, vivait encore il y a deux mois, laissant couler ses grandes an-

nées à l'ombre des vieux chênes qui abritèrent ses jours d'enfance. Elle était heureuse parce qu'elle fut toujours bonne. Elle vient de mourir à l'âge de 80 ans. Une fortune bien gagnée, si restreinte qu'elle paraisse matériellement, dépasse l'opulence *native*. Elle s'accroît sans cesse et des satisfactions de la conscience et du prix des habitudes salutaires qu'il a fallu contracter pour l'acquérir, et de l'importance sublime que l'on y attache dans l'intérêt des artisans malheureux, c'est-à-dire de ceux qui sont encore pauvres comme on se souvient de l'avoir été soi-même.

Des quatre enfants issus de son mariage, cette excellente dame n'avait plus auprès d'elle qu'une fille, modèle de dévoûment et d'intelligente piété, ministre angélique de sa bienfaisance. Les trois fils habitent, pour ainsi parler, trois mondes différents : l'un négociant à la Guadeloupe, où la famille de sa femme vient d'être ruinée par le dernier tremblement de terre ; l'autre employé dans les douanes à la Martinique, et M. Pierre-Augustin Faudet, curé à St-Etienne-du-Mont, de Paris. Tout cela est bien loin, bien loin... L'heure ne sonnera plus où la pauvre mère se disait en elle-même : Le soleil grandit, la table est mise ; j'irai vers la grande route, sur le talus de la montagne, d'où l'on voit par les beaux

jours jusqu'à la lisière du bois, et quand il paraîtra, je l'aurai vu la première. *Et obviavit illi quasi mater*, dit merveilleusement l'Ecclésiastique. Jamais dans les longues veillées, prêtant l'oreille au bruit des pas du voyageur, jamais elle ne frémira d'aise et d'incertitude en s'écriant : C'est lui !... Ces chers fils du moins assistaient par le souvenir et les échanges mystérieux du cœur, aux émotions et aux douces causeries du foyer. On bénissait enfin l'absence que Dieu commande pour sa gloire et pour le bien de la famille. Elle songeait, la sainte femme, à ses petits enfants qui reviendront un jour des Antilles, et si grands qu'ils se baisseront pour vous embrasser, et si vertueux qu'ils goûteront tout le bonheur de leur vieille grand'mère. Elle songeait encore aux petits enfants de celui qu'elle a donné à l'Église, c'est-à-dire aux fidèles qui bénissent son zèle, son dévoûment, sa sagesse et sa fécondité spirituelle.

Pierre Faudet eût pu trouver dans sa famille même des modèles et des maîtres pour son apprentissage sacerdotal ; mais l'abbé Bonnaterre lui manquait (1).

Car je distingue ici ce savant abbé Bonna-

(1) M. Faudet n'eut pas l'avantage de connaître l'abbé Bonnaterre de son vivant ; il le vit mort, dans son cercueil découvert. Il avait six ans à cette époque.

terre, naturaliste du premier mérite, écrivain fort agréable.

L'abbé Bonnaterre, né dans le département de l'Aveyron, au milieu du dix-huitième siècle, complèta le travail de d'Aubenton. Il donna, d'après le *Systema naturæ* de Linné, un tableau plus méthodique des genres et des espèces qui constituent les animaux et mit sa classification au niveau des sciences qu'on avait alors acquises. Il a publié son travail dans l'*Encyclopédie méthodique* et l'a intitulé *Tableau encyclopédique et méthodique des trois règnes de la nature.* Ce tableau est divisé en différentes parties dont chacune contient une matière à part sous un titre propre. Ainsi l'une traite de l'*ornithologie*, l'autre de l'*ichtyologie*, une troisième de la *cétologie*, et ces diverses parties ont paru de 1788 à 1792, avec des planches format grand in-4 (1).

L'abbé Bonnaterre, au commencement des troubles de la révolution, se retira dans son département, où il mourut âgé de cinquante-deux ans. On a de lui, outre le tableau et la notice mentionnés ci-dessus, une *Flore* de l'Aveyron et différents

(1) Il est auteur d'une notice curieuse sur le sauvage de l'Aveyron, qu'il conduisit dans le temps à Paris. An IX. — In-8°.

mémoires sur l'agriculture, la botanique et l'histoire naturelle, restés inédits (1).

Le premier instituteur du jeune Faudet fut un M. Blanc, son compatriote, excellent chrétien, honnête homme conséquemment, et non universitaire.

Dès l'âge de huit ans, il entra au collège de Saint-Géniez et se mit de tout son cœur à l'étude du grec et du latin. Il y resta jusqu'à la rhétorique exclusivement, sous la direction des abbés Vidal, Salesse (2), Alazas, Bastide, etc., etc. C'est là encore qu'il fit sa première communion en 1811, préparé par les soins d'une sainte fille nommée Amans, qui rassemblait les enfants de la ville et leur enseignait le catéchisme.

Il atteignait sa quinzième année, lorsqu'on l'envoya au petit séminaire de Picpus, gouverné par M. l'abbé Coudrin (1812). Ses succès furent brillants.

Il eut pour professeur de philosophie et de morale ce même abbé Coudrin, et pour professeur de dogme M. Hilarion, le tout selon Bailly et Valla. — Mêmes succès.

Après trois ans d'études supplémentaires, il sou-

(1) Voir *Dictionnaire historique* de Feller.

(2) Qui fut depuis proviseur à Orléans, et curé de Montmartre.

tint sa thèse de bachelier en théologie, et si bien que les journaux en firent mention.

Or, pour l'usage de quelques lecteurs, il est bon d'expliquer le mot *bachelier*. Nous emprunterons la plupart des détails qui suivent au savant ouvrage de M. l'abbé André. — Le bachelier est celui qui a le degré de Baccalauréat, disent les vocabulaires. Le concile de Trente exige pour la possession de certains bénéfices, la qualité de maître, c'est-à-dire de docteur ou de licencié en théologie ou en droit-canon ; et il ne parle point de bachelier, parce que cette sorte de degré n'est point regardée en Italie comme un grade séparé de celui de maître et de docteur. *Baccalaurei magistrorum nomine continentur*. De là vient que le pape ne met jamais, dans ses rescrits, l'adresse à des bacheliers ; il s'exprime ainsi quand l'impétrant s'est qualifié bachelier dans sa supplique : *Volentes itaque tibi qui, ut asseris, Parisiis in artibus baccalaureatum suscepisti*... — On distinguait autrefois dans les universités trois sortes de bacheliers : les bacheliers simples, les bacheliers courants et les bacheliers formés. Les *simples* étaient ceux qui avaient simplement reçu le degré de bachelier, et les bacheliers *courants* ceux qui, aspirant à un degré supérieur, avaient déjà commencé les exercices néces-

saires pour y parvenir. A l'égard des bacheliers *formés*, leur ancienne qualité, comparée à celle qu'ont aujourd'hui les bacheliers ordinaires et d'une seule espèce, fait parmi les canonistes un sujet de critique et de doute. — Loiseau, en son *Traité des Ordres*, chap. 6, parle de certains seigneurs qui, n'ayant pas autrefois le moyen de lever bannière, marchaient sous les bannières d'autrui, et étaient appelés par cette raison *bacheliers :* « c'étaient, ajoute cet auteur, de jeunes gentilshommes qui aspiraient à l'ordre de chevaliers; ils étaient au bas échelon, comme il se voit, ès-degrés des sciences, que le bachelier est celui qui s'est mis au cours pour être docteur. » C'est de là que Loiseau fait venir le nom de *bachelier* préférablement à toutes les différentes étymologies que les auteurs lui ont données. — Une ordonnance royale du 25 décembre 1830 détermine les conditions d'admission aux *fonctions* d'évêque, vicaire-général, chanoine, curé et professeur dans les facultés de théologie : — Art. 1er. *A dater du 1er janvier 1835, le grade de docteur en théologie sera nécessaire pour être professeur adjoint ou suppléant dans une faculté de théologie.* Et l'on s'en moque, et dans la faculté de Paris, *verbi gratiâ*, où sont les docteurs, excepté ceux qui le sont d'une

manière fort originale, tels que M. Receveur, et le petit M. Glaire ?—Art. 2. *A dater de la même époque, nul ne pourra être nommé archevêque ou évêque, vicaire-général, dignitaire ou membre du chapitre, curé dans une ville de chef-lieu de département ou d'arrondissement, s'il n'a obtenu le grade de licencié en théologie.* Tous les évêques, excepté M. Fayet et... tous les dignitaires ecclésiastiques nommés depuis novembre 1830, ont fait à peine leurs trois années de théologie et ne portent positivement aucun titre. Fort à propos l'article ajoute : *Ou s'il n'a rempli pendant quinze ans les fonctions de curé ou de desservant.* Nous voulons oublier les infractions à l'article, qui sont universelles; nous demandons seulement et nous prions qu'on nous dise si MM. . . . . etc., etc., présenteraient au besoin leur brevet de docteur ou les conditions susindiquées d'exercice paroissial. Eh mon Dieu, plus que personne nous déplorons l'intervention brutale et ridicule de la puissance civile en ces matières; mais pourquoi donc vous y soumettez-vous si frénétiquement, lorsqu'il s'agit de certaines mesures oppressives pour le clergé inférieur? Il faut bien convenir pourtant que les articles dont

on peut nier la légalité sur un point, s'accordent sur un autre et par le fond de leur essence avec les vieilles règles disciplinaires de l'Eglise et avec l'équitable raison. — Art. 3. *A dater de ladite époque, nul ne pourra être nommé curé de chef-lieu de canton, s'il n'est pourvu du grade de bachelier en théologie, s'il n'a rempli pendant dix ans les fonctions de curé ou de desservant.* Même résultat. — Art. 4. *Les dispositions ci-dessus sont applicables à tous ceux qui, à l'époque de la publication de la présente ordonnance, n'auraient pas encore vingt-un ans accomplis.* Rien de plus clair. — Art. 5. *Les élèves des séminaires situés hors du chef-lieu des facultés de théologie seront admis à subir les épreuves du grade de bachelier en théologie sur la présentation d'un certificat constatant qu'ils ont étudié pendant trois ans dans un séminaire.* Le législateur faisait, comme, on dit la part large. Mais de cette sorte, certains messieurs n'eussent pas été juges en dernier ressort de la capacité des postulants. Pour éviter ce malheur, on a trouvé un faux-fuyant, on a violé l'ordonnance dans l'ombre, ou plutôt on a feint de la laisser passer inaperçue, et l'auteur qui m'a prêté ces documents a pu dire d'un ton placide et naïf : « Cette

ordonnance, du reste, n'a jamais été mise à exécution (1). »

Revêtu du grade de bachelier, M. Faudet fut nommé on ne peut plus légitimement professeur de philosophie dans la maison de Picpus; il avait alors dix-neuf ans. Ses élèves ne comptaient point avec son âge. Ils le jugeaient sur ses paroles, et, quoi qu'on en dise, les élèves les plus petits comme les plus grands, jugent toujours, et jugent très souvent bien; ils conçurent de lui l'idée ci-dessous: ils lui vouèrent incontinent de l'estime et de l'affection, ce qui anima son zèle et leur fut profitable à eux-mêmes. Plusieurs d'entre eux ont quitté la capitale pour se livrer à des ministères différents, d'autres servent l'église à côté de nous; en les voyant à l'œuvre, on saura si j'exagère, et ces quelques lignes, j'en suis bien sûr, viendront réjouir leurs cœurs.

Il professa la philosophie pendant deux ans, et fut appelé dans cette même maison à la chaire de dogme. Ses élèves étaient les mêmes. Il me suffira, puisque l'occasion se présente, d'une simple remarque. Dans tous les établissements religieux et civils d'autrefois, c'était une règle générale que chaque professeur suivît ses élèves de la première à la der-

(1) Page 250.

nière classe, sauf à recommencer la même marche pour parcourir la même période quand le cours d'étude finissait. Aujourd'hui, dans les colléges comme dans les séminaires, on adopte une méthode différente. Une fois attaché à telle ou telle classe, le maître s'immobilise jusqu'à ce qu'il cesse d'enseigner ; il en résulte pour celui-ci une monotonie fastidieuse qui enfante naturellement la négligence, et pour les élèves, à part les inconvénients qui accompagnent ces fâcheuses dispositions du professeur, 1° une continuelle nécessité de s'habituer tous les dix mois à de nouveaux visages, ce qui, du reste, n'est guère naturel, 2° l'impossibilité de se faire assez connaître et quant aux mœurs et quant au genre d'aptitude... que dirai-je que tout le monde n'ait compris avant moi?

J'omettais une chose à laquelle mon lecteur tient beaucoup. Les succès d'un élève s'estiment et par ses œuvres mêmes et par la nature des rivalités qu'il a dû rencontrer pour les obtenir ; les succès d'un maître par ceux des hommes qu'il a formés. — Nommer les condisciples de M. Faudet, c'est assez dire de quelle manière il occupa la première place parmi eux : je nomme spécialement M. l'abbé Gaudreau, curé actuel de Saint-Ambroise, lequel a écrit une notice historique sur Vaugirard, no-

tice pleine de recherches, d'intéressants épisodes, de bon style, et d'esprit. — Il eut pour élèves de philosophie M. Higgins, actuellement évêque en Irlande, M. Pierre-Dominique-Marcellin Bonamie, archevêque de Chalcédoine et supérieur général des messieurs de Picpus, etc., etc., et plusieurs personnages de haute distinction soit dans l'état ecclésiastique, soit dans la magistrature et au barreau. Reprenons la suite des faits.

M. Faudet soutint publiquement et plus que notoirement les trois thèses de licence entre 1817 et 1826 à la faculté de théologie, Burnier-Fontanel étant doyen; si j'en crois les registres matricules de la Sorbonne, ses diplômes donnent les signatures bien paraphées de MM. Frayssinous et Royer-Collard (1).

On a murmuré tout bas que Burnier-Fontanel avait négligé en sa faveur les épreuves d'usage et dit tout bonnement au coin du feu : *coiffez le bonnet, mon cher, nous allons signer ensemble le diplôme.* Chose bien triste, mais naturelle malheureusement : cet indigne conte a obtenu créance chez certaines personnes, parce que l'en-

(1) Il porte les insignes de son grade aux grandes fêtes et dans les cérémonies publiques.

vie possède d'ineffables puissances de persuasion et qu'il est doux quelquefois aux bonnes gens de croire à des méchancetés. Avec un peu plus de réflexion, j'aurais méprisé cet incident.

Introduit comme nous l'avons vu, dans le docte corps, il reçut aussitôt sa nomination de professeur suppléant à la faculté de théologie.

Voici la date de ses ordinations :

En 1819, le sous-diaconat; puis le diaconat quelques jours avant Noël 1820. En septembre 1821, à l'âge de vingt-trois ans, avec dispense d'âge, il est ordonné prêtre par M. de Quélen, qui lui avait conféré déjà tous les autres ordres; il célèbre sa première messe à Saint-Paul-Saint-Louis, assisté du vénérable abbé Leriche, curé de cette paroisse, son protecteur et son ami.

On le trouve ensuite au collège Rollin (collège Sainte-Barbe jusqu'à 1830), comme premier aumônier. Ce collège était alors administré par les messieurs Nicolle ; il en devint lui-même directeur au commencement de 1829. Ses élèves sont demeurés ses amis; tels MM. de Caraman, Cornudet, Montaigne, etc., etc., je pourrais en citer une foule d'autres. En 1831, par suite de la nouvelle organisation, il se retire, et bientôt

nous le verrons à l'œuvre dans le ministère ecclésiastique proprement dit.

Mais ayant expliqué le mot *bachelier*, peut-être convient-il de donner quelques explications sur le grade de *docteur en théologie*. L'occasion est rare. J'en profite, moyennant mon Conseil ordinaire.

On donne le nom de docteur à une personne qui a passé par tous les degrés d'une faculté et qui a droit d'enseigner ou de pratiquer la science ou l'art dont cette faculté fait profession. — Le titre de docteur n'a pas toujours été donné, dans les écoles ou universités, à la classe de personnes qui en a été depuis revêtue. On croit communément qu'on ne s'en servit que vers le milieu du douzième siècle, pour le substituer à celui de *maître* qui était devenu trop commun et trop familier. Les communautés religieuses qui, dans ce temps là, étaient pour la plupart réformées, ne prirent aucune part à ce changement; le nom de *maître* s'y est toujours conservé, on n'y donne point d'autres titres aux religieux *docteurs en droit* ou *en théologie*. — Il y avait autrefois trois sortes de docteurs en droit; savoir : les docteurs en droit civil, les docteurs en droit canon, et les docteurs *in utroque jure*. Dans l'ancienne université de Paris, le temps nécessaire pour être reçu docteur en théologie était de sept

années : deux de philosophie, après lesquelles on recevait ordinairement le bonnet de maître ès-arts; trois de théologie qui conduisaient au degré de bachelier en théologie; et deux de licence, pendant lesquelles les bacheliers étaient dans un exercice continuel de thèses et d'argumentations sur l'Écriture Sainte, la théologie scholastique et l'histoire ecclésiastique.

Dans son savant ouvrage intitulé *Notice historique sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, ses monuments et établissements anciens et modernes*, pages 118 et suivantes (1), M. Faudet lui-même s'exprime ainsi à ce sujet :

« Après avoir fait son cours de philosophie et être passé maître ès-arts, l'aspirant au baccalauréat de théologie devait suivre pendant trois ans les leçons de deux professeurs en théologie de Sorbonne ou de Navarre. Après le cours, il subissait deux examens, chacun de quatre heures; le premier en robe rouge sur toute la philosophie, le deuxième en robe noire sur les attributs de Dieu, la Trinité, les anges et deux sujets à son choix. Il soutenait ensuite une thèse nommée la *Tentative*, dont la discussion devait durer cinq heures. S'il avait trois

(1) Se vend rue Descartes, 30.

billets mauvais, sur les dix censeurs qui l'interrogeaient, il était renvoyé pour deux ans. S'il réussissait dans cette épreuve, le premier jour du mois suivant il prêtait ses serments en robe fourrée, dans une assemblée particulière. — Pour entrer en licence, le candidat devait suivre deux cours pendant deux années entières, soutenir trois thèses dans cet intervalle : *la majeure*, *la mineure*, *la grande sorbonique*, et assister à toutes les thèses que présentaient les autres concurrents. La Majeure, qui durait de huit heures du matin à six heures du soir, était consacrée à l'Écriture Sainte, la religion, l'histoire ecclésiastique, les conciles; la Mineure, qui roulait sur les sacrements, ne durait que quatre heures; enfin la Sorbonique qui durait douze heures, de six heures du matin à six heures du soir, portait sur la grâce, l'incarnation, les actes humains et les péchés. Personne ne présidait à cette thèse, mais le prieur de Sorbonne en faisait l'ouverture lui-même et argumentait le récipiendaire jusqu'à huit heures et demie; après lui, les étudiants des religieux jacobins, cordeliers, augustins et carmes, émules du candidat, le questionnaient jusqu'à onze heures, et ensuite les bacheliers inscrits ou ceux qui demandaient sur le moment la permission d'interroger sur une matière

quelconque. — Le bachelier ayant obtenu le grade de licencié, recevait la bénédiction de licence le dimanche de la Septuagésime dans la chapelle de l'archevêché. — Avant de prendre le titre de docteur, le récipiendaire passait encore un examen appelé *Vespéries*, et le lendemain, il recevait, dans la salle de l'archevêché, le bonnet des mains du chancelier de Notre-Dame. — Mais il n'était pas encore pleinement titulaire ; ce n'était que six ans après le jour où il avait reçu l'autorisation de porter le bonnet, qu'il était enfin admis à discuter sa dernière thèse, appelée la *résompte*. Cet acte soutenu, il était définitivement docteur de Sorbonne et admis à jouir de tous les droits que donnait ce titre éminent. »

Voici des choses qui nous paraissent monstrueuses. Si elles n'étaient si près de nous, on y croirait à peine. Les docteurs d'aujourd'hui se font avec moins de frais. Connaissez-vous les juges? le petit M. Glaire et M. Receveur, et puis M. Receveur et le petit M. Glaire, ainsi de suite. M. Guillon, comme étant de trop vieille souche, a disparu. M. Frasey, on rit quand on y songe ; et M. Augé n'était bon qu'à dormir dans une stalle de Notre-Dame. Que si l'idée vient d'interroger le petit M. Glaire et M. Receveur et de leur dire : pour-

quoi plus de Sorbonne? ils répondront: la Sorbonne existe, et nous sommes la Sorbonne!

Cependant M. Faudet restait inoccupé. La cure de Belleville vint à vaquer; M. de Quelen la lui donna vers la fin de mai 1832.

Au bout d'un an, le même M. de Quélen, qui l'affectionnait d'une manière toute particulière, le désigna pour remplacer M. Olivier dans la paroisse de Saint-Etienne-du-Mont; il y fut installé le 7 mars de l'année 1833, en présence de M. Robineau, comme de juste (1).

Nous savons qu'il a écrit une notice sur cette paroisse, en collaboration de M. L. de Mas-Latrie, pensionnaire de l'école des chartes, membre de la société royale des antiquaires de France (1840).

Dans cette notice, M. Faudet nous donne un catalogue historique de tous les curés qui l'ont précédé depuis la constitution de cette église comme paroisse.

« Avant l'année 1789, dit-il, les curés de Saint-Etienne-du-Mont, ont toujours été des religieux génovéfains. Le droit de nommer à la cure appartenait bien à l'évêque et puis à l'archevêque de Paris, mais ces prélats ne pouvaient choisir les

(1) Qu'est-ce que M. Robineau? *Vide inferiùs*.

sujets que parmi les religieux de Sainte-Geneviève, présentés par l'abbé du monastère. »

Ainsi — après Barthélemi, le plus ancien curé (1180) dont on ait gardé le souvenir, nous trouvons Maurice; — frère Etienne Contesse qui fit terminer par un arrêt du parlement d'importantes difficultés survenues entre l'église de Saint-Etienne et l'évêché, par rapport aux droits paroissiaux; — Philippe Lebel, élu abbé de Sainte-Geneviève, en 1534, qui fit bâtir le chœur de l'église en 1537; — Joseph Foulon, également abbé en 1559, mort en 1607; — frère Bernard Bourguignon, sous lequel les paroissiens de Saint-Etienne demandèrent en 1610 à l'évêque de Paris la faculté de reprendre l'ancien office de leur paroisse, à la place de celui que les religieux y avaient introduit; — Martin Citolle (1628), qui assista à la dédicace de son église faite par François de Gondi, archevêque de Paris; — Paul Beurrier (1661), qui bénit la chapelle de la Vierge; — Gardeau (1687), qui fonda une maison de filles repenties dans la rue des Poules, et la communauté de Sainte-Théodore; — Dantecourt; — Blondel, et MM. Bouettin et Ansel qui jouèrent un rôle dans l'affaire des billets de confession. — Pelvern (1789). — Et depuis cette époque, François-Amable de Voisins (juin 1802) qui répara les

ruines de l'église, réédifia le maître-autel, transporta dans son église le tombeau de Sainte-Geneviève et mourut le 14 février 1809, évêque nommé de Saint-Flour.—Leclerc Dubradin (14 août 1808) saint homme, ancien curé de Sainte-Valère, qui réunit la paroisse de Saint-Benoît à celle de Saint-Etienne, et mourut le 10 août 1815.—Charles-Jules Bizet, ancien génovéfain (6 décembre suivant), qui acheta les quatre clocles de Saint-Etienne. — M. Bernard Philibert *Bruyarre*, et non de Bruillard, à ce qu'il paraît... C'est une question de Code civil. — M. Marie-Georges-François Charpentier, ancien curé de Saint-Jean-Saint-François (18 septembre 1826), qui ne gouverna l'église que durant quatorze mois. — M. Olivier.... Et ici M. Faudet veut payer à ces derniers son tribut d'éloges : « Ce pasteur, observe-t-il en parlant de M. Olivier, se fit remarquer par sa capacité, sa charité, et son zèle pour la beauté du culte. Ferme et actif, éminemment doué du talent de la prédication, il emporta les unanimes regrets de la paroisse, lorsqu'il passa le 7 janvier 1833 à la cure de Saint-Roch. — MM. de Voisins, Philibert et Olivier ont particulièrement formé et illustré la paroisse de Saint-Etienne. Ils serviront toujours de modèles à leurs successeurs. »

En effet, M. Faudet semble s'attacher, dans toutes ses actions, à copier de si excellents modèles.

Comme les anciens curés génovéfains, il aime d'amour son église et ne souffrirait pas qu'on lui fît injure ou qu'on vînt à violer ses droits. Il embellit ses beautés, *augmente* sa riche collection de tableaux... son âme n'a pas eu de repos qu'il n'eût révélé Saint-Etienne à l'admiration publique, dans tous les détails de son histoire et les miracles de son architecture.

On lit au procès-verbal d'une visite de Pierre de Gondi, en 1565, que cette église était alors administrée par vingt-quatre prêtres, mais que tous ne pouvaient être assidus, à raison qu'*aucuns d'iceux sont écoliers, lesquels, ayant dit leurs messes, s'en vont à leurs leçons.* S'il ne dépend pas de M. Faudet de porter jusqu'à ce chiffre le nombre des vicaires et administrateurs, au moins sait-il fort bien les utiliser et faire que ceux qu'elle possède lui suffisent. A défaut de ce que le chroniqueur appelle *escole,* il a son règlement de paroisse, les conférences qu'il pratique aussi bien que possible, les conseils de son expérience, sa conversation même, et les enseignements de sa douce et laborieuse vie. Autre manière de compléter, chez les jeunes ecclésiastiques, l'éducation défectueuse

et tronquée des commencements. Son clergé se distingue parmi les plus réguliers comme les plus studieux de Paris, et ne laisse qu'une chose à regretter, qui est de voir que M. Liabeuf, esprit patient, érudit, judicieux, éminemment ecclésiastique, dans un temps où ces qualités se réduisent presque partout à néant, reste classé cependant parmi les plus obscurs fonctionnaires de la paroisse.

M. Olivier prêchait, et, selon l'avis de M. Faudet, qui est mon avis, il prêchait supérieurement. Les qualités oratoires de M. Faudet ne sont pas celles de M. Olivier. Il n'a très certainement ni les moyens extérieurs, ni la verve, ni les brillantes soudainetés, ni l'incroyable puissance d'improvisation de M. l'évêque actuel d'Evreux; mais son genre, parce qu'il diffère d'un autre genre, en vaut-il moins? Ce n'est pas un homme de tribune, c'est un simple pasteur comme l'abbé de Boismont voulait que fussent tous les curés de campagne et même de ville. Il excelle dans les homélies et dans l'exposition méthodique et lucide des principes de la doctrine chrétienne. Des théologiens *de profession* et des ergoteurs de collège, quelle que soit la tempérance de ses paroles, le trouveraient diffus, peut-être; car ces gens-là s'imaginent toujours comprendre chaque chose avant qu'elle soit dite. Des

âmes simples, ferventes et sages le remercieront des soins attentifs et en quelque sorte maternels qu'il prend de leur expliquer mot à mot, et l'un après l'autre, les principes de la morale et de la foi, sans jamais abandonner un sujet s'il n'a été presque mathématiquement établi et démontré. C'est, du reste, la méthode qu'il suivait avec les élèves du collège Sainte-Barbe, et qui lui réussit merveilleusement, si bien même qu'il se vit comme forcé par les instances des pères de famille de publier ses conférences. De là le volume intitulé : *Conférences sur la religion* à l'usage des collèges (1824), lequel eut trois éditions (1).

Avant son entrée dans le ministère paroissial, il avait rempli avec succès plusieurs stations importantes. On a remarqué depuis lors ses conférences sur le Pentateuque et en particulier sur l'histoire de Joseph.

Voyez l'excellente chose : il réunit tous les dimanches les jeunes gens des diverses Institutions qui se trouvent dans sa paroisse; la première grand'messe est dite pour eux, et ensuite, conformément à la méthode dont j'ai parlé, il leur expose

(1) C'est le seul ouvrage qu'il ait fait imprimer, avec la *Notice historique*, plus sa quote-part des travaux de M. l'abbé Migne et de M. l'abbé Caillau. (Édit. de saint Basile.)

graduellement les vérités de la religion. M. Olivier faisait de même. Oui, c'est une bonne chose assurément, et qu'il faudrait imiter ailleurs.

Parmi ses œuvres principales, il importe de ne point oublier l'association des institutrices. Ce sont des dames que les curés honorent trop communément du brevet de docteur. L'institutrice est un Père de l'Eglise. Elle instruit, mais ne veut pas qu'on l'instruise. Elle connaît tout, et ne traite guère avec le supérieur ecclésiastique que d'égal à égal, pour lui faire part de ses systèmes bien arrêtés. Un instituteur souffre les observations; la politesse, ou mieux, si le mot n'était déplacé, la galanterie française ne permet, à l'égard des institutrices, que des moyens mielleux... on n'ose même signaler ainsi leurs travers. La rigoureuse loi qu'elles doivent subir de se montrer toujours austères et sûres de leur fait, est souvent cause qu'elles prennent le change, s'imaginant être en effet ce qu'elles doivent être. De ces préoccupations et prétentions ridicules, découlent des inconvénients de mille et mille sortes. Ces dames se fâcheront; mais je veux dire que généralement les institutions de jeunes personnes présentent plus de misères que celles des jeunes garçons. Indiquer précisément ces misères, je ne puis, parce que, publiant une Biographie du

Clergé, je me sens malgré moi dans la nécessité fort absurde d'ailleurs, d'éviter certains détails. Je puis déclarer seulement qu'il me paraît impossible de moraliser tout-à-fait ces établissements, sans l'intervention et la surveillance perpétuelles d'un homme avoué par l'opinion publique, ou, en d'autres termes, d'un prêtre.

Il est à croire que M. Faudet, dans les circonstances dont il s'agit ici, partageait pleinement cette idée. Autant que possible, dès son arrivée à Saint-Etienne, il a tâché de réunir, à des époques fixes, celles de ses paroissiennes qui, sous le nom d'institutrices ou de sous-maîtresses, s'occupent immédiatement de l'éducation des jeunes filles. Ainsi, fut-il à même d'étudier non-seulement l'intérieur de leurs maisons, mais encore leurs dispositions individuelles d'esprit et de mœurs. Armé des douces violences de l'Evangile, le bon pasteur a combattu charitablement les erreurs, s'il y en avait, détruit des préjugés funestes, dirigé un zèle malentendu, et mis au jour des illusions ou des entêtements qui n'osaient s'avouer; il a encouragé la bonne conscience, raffermi les volontés chancelantes, jeté l'huile et le baume sur quelques blessures, fait vivre Jésus-Christ dans ces âmes tendres qui s'allanguissaient au souffle de la dissipation et risquaient

beaucoup de se faner à jamais : sa parole est tombée sur elles comme une rosée céleste, et les a délicieusement épanouies... Mes pensées se pressent et m'embarrassent. Ce que je dis, je le suppose, et crains bien que des esprits mal faits ne m'imputent d'avoir visé à des allusions outrageantes. Aucune institution ne m'est connue spécialement parmi celles qui dépendent de la paroisse de Saint-Etienne; mais sur les institutions en général, mes convictions demeurent arrêtées.

Prêcher, former des associations utiles, travailler à l'embellissement de son église, écrire de fort bons livres, nourrir les conférences ecclésiastiques de ses élucubrations savantes et solides, ce n'est pas assez pour l'ardeur sacerdotale de M. Faudet. Sa prudence, sa profonde mansuétude, sa réputation bien acquise d'homme judicieux et réfléchi, sa douce et calme austérité attirent à son confessionnal une foule de pénitents. Ici, le biographe reste à la porte, avec Monsieur Robineau lui-même... il n'entend rien et ne peut rien dire.

Mais M. Faudet visite ses malades et ses pauvres. Là, nous le suivrons; et, si bien qu'il se cache dans sa modestie, nous aurons les indiscrétions de la reconnaissance pour apprendre comme il chérit cette fraction de son troupeau. Les beaux curés ne han-

tent que l'opulence et les appartements du premier étage; M. Faudet n'a pas envie d'être un beau curé. Il monte jusqu'aux mansardes, non moins que M. le curé de Saint-Sulpice, et sans avoir des vapeurs. Il est là comme chez lui; *mes amis*, dit-il aux malheureux, et ceux-ci ne le soupçonnent pas de parler contre sa pensée. Jésus fut pauvre : Ses bons discours soulagent les malades, et celui qui n'a point de pain trouve toujours, à défaut des aumônes officielles qui peuvent manquer, l'obole de M. le curé qui ne manque jamais (1).

Telles sont, en raccourci, les qualités extérieures de M. Faudet, ou plutôt celles qu'il manifeste dans l'accomplissement extérieur des devoirs de son état.

Celles de l'intérieur sont de deux sortes. Si je le considère dans la vie privée, dans ses rapports intimes avec le clergé de Saint-Etienne, dans son caractère individuel, en lui-même, permettez que ma plume enchérisse sur les éloges précédents.

Il est difficile aux curés d'acquérir et de conser-

(1) Il y a, dans cette paroisse comme dans toutes les autres, une société de personnes appelées *dames de charité ou des pauvres* et parfaitement dignes à tous égards de cet admirable titre. Ce sont Mmes Clémanceau, Chevalier, Duménil, Fourcy, Lauras, Dutrey, Husson, Durier, Roux, et trois sœurs supérieures de Saint-Vincent-de-Paul.

ver longtemps l'affection des ecclésiastiques soumis à leurs ordres; c'est aussi une chose rare; et de prime-abord, nous en trouvons la cause : ils jouissent d'une autorité sans limites, ou du moins, fort étendue, dont il est presque naturel d'abuser, et qui provoque toujours le dépit, lors même qu'elle se contient à la mesure de la prudence. On n'aime pas un homme qui, d'un geste, peut vous tuer; on le flatte tout au plus par convoitise, on ne l'aime pas, on le déteste par le fait et comme malgré soi. Encore le mot de La Fontaine :

Notre ennemi, c'est notre maître.

Les curés, les évêques surtout, les maîtres, quels qu'ils soient ici-bas, devraient s'en souvenir. Qui donnera donc au bon curé la clef des cœurs? c'est la sagesse. Et quelle sagesse? Pour la définir, il faut la posséder. La sagesse du bon curé n'est, sans doute, que sa bonté même. Elle seule peut faire que des chaînes ne soient pas des chaînes, et qu'un joug devienne suave. Loin qu'elle se confonde avec la faiblesse, elle l'exclut. Elle n'enlève à l'autorité que son amertume; elle ne la détruit pas, elle l'épure et la vivifie. Elle ne brise pas la règle, mais elle la soulève, pour ainsi dire, d'une ingénieuse main, et en la rendant plus aisée à subir, elle l'empêche précisément de s'user... Interrogez les

prêtres de Saint-Etienne-du-Mont, et qu'ils vous racontent ce que l'un d'eux m'a dit à moi-même. Rien n'égale, chez eux, la stricte observation de la discipline, que leur empressement à s'y soumettre; rien n'égale le bonheur de leur pieux esclavage, que la tendre et filiale affection dont ils entourent le maître.

Une crainte m'agite en ce moment : j'appréhende que cette notice, démesurément élogieuse au gré de plusieurs qui n'ont pas connu M. Faudet, ne semble à ses familiers d'une pâleur et d'une pauvreté désolantes; donc, interrogez les trois vicaires : MM. Bernier, Georges... et Angenendt; les administrateurs : MM. Garet, Liabeuf, Cassan de Floyrac, Forot, Marcelli, etc.; les habitués, MM. Forot, Martin et Dumay... et Monsieur Robineau (1).

(1) M. Bernier, du diocèse de Chartres, qui fit d'abord l'éducation des fils de Mme du Cayla et devint ensuite vicaire à l'Abbaye-aux-Bois, prêtre excellent et bon orateur, dévoué, charitable, aimé des paroissiens et de ses confrères même sans distinction. — M. Georges, qui s'occupe de mathématiques, dit-on, et propose maintenant aux chiffonniers de la place Maubert le problème ci-dessous : trouver dans un quartier misérable où les deux tiers de la population meurent de faim, quatre mille francs de trop pour acheter une bannière d'argent massif à la sainte Vierge qui ne la demande pas. — M. Angenendt, brave homme dans toute l'acception du terme, de plus, aimable, obligeant et affectueux à l'égard de tous. — M. Garet, nouveau brave homme, d'une couleur...... mais les opinions sont libres. *Erat autem rufus*, observe l'Écriture, *et pulcher*

Dans ses relations privées, M. Faudet ne présente à l'observateur que des habitudes simples, modestes, tout unies, et remarquables seulement en ceci, qu'elles se coordonnent et s'enchaînent sur un plan majestueux et bien conçu. Il a l'austérité d'un sorboniste qui est austère, et la douce ingénuité d'un enfant; il parle peu, et n'affecte point la précision sententieuse. Il fait de la science comme des bonnes œuvres, sans presque s'en douter. Il écoute volontiers; et il ignore la satire. Son aptitude pour les intérêts et les choses matérielles de la vie ne saurait se nier absolument; il y attache au besoin, quoique docteur, une importance raisonnable, et gère ses revenus en bon père de famille, puisqu'il l'est effectivement des pauvres. La solitude lui plaît

aspectu. — M. Liabeuf *de quo, ut suprà.*— M. Cassan de Floyrac. — M. Marcelli, enfin, qui s'exerce à prêcher comme M. Cassan de Floyrac et M. Forot. — Sans compter M. Robineau, ce Sigisbé vénérable, ombre nonagénaire de M. le curé, cheville ouvrière du cérémonial, ayant, ce dit-il, soixante-dix ans de ministère. Et de fait, à voir sa belle et bonne tête rigoureusement ecclésiastique, ses cheveux de seconde majesté rutilants de poudre fine, les larges boucles d'argent qui encaissent sa chaussure, et cette physionomie stéréotypée, que sais-je? Vous le croiriez. Pour être prêtre, il ne manque à Monsieur Robineau que de l'être. Cherchez M. le curé, vous trouverez Monsieur Robineau; ils prêchent, disent la messe, officient, chantent, s'habillent, marchent, s'arrêtent... font tout ensemble, et c'est pourquoi je prie bien instamment Monsieur Robineau de ne point donner de l'œil contre la quenouille d'Atropos.

avec les méditations silencieuses et les nombreux volumes de sa bibliothèque. Inutile de dire qu'il tient plus à sa bibliothèque chérie qu'à la prunelle de ses yeux; il est, dans toute la rigueur du terme, amateur de livres. Cependant, à quelque moment du jour ou de la nuit que vous réclamiez ses conseils ou son assistance, il quittera sa solitude et ses livres; il est à vous; il est à ses amis : M. Annat, MM. Haumet, Demerson, Ledreuille, et toujours les pauvres le savent très-bien. Voilà positivement les intérêts qui peuvent le préoccuper et qu'il comprend aussi bien que personne.

Il est riche lorsqu'il a encore du pain et que ses pauvres sont rassasiés. Lorsque ses pauvres sont vêtus, il trouve toujours sa soutane élégante; et, à voir la splendeur de ses appartements, on devine sans peine qu'il n'a point à rougir des gîtes de ses pauvres (1).

Ainsi donc, ce n'est point à M. Faudet que s'adresse la malédiction terrible...

(1) M. le curé habite le rez-de-chaussée et le premier étage d'une antique maison de la rue Descartes bâtie, je crois, par le duc d'Orléans, fils du régent, qui s'y choisit une retraite en 1742. — Le premier vicaire occupe le deuxième étage, etc. Le luxe du presbytère consiste en un petit jardin, un pigeonnier, des lapins et des poules, etc. Je ne dis pas cela pour les Diogènes de Lorette.

« Malheur! s'écrie le prophète Isaïe, malheur
« aux pasteurs d'Israël qui se paissent eux-mêmes!
« Et cependant vous mangiez le lait de mon trou-
« peau, et vous vous couvriez de sa laine.

« Vous n'avez point travaillé à fortifier les bre-
« bis qui étaient faibles, ni à panser et guérir celles
« qui étaient malades; vous n'avez point bandé les
« plaies de celles qui étaient blessées; vous n'avez
« point relevé celles qui étaient tombées; et vous
« n'avez point cherché celles qui étaient perdues,
« mais vous vous contentiez de les dominer avec
« une rigueur sévère et pleine d'empire.

« Ainsi mes brebis ont été dispersées, parce
« qu'elles n'avaient point de pasteurs; elles ont été
« dispersées en divers lieux, et elles sont devenues
« la proie de toutes les bêtes sauvages.

« Mes troupeaux ont erré partout sur les monta-
« gnes et sur toutes les collines élevées...

« C'est pourquoi, ô pasteurs, écoutez la parole
« du Seigneur :

« Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu,
« que parce que mes brebis ont été livrées en proie
« et que mes brebis ont été exposées à être dévo-
« rées par les bêtes sauvages, comme n'ayant point
« de pasteur, puisque mes pasteurs n'ont pas cher-
« ché mes troupeaux, mais qu'ils n'ont eu soin que
« de se paître eux-mêmes;

« Vous, dis-je, ô pasteurs, écoutez la parole du « Seigneur :

« Voici ce que dit le Seigneur Dieu : Je viens « moi-même à ces pasteurs; j'irai chercher mon « troupeau, et je le reprendrai d'entre leurs « mains...

« Je délivrerai mes brebis de tous les lieux où « elles avaient été dispersées dans les jours de « nuage et d'obscurité.

« Je ferai moi-même paître mes brebis; je les « ferai reposer moi-même, dit le Seigneur « Dieu » (1).

On se fait communément illusion sur bien des points. Les passions réussissent toujours à se justifier elles-mêmes à leurs yeux, parce qu'elles sont habiles dans l'art des sophismes. Le jeune prêtre qui, avec un simple titre de vicaire ou d'administrateur, chérissait la simplicité et la jugeait convenable pour son caractère, ce jeune prêtre, s'il devient curé, se persuade aussitôt que l'Evangile ne le regarde plus; il y trouve du moins, à force d'interprétations éhontées, un sens nouveau. Et voilà les presbytères qui sont des palais; voilà les toilettes d'or, de velours et de dentelles; voilà les choses que nous avons ra-

(1) Ezech., ch. XXXIV, trad. de Sacy.

contées dans quelques notices; ceci s'appelle *figurer;* et l'on prétend qu'il est indispensable de *figurer*, avec un pareil titre. Lisez donc Ezéchiel, écoutez le Seigneur Dieu. Autrefois, lorsque l'Eglise n'avait guère pour la servir que des hommes de race opulente, ces derniers pouvaient dire que, n'ayant pas fait vœu de pauvreté, ils devaient rester libres d'user de leurs patrimoines de telle ou telle sorte, à la condition surtout d'abandonner aux pauvres les produits de leurs offices. S'ils les abandonnaient effectivement, il y a lieu d'en douter et même de le nier; néanmoins, leur raisonnement présentait un certain caractère quelque peu plausible. L'Eglise, aujourd'hui, n'a pas des serviteurs si richement nés. Nous arrivons, pour la plupart, dans le sanctuaire, avec nos deux bras et les mains vides. D'où viennent les magnifiques tapis, les monstrueuses pendules, les étincelants candélabres, les tables de Lucullus, les coquettes fantaisies, toutes les somptuosités de nos maisons et nos laquais chamarrés d'or et d'argent, et nos fringants équipages? La honte me saisit. L'église, en retour de nos services, nous doit le pain de chaque jour, rien de plus. Nous avons le droit de vivre de l'autel et non de démolir ses temples pour en faire des villas. Ce qui est de plus est sacrilège. Mensonge encore une fois, ridicule et

insolent mensonge que cette réponse usuelle : *Il faut parler aux yeux du peuple.* Le peuple sait bien comment vous êtes venus, et par quel escamotage vous substituez à votre indigence originelle cette fortune scandaleuse. Croyez-vous sincèrement que si vous réalisiez en aumônes ces énormes superfluités et ces moyens de représentation, le peuple vous estimerait moins, et ne saurait pas découvrir, dans cette abnégation voulue, la véritable grandeur du caractère sacerdotal ? Sans doute, ces paroles n'auront pas d'écho. Le sophisme est toujours là. On évitera d'examiner ces raisons; mais on les dénoncera comme intolérables, et celui qui les fait comme un homme dépourvu d'expérience et un cerveau creux. On dira : *Vous calomniez le clergé d'aujourd'hui, ce clergé pauvre et charitable, modeste et pur,* comme si je contestais ces qualités incontestables, comme s'il était impossible de prévenir le mal par des observations salutaires et consacrées sans insinuer que le mal existe universellement ; comme si une corporation quelconque portait de toute nécessité la peine des fautes reprochées à tel ou tel de ses membres !

J'ai souvent lu dans les journaux que la voix publique désignait M. le curé de Saint-Etienne-du-Mont pour tel et tel évêché.

S'il devient évèque, M. Faudet devra faire le bonheur d'un diocèse. Il marchera sur les traces des d'Aviau et des Cheverus. Il a donné ses preuves. Le savoir et la vertu valent bien, pour la représentation, une belle paire de chevaux de luxe; il s'en contentera. Pour gravir aux étages les plus élevés des maisons de la capitale, il n'a pas besoin de voiture..., et vous voulez qu'il ait peur de s'user la plante des pieds en marchant de sa résidence à la cathédrale! Vous voulez qu'il abandonne les pauvres, ses amis, pour quelques chiffons précieux! Et parce qu'il est évêque, il n'aura plus ni cœur, ni bon sens, ni respect de lui-même!... Taisez-vous.

Et vous, ses futurs diocésains, vous pour qui le Seigneur Dieu réserve ce bon pasteur, que j'admire votre félicité!...... Mais en attendant, M. le curé de Saint-Étienne-du-Mont n'est grand-vicaire ni chanoine d'aucune sorte, pas même à Paris; — Monsieur Robineau non plus.

5 Août 1845.

Paris.—Imprimerie de A. APPERT, passage du Caire, 54

Biographie du Clergé Contemporain.



M. DE BONALD.

A Appert Editeur Passage du Caire 54

M. LE CARDINAL DE BONALD.

ARCHEVÊQUE DE LYON.

Il est du sang d'Hector.
Andromaque, de Racine.

Le Cardinal de Bonald est le fils d'un grand homme qu'on a pu définir ainsi :

Hic jacet in Christo, in Christo vixitque Bonaldus ;
Pro quo pugnavit, nunc videt ipse Deum.
Græcia mireturque suum, jactetque Platonem ;
Hic par ingenio, sed pietate prior (1),

M. de La Mennais disait du père : c'est le plus grand philosophe qui ait existé depuis Malebranche.

(1) Epitaphe proposée par M. de Marcellus.
On trouve dans cette ancienne famille de Bonald, le célèbre Duranti, premier président du parlement de Toulouse, et une foule de personnages distingués, soit comme magistrats, soit à la guerre.

Il résulte de là des obligations difficiles et superbes.

Rarement le génie se fait une lignée. Voltaire, Michel-Ange, Newton, tant d'autres sont morts ou vont mourir les derniers de leur nom. Éloge du célibat. Le célibat convient à la pensée. Les femmes n'inspirent que les poètes qui soupirent beaucoup, et pensent le moins possible. Mais les poètes eux-mêmes, lorsqu'ils se reproduisent quelquefois, ne poussent que des rejetons sans sève ; à plus forte raison, les penseurs.

On parle toujours d'exceptions, cela m'ennuie.

Toutefois en voici une, à part Louis Racine, M. Ampère jeune, et l'héritier du mol écrivain qui chanta le mérite des femmes.

Ou plutôt, j'en citerai deux : M. Henri de Bonald et l'illustre Cardinal, archevêque de Lyon.

Non qu'ils égalent l'un et l'autre et qu'ils avoisinent même la haute valeur du père, mais ils n'ont pas dégénéré totalement.

M. Henri de Bonald fait des livres imprimés et des articles dans les journaux, selon le genre philosophique et les principes de socialisme qui inspirèrent *la Législation primitive, l'Essai sur le Divorce*, et bien d'autres productions hors ligne. Il est pâle, un peu traînant, sec et timide, et il n'ima-

gine rien de neuf. Il siégerait mieux que son auteur à l'Académie française, ayant plus au juste la taille qu'il faut avoir pour y entrer sans baisser la tête. Du moins admettrai-je qu'il recueille courageusement les rayons éteints de ce magnifique soleil; c'est, si l'on veut me permettre l'expression, une lune satisfaisante, et d'ailleurs un excellent homme, fort honorable, d'une noblesse d'âme vraiment primitive, d'une piété solide et douce.

Le Cardinal ne cultive guère les lettres que dans ses mandements. Cette manière en vaut beaucoup d'autres. M. Fayet l'a montré depuis longtemps, et le prouve encore tous les jours : Massillon et Bossuet, qui avaient quelque mérite, ne désavoueraient pas les siens.

Quoique inférieur à l'évêque d'Orléans (c'est permis,) le Cardinal occupe dignement sa plume. Il la manie surtout avec une facilité rare et une noble élégance. A défaut du génie, l'esprit le soutient, et il marche vite. S'il n'a pas plongé son scalpel jusqu'aux plus profondes entrailles de la nature, il en a étudié les phénomènes extérieurs, les faiblesses communes et journalières, les modifications palpables, les rapports moraux et prochains. Il ne reflète personne. Ses aperçus, qui sont à lui, indiquent un jugement fin, vif, original et sûr. Sa

phrase étincelle et pique à l'avenant, libre d'inutilités, simple et forte, nerveuse et douce, lumineuse et concise. Il instruit toujours le lecteur, ce qui n'arrive guère à la plupart des plumitifs contemporains. L'édification chez lui résulte de la conviction, c'est-à-dire qu'il ne juge point utile d'ennuyer ses lecteurs pour les édifier et les instruire. Prenez-y garde. Il est même audacieux quelquefois, mais d'une audace exquise. On n'acquiert point cette physionomie, elle vient avec le premier souffle. L'éducation la perfectionne seulement ou plutôt lui donne le secret d'elle-même et la règle de son activité. Je cherche un point de comparaison, qui m'échappe. Il faudrait citer; sur quoi, les limites de cette notice commandent une réserve bien gênante.

Au reste, qui donc a besoin de moi pour juger? Les mandements du Cardinal circulent dans tous les diocèses de France et d'au-delà. Voici une dernière aventure qui les propagera encore, à savoir la condamnation du pamphlet janséniste de M. Dupin aîné. On parle du Conseil-d'État. Si effectivement cette assemblée politique s'ingérait dans une question si fort religieuse de tous points, la folie seule excuserait le scandale en provoquant un sourire de mépris et de pitié sur les plus graves figures (1).

(1) Ceci était écrit avant le rapport de M. Vivien Déci-

Quoi qu'il en soit, l'attention publique prendra l'éveil et voudra voir de ses yeux le fond des choses; elle confirmera, je l'espère, mes appréciations.

L'homme qui écrit une lettre, fait son portrait. C'est une vérité connue; ne l'ai-je pas rappelée quelque part? L'axiôme pèche par un mot. Supprimez le mot, généralisez, dites absolument que l'homme qui écrit fait son portrait, la vérité demeure la même; elle satisfait l'esprit.

M. de Bonald en est une preuve. Son caractère et sa conduite respirent dans chaque page et dans chaque ligne de ses mandements. Est-ce illusion de ma part? Serait-ce enfantillage? On y devine presque son extérieur et jusqu'aux moindres détails de ses habitudes physiques : une taille imposante sans athlétiques dimensions; une énergie musculaire dont la souplesse fait la puissance et l'aplomb; une richesse de vie alimentée, non par un foyer large et profond, mais par la simple et délicate harmonie des éléments les plus insaisissables, une majesté complaisamment épanouie, une austérité généreuse et toute parfumée d'amour. Les expressions doivent couler avec une molle abondance de ses lèvres mi-

dément le Conseil-d'Etat vient de prononcer qu'il y avait *abus*. Après M. de Prilly et M. de Bonald, M. Parisis aura son tour, et puis les autres. — Lisez *plus bas*.

closes, et le mouvement de son regard les colorer de teintes magiques suivant l'effet qu'il veut produire. Il néglige, ce semble, artistiquement sa mise et le soin de sa personne. Dans l'accueil qu'il fait aux visiteurs, il y a du laisser-aller splendide et une fierté de colombe. C'est le prélat d'autrefois compliqué de l'évêque d'à présent, un grand seigneur populaire.

Examinons jusqu'à quel point cette remarquable originalité pourrait s'expliquer, indépendamment des influences souveraines de l'origine et de la nature, par l'éducation et par les rapports sociaux.

Louis-Jacques-Maurice de Bonald, est né à Milhau, en Rouergue, le 30 octobre 1787, de Louis-Gabriel-Ambroise, vicomte de Bonald, et d'Élisabeth de Guibal de Combescure (1).

La révolution commençait, révolution miraculeuse. Elle fit deux grands pas, et fut prise bien vîte d'étisie. Dès 93, elle se perdait dans des théories san-

(1) Fille d'un capitaine de cavalerie, proche parent du chevalier d'Assas, et petite-fille de Henri Guibal de Cambescure, lieutenant-colonel du régiment de la Reine, cavalerie, tué dans les guerres de Flandres, 1745. Elle mourut le 21 janvier 1826. — Forcée de fuir pendant l'émigration de son mari, avec trois enfants en bas âge qu'elle avait alors, elle erra dans les montagnes et se cacha plus d'une fois dans les grottes et les bois du Monna, ce qui avait altéré sa santé et avancé pour elle les infirmités de la vieillesse.

guinaires, au sein d'une léthargique nonchalance qui suit ordinairement les crimes extrêmes comme les labeurs intempérés. Il y eut quelque chose de cet engourdissement terrible dans les premiers jours du Bas-Empire, alors que les bouchers couronnés de Rome, pour se désennuyer un peu, jetaient d'une main stupide sur la Ville des torches allumées par leurs eunuques et contemplaient paresseusement l'incendie au son d'une musique voluptueuse. Jours livides et ternes, jours exécrables. Mieux vaut une scélératesse audacieuse et armée. Si l'on ne résiste alors, on peut prévoir le péril et se prémunir quelquefois. Le coup dont on est frappé, on s'y attendait, et l'on sait du moins comment on meurt ; on a le temps de sentir son malheur et son courage, et à quoi bon ce nouveau sacrifice pour le salut public. Vis à vis d'une scélératesse omnipotente qui s'enveloppe de son hypocrite inertie et agit sans mouvement, que faire? Nulle attitude possible. Rien à espérer, rien à craindre, tout à craindre. Le mal et le bien ne sont pas déplacés, ils n'existent ni l'un ni l'autre. Tout homme en vie est un coupable. Il n'y a d'innocents que les cadavres.

Le père de M. de Bonald, quoiqu'il appartînt à l'une des plus anciennes souches de la noblesse fran-

çaise, adopta la révolution naissante. Voici comment.

Les titres héréditaires, lorsqu'ils sont légitimement acquis et transmis légitimement, méritent respect. On voulait plus. *Noblesse oblige,* disait-on; et ce qu'on voulait dire, c'est qu'à l'occasion de l'anoblissement, une sorte de contrat synallagmatique imposait au monarque et au plébéien *promu* des devoirs réciproques : devoir de protection, devoir de concourir par un dévouement sans réserve au maintien de l'ordre établi et de la personne royale qui le représente.

Cependant une immense difficulté s'élevait alors, et M. de Bonald, avec la sagacité rare de son esprit, ne pouvait manquer de la saisir.

A côté des principes de convention, il y a les principes absolus.

Dans la vie d'un peuple, une heure arrive toujours, terrible, pleine d'angoisses, problématique, fatale, où les dogmes fondamentaux de sa constitution s'ébranlent profondément et font ruine. Comme qu'on s'y prenne, il faut que ces dogmes soient remis en question.

Ici la position du sage devient très difficile. Résister à la force des choses, c'est lutter contre Dieu; délaisser l'ordre vieilli et les antiques serments, le

cœur et l'âme y répugnent. Il se soumet, et concilie autant que possible deux éléments opposés : la conservation et le travail de reconstitution qui s'effectue par la ruine.

Quand M. de Bonald, évêque du Puy, après la révolution de Juillet, se rapprocha du gouvernement nouveau, on eut tort peut-être de s'étonner et à plus forte raison de suspecter sa constance et sa franchise. Il suivait un exemple vénérable.

Donc, M. le vicomte Gabriel-Ambroise de Bonald, sans faillir à ses affections et à ses traditions politiques, promena paisiblement ses regards sur la scène qui se passait autour de lui, et, soit qu'il y fût poussé par une condescendance nécessaire, soit qu'en effet cette grande révolution lui parût avantageuse sous plusieurs rapports, il se laissa prudemment aller au courant. Il fit mieux que certains autres qui, voyant chanceler l'édifice, prirent la fuite, au lieu de l'étayer du moins, d'en arrêter la chute ou d'en recueillir les meilleurs débris.

Nommé membre d'une assemblée démocratique par ses concitoyens, il accepta ; il devint peu à près président de l'administration départementale de l'Aveyron.

Ce ne fut qu'au moment de la terreur qu'il donna sa démission et se réfugia en Allemagne, « malgré

lui et poussé par les vives instances de sa famille (1). »

« Au printemps de 1797, il se décida à rentrer en France, avec ses deux fils Henri et Victor. Ils arrivèrent tous les trois heureusement à Nîmes, et de là à Montpellier. Madame de Bonald était venue les y attendre, amenant à leur père ses deux plus jeunes enfants qu'il avait laissés en bas âge, sa fille Henriette (Madame de Serres aujourd'hui) et son fils Maurice. La Révolution durait toujours.

« Bientôt il fut obligé de se cacher encore, et fut sauvé par les soins d'une bonne et sainte demoiselle, appelée Alexandrine Desnoyelle. Il ne put se montrer qu'à la chute du Directoire (2). »

S'il n'accepta une place administrative qu'en 1810, il faut en chercher la cause autre part que dans ses principes politiques. « Peu s'en fallut, dit M. Henri de Bonald, qu'à la Restauration le vicomte ne fût regardé *comme un peu libéral.* » Il écrivit dans le *Conservateur*, c'est assez dire. Il a été pendant la plus grande partie du règne de Louis XVIII, dans les rangs de l'opposition.

Ainsi advient-il que, de 1770 à 1815, nous le trou-

(1) Voir la notice que M. Henri de Bonald a publiée, page 19.

(2) Même notice, *passim.*

vons à son poste de citoyen, remplissant même sous différents régimes différentes places dans l'état (1).

Seulement cette affreuse bourrasque de 1793 n'entrera point en ligne de compte, on le conçoit de reste. Le Directoire fait exception à *fortiori*.

Lors de la restauration, il put se présenter néanmoins et dire : je suis des vôtres. Car, il ne faut pas s'y tromper, par le fait seul de son existence la restauration sanctionnait la conduite de M. de Bonald; de plein gré ou forcément, elle exhalait des pieds à la tête l'odeur révolutionnaire. Il y a plus de la Convention que de l'ancienne monarchie dans la Charte de 1814 ; c'est la plus pure substance d'une masse indigeste et tempêtueuse où le bien se mêlait effroyablement au mal et semblait s'y confondre pour jamais. On était arrivé, par la patience et par des dégrés insensibles, à dissiper le mal au profit du bien. M. de Bonald sans doute avait dans cette opération miraculeuse une large part. Le gouvernement résumait pour ainsi dire sa vie entière. Voilà ses titres qui furent reconnus. Ce qu'il a fait ensuite, ce qu'il a écrit, tout le monde le dira. Il eut une belle et sainte vieillesse couronnée par

(1) Il avait servi comme mousquetaire au sortir du collège de Juilly, jusqu'en 1776.

une mort paisible. — *Dieu veuille en faire un parfait chrétien,* disait son père lorsqu'il vint au monde. Le vœu fut au moins exaucé. Dieu fit du vicomte de Bonald l'une des plus pures lumières de l'Église.

A cette école, le jeune Maurice apprit la science des hommes, de l'homme et de soi-même. Il conçut de tout cela une juste estime tempérée par une commisération profonde. Il vit dans les événements les plus rudes de la terre le doigt de Dieu et son adorable providence, et combien il importe de ne jamais désespérer. Il fit céder au bien du peuple des préoccupations honnêtes mais toujours dangereuses; il dut mesurer dans toute leur étendue les inconvénients de certaines obstinations politiques, et distinguer un préjugé d'une vérité première et fondamentale. Quels devaient être les enseignements de ce glorieux père au berceau de son fils et dans la suite !

Ainsi, Maurice de Bonald se montra digne de sa position tout exceptionnelle. Dès la plus tendre enfance, il promit ce qu'il a si parfaitement tenu; mais l'Église seule devait en profiter. Une visible inclination le portait de très bonne heure vers l'état ecclésiastique.

On peut donc, sans crainte d'erreur, lui appli-

quer ces paroles de M. Henri de Bonald, concernant l'auteur de la *Législation Primitive* : « Il montrait déjà autant d'esprit que de jugement ; et sa piété, sa tendresse, et son respect pour sa mère le faisaient proposer pour modèle à tous les enfants de son âge et le rendaient l'objet de l'affection universelle. »

Le vicomte de Bonald avait trois fils et une fille, à l'époque de l'émigration. Nous le savons déjà.

« Henri et Victor de Bonald furent d'abord placés au collège de Saint-Charles, de l'Université de Heidelberg..... Lors du licenciement de l'armée des princes, l'émigré se retira dans le petit village d'Egelshoffen près du lac de Constance, et s'occupa lui-même de l'éducation de ses deux fils. Rentré en France, il revit un instant à Marseille Madame de Bonald qui lui amenait ses deux plus jeunes enfants, Mademoiselle Henriette de Bonald, qui est aujourd'hui Madame de Serres, et Maurice. A l'époque du 18 fructidor, il conduisit Maurice à Lyon et le plaça dans une pension de cette ville. » (*Même notice.*)

Après ses études de collège, Maurice entra au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Ici et là, ses succès furent nombreux et remarquables. Ce qui le distinguait surtout, c'était une rare sagacité, un ju-

gement parfait, et les faciles résultats d'un travail difficile. On remarquait bien plus encore sa vive et intelligente piété. Il édifiait, et on l'aimait.

Je dis qu'on l'aimait. Toutefois, ce n'était pas sans une certaine réserve presque imperceptible de la part de quelques-uns de ses condisciples. Ceux-ci désiraient dans ses rapports moins de circonspection et, prétendaient-ils, de raideur. Au Puy comme à Lyon, le même reproche lui fut adressé parfois. Rien d'aussi concevable et d'aussi injuste. *Tot capita tot sensus*: il y a autant de manières d'apprécier les choses que d'esprits différents pour les juger. Chacun se prend lui-même pour règle de ce qu'il exige chez les autres. Un homme qui saura, dans un degré supérieur, unir la grâce à la dignité, ne plaira sans doute ni aux personnes exclusivement austères ni à celles qui ne le sont pas du tout; et des deux côtés le nombre me paraît considérable. C'est le caractère particulier de M. de Bonald; et il faut, non pas s'étonner des effets qui en résultèrent, mais admirer de quelle sorte il parvint à n'inspirer ainsi qu'une très légère appréhension, sans s'aliéner en aucune sorte l'estime et les affectueux sentiments de ses plus susceptibles confrères.

Ayant reçu les ordres sacrés, il devint secrétaire

de M. de Pressigny (1), que le roi Louis XVIII avait chargé d'une mission fort importante auprès du Saint-Siège. L'objet de cette ambassade était la conclusion du concordat. Le jeune secrétaire suivit M. de Pressigny à Rome.

On ne doit pas oublier qu'il avait été clerc de la chapelle de l'Empereur avec MM. de Quélen, Feutrier, etc., etc. Louis XVIII n'en eut point de rancune, il était incapable d'une pareille sottise; et la Restauration a fait évêques les trois clercs de l'Empereur. Qu'importe donc? c'est une leçon de plus pour les gouvernements peureux.

En 1817, M. de Latil, évêque de Chartres, lui donna des lettres de grand vicaire et le titre d'archidiacre. « Il s'y distinguait, dit ma correspondance, comme prêtre-modèle, zélé, sévère, et faisant lui-même tout ce qu'il exigeait des autres. Il s'occupait très activement des maisons religieuses, visitait souvent son archidiaconé, confessait à la cathédrale, et prêchait.... Ses conférences (pendant le carême de 1822 surtout) lui firent une réputation méritée de prédicateur; l'immense église était remplie, etc., etc. »

(1) Archevêque de Besançon, et ancien évêque de Saint-Malo.

Une ordonnance royale du 27 avril 1823 appela M. de Bonald à l'évêché du Puy nouvellement restauré. Il fut sacré à Chartres par M. de Latil — assistants : MM. de Chabons et du Chatellier, évêques d'Amiens et d'Évreux.

« Dans son diocèse, M. de Bonald se montra sévère d'abord et beaucoup trop fertile en interdits, ce qui éloignait de sa personne les esprits les mieux disposés. Mais, à la satisfaction générale, il reconnut publiquement ses torts dès qu'on lui fit voir qu'il s'était trompé. » Je copie encore ma correspondance.

Hideux principe que celui-ci : l'*autorité ne recule pas!*..... Dieu seul est Dieu, plusieurs n'en savent rien ; et, j'ai la douleur de le dire, ce fut pour M. de Bonald une grande originalité que de prouver ainsi qu'il ne l'ignorait pas. Hormis le Pape et l'Église, nul ne peut se prévaloir d'une infaillibilité quelconque. Si imposante qu'elle soit, la volonté des évêques n'a rien d'irréformable; et, dans leurs actes même de juridiction légitime, ils courent des risques d'erreurs graves et de péché. Qu'ils usent de leur pouvoir, c'est un droit et une obligation. La crainte d'une méprise doit en modérer l'exercice, non l'entraver et l'empêcher, lorsqu'ils obéissent d'ailleurs à une conviction profonde ; mais en

avouant un mal qu'ils reconnaissent par la suite, loin de compromettre l'autorité, ils l'honorent et la rendent à jamais respectable aux yeux de leurs subordonnés. Les hommes sont de grands enfants, on l'a dit et on a bien dit; il faut pourtant éviter les interprétations judaïques et ne pas exagérer la similitude. Des écoliers abuseront d'un aveu; ils en tireront cette conséquence fâcheuse que leur maître ayant pu, comme il en convient, s'égarer une fois, ne manquera pas de s'égarer toujours, et que c'est là une raison de ne jamais se soumettre. Des hommes, des hommes raisonnables, des prêtres, vont trouver essentiellement une induction toute contraire. L'évêque s'est rétracté, donc il avait prononcé une sentence consciencieuse du moins, donc il voulait autre chose que la satisfaction de son humeur personnelle, et le triomphe de l'autorité plutôt que le triomphe de celui qui en use. Car enfin s'il ne faut pas trop distinguer entre la personne et l'autorité, néanmoins une ligne de démarcation les sépare qui ne permet pas de les confondre absolument. L'évêque le sait et il persiste : donc il reste fidèle à sa conscience; donc les résistances deviendraient iniques et absurdes, donc il est nécessaire et raisonnable de se soumettre sans murmures. Au jour de l'ordination, nous avons promis l'obéissance à l'autorité

ainsi faite : faillible mais judicieuse et intègre; c'est l'autorité que voici, obéissons.

En recevant la mitre, M. de Bonald ne s'imagina aucunement qu'il cessait d'être prêtre. Il continua d'entendre en confession (1) les pauvres comme les riches, de visiter les malades et de porter les sacrements jusque dans les galetas, de prêcher, de dire la messe tous les jours, et enfin de remplir avec une remarquable exactitude chacun des devoirs formellement imposés aux ministres du sanctuaire, mais qu'en général on traite beaucoup trop à l'aise.

Ainsi voyons-nous qu'il arriva par la voie de l'estime à l'affection de ses diocésains.

Il est une qualité surtout qui plait d'autant mieux chez un évêque, comme chez tout homme constitué en dignité, qu'elle offre plus de garanties pour l'intégrité de la vie et suppose d'ailleurs beaucoup d'autres mérites ; je veux parler d'une sage indépendance et d'une inflexibilité de conscience à l'épreuve. M. de Bonald possède cette qualité.

Avant les derniers évènements qui l'ont fait universellement connaître et admirer, il s'était déjà révélé du fond de son obscur diocèse au gouvernement et à la France.

(1) Il avait l'habitude de confesser tous les samedis dans la chapelle du Saint-Esprit, à la cathédrale.

En 1825, à propos des procès devenus fameux du *Constitutionnel* et du *Courrier Français*, la Cour royale rendit un arrêt circonstancié qui dénonçait tout le clergé comme ennemi des libertés gallicanes. — M. de Bonald signe des premiers la lettre de protestation des évêques.

En 1828, il publie un mandement sur l'instruction primaire, contre les ordonnances de Charles X. La cour se montre mécontente. « L'*évêque*, dit un cardinal intimement lié à l'affaire, *se mettait fort peu en peine de ce mécontentement.* M. Portalis, alors ministre, donne ordre à M. de Chantelauze de le poursuivre; M. de Chantelauze, et parce qu'il était homme de sens, et parce qu'en voyant l'immense considération qui s'attachait à la personne du prévenu il craignait de rendre au ministère un mauvais service, M. de Chantelauze refuse son concours; ce qui arrête le procès. (V. *page* 283.)

Le 4 décembre 1839, parut l'ordonnance royale qui le nommait archevêque de Lyon et de Vienne, primat des Gaules (1), à la place du cardinal Fesch, et forçait à la retraite le pieux M. de Pins (2).

Jusque-là, dit-on, M. de Bonald n'avait pas mis

(1) Il fut installé dans l'église primatiale de Saint-Jean-Baptiste, le 2 juillet 1840.

(2) Depuis cette époque, M. de Pins vit retiré aux *Chartreux* de Lyon.

le pied chez le roi Louis-Philippe, si bien qu'il démentait ainsi ses justes idées politiques, comme le fit incroyablement son illustre père à la même époque. Dit-on la vérité? je l'ignore. Mais dès ce moment, il se montra quelquefois aux Tuileries, et le bruit courut qu'il y avait une sorte de raccommodement diplomatique, mais intéressé de sa part. Rien ne peut enchaîner les langues humaines depuis Babel, ni émousser la pointe meurtrière de cet imperceptible dard.

La religieuse ville de Lyon fit à M. de Bonald un accueil presque triomphal. Chose étonnante : quelques visages se ridèrent pourtant..... Les uns expliquent un pareil phénomène par les vifs regrets que le départ de M. de Pins causait à la population entièrement légitimiste, d'autres par les sentiments tout contraires qui auraient accompagné M. de Bonald à sa sortie du Puy. Certes, je ne veux pas contester le premier motif ; quant au second motif, il me semble peu satisfaisant. Sauf les esprits chagrins que nulle administration ne saurait apprivoiser et qui sont les ennemis nés de tout ordre existant par cela seul qu'il existe, M. de Bonald, surtout dans les derniers temps, n'avait rien à désirer du cœur de ses diocésains. Au reste, quand il n'eût pas trouvé de lui-même un moyen sûr d'être regretté, M. Dar-

cimoles l'avait trouvé pour lui en obtenant sa succession.

Bientôt les préoccupations se dissipent ; c'est identiquement l'histoire de son arrivée dans le diocèse du Puy. Un instant suffira pour l'apprécier; et une fois son âme connue, toutes les sympathies l'environnent.

On vit désormais dans sa dignité autre chose que de la raideur, c'est-à-dire un mélange de réserve judicieuse et de timidité imposante ; on trouva le naturel du portrait que j'ai voulu dessiner en commençant.

On put comprendre à la fin qu'un homme ne se renie pas lui-même, s'il est évêque surtout, parce qu'à ses yeux les fantaisies politiques fléchissent d'elles-mêmes devant les intérêts suprêmes de la religion. Qu'il fût permis d'aller à la cour sans être courtisan, nul ne s'avisa d'en douter. On lut plus attentivement que de coutume le texte fameux de Saint Paul : *Obedite præpositis vestris,* et il parut évident qu'un évêque est dans l'obligation de donner sur ce point aux fidèles l'exemple de l'orthodoxie pratique; personne ne croit plus qu'il convienne d'assujettir Dieu aux caprices des révolutions d'états et de l'incarner dans une autre personne que celle du peuple.

En mars 1841, M. de Bonald reçut sa nomination de cardinal-prêtre. Au mois de mai 1842, il se rendit à Rome pour y recevoir le chapeau des mains du Souverain Pontife. Il eut le titre de *la Tres Sainte Trinité au Mont-Pincius.*

Cependant le clergé entrait en lutte contre les doctrines de l'Université de France. Il avait fait preuve de mansuétude et de longanimité. Depuis son origine, cette despotique institution portait des fruits que son auteur n'avait pas prévus peut-être. Une immoralité profonde régnait, au su de tous, dans les collèges. La jeunesse ajoutait aux corruptions du monde des corruptions supérieures et jusqu'alors inouies. La cause d'une si monstrueuse capacité n'était pas inconnue: mauvaise surveillance, pervers enseignements. Le clergé mit en œuvre, aussi longtemps que possible, ses moyens ordinaires d'influence et ses charitables conseils. Le mal ne diminuait pas. L'Université ricanait ou faisait ricaner, et tout était dit. Au contraire, le mal empirait, compliqué d'un profond mépris et d'une brutale suffisance. « Si le clergé parle peu, c'est qu'il ignore « beaucoup; sa modération trahit sa nullité. » Voilà ce qui se disait sans détour. Des professeurs salariés par l'État, présentaient à l'édification des écoles publiques toutes les plus sales ordures de la philosophie

et des littératures passées et contemporaines. C'est une exploitation générale de débauches. Un grand deuil couvre les familles; nos mères pleurent sur leurs fils et ne veulent pas être consolées parce qu'ils ne sont plus. Eh bien, alors le clergé se lève. Il y a le temps de se taire et le temps de parler. On admire aussitôt le génie de cette impuissance prétendue (1). Toutes les infamies sont étalées au jour, montrées au doigt, disséquées, confondues, et ces fastueux simulacres de capacité réduits à quelque chose de moindre que la poussière. De là des cris forcenés. « Nous étions paisiblement occupés de nos saints « devoirs; le clergé nous injurie. Ce n'est pas la « morale qu'il défend, c'est notre position qu'il veut « usurper. Nous sommes, plus que lui, chrétiens et « catholiques. » Ainsi raisonnaient les professeurs des Facultés et des colléges; et, pour prouver victorieusement leur *catholicisme*, ils publiaient 1° des *leçons*, comme M. Cousin, 2° *les Jésuites*, comme MM. Michelet et Quinet, 3° un détestable libelle contre le célibat ecclésiastique, la confession et l'Eucharistie, etc. etc. L'opinion publique, puissamment éclairée par l'épiscopat, ne tarda point à flétrir

(1) Lisez les écrits de M. Affre, de M. Parisis, etc., etc., et tous les mandements relatifs à cette affaire.

ces ignobles comédies. L'Université, à la veille de sa chute, prit des moyens définitifs. Elle fit semblant de renier ceux qui, par trop d'audace, l'avaient si misérablement compromise; elle soutint que MM. Michelet et Quinet ne lui appartenaient pas, et vit passer les attaques dirigées contre M. Cousin sans aucune réplique précise. Elle comptait parmi les siens le ministre du roi au département de l'instruction publique, ce fut une raison de se retrancher dans la protection du Pouvoir; elle y réussit. Mais M. Villemain ne formait pas à lui seul le gouvernement; les autres ministres ne laissaient pas de s'inquiéter, persuadés qu'ils étaient de la justice de nos réclamations, ayant vu de leurs propres yeux les écrasantes pièces de conviction que publiait le clergé, frappés eux-mêmes des résultats flagrants de l'enseignement universitaire, religieux par conviction et sentant que le catholicisme en France courait de grands dangers comme l'état. C'est pourquoi l'Université se mit à la recherche de quelques hommes irréprochables d'ailleurs et dont le concours, par ce motif précisément, devaient la servir beaucoup. Or, ces hommes là ne se trouvent guère dans son sein; et hors d'elle, voici des catholiques seulement. Grave difficulté, qui cependant ne put la déconcerter. Certaines gens

se croient catholiques de très bonne foi, lesquels professent en les exagérant certains principes voisins du schisme, et à ce titre, détestent cordialement une célèbre compagnie, sentinelle permanente et intraitable de l'orthodoxie. M. Dupin était là. Donner un coup de pied à des Jésuites, quelle belle occasion! se pavaner comme le dernier représentant des vieilles idées parlementaires, ô bonheur! montrer qu'on a lu Pithou, rien de plus séduisant. L'Université fit la dévote d'abord, parce que M. Dupin n'est pas sans dévotion; et qui sait si même elle n'allait pas à l'église pour lui présenter de l'eau bénite, — quoiqu'il n'en prenne jamais en sortant? Elle protesta de son attachement maternel pour le clergé; c'était un nouvel à-propos. Elle affirma que les seuls ennemis qu'elle eût rencontrés étaient des ultramontains ou Jésuites. Voilà le coup porté. M. Dupin se fit universitaire, lança quelques horions à la Chambre des Députés, et donna une édition nouvelle (la première ne s'étant pas vendue) de son *Manuel du droit* ecclésiastique.

Sur ce, M. de Bonald publia un mandement portant condamnation du *Manuel.*

« Voici, du reste, le dispositif de cet important mandement, qui a excité les réclamations de la presse anti-religieuse, mais dont les points princi-

paux, en ce qui concerne le droit et l'autorité des évêques, seront admis incontestablement par tout le clergé, qu'on soit ultramontain ou gallican, dans tous les diocèses de France. » (*Ami de la Religion.*)

« A CES CAUSES, après avoir examiné nous-même le livre intitulé : *Manuel du droit public ecclésiastique français*, par M. Dupin, *docteur en droit, procureur-général près la cour de cassation, député de la Nièvre*, etc., etc. *Paris*, 1844, et un écrit du même auteur, intitulé : *Réfutation des assertions de M. le comte de Montalembert, dans son manifeste catholique. Paris*, 1844.

« Le saint nom de Dieu invoqué : nous avons condamné et condamnons lesdits ouvrages comme contenant des doctrines propres à ruiner les véritables libertés de l'Église pour mettre à leur place de honteuses servitudes ; à accréditer des maximes opposées aux anciens Canons et aux maximes reçues dans l'Église de France ; à affaiblir le respect dû au Siége Apostolique ; à introduire dans l'Église le presbytérianisme ; à entraver l'exercice légitime de la juridiction ecclésiastique ; à favoriser le schisme et l'hérésie : comme contenant des propositions respectivement fausses, hérétiques, et renouvelant les erreurs condamnées par la Bulle dogmatique *Au-*

torem fidei de Notre Saint Père le Pape, de glorieuse mémoire, Pie VI, du 28 août 1794.

« Nous défendons à tous les ecclésiastiques de notre diocèse de lire et de retenir ces ouvrages; nous leur défendons d'en conseiller la lecture; nous défendons pareillement aux professeurs de théologie et de droit canon de mettre ces livres entre les mains de leurs élèves, et d'en expliquer les doctrines autrement que pour les réfuter et les combattre. Nous faisons la même défense aux professeurs de la Faculté de théologie de l'*Université*.

« Et sera, notre présent mandement, envoyé aux curés de notre diocèse, aux supérieurs de nos séminaires, et aux doyen et professeurs de la Faculté de théologie de l'*Université*.

« Donné à Lyon, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing de notre secrétaire, le 21 novembre, jour de la Présentation de la sainte Vierge au temple, 1844.

Et M. Dupin de se récrier. Comment condamnez-vous la deuxième édition, n'ayant rien dit de la première? — Pur argument de Pourceaugnac, il faut l'avouer. Eh, Monsieur *le chef des procureurs généraux* (1), d'abord parce qu'au monde nul ne se doutait

(1) C'est, pour M, Dupin, une manière de s'intituler.

qu'il existât, ce *Manuel,*..... resté vierge dans les greniers du pauvre éditeur; parce qu'une seconde édition peut renfermer des choses que la première ne contenait pas; parce qu'à l'époque de 1824 ou 1826, votre incorruptibilité politique n'avait point daigné encore solliciter un poste qui donne maintenant à vos faits et gestes plus ou moins d'importance; parce que le clergé, comme il a été dit plus haut, vous traitait miséricordieusement ainsi que bien d'autres, comptant que la douceur produirait sur des âmes honnêtes ce qu'elle n'a pas produit; parce qu'enfin, je le répète, il y a le temps de parler et le temps de se taire.

Tel n'était pas l'unique argument du chef des procureurs généraux. Pourquoi cette condamnation faite par un archevêque dont je ne suis pas le diocésain, lorsque M. l'archevêque de Paris garde le silence? — Eh, Monsieur le chef, parce que chaque évêque est le *chef* de son diocèse, et le gardien des doctrines chez lui; parce que M. de Bonald n'est pas responsable précisément des obstacles que peut rencontrer M. Affre à Paris et que peut-être vous auriez bonne envie de lui susciter. Et de plus, tous les évêques de France vous ont répondu. Tous les évêques ont plus ou moins expressément adhéré à la condamnation.

Mais c'est une affaire de parti, réplique Monsieur le chef; les évêques de France sont plus ultramontains que le Pape. —Et tout à coup Rome a parlé, dans le sens de nos évêques; un bref nous arrive portant condamnation du Manuel de M. Dupin; M. Dupin est mis à l'index en compagnie d'un prêtre apostat et de je ne sais quelle *bas-bleue*.

Que reste-t-il à Monsieur le chef en guise d'argumentations? il a frappé à toutes les portes, et tenté d'exploiter assez ridiculement une dette prétendue de reconnaissance : il a écrit à M. Manglard pour lui rappeler qu'il n'était pas étranger à son élévation, et fait insérer sa lettre dans le *Journal des Débats*. L'évêque de Saint Diez a répondu par une dénégation formelle au chapitre de l'élévation, et en résumé par une condamnation tout au moins aussi explicite que celle de M. de Bonald.

A défaut de réussite sur ce point, le Conseil-d'État fut invoqué. On ne sait rien des délibérations intérieures, mais tout le monde a pu lire le rapport de M. Vivien. C'est un monument qu'il ne m'appartient pas de qualifier. J'aime infiniment mieux citer l'admirable lettre que M. de Bonald écrivit sur ce sujet au *Censeur* de Lyon :

« Lyon, 3 avril 1845.

« Monsieur le Rédacteur,

« Le numéro de votre journal du 1er avril ne m'a été remis que ce matin à mon retour de la campagne. Un article que vous avez inséré à mon sujet ne me permet pas de le laisser sans réponse; il renferme des insinuations que je dois repousser. J'ai été surpris de les trouver dans une feuille qui se fait remarquer par sa modération et son impartialité.

« Vous terminez les réflexions que vous suggère le rapport de M. Vivien en disant que *mon mandement porte les traces mal dissimulées d'une répulsion* contre le régime actuel. C'est là, Monsieur le Rédacteur, un jugement contre lequel vous me permettrez de m'élever.

« Attaquer le gouvernement, faire de l'opposition au régime actuel a été loin de ma pensée, encore plus loin de mon intention. J'ai lu dans un *Manuel* de droit ecclésiastique des propositions contre la foi, contre l'autorité spirituelle du chef de l'Eglise par exemple, je les ai censurées. Ce livre, répandu dans mon diocèse, soutient que le gouvernement a le droit d'imposer une opinion et de forcer un Français à admettre ou rejeter l'infaillibilité du

pape : j'ai repoussé cette prétention, la charte à la main.

« Je respecte les droits que le roi tient de la nation ; j'obéis aux pouvoirs établis par la constitution. Je ne conspire point et ne conspirerai jamais contre le régime actuel. Je ne m'occupe que de mes fonctions spirituelles ; la politique ne me prend que le temps nécessaire pour lire votre journal. Si la loi augmente mes impôts, je les paierai sans rien dire. Si la loi me retranche mon traitement, je ne ferai pas entendre une seule plainte ; j'engagerai les pauvres et les œuvres de Lyon à s'adresser à de plus riches que moi.

« Vous avez vu dans mon mandement, Monsieur, une secrète hostilité contre le régime actuel. C'est aussi ce que la Restauration trouva dans la publication d'une de mes lettres pastorales que le garde-des-sceaux d'alors, maintenant pair de France, voulut déférer aux tribunaux. Un ancien magistrat, mon diocésain actuel, reçut l'ordre de me poursuivre. Alors, comme aujourd'hui, je défendais l'autorité spirituelle et la liberté de l'Église. Il y a longtemps que ceux qui défendent la vérité sont accusés de ne pas être les amis de César.

« Je ne me plains pas des injures que me prodiguent d'autres journaux. Je suis fâché qu'ils ne

comprennent pas mieux l'indépendance et la liberté du chrétien ; mais je ne garderai pas le silence quand on mettra en doute ma soumission aux pouvoirs constitutionnels dans l'ordre des choses temporelles.

« Vous ne me refuserez pas, Monsieur, l'insertion de ma lettre dans votre journal ; ce sera un acte de justice de votre part.

« Agréez, etc. »

Le mandement qui condamme M. Dupin ne souffrirait que difficilement l'analyse ; y retrancher un mot, ce serait le gâter. Vrai chef-d'œuvre de style, d'esprit, de science et de logique. Si le vicomte de Bonald vivait encore, il y aurait ici matière à de nouvelles objections de la part de Monsieur le chef : c'est l'œuvre du père, dirait-il, signée par le fils ; ce qui prouverait d'ailleurs, on ne peut plus excellemment, que le manuel est orthodoxe et ne mérite pas condamnation.

Comme il faut que l'on dise toutes choses de toute chose, on a dit en effet, lorsque M. de Bonald était évêque du Puy, que son père lui prêtait complaisamment sa plume pour faire des mandements. Qui donc lui prête la sienne aujourd'hui ? et s'il est abandonné à lui-même depuis sept ou huit ans, par

quel hazard se fait-il que ses mandements actuels soient bien supérieurs à ceux d'autrefois?

Au cœur de son administration, le cardinal de Bonald n'est pas inférieur à lui-même. Il unit toujours, avec une égale sagesse, la fermeté à la bonté, le calme à la justice. M. de Pins était un excellent homme et un saint évêque, mais la position fort ambiguë qu'il occupait à Lyon ne lui permettait pas d'agir vigoureusement, comme il l'eût voulu sans doute. Le diocèse marchait avec peine. Il y avait là un grand défaut d'ordre. Je ne juge point les intentions de MM. Cholleton, Cattet et Montagnier, mais l'influence de ces derniers se faisait péniblement remarquer. Nous en savons quelque chose par la notice de M. Cœur (1). Les plus brillants sujets déser-

(1) M. Cholleton avait été directeur et professeur de morale au séminaire de Lyon, où il se faisait goûter. — M. Cattet, fut d'abord professeur de théologie audit lieu, puis curé de Tarare, et ensuite vicaire général au diocèse de Viviers qu'il dut quitter précipitamment à la mort du titulaire. Si je m'occupe de la couleur de ses cheveux, on me taxera d'enfantillage...— M. Montagnier, ancien professeur de théologie à Saint-Flour, aumônier de l'hôpital à Roanne, chéri alors de tous ceux qui le connaissaient, devint Promoteur, etc., etc.

M. Cholleton est maintenant à la tête du Noviciat des Maristes, maison de la *Favorite*. Il a, dit-on, refusé un canonicat. — M. Cattet porte la mosette de Chanoine titulaire, et il écrit. Je note parmi ses œuvres *La vérité sur le cardinal Fesch*, contre les fragments biographiques de M. Lyonnet, concernant le même prélat; *Lettres à M. l'abbé Rony*, sul-

taient leur berceau, victimes souvent de l'autorité. J'ai nommé M. Cœur, je pourrais signaler M. Gilibert, etc., etc. M. de Bonald fit des réformes. Il reprit les lettres de grands-vicaires de MM. Cholleton, Cattet et Montagnier, ne conservant que M. Barou, ancien supérieur et curé de Verrières, puis curé de Montbrison : il lui adjoignit M. Grange, ancien curé de Saint-Étienne, et M. Beaujolin, ancien supérieur de l'Argentière. Il donna la mosette à M. Cœur, ce qui fut regardé comme la réparation d'une lourde faute. Pour détruire le fléau du népotisme, il donna l'exemple de la plus complète abnégation sous ce rapport. M. l'abbé de Serres, fils de sa sœur, qui est depuis longtemps à sa suite, commença par un titre de vicaire de la cathédrale du Puy; il le suivit à

picien, sur la réimpression du bréviaire de Lyon, etc., etc. Le cardinal disait de cette dernière production, que la vérité n'y était pas plus respectée que la charité. Le bon sens public disait de la première production quelque chose de pire. — Il était d'usage, à Lyon, que l'administration se divisât de la manière ci-dessous entre les vicaires généraux : celui-ci avait la charge de tous les prêtres du diocèse, celui-là des maisons religieuses, et l'autre des séminaires. M. de Pins confia ce dernier emploi à M. Cattet qui, après dix ans d'exercice, le perdit avec douleur. M. Cattet se désola tout seul. Pour réparer M. Cattet, on prit M. Montagnier qui fit regretter de toutes ses forces M. Cattet. M. Montagnier est aujourd'hui aumonier de la Visitation à Condrieu.

M. Cholleton et M. Cattet sortent, comme M. de Bonald, de la pépinière de Saint-Sulpice ; ils siégèrent avec leur futur évêque dans les bancs de théologie.

Lyon et resta sans titre jusqu'à l'année 1843 (1). Je ne sais si, après un long exercice du ministère, cet ecclésiastique remplit à l'heure qu'il est un poste élevé qu'il eût probablement obtenu plus tôt sans ses liens de parenté (2).

M. de Bonald a-t-il placé parmi ses vicaires-généraux M. l'abbé Hilarion son ami, et M. l'abbé de Sambucy, son parent (3)? Le mérite fort connu de ces deux hommes supérieurs justifiait d'avance de pareils choix. Il ne l'a pas fait.

Je dois noter comme une chose particulièrement honorable pour lui, la confiance pleine et entière dont il a investi M. l'abbé Lyonnet, ce saint prêtre d'une intelligence si rare et d'une si charmante amabilité que les suffrages du public appelaient pourtant au siège de Luçon.

Il faudrait parler aussi des bonnes œuvres du cardinal qui sont sans nombre, de son inépuisable charité pour les pauvres, du dévouement miraculeux dont il fit preuve lors des inondations de 1840, de beaucoup

(1) Il quitta son oncle quelques instants pour entrer chez les Jésuites, en novembre 1842.

(2) On m'apprend qu'il est enfin chanoine titulaire et vicaire général honoraire assistant au conseil.

(1) Madame de Sambucy, mère de M. l'abbé de Sambucy, ancien aumonier du Roi, était la marraine de Maurice de Bonald.

d'autres vertus que sa modestie voudrait cacher dans le secret de Dieu. Mais j'ai peur de tomber dans le genre du panégyrique qui n'est pas le mien ; et M. de Marcellus a prononcé de belles paroles par lesquelles je me résume.

Dans un article nécrologique sur le vicomte de Bonald, il disait : « Les nobles enfants qui lui succèdent vérifient l'oracle : *Generatio rectorum benedicetur*. Oui, la race de cet homme de bien est bénie en eux. Héritiers de ses talents et de ses vertus, ils perpétueront sa gloire. Déjà, la métropole des Gaules, gémissant sous le fléau qui l'accable, trouve dans l'un d'eux un père, un apôtre, une seconde Providence; et c'est à l'ami que je pleure que la ville de Lyon, dans ses infortunes, doit son consolateur, et même plus d'un consolateur. On dirait qu'avec son rang et ses vertus, il a aussi transmis son éloquence, *defunctus adhuc loquitur*. Oui, puis-je m'écrier ici en empruntant les belles paroles de Tacite, son auteur favori, qu'il savait par cœur, oui, tout ce que nous avons aimé, tout ce que nous avons admiré de lui vit encore. »

15 Septembre 1845.

Paris.—Imp. de A. APPERT, passage du Caire, 54.

Biographie du Clergé Contemporain



M. DÉBELAY.

A. Appert Editr Passage du Caire. 54.

M. DÉBELAY,

ÉVÊQUE DE TROYES.

On ne montre pas sa grandeur pour être en une extrémité, mais bien en touchant les deux à la fois, et remplissant tout l'entre-deux.

PASCAL, *Pensées*.

Jean-Marie-Mathias Débelay naquit le 21 février 1800 à Viriat, joli village de la banlieue de Bourg.

Il y a des pauvres parmi les départements comme parmi les hommes. Le département de l'Ain est riche. D'autres n'ont pas donné à l'histoire et à la société un seul nom qui vaille. L'armée lui doit Joubert, Pannetier, Puthod, et d'Allemagne; la magistrature Girod, Brillat-Savarin et Riboud; la science Bichat, Lalande, Richerand et Recamier; les lettres Michaud, encore un Michaud, Lenormand et, sauf erreur, le Jésuitophobe Quinet; l'É-

glise MM. Emery, Bochard, Fournier de la Contamine, Rouph de Varicourt, Depéry et Débelay, et l'admirable sœur Rosalie.

J'abrège considérablement ma liste.

Le père de M. Débelay n'existe plus. Honnête cultivateur, en dehors de l'opulence comme du besoin, se suffisant à lui-même avec son travail et la sagesse de ses désirs, chrétien sincère, de mœurs tranquilles et douces, bienfaisant par nature et par principes, ayant au suprême degré l'intelligence paternelle, un de ces graves et majestueux rois de la famille, tels que la Bible nous les représente en ses chroniques primitives.

Eia, mater, fons amoris. Quelle expression! comme il aimait sa mère celui qui soupira la sublime élégie du *Stabat!* Fontaine d'amour, dit-il; et c'est moins encore que la vérité. On s'habitue à tout, et au bonheur principalement. Or l'habitude, comme le grand air, enlève toujours aux plus délicieux objets quelque chose de leur fraîcheur et de leur parfum. S'il se pouvait que depuis six mille ans, le genre humain n'eût vu qu'une seule fois une seule mère, le siècle qui l'aurait possédée s'élèverait parmi les siècles comme ces colonnes indestructibles du désert qui, à travers des espaces sans limites et les imperceptibles décombres des grandes cités

antiques, fixent naturellement sur elles les regards étonnés du voyageur et absorbent, pour ainsi dire, toutes ses contemplations. C'eût été sans nul doute l'origine d'une idolâtrie nouvelle, exclusive des autres idolâtries, et que la religion de la Vierge, mère de la belle dilection, *mater pulchræ dilectionis*, mère admirable, n'oserait qu'à peine proscrire. Et en effet, les choses même étant ce qu'elles sont, le culte de la mère vient immédiatement après le culte de Dieu, et l'on pourrait dire que ces deux cultes n'en font qu'un. Dans son langage sublime, l'Église appelle Marie *omnipotentia supplex;* sans se confondre pourtant avec l'adoration, les honneurs qu'elle rend à Marie n'en diffèrent pas beaucoup : adoration d'honneur qui s'adresse précisément à la mère par excellence, et, sous son doux patronage, à toutes les mères.

Dire de M. Débelay qu'il écouta les instructions de son père et qu'il n'a point abandonné la loi de sa mère, c'est résumer d'avance cette biographie. Comme le bien aimé des Cantiques, il porte aujourd'hui le diadême dont sa mère l'a couronné. *Prenant le jugement de sa mère, Dieu l'a confirmé en lui*... L'Écriture-Sainte me fournirait encore mille et mille allusions charmantes et pleines de justesse.

Dès qu'il eut terminé son éducation première, il entra au collège de la ville de Bourg, il y fit ses études de latin jusqu'à la quatrième exclusivement.

C'était la grande époque de l'Université. Toute fraîche éclose du cerveau brisé de l'Empereur, elle montrait largement sa compétence et ses modestes ambitions. Ses études se rangeaient alors dans la catégorie des tabacs et autres choses monopolisées. Ce qu'on apprenait en dehors des maisons universitaires, la loi n'eût pas permis de s'en servir et même de le savoir jamais. Pour exercer une profession libérale quelconque, il fallait des grades, pour obtenir les grades des épreuves, et pour subir les épreuves avoir puisé ses moyens dans les dites maisons, à défaut de quoi Bossuet n'eût pas eu le moindre diplôme.

Comment expliquer, je vous prie, et justifier de si exorbitantes prérogatives? Que va faire l'Université? Quel système suivra-t-elle dans la conduite de ses établissements où s'amoncèlent des individus de natures, d'aptitudes, d'inclinations, de vocations changeantes et variées comme les fantaisies d'un ciel malade? Il sortira de ces jeunes hommes, des financiers et des magistrats, des soldats et des prêtres, des agents de toutes sortes pour travailler en sens divers au fonctionnement de la machine sociale.

Cherchez une forme d'éducation tout à la fois une et multiple qui réponde exactement aux besoins généraux sans choquer et briser les tendances particulières. Si la chose est possible, on l'a dit; mais elle est à trouver, et une expérience malheureuse de quarante ans donne lieu de penser qu'en effet vous ne la trouverez point.

Et voyez plutôt. A l'époque dont il s'agit, l'Université adoptait la discipline militaire. Les élèves portaient à peu de chose près les mêmes uniformes que l'armée. Le tambour annonçait les exercices, etc., etc. Rien de mieux pour les élèves qui se destinaient à la vie des camps, et qui étaient en bon nombre, je l'avoue. Mais voici le mal : une règle ainsi faite ne convient ni au magistrat, ni aux autres, ni surtout au prêtre. Loin de là ; elle les pousse violemment au rebours de leurs instincts paisibles et méditatifs, elle les abuse quelquefois, par la fatale magie de l'exemple et de l'imitation, sur la réalité providentielle de leur avenir, les existences se déplacent, et quoi de plus effroyable qu'une existence déplacée! J'en sais bien long sur ce sujet.

On dit que l'espèce alléguée ci-dessus ne s'applique pas rigoureusement à mes observations, et que dans une question absolue un fait isolé prouve peu de chose. Voudrais-je donc autant de corporations en-

seignantes qu'il y a de vocations possibles? En vérité, je suis bien absurde. Mais indépendamment des formes matérielles qui subdivisent à l'infini les professions ou états, je distingue sur une échelle supérieure les caractères moraux qui se fractionnent beaucoup moins et classeraient peut-être la jeunesse étudiante en deux sections : l'une composée des sujets qui se destinent aux fonctions saintes et austères, l'autre de ceux qui doivent embrasser un genre de vie différent; la première où se rangeraient les aspirants à la prêtrise, à la magistrature, à l'art *divin* de la médecine, à l'enseignement et aux carrières administratives. Eh! le grand mal vraiment, qu'il y eût des établissements spéciaux pour chacune de ces vocations! Si l'éducation se bornait à l'étude des langues, je comprendrais le mélange; elles sont d'une utilité presque égale pour tous. L'étude des langues et des autres sciences positives ne forme évidemment qu'une modique partie de l'éducation; c'est l'étude de la morale et l'exercice de la conscience qui en fait l'âme et la principale base. Dût-on mépriser mes réclamations comme étant de nul prix en ce qui touche les vocations étrangères à l'état sacerdotal, qu'il faudrait encore les admettre pour celui-ci. Du reste, c'est assez discourir, je re-

tourne à M. Débelay et le félicite des heureux événements que dénouèrent pour lui la difficulté.

Napoléon tombe, et avec lui la voix des tambours et les boutons d'uniforme frappés à l'effigie de l'aigle impériale, et, jusqu'à un certain point, la tyrannie universitaire. Chacun devient libre de sa vocation. De pieuses maisons s'élèvent sur tous les points de la France, où les jeunes gens qui aspirent au service des autels trouvent un asile et une éducation sensée. M. Débelay se rend à Meximieux et continue ses études sous la direction de M. l'abbé Ruivet. — M. Ruivet, déja nommé dans les notices de MM. Devie et Delacroix d'Azolette, avait fondé une institution du genre de celles que je définissais tout à l'heure et qui fut bientôt une des plus florissantes du diocèse de Lyon.

La vocation de M. Débelay se fit connaître de bonne heure. Ainsi disait-il, dès le berceau et les lisières : *je serai prêtre*, et, avec ce délicieux accent d'orgueil qu'elles seules possèdent, sa mère disait aux amis de la famille : *mon fils veut devenir prêtre*. Il avait dès lors assez d'inclinations pieuses pour justifier une telle espérance, et assez de vive franchise pour ne pas faire craindre qu'elle se réalisât. Sans manifester des répugnances bruyantes pour le régime du collége, il en éprouvait néanmoins de très profondes, et ce fut une nouvelle bien douce à son cœur que celle qui lui apprit la révolution universitaire. — J'appelle ainsi les modifications subitement introduites dans le corps enseignant. A l'heure même, il part et gagne à grandes journées l'établissement de Meximieux.

Les succès qu'il obtenait au collège, il les obtint et en plus large mesure chez M. l'abbé Ruivet. Il s'était fait, pour ainsi dire, le propriétaire exclusif de la première place. Charmante iniquité, dont ses confrères se plaignaient un peu en l'admirant beaucoup et qu'il n'a pas cessé de commettre en tout et partout jusqu'à l'heure qu'il est.

Sa seconde terminée, il entra au séminaire de l'Argentière et fit partie du grand cours de rhétorique, Là, sous la conduite d'un professeur distingué (1), le cardinal Fesch avait réuni l'élite des trois départements qui formaient alors le diocèse de Lyon.

Le nouveau venu s'annonçait magnifiquement. Tous les yeux étaient fixés sur lui. Les rivaux frémissaient d'aise et d'impatience, de frayeur et d'audace. En ces temps là, l'honneur classique vivait encore. Le grand Condé, pour avoir dit qu'il préférait ses lauriers de rhétorique aux palmes de Lens et de Rocroi, ne prenait pas la physionomie appitoyante d'un crétin; il y avait la religion du Parnasse, ou du moins il en demeurait quelque chose sur les ruines à jamais lamentables des corporations enseignantes. C'était un évènement que d'entrer ainsi en joute. Il s'agissait d'un nom glorieux à soutenir, pesant fardeau, comme on l'a très bien dit, que M. Débelay ramassa d'une main sûre et qui ne fit pas fléchir ses jeunes épaules. Platée valait Marathon, l'Argentière valut Meximieux, et l'élève

(1) C'était M. Durosier, actuellement curé de St-Pierre de Lyon, homme distingué sous tous les rapports.

de M. Bochard ne démentit aucunement celui de M. Ruivet.

Ici la scène change : à la belle littérature succède l'austère philosophie. Une mémoire heureuse, une imagination brillante, une conception prompte et hardie, telles sont les qualités du rhétoricien. Il faut de plus au philosophe un jugement droit et rigoureux, une parfaite économie de paroles et d'idées, une sagacité rare, des formules positives, le courage et le talent nécessaires pour trouver dans une sèche combinaison logique plus de charmes réels que l'éloquence opulente de Cicéron et la divine poésie de Virgile et d'Homère n'en présentèrent jamais à son esprit.

Ce qu'il avait fait en rhétorique, M. Débelay le fit encore. Il répondit à l'attente générale, et montra victorieusement que, chez les hommes bien constitués, une puissance appelle et engendre toutes les autres, loin de les exclure.

J'ai besoin de m'expliquer. Si variées et nombreuses que soient leurs dénominations spécifiques, les facultés de l'intelligence se réduisent en définitive à une seule, je veux dire à l'intelligence elle-même dont elles ne sont absolument que les attributs constitutifs, et les manières d'être relatives.

Du matin au soir, vous entendrez dire d'un homme qu'il a l'imagination ravissante et le jugement nul. C'est une grande sottise, car c'est dire

que l'intelligence existe ou n'existe pas selon la nature et la conformation des idées qui se placent en face d'elle. Et d'ailleurs, à moins d'en faire une de ces impressions mécaniques dont les brutes elles-mêmes sont frappées à la vue des phénomènes matériels comme l'est un miroir par les figures qu'il reproduit, il faut reconnaître que l'imagination touche de près au jugement; elle discute les choses et juge les rapports qui les unissent et les vivifient; sa logique, pour préférer certaines régions et se parer des formes les plus séduisantes du langage, n'en est pas moins de la logique. Où trouverez-vous des hommes de grande imagination qui n'aient pas été par celà même des hommes de grand jugement? Homère, Ossian, Dante, le Tasse, lord Byron; etc., certes, c'étaient là de grandes imaginations.

Mais à quoi bon cette demi-thèse bâtie sur la pointe d'une aiguille? Le voici : Avant de dévoyer les jeunes gens par le cœur, on les démoralise souvent par l'esprit; on gâte le vocabulaire pour confondre les idées, et, si le temps l'avait permis, j'aurais pu suivre pied à pied les abus jusqu'au dénouement fatal. Sur ces indications toutes simples, les jeunes gens comprendront, je l'espère, où veulent les mener toutes ces définitions malfaisantes.

Du reste, je suis heureux d'ajouter, et la transi-

tion se présente naturellement, que M. Débelay confirma par son fait l'exactitude de mes observations M. Débelay fut aussi bon philosophe que rhétoricien ; il se maintint à la première place parmi ses nouveaux confrères. Et c'est ainsi qu'à la fin de l'année, sur cent élèves et plus qui suivaient le même cours, il fut choisi pour soutenir une thèse publique et solennelle de philosophie. On se rappelle M. Cœur. Comme lui, M. Débelay fit admirer sa présence d'esprit, son élocution vive et colorée, la justesse et la lucidité de ses réponses. Des applaudissements réitérés éclatèrent dans la salle ; et ses brillants adversaires par le fait même de leur intrépidité merveilleuse et de leurs exploits ne firent vraiment qu'agrandir et constater son triomphe.

L'année suivante, il se rendit au séminaire d'Alix pour y suivre un cours d'éloquence sacrée. C'était encore une institution fondée par M. Bochard, et qui devrait exister dans tous les diocèses. Quelques évêques l'ont pensé; la plupart ne s'en soucient guère. Aussi voyez comme il nous pleut des Bossuets! Si le prêtre d'aujourd'hui n'est pas éloquent, il n'est rien. On lit des romans, on méprise les ouvrages sérieux et surtout ceux de religion. Et d'ailleurs le prêtre n'écrit pas; il parle, il doit parler du moins. Ses instructions arrivent au peuple par la chaire, uniquement par là, presque uniquement. Or, cette obligation première et fondamentale est celle dont personne ne s'occupe. Avant de pronon-

cer un discours dans une église, le séminariste avait débité à peine deux amplifications commandées au réfectoire du séminaire et subi le jugement d'un directeur pareillement expérimenté. Il avait plus souvent répété ses leçons d'écolier. C'est la seule impression qui lui reste de ses études. Il apprend deux ou trois phrases maraudées çà et là et récite sa leçon. Voilà tout. Et l'on demande pourquoi plus de prédicateurs! Que dirai-je? vous citez à tort et à travers les passages des Pères, que vous n'avez jamais lus ni vus; vous croyez toucher au ciel pour avoir détourné de la bibliothèque des prédicateurs trois divisions banales, vous nous traitez comme des machines à écouter et des imbéciles qui prendront des sons pour des choses... N. B. Soit dit sans préjudice des exceptions, si la religion de Jésus-Christ pouvait périr, je crois fermement que l'éloquence sacrée contemporaine l'aurait tuée.

Sous la conduite de M. l'abbé Muron et moyennant ses excellentes dispositions personnelles, M. Débelay comprit beaucoup mieux la vie sacerdotale, et s'y prépara en conséquence. Feuilleter les écrits des apologistes, les méditer, les analyser, en confier des extraits à sa mémoire, comparer les anciens et les modernes, lutter lui-même avec les uns et les autres selon ses forces, tel était le but de l'institution et celui qu'il eut à cœur de poursuivre. Il y réussit comme en toutes choses. M. Muron l'aimait

pour son heureux caractère, son assiduité, son zèle, et ses efforts constants; il conçut pour ses talents une haute estime, il en fit son ami et le dépositaire de ses plus intimes pensées, il annonça dès-lors les destinées qui l'attendaient Hélas! au jour du sacre, M. Muiron n'était pas dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont. Ces belles et riches natures s'usent toujours vîte, l'âme dévore son vêtement dès qu'elle l'a touché: Raphael avait trente-sept ans, Pascal trente-neuf...

Il a été dit précédemment que M Débelay, comme beaucoup d'autres, manifestait dès son plus bas âge, des dispositions raisonnables pour l'état ecclésiastique. Je n'ai pas dit qu'il mît en montre sa vocation. Jusqu'à la fin du cours d'éloquence, il avait réfléchi, examiné, prié. Il entendit alors la voix de Dieu, et il vint.

Il entra au séminaire de Saint-Irenée. Et là, s'écrie mon correspondant. .... tout parle à son cœur. Il est émerveillé de tout ce qu'il voit : des docteurs généreux et sages qui vont l'initier à la science des âmes, une assemblée de jeunes hommes qui, sous les chaudes inspirations de la grace, préparent leurs sandales et leurs besaces d'indigents et partiront à la merci de la providence et des anthropophages pour évangéliser l'Amérique, l'Océanie, les Indes, la Chine, le Japon, que sais-je? Magnifique spectacle! Il a senti dans son cœur l'étincelle sacrée qui fait l'apôtre, il veut l'être.... « Un moment, pieux lévite, continue l'aimable « homme. Modérez votre ardeur. Le ciel a d'autres

« vues sur vous. Étudiez.... » la théologie d'abord. C'est à quoi M. Débelay s'arrêta.

La théologie n'a pas besoin de mes éloges. Théologie veut dire : *Science de Dieu*, et par ampliation, des choses de Dieu. Ainsi l'entendaient les Pères, et les savants génies de nos grandes époques ecclésiastiques très justement appelés théologiens. Mais comme toutes les belles idées, celle-ci a fait naître des contrefaçons. L'intérêt et la sottise s'en étant mêlés, on vit surgir de toutes parts des figures problématiques et plissées, lesquelles s'annoncèrent impérieusement comme la lignée directe des anciens. Théologiens nouveaux. Sous ce prétexte que les besoins intellectuels et moraux se modifient constamment avec les formes sociales, ils répudièrent la démonstration simple et lumineuse des dogmes et des vertus pratiques. En réalité, c'était par dépit de n'y pouvoir atteindre. Le sophisme prit la place de l'exposition raisonnée. Ils en conviennent eux-mêmes, et ils allèguent la nécessité d'écraser les hérétiques sous leurs propres armes. Cercle vicieux de mauvaise foi. Les sophistications qu'ils appellent théologiques ont produit la plupart des hérésies, elles n'en sauraient déjouer une seule. Il y a un grand mal qui est d'exagérer la loi de Dieu, puisqu'on la rend ainsi odieuse et ridicule. Les

faux théologiens l'ont fait. Toujours entraînés par les subtilités et l'orgueil, ils ont confondu sciemment leurs visions avec les préceptes, interpolé dans l'Évangile des articles de morale et de foi, non moins monstrueux par le nombre que par la folie. Ces excès indignèrent les hommes honnêtes et clairvoyants; des réclamations se firent entendre; loin d'y prêter l'oreille, la néo-théologie s'indigna plus fort. De là mille disputes par suite desquelles les réclamants sont anathématisés comme hérétiques; ces derniers ne maîtrisent point assez leur aigreur; en combattant l'excès ils blessent le fond, et l'hérésie se déclare effectivement. Ainsi est-il du système général. Dans l'application partielle, c'est quelque chose de pire. Certes, Dieu veille sur le sacerdoce, et il prodiguerait plutôt les miracles que d'en laisser tarir la source dans les générations destinées à le perpétuer. Fort heureusement, les séminaires n'enfantent pas beaucoup d'hérésiarques, soit qu'il y manque l'étoffe nécessaire ou pur effet de la nature soutenue par la grace. Mais si un homme du monde, avec sa belle bonne foi et sa naïve simplicité s'avisait d'entrer dans une classe de théologie du XIX[e] siècle (je parle de la France) que deviendrait-il? quelle couleur aurait-il prise en sortant? On frémit d'y songer. Des jeunes hommes de vingt à vingt-

cinq ans, vêtus d'une soutane, rangés sur des bancs autour d'une chaire, se levant à tour de rôle pour réciter deux ou trois pages d'un traité de M. Bouvier tout au plus; un professeur, permettez-moi le mot, un professeur, le livre en main; suivant des yeux les lignes à réciter pour surprendre un mot que l'élève ait oublié ou changé, lisant après la thèse dite, les formules d'objections qui se trouvent au bas, et fonctionnant à l'égard des réponses comme il faisait par devers la thèse; et deux heures, et chaque jour, et chaque année, et tout le temps du séminaire se passant ainsi .. à moins qu'un esprit plus indépendant ne se rencontre parmi ces automates sans moteur et n'ajoute aux objections du livre; alors on répond qu'il est un sot, qu'il faut avoir la simplicité de la colombe, que N. S. Jésus-Christ ne faisait point d'objections, et la Sainte Vierge non plus, et M. Olier non plus; ou plutôt on ne lui répond point, et, en tout cas, on le met à la porte. Brave homme du monde, allez-vous-en bien vite, surtout n'en dites rien à vos petits enfants; que votre théologie soit, et qu'elle soit toute de les aimer, avec leur mère, et le bon Dieu, et son Église catholique.

Un moment, dit encore mon correspondant, tous les séminaires ne font pas si piteuse figure; on

trouve des théologiens savants. D'accord, et j'ai vu sur des enseignes de la foire quelque chose d'analogue. J'y crois ; où sont-ils? — A Lyon. — Fort bien. Leur nom, s'il vous plait? — *Motus.* — Bien ! soyons franc. J'aime beaucoup M. Débelay, s'il était une qualité qu'il n'eût point, j'en conviendrais difficilement par respect pour tant d'autres qu'il a ; les beaux caractères passionnent ainsi et réduisent à commettre de douces injustices et même à s'en glorifier. Dirai-je la vérité? Est-ce la faute de M. Débelay s'il a puisé en lui-même, n'ayant pu les obtenir des autres, cette connaissance exacte de la religion, ces principes solides et fixes, cette morale simple et pure, cette largeur d'esprit dans le ressort des idées humaines et libres, cette sainte et suave austérité dans le domaine inviolable de la foi et du devoir, cette grâce merveilleuse et toute-puissante de la parole évangélique, ce don supérieur et inexprimable, vertu de la vie, esprit de conseil et de prudence, d'intelligence et de force, esprit de Dieu. Eh ! mon cher frère, vous n'osez dire que les théologiens ont donné à M. Fayet l'art de faire des mandements admirables, à M. Clausel de Montals le secret de son courage et de ses apostoliques excentricités, à M. Berteaud son opulente imagination et cette sorte d'universalité scientifique qui le

distingue, et, encore un coup, à M. Lacordaire son éloquence inouie. Montrez-moi le théologien de profession qui possède, dans un degré quelconque, ces qualités diverses, et qui puisse, par conséquent, es communiquer à d'autres. Sans doute, on donne souvent les notions préliminaires d'une science que d'ailleurs on n'a point approfondie, et le premier maître de Newton faisait tout juste en arithmétique les quatre règles ; mais, plus il est vrai que le maître ignorait beaucoup et savait mal, plus le génie de Newton va nous stupéfier ; et plus M. Débelay trouva de théologiens sur sa route au début de la théologie, plus j'admire qu'il ait conservé pures et agrandi ses facultés précieuses. Lorsque s'élevèrent à l'improviste mes réclamations, il y a quatre ou cinq ans, il arriva ce qui arrive toujours : la vérité fit mal aux yeux des enfants de la nuit. J'essuyai nécessairement une opposition vive et presque générale. Tout au moins, m'accusaient-ils d'erreur grossière et de calomnie. A l'heure qu'il est, je le sais, on se rapproche de moi, parce qu'on a lu et vu, et médité ; plusieurs même déplorent ce que j'ai déploré ; ils le confessent assez volontiers, et prennent publiquement des résolutions courageuses ; donc, nous pourrons bientôt contempler sur la poitrine des

prêtres le signe divin *doctrina*, et nous aurons enfin des prédicateurs, et le reste (1).

Chose ravissante : M. Débelay, quelle que fût sa capacité, obtint l'estime de ses supérieurs, et à tel point que, dès sa seconde année de théologie, des théologiens le nommèrent conférencier ou répétiteur; c'est un office burlesque par le fait, mais important et difficile dans le principe et la réalité; ou, pour parler plus clairement, c'est une institution créée pour le bien, mais exploitée pour autre chose; je l'ai prouvé en maintes occasions. M. Débelay fut conférencier jusqu'à sa sortie du séminaire, et s'acquitta de l'office susdit avec une distinction que son zèle seul pouvait surpasser, « car souvent on aimait mieux l'entendre que certains de ses maîtres dont l'idée, quoique profonde et savante vraisemblablement, n'était jamais assez nette (1). »

Après les examens d'usage (sauf erreur, car les conférenciers, dans les séminaires d'aujourd'hui, n'en subissent jamais), il reçut la tonsure, les moindres, le sous-diaconat et le diaconat, des mains de M. de Mons, archevêque d'Avignon. Mais, lorsqu'on lui offrit la prêtrise, il demanda quelques délais; et

(1) J'entends bien qu'on n'abusera pas de ces observations un peu sévères pour mépriser la saine théologie et renouveler les burlesques réquisitoires de M. Michelet contre l'ignorance du clergé. Il faut toujours faire la part des exceptions qui sont imposantes, et reconnaître que l'éducation cléricale, avec ses défauts, l'emporte encore sur tous les autres systèmes d'éducation contemporaine.

(1) Tiré d'une lettre qui m'est adressée par un de ses anciens condisciples.

voici pourquoi : les missions étaient toujours le grand rêve et l'ambition de sa vie ; en promettant à l'évêque l'obéissance et la révérence, il s'obligeait à suivre filialement, sinon aveuglément, les volontés et même les désirs raisonnables de l'évêque; une fois prêtre, il lui faudrait à cet égard un assentiment et un suffrage exprès pour quitter son diocèse de droit au profit des nations idolâtres. L'obtiendra-t-il? *Dans le doute,* dit Pythagore, *abstiens-toi.* Il suivit le précepte, et cela sur l'avis de M. l'abbé Langlois, supérieur actuel des missions étrangères.

Or, les évènements sont quelquefois plus forts que la volonté de l'homme, et la Providence est plus forte encore que les évènements qu'elle dirige et fait concourir à ses adorables fins. Par suite du concordat de 1817-1822, le département de l'Ain fut distrait, comme on le sait, de la juridiction ecclésiastique de Lyon, et le diocèse de Belley reconstitué. M. Devie avait besoin de sujets; il n'était pas homme à se dessaisir des meilleurs et des plus capables. En passant à Lyon, il visite le séminaire et surtout les siens; il leur dit ses espérances. Personne ne manquera donc à l'appel du bon pasteur; aucune brebis, si ce n'est la plus chère, car sur un autre point, M. Depéry s'arrachait à l'amour et aux touchantes instances du vénérable M. de Solles et du clergé de Chambéry.

Or, il y eut une conférence de longue durée entre le vénérable évêque et le jeune diacre. Les paroles qui sont échangées en pareil cas, ces douces

effusions, ces angéliques résistances de la soumission combattues par l'autorité qui supplie, ces perpétuelles oscillations de la volonté qui bercent délicieusement le cœur et l'emplissent aussi d'un indéfinissable malaise, ces confidences timides, cette naïve et généreuse diplomatie, ce dernier trait de lumière qui éclate et jaillit subitement, et abîme, pour ainsi dire, dans une éblouissante unité, toutes les soumissions et toutes les puissances, nul ne comprendra tant de souffrance et de bonheur s'il ne les a lui-même éprouvés.

Un jeune.... diacre, qui n'est pas M. Débelay, pourrait comme lui raconter des choses inconnues à beaucoup d'autres. L'injustice des hommes, depuis un temps bien long, bien long, l'a détourné de ses voies sans éteindre ni apaiser la soif brûlante qui fait soupirer son âme après les fontaines des eaux. Aux hommes ont succédé des hommes encore, mais plus justes que les premiers n'étaient injustes. Un pasteur, en arrivant dans son bercail, vit qu'une brebis lui manquait et voulut en savoir la cause; il l'apprit et il pleura, et il se mit à chercher cette pauvre centième qui était perdue, et il l'eut bientôt retrouvée; mais, comme elle se croyait abandonnée à jamais, elle avait cultivé la solitude, et la solitude lui donnait un abri, une paix

inaltérable et de doux paturages ; elle l'aimait comme sa compagne fidèle et dévouée des mauvais jours. Frappée d'épouvante au souvenir des régions pernicieuses qu'elle habita jadis, elle entendit avec une affectueuse vénération la voix divine du pasteur ; mais il ne put la mettre sur ses épaules en *se réjouissant et en disant : Réjouissez-vous avec moi, parce que j'ai trouvé ma brebis qui était perdue.* Qui sait ? ce bon pasteur, ce bon évêque, se réjouira un jour peut-être, un jour qui n'est pas éloigné ; sa sollicitude ne s'épuisera point ; il a mis toute son âme sous les yeux du jeune diacre, comme le faisait M. Devie, et mieux encore, et tout son cœur dans son cœur. Mêmes instances, mêmes luttes de douceur et de reconnaissance, même immolation sublime d'une part, et, de l'autre mêmes vicissitudes d'acquiescements et de persistance. La lumière viendra ; elle viendra du pasteur lui-même qui la possède dans sa plénitude, et l'autorité en triomphant, la résistance en acceptant son triomphe, toutes deux ne formeront plus qu'une seule pensée et une seule voix pour bénir la victoire et en profiter ; toutes deux auront vaincu.

C'est ce qui arriva lors de l'entrevue de M. Devie et de M. Débelay ; plus le jeune diacre soutenait sa thèse chaleureusement, plus l'évêque appréciait son

énergie sainte et la sincérité de ses intentions, de sorte qu'il faisait de ses raisonnements même des armes contre lui. *J'ai des vues sur vous,* dit-il enfin; et, peu de jours après, il le nomma professeur de rhétorique au séminaire de Meximieux, à mille et mille lieues de la Chine et du Maduré.

Sans savoir bien au juste quelles furent les motifs allégués par M. Devie dans la conférence ci-dessus, j'incline fort à supposer celui-ci : Convertir les Chinois et autres nations païennes est fort bien, d'autant mieux que l'on y perd ses os presque toujours avant d'avoir pu lire d'un bout à l'autre la première question du catéchisme. Si, en partant pour ces plages dévorantes, vous ne laissiez derrière vous que des Européens, et même des Français parfaitement convertis, ce serait encore mieux. Les choses ne se passent point ainsi; l'irréligion multiplie parmi nous ses ravages comme à nulle autre époque; les rangs du sacerdoce catholique sont affreusement clairsemés; le plus grand nombre des diocèses ne peut suffire à pourvoir que les deux tiers de ses succursales. Convient-il de bâtir une maison à son voisin, lorsqu'on n'en a qu'une qui s'écroule? Eh! mon ami, des Chinois, il y en a partout. Allez à Meximieux, je vous en promets une vingtaine, et à Nantua des caravanes, et à Troyes en Champagne... mais, c'est aller trop vite.

En dépit de ces réflexions, qui ont leur poids, les Missions étrangères vivent et vivront ; le bien qu'elles ont produit et qu'elles produisent quotidiennement déjoue la plus épineuse critique. Loin de moi la pensée de blâmer une aussi belle institution. Quelle est celle qui, à certains égards, ne donne pas quelque prise à la discussion ?

Quoi qu'il en soit, M. Débelay devint professeur de rhétorique. N'ayant pas du tout la fantaisie de peindre au vif le professeur-type, et par cette raison d'ailleurs que je crois l'avoir fait dans ma notice sur M. Parisis, qu'il me suffise, pour l'honneur de M. Débelay, d'indiquer les noms de ses principaux élèves : MM. Martin, aujourd'hui son grand-vicaire à Troyes, Maître-Pierre, provincial des Pères Maristes, Jublard, professeur de rhétorique au petit séminaire de Lyon, le docteur Simon, célèbre médecin (homœopathe, si je ne me trompe), de la faculté de Paris, etc., etc,

Bref, M. Débelay resta deux années entières dans cette position bienheureuse ou lamentable, suivant qu'on voudra l'examiner ou à la manière des Poret, Lejay, Rapin, Vannière, de tous ces vieux professeurs, ou comme font les gens qui s'intitulent marchands de latin et de grec, et, grace pour le mot, *de soupe*.

Je suis bien sûr qu'il se rangeait dans la première catégorie ; toutefois le ministère paroissial lui souriait davantage, il désirait un autre poste, et

M. Devie le nomma vicaire de M. de Menthon, à Nantua.

Le jeune vicaire fut apprécié dès l'abord. Une belle réputation l'avait précédé, il la justifia pleinement, comme à l'ordinaire. Les grandes villes présentent plus de difficultés que les campagnes et beaucoup moins que les petites villes. Il y a, dans les petites villes, toutes les mesquineries horripilantes de celles-ci, et toutes les mesquines énormités de celles-là, plus ce je ne sais quoi de subtil et d'ampoulé qui résulte du mélange. On y méprise comme une hypocrisie salariée la vertu qui paraît; celle qui se voile et cherche le secret de Dieu, on la nie. Janus n'aurait pas assez de ses deux visages pour faire face à tant d'exigences tyranniques. On y vit en famille, mais en famille désunie, l'œil constamment éveillé sur la conduite de son voisin. Les passions, renfermées dans un horizon fort rétréci et fièvreux, bouillonnent, s'amoncèlent, se tordent, s'étranglent l'une l'autre en pétillant et craquant d'un ton misérable. Tout habitant de petite ville est un sacristain, c'est-à-dire qu'il prend souci des choses d'église, comme les dignes officiers de ce nom, et les passe toutes au tamis de ses hargneuses critiques, depuis le tabernacle jusqu'à l'époussetoir de la balayeuse, depuis le porte-bannière et la quê-

teuse de chaises jusqu'à M. le curé inclusivement et principalement. Qu'est-ce que M. le Curé? son origine? son train de vie intérieur? ce qu'il mange à dîner? sa servante? le prix du drap dont il se fait des soutanes? le prix de ses sermons? Rarement il prêche bien, jamais sans qu'aussitôt l'on ait découvert dans son discours des allusions personnelles et blessantes. S'il aime la solitude, c'est un homme fier; il se communique, et voilà qu'on l'accuse ou de fréquenter par préférence les gens riches, nouvelle espèce de fierté, ou d'avilir la dignité de son ministère en s'adonnant aux classes inférieures. Je n'achève pas le tableau. Pour soutenir une position pareille, il faut de grandes vertus et de grandes forces, prudence et discernement, douceur et fermeté, courage et discrétion, honnêteté parfaite, conscience pure et inviolable. Moyennant ces dispositions et d'autres encore, M. Débelay gagna bientôt l'estime et l'affection de ses paroissiens et

Si quâ dextrâ mœnia Trojæ
Defendi possent, etiam hâc defensa fuissent.

Il fit perdre autant que possible à Nantua ses maladies de petite ville.

En cette occasion, qui dit curé dit vicaire. M. Débelay fut vicaire d'abord, il deviendra curé. Mais il y eut un intervalle. Après un vicariat de dix mois,

M Devie, sur la demande du conseil d'arrondissement, l'appela comme principal au collège de Nantua.

Ce collège était dirigé avant la Révolution par les Joséphistes, et aux débuts de l'Empire par quelques ecclésiastiques savants et dévoués; il florissait alors. Plus tard, des accidents fâcheux l'entraînèrent sensiblement à sa ruine. M. Débelay y trouva treize pensionnaires, il laissa quatre-vingts pensionnaires, et lui rendit à tous égards l'éclat de ses anciens jours. L'Évangile nous retrace en quelques peintures admirables la vraie physionomie du bon instituteur, et ce fut le modèle que M. Débelay se proposa constamment. *Jesu præceptor*, s'écrient les dix lepreux, *miserere nostri*; voilà le grand-maître. *Præceptor*, disent les apôtres, *per totam noctem laborantes*, *nihil cepimus... Præceptor, perimus... Præceptor*, *bonum est nos hic esse..... præceptor, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem demonia... præceptor*, *quandò hæc erunt?* Ces pauvres jeunes hommes, déjà gangrenés par le contact impur du monde, ou menacés de l'être, vont au-devant de l'instituteur et lèvent la voix en disant : Nous périssons. Et dès qu'il les voit, il dit : Allez, montrez-vous aux prêtres, connaissez la religion, vous l'aimerez, et, de lui-même, cet amour

vous assainira le cœur, et vous fortifiera l'esprit; il fécondera vos travaux, il dévoilera pour toujours à vos yeux l'imposture délirante des docteurs de l'enfer qui veulent vous éblouir par de vaines subtilités et de vains prodiges. — *Précepteur, quand ces choses seront-elles?* — *Levez les yeux.* Et ils disent: *Il nous est bon d'être ici.* Et, comme ils allaient, ils étaient guéris.

Il y a des hommes dont la supériorité se dévoile dans tous les emplois, et de telle sorte qu'une position moindre caractérise persévéramment leur aptitude pour une position plus élevée. M. de Menthon vint à mourir; vieillard vénérable et vénéré, comme je l'ai dit, victime des débauches de la Révolution, l'une des plus saintes reliques de l'ancien clergé, mais dont l'administration curiale n'avait été ni comprise ni heureuse. Qui remplacera M. de Menthon? Tous les regards se portent sur le principal du collège. Il était jeune sans doute, n'ayant guère que vingt-huit ans. « *Mais*, répond ma correspondance, *Pitt, à vingt-trois ans, gouvernait l'Angleterre; Hoche commandait à vingt-cinq ans la cavalerie républicaine sur les bords du Rhin; Bonaparte... Est-ce qu'il serait plus difficile d'être à vingt-huit ans curé de* LA PETITE VILLE *au lac bleu, au ciel écossais?* » Oui, mon cher poète, et beau-

coup plus difficile, à mon avis. Le grand point, c'est la manière de s'y prendre. Et d'ailleurs, Pitt, le général Hoche et Bonaparte avaient passé par les grades préliminaires et fait aussi leurs preuves; Hoche, fils d'un garde de chenils de Louis XV, était, à quatorze ans, palefrenier surnuméraire dans les écuries royales; le noble Pitt fut commis de ministère avant d'aller dormir parmi les rois dans l'église de Westminster; et il vous souvient du lieutenant d'artillerie de Toulon. Au contraire, M. Débelay n'avait été ni curé de canton ni même desservant d'un simple village.—*Mais, dans le siècle où nous sommes, on vieillit de bonne heure, et la voix publique se prononçait unanimement en sa faveur*, et

La vertu n'attend pas le nombre des années,

et le talent non plus, chez certaines natures privilégiées, et *l'avenir a prouvé l'excellence du choix.* —Je partage fort votre avis.

Ici je copie, sans aucune réserve, les notes qui me sont communiquées. Quelle sollicitude, disent-elles, et quelle charité... Du matin au soir, il est ou à l'autel ou dans son confessionnal, ou en chaire, ou au chevet de ses malades (j'admire cette expression : *ses* malades), ou à la tête de ses administrations de bienfaisance. A peine si, chaque année, il prend deux jours de repos pour satisfaire à ses de-

voirs de famille et embrasser son vieux père et sa mère. Il est tout à tous, sans aucune distinction de naissance, de fortune, d'opinions politiques. La ville change de face, pour ainsi dire, en changeant de pasteur. Dès lors se manifeste une sorte de réaction religieuse; on suit plus régulièrement les offices divins et les instructions. Orateur, théologien, administrateur, homme de belles manières et de conversation charmante, il met à profit ses rares et nombreuses qualités pour le bonheur spirituel et temporel du troupeau qui lui fut confié.

L'Église de Nantua, ce magnifique monument d'architecture bizantine, était dans un état de dégradation pitoyable; elle se restaure. A cet effet, le conseil municipal avait voté une allocation de 58,000 francs, payables par quartiers, sur les plus prochains exercices du budget de la ville; mais 1830 arriva, et la somme fut affectée à d'autres objets. La révolution passée (or, elle passa très vite), l'intrépide curé revint à la charge, et le conseil, *quoiqu'en général composé d'hommes nouveaux*, lui alloua, de rechef, une somme qui, surajoutée aux dons des fidèles et aux siens, servit aux premières réparations. En peu de temps, le travail fut terminé; on rendit au monument sa solidité, son caractère, la pureté de ses lignes, son antique majesté. « M. le curé, dit un artiste à M. Débelay, vous voulez nous quitter? — Pourquoi donc? reprend le curé tout surpris. — On fera de vous un évêque, reprit l'artiste; vous savez trop bien arranger les cathédrales. » Ceci est à la date de 1832. La valeur du compliment, la prophétie, j'abandonne le tout à la sagacité de mon lecteur.

Ayant réparé l'édifice dans son ensemble et ses principaux détails, il songea aux moyens de le décorer. Il recourut encore à la générosité des fidèles, qui ne lui fit pas défaut : chacun contribuait à cette nouvelle œuvre suivant sa fortune et sa position. Parmi les présents de toutes sortes qui lui furent envoyés, on distingue un tableau singulièrement remarquable de madame la baronne Girod (de l'Ain). Cette noble dame a choisi dans la vie de saint Amand, fondateur du monastère et de la ville de Nantua, l'une des merveilleuses anecdotes qui composent sa légende, et l'a reproduite sur la toile avec un réel talent d'artiste. Bien qu'étrangère à la paroisse, elle n'a pas voulu l'être au mouvement généreux qui se produisait autour d'elle ; et ce nouveau bienfait lui vaudra sans doute, ainsi que beaucoup d'autres, l'éternelle reconnaissance des populations de l'Ain. — Sur l'invitation du gouvernement ou de M. Débelay, je ne sais, M. Eugène Delacroix composa aussi, pour l'église de Nantua, un martyre de saint Sébastien, emprunté peut-être à celui de Paul Véronèse, et qui ne dément point l'allure proverbiale de son génie rapide et aventureux.

Il faut finir, hélas ! parce qu'il faut écrire trente-six pages, ni plus ni moins, qui ne sont point élastiques. Tant de choses me resteraient à dire ! Avec le concours des autorités municipales, M. Débelay fonde à Nantua un hospice qu'il place sous la direction des bonnes sœurs de saint Joseph. Il fonde de même deux institutions pour la jeunesse, une salle d'asile pour les petits enfants nécessiteux, et une école gratuite pour les enfants d'un âge plus avancé;

il donne à ces derniers la maison, le mobilier, et une somme pour frais d'établissement, s'engage à payer une rente annuelle jusqu'à ce que la ville, appuyant les bons résultats de l'œuvre, juge convenable de l'en dégrever; il la paie encore. Il conserve et renouvelle une association d'ouvriers comprenant plus de sept cents membres, brigue l'honneur d'être lui-même membre honoraire, et y produit quelque chose de cet immense bien que nous voyons journellement se réaliser autour de nous dans des assemblées du même genre.

Dire tous les efforts de sa charité serait dépasser mon cadre, et chose impossible du reste. On les connaît et on les admire généralement. Plusieurs prélats, parmi lesquels nous distinguons M. Donnet, M. Delacroix, M. Devie, etc., etc., firent observer à M. Martin du Nord et au Roi (puisqu'il faut procéder ainsi) que l'administration d'un diocèse conviendrait parfaitement à un homme de cette nature. M. Devie disait qu'IL FERAIT LA GLOIRE DE L'ÉPISCOPAT ET L'HONNEUR DU GOUVERNEMENT QUI LE NOMMERAIT.

D'autre part il était question d'envoyer M. Débelay dans les missions lointaines, avec le titre de vicaire apostolique.

Le gouvernement comprit qu'il importait à l'Église et à lui-même de ne point différer son choix.

Sur ces entrefaites, M. Seguin des Hons vint à mourir, après une longue carrière toute pleine de vertus paisibles. M. Débelay fut nommé à sa place; excellente nomination, fort applaudie universellement. « Nous croyons, dit *le Réveil de*

l'Ain, feuille peu catholique, nous croyons que le gouvernement a fait un excellent choix. Le nouvel évêque portera, dans le diocèse qu'il est appelé à administrer, la modération et la tolérance alliées à une grande fermeté dans les principes religieux, et à une grande appréciation des hommes et des choses. M. Débelay emporte le regret de notre population et l'estime de tous les hommes qui l'ont connu. »

En témoignage de leurs sentiments, les autorités de Nantua rédigèrent une supplique à M. Devie pour obtenir que le frère du futur évêque de Troyes, son vicaire depuis dix ans, lui succédât comme curé. Noble et intelligente démarche, qui fut couronnée d'un plein succès. M. Denis Débelay continua son aîné; je n'ajoute rien.

Le curé de Nantua vient à Paris, et fait ses informations à l'aide de MM. Ravinet, vicaire-général, et Morey, vicaire de Saint-Philippe du Roule. Grégoire XVI le proclame dans un même consistoire avec les évêques de Montauban et de Séez; il est sacré le 17 mars 1844 par M. Affre, assisté de MM. Bonamie et de Forbin-Janson, en présence d'une foule nombreuse, où se trouvaient MM. Girod (de l'Ain), Sauzet, plusieurs députés de l'Aube, de l'Ain et de la Loire, le procureur du roi de Nantua, M. Servant de Soigny, etc., etc.; il y manquait seulement son éternel ami de cœur, l'un des plus illustres avocats du midi et l'homme le plus spirituel comme le meilleur du monde, M Béatrix. — C'est le père du jeune officier de ce nom, qui vient de trouver une mort si glorieuse sur les rives d'Afrique.

Huit jours après, M. Débelay se rendait dans son diocèse : et à la date du 24 novembre 1845, on m'écrit :

Monsieur,

Le diocèse de Troyes avait un peu souffert pendant les dernières années de Monseigneur de Séguin Deshons. Les infirmités de cet évêque, d'ailleurs si digne de vénération par sa piété et ses abondantes aumônes, ne lui avaient pas permis d'apporter dans son administration cette surveillance continuelle, cette activité qui sont si désirables dans un évêque. Les visites canoniques ne pouvaient plus avoir lieu. Le bien se faisait; mais non pas avec ce succès qu'on aurait pu obtenir, si le bon prélat n'avait pas été dans l'impossibilité de faire tout ce qu'il souhaitait lui-même.

Monseigneur Débelay est venu, je ne dirai pas, réparer le mal, loin de moi la pensée de calomnier un diocèse dont je respecte le clergé, mais enfin soutenir le bien qui existait déjà, l'augmenter, et remédier aux petits abus qui avaient pu s'introduire.

Il n'y a pas encore deux ans qu'il est à la tête de ce diocèse, et déjà il l'a visité deux fois, examinant tout, pesant tout avec une sage circonspection, mêlant la douceur à la fermeté, faisant entendre partout sa voix évangélique, annonçant lui-même les vérités du salut aux peuples avides de l'entendre, accueillant avec bonté tous ceux qui désiraient l'entretenir; et le bien qu'il a opéré sous ce rapport est incalculable. Les sentiments de la foi se sont ranimés dans plusieurs paroisses où ils n'étaient que trop affaiblis depuis longtemps.

Le grand et le petit séminaire ont ressenti les heureuses influences de son administration, tant pour le spirituel que pour le temporel. Il veille par lui-même sur ces deux établissements, sur lesquels repose l'avenir du diocèse. Il interroge les jeunes lévites, il les encourage; il prend un grand soin d'y faire régner la piété, la régularité et l'esprit de recueillement. Le petit séminaire n'avait pas de chapelle suffisante à ses besoins, M. Débelay a

jeté, dès l'année dernière, les fondements d'une nouvelle chapelle, et elle sera bientôt achevée, chapelle gothique, dans le style noble et pur du XIIIe siècle.

Le diocèse de Troyes n'avait plus de prêtres auxiliaires depuis 1830, et n'avait jamais eu de maison de retraite pour les prêtres infirmes. Le nouveau prélat a trouvé le moyen de réunir un certain nombre de prêtres, qui en cas de besoin peuvent suppléer à l'absence des pasteurs ou les aider dans leur ministère. Ce nombre s'augmentera tous les ans. Les prêtres infirmes ne seront plus exposés à se trouver sans asyle dans leurs derniers jours. Je dois rendre cette justice au clergé de Troyes qu'il s'est empressé de concourir à cette double bonne œuvre, en s'imposant des sacrifices, et je n'ai pas besoin de vous dire que le prélat a donné l'exemple par ses abondantes aumônes, sans préjudice de celles qu'il verse continuellement dans le sein des pauvres.

Les communautés religieuses, qui sont assez nombreuses à Troyes et dans le diocèse, sont aussi l'objet de la sollicitude spéciale de Monseigneur Débelay. Il leur porte un intérêt paternel. Il s'applique avec le plus grand soin à y maintenir la ferveur et l'observance des règles primitives. Car il n'est pas du nombre de ceux qui croient devoir tout changer, tout innover. Il est convaincu de cette grande vérité constatée par l'expérience, qu'un institut religieux n'est jamais meilleur que lorsqu'il conserve son esprit primitif ou qu'il y revient. Il visite assez fréquemment ces pieux établissements; et par ses exhortations, il les anime à l'observance fidèle des conseils évangéliques.

Dans les retraites ecclésiastiques, il joint sa voix à celle du prêtre qu'il appelle pour donner au clergé ces saints exercices, et ses avis sont toujours pleins de sagesse et de modération.

A ces occupations déjà si multipliées, il faut encore ajouter sa nombreuse et active correspondance; non seulement il accueille toujours avec la plus grande affabilité tous les prêtres qui viennent le consulter, et se fait un plaisir de les recevoir, mais encore il répond lui-même aux lettres qu'ils lui adressent.

Vous me demanderez sans doute, Monsieur, comment ce prélat peut suffire à tant de travaux. Tous ses mo-

ments sont consacrés à l'accomplissement de ses devoirs. On ne le voit dans le monde que par nécessité. Il se lève de très grand matin, et se couche fort tard. Sa porte est toujours ouverte à ceux qui ont besoin de lui parler; mais il ne va jamais dans les sociétés.

J'avais oublié de vous dire que Monseigneur Débelay, qui attend toujours cette liberté d'enseignement si longtemps promise, a engagé plusieurs jeunes gens, qui n'ont fait leurs études que dans les écoles ecclésiastiques de son diocèse, à se présenter à l'examen pour le baccalauréat, et qu'ils ont été reçus, malgré l'espèce de défaveur que l'on s'efforce de jeter sur les études dirigées par des prêtres. Sept ou huit élèves du petit séminaire de Troyes ont pris leurs grades depuis moins d'un an (Baccalauréat ès-lettres).

15 Décembre 1845.

Paris.— Imprimerie de A. APPERT, Passage du Caire, 54.

Biographie du Clergé Contemporain.



C. DE SCHMID.

A. Appert Edit. 54 Passage du Caire

M. LE CHANOINE SCHMID.

Je sens le Ciel en moi.
Paroles de Schmid au lit de la mor .

Il n'est personne qui ne connaisse de nom le chanoine Schmid, et personne non plus qui ait pénétré les mystères de sa vie privée, ou qui du moins ait jugé convenable de les livrer à la curiosité publique.

Depuis les vieillards jusqu'aux enfants, les livres du chanoine Schmid ont charmé tout le monde. Il a écrit pour les savants comme pour ceux qui lisent à peine le syllabaire, pour les petits garçons et les petites filles, et pour les grand'mamans de la chaumière et du château, et dans une foule de lan-

gues. Il était théologien, philologue, historien, biographe, conteur, et que n'était-il pas ? Il causait à ravir et prêchait comme un saint. Il arriva, sans y songer, à la gloire, et ne s'en doutait pas encore quand il mourut. La naïve et profonde causticité de La Fontaine, la philosophie tranquille et pénétrante de Sterne, la judicieuse critique d'Alban Butler, l'onction ravissante du prince de Hohenlohe, la simplicité monumentale de Pérault le cadet, voilà les qualités qui distinguent particulièrement son génie. Si l'on m'accuse d'exagérer, on couronne mes éloges ; c'est dire que le vrai dépasse ici le vraisemblable, et je ne veux pas autre chose.

Cependant, comme on vient de le voir, cet homme extraordinaire n'a guère trouvé en Allemagne, en France et partout que des complices singulièrement fidèles de sa modestie. Il existe un aperçu biographique d'origine inconnue, et publié à Vienne, en 1843, puis rien. Sous ce titre : *Franz Seraphicus Schmid*, l'auteur nous donne une sèche nomenclature d'articles chronologiques, à la façon du dictionnaire de Rabbe et des nécrologies de complaisance que renferment chaque matin les journaux français.

J'entends bien que M. Henrion se récrie et m'impute une confusion stupide, selon ses habitudes. Il y a deux Schmid, assurément, tous deux chanoines

et allemands, l'un nommé Frantz Seraphicus, l'autre Christophe dont le portrait se trouve au commencement de cette notice. La vie de ce dernier me fournira la matière d'un cahier supplémentaire ; c'est du premier que je m'occupe maintenant. Mais voici d'abord quelques détails sur son homonyme.

Dans le *Dictionnaire de la Conversation* et dans le *Nécrologe* ou *Nécrologe allemand*, plus de cent cinquante Schmid ou Schmidt sont mentionnés, moins l'auteur des *Œufs de Pâques*, de la *Veille de Noël*, etc., etc. qui figurera dans le prochain volume.

Ce dernier, Christophe Schmid, mourut il y a quelques mois ; il était né à Dunkelsbuhl, en Bavière, le 15 août 1768. Élevé par les soins du professeur Sailer, il fit de rapides progrès dans la piété comme dans les sciences, et devint curé et directeur de l'école de Mark-Thunhausen. Il se livra d'abord d'une manière plus spéciale à l'enseignement et à la prédication. On dit qu'il avait un organe magnifique, et plusieurs écrivains l'appellent le Bridaine de l'Allemagne. En 1801, il abandonna presque entièrement la chaire, et se livra sans relâche à la composition des ouvrages qu'il nous a laissés, tout en conservant ses attributions

de professeur de théologie à la faculté de Tubingen et en s'acquittant à la satisfaction générale de cet emploi difficile. C'est ainsi qu'il écrivit *le Mouton, la Guirlande de Houblon, le Ver luisant, le Rossignol, le bon Fridolin, les Œufs de Pâques* (1816) et tant d'autres charmants petits livres dont le fonds sans doute est excellent, mais qui laissent à désirer pour la forme. — En voici la cause: C'est visiblement le ciel du pays, l'air qu'on y respire, ce je ne sais quoi de vague et de nuageux, qui semble absorber toute intelligence allemande et protestantiser la littérature en dépit même des convictions. De là, une erreur fort commune à certaine époque : Le libraire protestant Levrault, de Besançon, publia le premier une traduction française des Contes de Schmid. En lisant cette traduction, bien des personnes partagèrent l'avis de l'éditeur, à savoir qu'elle convenait parfaitement aux principes de la Réforme. On put désigner Schmid, dans une brochure assez répandue, sous cette étrange qualification *le chanoine protestant Schmid,* bien que nul ne fût meilleur catholique par l'intention : et les avant-propos qui précèdent les traductions imprimées par MM. Gaume, Lehuby et Cerfbeer, n'ont pas encore détrompé totalement le public.

Soit dit pour mémoire, et continuons à parler de François d'Assise Schmid.

Au fait, la vie de ce dernier, à part ses productions scientifiques et littéraires, ne présente pas beaucoup d'incidents remarquables. Elle est monotone comme la plupart des vies bien pleines. Il arrive, mais par exception, que l'on touche fortement au but, *fortiter ad finem,* en suivant, pour ainsi dire, plusieurs chemins à la fois et par des moyens excentriques. Mais, suivant les lois ordinaires, la vertu est la fille de la paix, qui naît elle-même de l'unité; et c'est par la vertu seulement que le bien s'opère.

François-d'Assise Schmid naquit à Vienne, en 1764.

Il n'a jamais quitté son pays. Au dire de La Fontaine et de l'Imitation :

> Rarement à courir le monde
> On devint plus homme de bien.

Ses parents ne possédaient pas une vaste fortune: ils se contentaient d'une aisance honnête. Le hasard les avait défendus des incommodités de la noblesse; ils étaient nobles sans cela; honnêtes, dis-je, bons chrétiens, car il y en a de mauvais, et dévoués de tout leur être à la famille qu'ils tenaient de Dieu.

Ils ne firent pas du jeune François-d'Assise un Siméon Stylite en lisière, et vénérèrent d'ailleurs son enfance. Les payens eux-mêmes le voulaient ainsi :

Maxima debetur puero reverentia.

dit Juvenal ; et qui ne connaît le mot sublime de Virgile : *Venerande puer* ?

Milieu bien difficile à garder.

C'est une chose affreuse que la conduite de certaines personnes considérées. Les propos qu'elles tiennent devant des enfants, la police correctionnelle ne les permettrait pas à la plume de M. Paul de Kock ; j'en ai rencontré qui niaient la sincérité de la morale à leurs filles, et l'existence même de Dieu à leurs fils. Un proviseur de collège répondit naguère aux griefs du clergé d'en haut contre l'Université : « Vous alléguez toujours les pères de famille catholiques, dont la très grande majorité, selon vous, déplore l'état de l'instruction religieuse dans nos maisons ; eh bien, voici la vérité : J'ai sous mes ordres plus de trois cents enfants ; à diverses époques de l'année, j'envoie aux parents des notes concernant les élèves et leurs progrès, soit dans les études profanes, soit dans les études et les pratiques chrétiennes ; or il y en a dix ou vingt sur cent,

qui écrivent au bas du bulletin ou me disent de vive voix : *soignez les études de langues et de mathématiques. Je n'entends pas faire de mon fils un capucin ; je tiens fort peu à tout le reste.* » Observons que le proviseur est un homme de mœurs pures, et d'éminente piété, ami intime de son évêque. — Ainsi se forment ces générations nouvelles dont la *Gazette des tribunaux* édite journellement les mémoires. De là ces considérables banquiers et sérénissimes agioteurs, qui n'ont qu'à frapper de l'index les trente-six codes français pour en faire jaillir des milliards de milliards, et la justification de leurs savants brigandages. Les premières impressions s'effacent difficilement, elles s'identifient avec la conscience, si bien qu'on a voulu détruire, par ce seul fait, le caractère étrangement significatif du remords chez les criminels, et l'énergique instinct qui ramène souvent les chétiens égarés vers les sentiers connus du jeune âge. Certes, Lucrèce et le bilieux critique de Samosate auraient pu triompher au moyen d'un pareil sophisme, s'il supportait tant soit peu l'examen ; et les demeurants de leur école qui, sans esprit et sans talent, prétendent le ressusciter aujourd'hui, ceux-là n'obtiendront que le mépris ou le ridicule. Il est hors de doute, que les sentiments auxquels s'ouvre l'âme, dès

qu'elle commence à éclore, la pénètrent d'une onction salutaire ou pernicieuse, dont le temps même a peine à la dégager. Mais la question consiste précisément à distinguer dès lors ce qui est mauvais de ce qui est bon; et en partant de ce point de vue, il ne reste que l'alternative de bénir ou de maudire des conséquences presque fatales, selon le jugement souverain de la vertu.

Aussi maudirons-nous les pères dénaturés, car je ne parle pas des mères, elles dominent de toute la sublimité de leur cœur ces misérables sottises, nous maudirons ceux qui, abusant d'une prérogative magnifique, deviennent les corrupteurs de leurs enfants, les bourreaux officiels de l'innocence, la peste à jamais incurable des familles et de la société.

Et que penser de ces absurdes gens, qui par une voie contraire aboutissent directement aux mêmes résultats, et qui contournent la sagesse pour en faire l'instrument des plus monstrueuses énormités? car j'appelle ainsi les rigueurs systématiques au moyen desquelles certains parents noircissent et déflorent la naïve candeur de l'enfance, l'écrasant sous un amas formidable d'obligations prématurées, créant pour elle des vices impossibles sur ce motif qu'ils ont étalé à ses yeux toute l'économie du de-

voir et ses inévitables exigences, poursuivant des feux de l'enfer une espièglerie charmante ou un sourire. Eh mon Dieu, tous les jours des pères de famille et des instituteurs vous diront : cet enfant nous désole, il récite sa prière du soir en tournant la tête quelquefois, et sans paraître aucunement pénétré des choses que prononcent ses lèvres; il est causeur, il est dissipé; il est désespéré, nous l'abandonnons. — Et l'âge de ce Belzébuth? six ou sept ans. Et en définitive, c'est Belzébuth, car la sentence trouve des niais qui la recueillent, qui traitent le coupable dans un sens conforme, le fuient comme une vipère, le rendent mélancolique, et le perdent sans retour.

Au lieu de discuter sur des thèses générales, et de faire assaut de métaphysique dans les nuages, les chefs temporels et spirituels des gouvernements devraient bien prendre la question par le bas, c'est-à-dire par son côté pratique et par les détails. Je sens on ne peut mieux que ce serait un moins sûr moyen de briller et de jouer aux grands génies, mais apparemment la morale et Dieu s'en réjouiraient davantage. Nous avons lu ce que pensait Rousseau des collèges de son temps (1). Que dirait-

(1) Biographie de M. l'archevêque d'Auch.

il de ceux d'aujourd'hui, et surtout de ce qui se passe par rapport à l'éducation dans les familles même? Oh! non, mon bienveillant lecteur, ne blâmez pas mes digressions, jugez si j'ai raison ou tort de me plaindre, il faut s'en tenir là; et puis quel bonheur, après un si désolant tableau de recourir vîte à son sujet, et d'y rencontrer un spectacle différent qui vous console et vous enchante? C'est à l'éducation du jeune François-d'Assise que le monde et l'Église ont dû le chanoine Schmid.

Sa piété naquit avec lui et grandit de même sans nul effort; sa vocation aussi parut se décider de fort bonne heure : il voulait être religieux.

Dans cette idée, après avoir fait, et achevé d'une manière au moins remarquable, ses études classiques, il commença son noviciat chez les Franciscains.

Qu'est-ce que les Franciscains? demandent mes savants compatriotes. Il faut répondre.

L'ordre des Franciscains, doit son origine, comme chacun sait, à saint François-d'Assise, autrement dit *le Séraphique*, patron de Schmid. Il a été approuvé en 1210, par le pape Innocent III; et dès 1219, on trouve au chapitre général qui se tint près d'Assise cinq ou six mille Frères-mineurs. « Si bien, dit assez ingénument un vieil auteur, que jamais religion inventée par homme ne fut plus tôt

augmentée que celle-cy. » Sabellius (liv. 9, décad. 9 de son *Ennead.*) rapporte qu'ils avaient de son temps quatre-vingt-dix mille couvents. C'est un bien gros chiffre.

Après la mort du fondateur, des dissidences s'élevèrent parmi les disciples au sujet de la règle; de là différentes branches : Récollets, Picpus, Capucins, Observantins. Malgré ces différentes scissions, l'ordre a produit des hommes illustres par leur science et leur vertu. Il a donné à l'Église cinq papes et un grand nombre de cardinaux et d'évêques. — Pour plus ample information, lisez, s'il vous plaît, la Vie du Saint par le P. Chalippe (1728 et 1736) et l'édition in-folio de ses deux règles que donna vers 1641 le P. Jean de la Haye.

Schmid fit d'abord sa philosophie chez les Franciscains de Vienne. Il y fit également une première année de théologie.

Mais la révolution Française avait éclaté. L'Europe s'ébranlait, et se sentait républicaine. On criait aux armes. Les couvents, comme aux jours de Luther, menaçaient ruines. Beaucoup de mal se mêlait à beaucoup de bien. L'homme ne sait rien faire d'irréprochable. Quel avenir présageait donc une pareille crise? Le supérieur des Franciscains conseille au jeune religieux d'abandonner ses projets et

de vouer son existence au ministère paroissial. Schmid obéit, non sans regrets, termine ses cours de théologie dans une maison séculière, reçoit la prêtrise en 1788, se met à la disposition du cardinal Migazzi son archevêque, et remplit alternativement les fonctions de vicaire et de recteur.

Par son dévouement, sa prudence, sa douceur, sa haute intelligence et sa charité, il eut bientôt gagné l'affection de ses ouailles chéries et justifié l'estime dont l'environnait le cardinal.

Un recteur ou pasteur n'est pas en Allemagne ce que sont nos curés de village, quant au genre d'existence. Malgré les froides innovations du protestantisme, ces peuples sévères et naifs tout à la fois, conservent généralement de vieilles et saintes illusions que nous avons perdues. Ils ne sont point assez civilisés pour être sans cœur. Ils ont leurs traditions vénérées et y tiennent comme au fond de leurs entrailles, je veux dire qu'ils ont le culte de ce qui fut ; et, dût-on m'imputer des idées rétrogrades, l'histoire des ancêtres, mille fois plus que les constitutions éternellement changeantes des législateurs politiques, me paraît être pour les sociétés la condition souveraine du salut et du bonheur. Ils aiment d'amour le clocher natal et le presbytère. Si la grand'messe du dimanche leur

manquait, et, par exemple, qu'un évêque, afin d'augmenter d'un jour une retraite ecclésiastique, imaginât de les en priver contre toutes les dispositions canoniques, ils croiraient que la fin du monde est proche. Quand les petits enfants commettent de petites fautes, et ici c'est à dessein que je joue sur les mots, on leur dit : *Si le bon pasteur le savait!* et ils vont bien vîte à la rencontre du pasteur pour lui présenter un adorable bonjour délicieusement intéressé, ils deviennent plus sages. Même respect, mêmes préoccupations, chez les paroissiens d'un âge plus avancé. Les vieillards ne s'en défendent pas. Au coin de son foyer, sous les tilleuls embaumés de son modeste jardin, dans ses courses lointaines à travers les champs pour la visite des indigents et des malades, comme dans les impénétrables assises du confessionnal et du haut de la chaire sacrée, sa présence se fait sentir partout ; il est toujours prêt pour ceux qui ont besoin de conseils, de soulagement, de douces paroles, d'amicale confiance, de sollicitudes paternelles. Sait-il même qu'en ce pays barbare de France, il y a des soi-disant maires dont toute la verve administrative s'épuise à vexer leurs curés? Il aime son église comme une épouse, bien sûr qu'il est de lui rester à jamais uni, si l'évidente volonté de Dieu ne l'appelle à d'autres des-

tinées. Un instinct puissant et mystérieux pousse les générations qui l'environnent à croire qu'il est à jamais envoyé pour la conservation de leurs âmes, de leur paix, de leur nationalité, de leur santé même. Chose bien digne d'observation, que les bons habitants des campagnes supposent presque universellement chez leurs curés une profonde connaissance de la médecine. Après de longs jours, quand il ne reste plus dans la paroisse une seule personne qu'il n'ait mariée ou baptisée et qu'il n'appelle familièrement mon fils et ma fille, la vieillesse arrive, la grande vieillesse, il fait venir ses brebis pour leur dire adieu et leur souhaiter de toute son âme un bon pasteur qui les aime aussi et demeure avec eux jusqu'à la fin. Il s'éteint plutôt qu'il ne meurt, essuie autant que possible toutes les larmes, et ayant promis de parler à Dieu pour que personne ne manque au rendez-vous du Ciel où jamais on ne se quitte, son âme part, comme s'expriment les pieux livres, *proficiscere, anima christiana;* son corps exposé pendant quelque temps sur un modeste catafalque, reçoit les derniers hommages; les mères disent aux petits enfants de toucher les bords de son linceul parce qu'il en sort une vertu qui guérit, *virtus de illo exibat et sanabat omnes;* et si longtemps que la paroisse existera, sa tombe sera visitée.

On trouve sans doute parmi nous quelques traits égarés de ce tableau ravissant ; il y a encore des bons pasteurs, mais où sont-ils ? qui indiquera leur nombre ? La mauvaise civilisation qui nous gagne et nous empoisonne en est cause d'abord. On croit éclairer sa raison, parce qu'on la dépoétise et qu'on l'assèche, et beaucoup savoir parce qu'enfin l'on discute beaucoup ; fatale sottise ! Hommes de Dieu, hommes bons, mais vous aussi, n'avez-vous rien sur la conscience ? Les curés des villes n'écoutent plus même une plainte ; vous, curés des campagnes, jadis heureux et rois par la simplicité des mœurs et la modestie de la vie, ô vous qui pouvez encore, dans un état lamentable de déchéance, inspirer à la sensibilité des écrivains de génie quelques belles pages, que faites-vous ? en quoi donc ressemblez-vous à vos sublimes devanciers ? Je cherche et ne trouve presque plus un pasteur qui connaisse et appelle par leur nom ses brebis, qui leur consacre sa vie entière, qui jouisse de leur confiance et de leurs douces affections, qui soit chez lui quelque part qu'il se présente sur l'étendue de sa paroisse et tienne tous les cœurs dans sa main, qui s'élève et s'immobilise, pour ainsi dire, comme un monument durable, comme l'église dont il est l'âme avec Notre Seigneur Jésus-Christ. Ceux qui accusent l'or-

dre actuel des choses pour disculper les individus, ceux-là peuvent avoir raison. Les vertus et le bonheur des anciens tenaient précisément à l'inamovibilité des cures. Il faut du temps pour arriver à des fins pareilles, et une presque certitude au moins pour y prétendre. La possibilité continuelle des déplacements fait toujours qu'on habite en nomades les succursales, et leur fréquence trop bien prouvée qu'avec le plus grand courage du monde, on ne parviendrait pas à conclure une seule entreprise. Voilà des causes déplorables qui font l'objet de nos réclamations de tous les jours, réclamations décréditées malheureusement par quelques avocats hypocrites et pervers. Mais, au milieu même de ces désordres, ne trouvez-vous aucune ressource? examinez, je passe à autre chose.

Le cardinal Migazzi, témoin des succès de Schmid au confessionnal, le nomma directeur spirituel du séminaire diocésain.

Schmid fut effrayé.

De quoi s'agit-il donc? Il faut au confesseur la puissance, la science, la prudence, la bonté et le secret. 1° Puissance de l'ordre, puissance ordinaire ou déléguée, puissance d'exercice. Nul scrupule à cet égard. 2° Pour la science, elle doit être telle, dit l'ange de l'École, qu'un confesseur sache distin-

guer ce qui est péché d'avec ce qui ne l'est pas, qu'il sache au moins douter. 3° Prudence, dans ses interrogations, dans ses instructions, dans toute sa conduite. — Voyez Cap. *Omnis utriusque Sexûs, de Pœnit. et remiss.* 4° Il faut la bonté : *Bonus in conscientiâ et misericors.* (Can. Alligant. Caus. 26, q. 7). 5° Discrétion enfin.

Et reprenons ces divers articles.

Certes, le bon Schmid avait fait ses preuves; et l'épouvante dont il est question ne provenait évidemment que d'une conscience trop délicate. Néanmoins, l'on ne peut affirmer qu'un excellent confesseur de laïques deviendra nécessairement un excellent directeur spirituel pour un séminaire. Ce n'est pas en vain ni à la légère que des canonistes fort illustres, Comme Jean-de-Dieu, et même que des conciles de Troyes et de Poitiers déterminent le genre de confesseurs pour les divers degrés composant la hiérarchie de l'église.

1° Dans un séminaire, la question de puissance est un fait, elle existe ou non; la conscience de Schmid n'avait point à s'en préoccuper, nous le disions tout à l'heure.

2° La question de science ne paraît pas si simple. Il est hors de doute que la nature du péché se modifie selon les obligations, et que pour un aspi-

rant au sacerdoce, les obligations portent souvent un caractère d'étendue et de gravité qu'elles n'ont pas pour des hommes du monde. En déclarant sa vocation, le séminariste accepte une règle qui en est l'épreuve. Il s'engage à l'observer, selon ses forces, dans chaque point et à la lettre. Violer une parole donnée, voilà une action mauvaise, et toute action mauvaise est un péché. Reste à définir la portée morale des infractions diverses, ce qui dépend de l'idée que l'aspirant s'était faite de la règle et de ses intentions ultérieures. Les préposés des séminaires n'ont aucun droit, ce me semble, de statuer en pareil circonstance. Hormis les cas spécifiés par l'Église, l'individu qui viendra dire : « Il m'a plu d'attacher à l'observation ou à l'inobservation de tel ou tel acte un caractère mortel ou véniel, » je l'enverrai aux Petites-Maisons. Toutefois l'aspirant qui blesse la règle a péché. Qui lui donnera la mesure de l'offense? sa bonne foi d'abord et sa conviction. Dieu sait comme lui-même ce qu'il pensait; donc, recueilli en la présence de Dieu, il sondera son cœur, pèsera dans une équitable balance le devoir et ce qu'il a commis; et sa culpabilité montera jusqu'à la hauteur de son remords. Mais la conscience et la prière même pourraient l'abuser par défaut de science. Alors survient le confesseur qui, exacte-

ment initié aux mystères de la règle, guidé d'ailleurs par les patientes études qu'il a faites de cette âme, discutera en sous-œuvre l'infraction, la caractérisera, s'il m'est permis de le dire, absolument ou relativement, et appliquera les remèdes utiles. Que pour accomplir légitimement un pareil ministère, saint Thomas demande la science, on le conçoit de reste. A mon tour, je demande si la science est commune parmi les directeurs spirituels des séminaires de certains lieux, et quelque part que se portent mes regards, je vois du bien, mais je vois du mal. — La religion, quoi qu'on en dise et malgré qu'on abuse aussi de ce mot, la religion est tolérante, c'est une mère; pourquoi donc la peindre *toujours* avec la fourche du diable et autres épouvantails d'enfer (1). M. Mérault déplorait, dans la sincérité de sa belle âme, une si horrible et stupide manie. — Elle n'est pas tracassière non plus. J'ai peine à croire qu'elle condamne un jeune lévite parce qu'il a *les yeux faits de certaine sorte* comme M. Veyssière (notice cent unième), ou ne

(1) Si l'on m'accusait ici de nier l'enfer et la crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse, ce serait preuve d'un très immense bon sens, attendu qu'on ne peut signaler l'abus d'une chose sans nier totalement cette même chose.

porte pas une soutane écourtée, ou franchit deux degrés à la fois en gagnant sa cellule, ou ne penche pas suffisamment la tête sur son épaule gauche, ou craint de polluer son âme par hypocrisie s'il affectait un langage pédantesquement dévotieux pendant les heures de récréation, ou ne s'amuse pas à renchérir sur la confession pour y joindre ce je ne sais quoi qu'il leur plait d'appeler direction, et ce je ne sais quoi encore qui consiste à déposer chaque soir dans l'oreille du supérieur, mais sans exiger le secret, l'aveu des peccadilles trop légères pour faire le sujet des deux autres exercices... Voici une histoire, et je m'y tiens. Un jeune homme déja engagé dans les ordres sacrés et si bien qu'il était à la veille du sacerdoce, déplut soudainement à des chefs de séminaire, et cela parce qu'il différait d'opinion avec eux sur quelques points fortement contestés alors et parfaitement libres d'ailleurs de théologie spéculative. Il fut en conséquence résolu que l'on ajournerait indéfiniment son ordination. Sous le coup de cette sentence, n'ayant aucun moyen d'appel, le jeune homme se soumit sans mot dire; mais une espérance lui restait pourtant, à savoir de puiser dans les témoignages paternels de son confesseur un soulagement à de si grandes peines. Le confesseur

exigea une rétractation formelle ; le pénitent s'y soumit, comme on peut raisonnablement le faire, c'est-à-dire qu'il inclina ses convictions sans les anéantir, et ferma les yeux sans nier qu'il voyait toujours et malgré lui des objets de la même couleur en les ouvrant. Le confesseur poussait plus loin ses intimations. *Il faut,* dit-il, *penser et croire le contraire de ce que vous pensez et croyez.* — Ce tour de force excédait la capacité du séminariste ; il promit de croire que ses convictions étaient fausses, si vraiment l'autorité légitime l'avait ainsi décidé, et maintint cependant que ses convictions existaient telles quelles. De là un refus de confession. C'est beaucoup trop sévère, et fort peu délicieux. — Non, certes, de pareilles bévues ne se reproduisent pas tous les jours, et j'induis de cet exemple, non pas qu'il faille blasphémer à tort et à travers comme les deux petits Voltaires en mascarade du collége de France contre une institution clairement admirable et divine, non pas même qu'il y ait lieu de vomir sur les confesseurs toutes sortes de ridicules outrages, mais seulement qu'une grande science et une grande perspicacité sont nécessaires pour éviter ici des écueils funestes et procéder avec sagesse. A mon sens, le confesseur dont il s'agit, n'avait lui-même que des intentions louables ; la

conscience ne lui manquait pas, c'était une suffisante dose de jugement, et s'il eût connu son inaptitude, nul doute qu'il ne se fût fait justice en résignant des fonctions exclusives de toutes faiblesses. Dirai-je que sa conduite habituelle démentait honorablement une telle faute, et qu'il payait ainsi par hasard son tribut à la fragilité humaine, laquelle ne veut jamais perdre entièrement ses droits ? J'incline à le penser. Quoi qu'il en soit, ô confesseurs, n'oublions pas la rigoureuse loi de la science, ô laïques, séminaristes, prêtres, chanoines, évêques, admirons la providence infinie de notre Dieu qui, après avoir donné au monde le sacrement de pénitence, en a constamment béni et multiplié les fruits salutaires; et puisque nous péchons toujours, confessons-nous toujours.

Du reste, il y a des difficultés moins grossières et plus épineuses comme sont celles que j'ai sommairement exposées et beaucoup d'autres encore. Le bon Schmid ne songeait probablement qu'à celles-ci. Sa modestie seule pouvait justifier de telles craintes. Il le fit bien voir.

3° Vient la question de prudence. Il faut abréger et c'est pourquoi je me contente de rappeler un texte déjà indiqué : *Sacerdos autem sit discretus et cautus*, etc., etc.

4° Vient ensuite la question de bonté, *bonitas : bon* signifie intègre et pur. « Si malheureusement, dit l'auteur du *Cours Alphabétique de droit canon*, si malheureusement un confesseur avait le cœur assez corrompu pour salir par des interrogations perfides ou par séduction l'âme de ses pénitents ou de ses pénitentes, il n'est point de peine qu'il ne méritât. »

5° Vient enfin la question du secret. Dieu protège et a toujours protégé miraculeusement les mystères du tribunal sacré. C'est à peine si l'histoire, en quelques circonstances critiques et nébuleuses, nous rapporte deux ou trois exemples tout-à-fait mensongers de violation. Se pourrait-il faire qu'il eût retiré sa main de dessus nos têtes, et qu'aujourd'hui, par un indigne abus des cas réservés, la police, je ne sais quelle noire police, exploitât fréquemment des révélations forcées? Cela fait frémir, et c'est *cela* que nous insinue M. Michelet, conformément au dire des moralistes du coin de la rue ; écoutez-le. On confesse un jeune homme. — Ou les fautes qu'il déclare ont été commises par lui seul, ou, ce qui arrive plus souvent, elles l'ont été conjointement avec un autre. Pour peu que l'on ait d'intérêt à les révéler, le confesseur ordonne dans le premier cas au pénitent et sous peine d'un refus

d'absolution, de lui répéter la chose en dehors du tribunal inviolable, si bien que la connaissant, non plus comme confesseur, mais comme simple ami ou directeur libre, il puisse en faire usage, la porter par exemple aux délibérations du conseil. S'il s'agit d'une faute commise à deux, la chose paraît plus épineuse, elle est plus simple. Le confesseur n'a pas la peine d'agir par lui-même pour atteindre son but, il ne révélera rien, il fera révéler, il enjoindra audit pénitent, et toujours sous la même peine, de dénoncer son complice au supérieur. — On s'imaginerait vraiment que nous vivons à dix mille ans d'une époque où il y avait des séminaires quelque part, dans un sauvage recoin des sables de la Guinée méridionale. Or, nous trouvons à l'heure qu'il est, des séminaires à chaque pas, et nos ennemis se plaignent même de leur multitude. Cherchez donc un séminariste qui vienne à l'appui de ces allégations détestables ; plus M. Michelet précise les choses et plus il est facile de les vérifier, plus les confesseurs violent la confession et plus vous trouverez de victimes, heureuses de livrer au jour une si monstrueuse horreur. Cependant, depuis dix-huit siècles, pas une malédiction, pas une plainte, pas une ombre de soupçon. Tout a été dit

contre le catholicisme, tout, excepté cela. Taisez-vous donc.

J'avais mes raisons pour entrer dans de pareils détails aux dépens même de mon livre..., car enfin ce sont des notices que je me propose d'écrire, et non des sermons.

Où en étions-nous?

Après avoir invoqué les lumières de l'Esprit saint et les conseils de plusieurs personnes éclairées, étant d'ailleurs pressé par les ordres formels de son archevêque, Schmid accepta la direction spirituelle et la charge de confesseur, mais sous la réserve seulement de ne point toucher les émoluments attachés à cette place; réserve originale, il faut en convenir.

Telle fut sa vie durant douze ans. « Prêtre com-« plet pour la pureté, la dignité et la piété, *son* « *seul aspect était une prédication vivante*, » dit son historiographe allemand (1), comme pour résumer les divers témoignages que nous lui rendions à l'instant même.

« Le vénérable archevêque, comte de Hohenwarth (qui fut sans doute le successeur de M. Migazzi) voulait récompenser (on ne dit pas comment) ses

(1) *Ami de la Religion*, n° 3746.

longs et fidèles services. » C'est encore l'*Ami de la Religion* que je cite. Le bon Schmid refusa.

Étant sorti du séminaire en 1808, il se consacra sans réserve aux travaux du confessionnal, à la visite des malades et des prisonniers, et à la composition des nombreux ouvrages qui édifient maintenant l'Allemagne et l'univers catholique.

En effet, comme nous le disions en commençant : F. Schmid a immensément écrit. A part les livres destinés à toutes les classes, tels que la *Vie de Jésus*, le *Retour à Dieu*, le *Manuel de prières*, le *Compagnon de voyage*, la *Dévotion à Marie*, il a composé des ouvrages pour la jeunesse des deux sexes, les étudiants, les soldats, les ouvriers, les prêtres, le peuple des campagnes, les domestiques, les prisonniers et les malades, etc., etc. Il a écrit en grec, en français, en italien, etc., etc., et par livrets, des ouvrages spéciaux pour chaque nation. Il a donné une édition latine du *Catéchisme du Concile de Trente*, ainsi qu'une *Concordance des Saintes Écritures*.

Le même biographe, que je suppose être M. l'abbé Axinger ou M. Rœss, ajoute les curieux détails que voici : « Comment passer sous silence, dit-il, la pieuse ruse au moyen de laquelle il faisait tenir aux soldats les ouvrages composés pour eux ?... Il pleut

par torrents, Schmid sort. Il demande asile dans un corps-de-garde et lie conversation avec les soldats, et les intéresse par sa douce bonhomie, et les charme par ses réflexions fines et naïves; il se retire en oubliant un certain nombre d'exemplaires de son livret. Ce livret du reste, traduit en français et dans toute les langues de la domination autrichienne, a été adopté pour l'armée pontificale par S. S. Grégoire XVI. »

Schmid ne signait pas ses écrits. Peu lui importait son nom, et ce qu'on est convenu d'appeler la gloire. Il avait adopté, je crois, pour seule signature, *par un prêtre séculier*, et c'est celle que porte la nouvelle édition publiée par l'autorité principale de Vienne. Avis aux continuateurs de Barbier.

La gloire de l'homme est souvent comme son ombre; s'il la poursuit, elle s'éloigne, et *vice versa.* Schmid fuyait la gloire; elle vint le chercher avec les honneurs, les considérations publiques et les récompenses, en 1825.

L'empereur François le nomma de son propre mouvement, chanoine de la cathédrale de Vienne.

« *Je dois honorer celui que l'empereur honore*, » dit l'archevêque Firmian, dont la logique m'étonne; et l'archevêque fit accepter de force au bon P. Schmid, je ne sais quelle dignité de son ressort. — En effet, le peuple de Vienne disait, *le bon Père*

Schmid ! comme celui d'Orléans, ainsi que de la France entière, disait *le bon Père Mérault ;* mais écrire que l'on qualifiait de même ** **********, c'est plus qu'une imposture dégoûtante, c'est une atroce plaisanterie et une sacrilège profanation. Les convenances ne me permettent pas d'écrire qu'on l'appelait universellement et d'un ton fort accentué *le vieux* ** **********... ces effronteries-là vous jettent hors de vous-même,.. ne nous fâchons pas.

En 1828, Schmid venait de célébrer ses cinquante années de prêtrise, lorsque l'empereur Ferdinand lui envoya les insignes de l'ordre de Léopold.

A la même époque, le Souverain Pontife Grégoire XVI l'admit au nombre de ses prélats domestiques.

Les archevêques Hohenwart et Firmian lui conférent la direction de leur conscience.

Il y a des hommes, et ils sont rares, sans doute, dont le peuple fait communément l'oraison funèbre en trois mots : ces hommes-là, dit-il, ne devraient pas mourir. Ainsi advint-il du P. Schmid. Après avoir été le conseil du faible, le bâton de l'aveugle, la lumière du clergé, la providence des hôpitaux, le sauveur spirituel et la consolation des prisonniers ; après une vie simple mais remplie et prodigieusement féconde, il sentit ses forces diminuer et que

sa dernière heure était prochaine; il se recommanda lui-même aux prières de ses amis, et se mit en disposition de paraître devant Dieu. Son âme était prête et l'avait toujours été. Il possédait merveilleusement le sens des paroles évangéliques : *Sicut fur in nocte, ità veniet* (1). Sa vie entière était sa défense et devait être sa couronne. Il avait commencé par la crainte du Seigneur, et persévéré dans la sagesse jusqu'à la fin, garantie suprême de salut : *qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.* Il avait fui l'orgueil qui est le père du péché et l'abomination de Dieu. Sa conversation avait été dans le Ciel. Il avait aimé les hommes, pratiqué la miséricorde, conservé à la religion sa physionomie douce et naturelle. *Hilarem datorem diligit Deus :* le pauvre n'achetait pas ses aumônes au prix des humiliations et de certaines exigences brutales; il n'eût jamais dit : *Quand je vous verrai faire vos pâques, je vous donnerai,* prévoyant bien les horribles inconvénients qui s'en suivraient, persuadé, d'ailleurs, que dans l'aumône il y a un échange moral en vertu duquel le bienfaiteur gagne beaucoup plus que celui qu'il oblige. Il donnait donc avec joie et avec bon visage, et ne s'en souvenait plus. Si rigoureux qu'il fût pour lui-même, il évitait des pratiques

(1) Thess. 5-2.

excessives et sauvages qui prouvent une grande surexcitation cérébrale ou plus souvent une grande hypocrisie, et surtout il se fût bien gardé de les imposer à d'autres. Le nom qu'il avait le plus souvent à la bouche était celui de Jésus, nom suave et délicieux, qui n'appelle pas les tortures, les convulsions et le sang, mais qui respire la bonne odeur de l'espérance et de l'amour. Il était tout à tous, et par une miraculeuse aptitude d'intelligence, il prenait également bien sa place parmi les vieillards et les petits enfants. *Advocans Jesus parvulum, statuit eum in medio eorum, et dixit : Amen dico vobis : nisi efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.* Il était comme ces petits enfants, et leur vouait, du reste, ses plus chères prédilections. Le biographe allemand nous fait remarquer qu'il y avait même dans l'expression de sa figure quelque chose de juvenile et de pur qui devait les attirer à lui. « Doux et facile avec tous, continue l'*Ami de la Religion*, il était plein de respect pour ses supérieurs. Il portait au Souverain Pontife une vénération filiale si profonde, qu'en toute occasion elle se manifestait au dehors. — Sa vie extérieure était le reflet de sa vie intérieure. » Il se levait de grand matin, disait la messe chaque jour après une demi-heure d'oraison vocale et de méditation.

Un petit quart d'heure à l'église, devant le Saint-Sacrement, est plus précieux que mille autres, disait-il souvent (1). Sa dévotion à la Sainte Vierge était sans bornes. Avant de commencer un livre, il se mettait à genoux et demandait à Dieu la grâce de ne blesser en rien la vérité catholique. Imitons-le, imitons en tout cela le bon père Schmid.

Ainsi vécut-il, le P. François d'Assises Schmid. O bon vieillard, ne craignez pas le jugement de la mort, *noli mutuere judicium mortis* (2). Vous disiez : *Je sens le Ciel en moi.* Le Ciel était en vous, effectivement. Qu'est-ce que nos souffrances, comparées à celles de Jésus-Christ? Vous souffrez, n'importe, vous goûtez un bonheur sans nom; le Ciel est en vous. Voici le divin Viatique, et les Saints que vous invoquez : Joseph, François de Salles, François d'Assises, tous les Anges prosternés autour de vous, et le Ciel qui s'ouvre dans tout l'éclat de ses magnificences, *video Cœlos apertos,* et les chœurs éternels qui chantent la bienvenue d'un nouveau saint; vous avez le Ciel en vous!..... Il expire.

A la nouvelle du danger, le nonce, l'archevêque,

(1) Melior est dies una in atriis tuis super millia.

(2) Eccli. 5-41.

l'archiduc Charles, avaient visité l'homme de Dieu; la consternation avait été universelle dans Vienne. A la nouvelle de sa mort, la population se précipite autour du lit funèbre; l'impératrice, veuve de François II, veut aussi contempler une dernière fois ces traits vénérés; — elle suivit le convoi qui eut lieu le 13 janvier 1841 au milieu d'un concours immense.

Schmid était d'une petite taille, mais droite et bien prise. Il y avait dans sa démarche et dans tous ses mouvements un calme et une noble aisance qui annonçait de prime abord la franchise et la pureté de sa belle âme. En voyant cette heureuse physionomie, on lui présageait de plus longs jours; la tempérance est la mère de la santé, les austérités chrétiennes qu'il se permettait suivant de sages limites, l'hygiène les commanderait pour le bien-être du corps à défaut des conseils de l'évangile. Nul ne conversait d'une manière plus charmante et avec une plus spirituelle simplicité. Je trouve un homme seulement à qui le comparer : mon ancien et adoré maître, M. l'abbé Mérault.

RÉPONSE A QUELQUES OBJECTIONS PRESSANTES.

Je viens d'écrire une biographie d'un genre nouveau. Les digressions qui me plaisent et qui semblent d'ailleurs essentielles dans la conduite que je me suis tracée, mon lecteur ne les vit jamais aussi abondantes et aussi longues. Donner la raison d'une telle anomalie, c'est vouloir justifier une chose par cette chose même, et doubler un grief pour le détruire. Je l'ai fait cependant à plusieurs reprises, sur ce motif que mon ouvrage se publiant par cahiers et courant ainsi le risque de n'être pas lù intégralement par chacun, le public en définitive pourrait, faute d'information suffisante, regarder comme un dévergondage d'imagination, ce qui n'est qu'un système réfléchi de ma part. Naturellement on juge mon ouvrage d'après une notice, et on juge mal. N'ayant à écrire qu'une seule notice, j'éviterais avant tout de la faire comme aucune de celles qu'on a vues. Mais ma Biographie renfermant des notices par centaines, il a fallu éviter les redites, varier un fond cruellement uniforme, et, ainsi que je l'ai dit, vivifier les faits au moyen de la morale et de quelques enseignements utiles. Éviter les redites, c'était réduire matériellement le

sujet à des proportions presque nulles. Comment obtenir de la variété avec une somme rigoureuse de dates et trois ou quatre circonstances tout-à-fait stériles en elles-mêmes? La morale venait à point. Plus ou moins complaisamment, un mot réveille chez moi une idée de laquelle je m'empare et que j'épuise en déductions pratiques. A force d'études et de rhétorique, j'inventerais peut-être des transitions assez subtiles pour justifier mes promenades à travers champs. Le lecteur aime qu'on l'abuse ainsi. Les grands écrivains ne dédaignent pas cet expédient. Je ne suis ni un grand écrivain ni en humeur de perdre mon temps et ma peine à de tels jeux. Je préfère des modèles qui sont aussi de grands écrivains et mes chefs de file naturels : Plutarque, Rutilius et Scaurus, si l'on veut, Brantôme, Saint-Simon, Hoffmann, la nature; Plutarque, et encore Plutarque le causeur, le conteur, la grand'mère, le niais de M. le baron Henrion (1). Voilà ce qu'il conviendrait d'écrire en tête de chacun de mes cahiers, et ce qui appaiserait à coup sûr la critique. Je n'en parlerai plus.

(1) Plutarque disait avec une gravité qui fait sourire : *Tu tiens sans propos beaucoup de bons propos.*

« O lettore mio benevole, ed anche, se ti piace, malevolo, dit Guerrazzi, considera di grazia, che se tu premi moltissimo a te stesso, anche io qualche cosa importo a me; se scrivo compiacendo al tuo ingegno, deh! non mostrarmiti acerbo, nè farmi il viso dell' uomo di arme se talora mi prende vaghezza di compiacere al mio. A me torna grato gittarmi con una tavola sopra il mare dei pensamenti, e lasciarmi in balla dei flutti che mi sbattono in quella parte et in quell' altra. Quando io immagino che dai miei concetti, dalla ironia, et dalle rampogne, possa uscirne un qualche frutto, io baccio la penna, etc., etc. »

Autre difficulté. Lors de son apparition, ma Biographie avait pour épigraphe une phrase de Hume très précieuse, mais mal choisie, en ce qu'elle semblait restreindre au clergé de France mes études historiques. Du reste, cette épigraphe trouvait son correctif dans le titre même. *Biographie du Clergé Contemporain,* lequel titre n'est exclusif, par conséquent, d'aucune nation catholique; aussi l'ai-je supprimée. Il y aurait folie de ma part à négliger la plus riche moisson pour glaner sur des terres appauvries. Notre clergé, depuis sa constitution napoléonienne, est inférieur à presque tous les clergés du monde; il avait jadis la première place. Ainsi,

nous avons lu la vie de Sa Sainteté Grégoire XVI, du prince de Hohenlohe, de MM. Droste de Vischering, Arnaldi et Schmid ; nous savons à quoi nous en tenir. Nous connaîtrons Gœrres, Mohler, le curé Mérino, les cardinaux Mezzofanti, Lambruschini, etc., etc., et l'autre Schmid.

En attendant, soyons moins épilogueurs, et ces digressions qui sont faites à propos ou mal à propos, profitons-en d'abord, nous les blâmerons ensuite *ad libitum*.

J'écris ceci à la date de Février 1845.

Paris.—Imp. de A. APPERT, passage du Caire, 54.

Biographie du Clergé Contemporain.



M. MADROLLE.

A. Appert Edit. Passage du Caire, 54.

M. MADROLLE.

Tanquam prodigium factus sum multis.
PSAUME 70.

Sa règle de conduite, sa maxime de morale, son principe de littérature, consistent à ne rien faire, rien dire, rien écrire absolument comme tout le monde.
Portrait de M. Madrolle, tracé par lui-même, en tête de Dieu devant le siècle.

M. Madrolle est un homme de génie. Depuis le bedeau du dernier village avoisinant Quimper-Corentin, jusqu'au Pape, et depuis la terre jusqu'au ciel, toute la nature intelligente proclame le génie de M. Madrolle.

Nous savons pourquoi M. Picot survint dans cette galerie ecclésiastique. C'est au même titre, moins la tonsure et plus le génie, que M. Madrolle doit y figurer. M. Henrion viendra.

Comme écrivain, M. Madrolle a toujours eu la physionomie sacerdotale; lors même qu'il traite les questions politiques, son génie se place plus ou

moins directement au point de vue de la théologie.

Avez-vous vu M. Madrolle? vous avez vu quelqu'un d'assez haute stature, maigre, légèrement voûté, portant perruque et lunettes, marchant, causant, composant, imaginant avec la fougue de l'aquilon et l'air jaune d'un alchimiste aux aguets, faisant ainsi toutes choses.

Sta, viator, heroem calcas.

Il est malaisé de définir M. Madrolle. Qu'on l'envisage sous une face ou sous une autre face, M. Madrolle ne ressemble à personne.

Voilà l'extérieur. Et de plus, M. Madrolle qui possède une très belle fortune, affectionne une mise simple, j'allais dire indigente. Suivant l'idée de Plutarque, il prend son corps tout uniment pour le sac de son âme, et le traite en conséquence.

M. Madrolle fréquente ce qui s'appelle le grand monde, et ne laisse pas d'y mugueter à force de génie. Sa courtoisie respire le bouquin et, pourvu que l'on comprenne, un parfum d'apocalypse: Dandy sacro-saint, Paul-Ermite de salon, candide et bilieux Méphistophélès. « Cicéro, dit Montaigne, avoit accoustumé de rincer le nez, qui signifie un naturel moqueur. » Et La Fontaine lui-même, comment donc faisait-il?

Pour comprendre jusqu'à quel point M. Madrolle

ne ressemble à personne, il faudrait étudier sa vie au microscope et en analyser les détails infinis ; à moins d'une puissance de Titan, je n'en viendrai pas à bout. De prime abord, c'est une masse confuse et bizarre d'agents ennemis qui s'entrechoquent et se dévorent l'un l'autre ; c'est comme un violon pressé par vingt archets à la fois sur toutes ses cordes, c'est un incontestable tohu-bohu. Mais du fond du chaos jaillit la lumière, et le désordre même doit enfanter l'ordre, sauf erreur. Par la puissance du travail et du génie, ces éléments divers étant mis en fusion se tordent, craquent et s'assimilent effroyablement.

Le style de M. Madrolle est indéfinissable tout de même que ses idées. Il n'a pas de style, mais il a quelque chose de plus, c'est-à-dire tous les styles ensemble. Il est fils de Tacite et de Ménage, de M. de Maistre et de Nicolas Machiavel, de Jean-Paul Richter et d'Amelot sieur de la Houssaie, et de tout le monde. Il a, comme on dit, le nez de l'un, l'oreille de l'autre, ainsi de suite ; il ressemble à chacun, et, je vous le dis, M. Madrolle ne ressemble encore à personne

J'appuie sur cette définition négative. En donnant la liste des productions de M. Madrolle, avec un commentaire analytique, je prouverai mon dire.

Procédons méthodiquement.

Antoine-Marie Madrolle naquit à Chanceaux-lès-Dijon, le 29 mai 1792, comme l'Ygnon et la Seine, à peu près. La Côte-d'Or a produit pareillement Bossuet.

M. Pierre Madrolle, père d'Antoine Madrolle, vit encore (1843) pour le bonheur des habitants de Chanceaux. C'est un homme juste, bienfaisant, éclairé, modeste. A travers les flux et reflux politiques dont l'Opinion se berce depuis cinquante ans, il avait constamment rempli les fonctions de maire dans sa commune natale. Juillet le destitua. On lui doit un *plan détaillé d'administration municipale ;* M. Boyard n'en doute aucunement, et l'a mis à profit pour son *Manuel des maires* peut-être.

M. Pierre Madrolle avait un frère qui fut curé de Beaune avant la révolution, émigra en Pologne, y devint grand-vicaire, se fit un beau renom d'orateur et publia des ouvrages fort précieux sur le droit canonique. L'abbé Richaudeau ne les a pas lus.

Madame Madrolle, épouse de M. Pierre Madrolle, était en son nom de baptême et d'origine mademoiselle Marie-Anne Genreaux. Dieu lui donna de longs jours comme à son époux, et la joie de se voir revivre jusqu'à la troisième génération. Écoutez les

livres saints : *Omnis autem cognatio ejus et omnis generatio ejus in bonâ vitâ et in sanctâ conversatione permansit, itâ ut accepti essent tam Deo quam hominibus et cunctis habitantibus in terrâ.* — Cette noble dame vient de mourir; et, s'il existe en Nivernais une épitaphe ainsi conçue : *Ci-gît la mère des trois Dupin*, combien plus justement pourrait-on graver celle-ci sur la tombe en question : *Ci-gît la mère de l'unique Madrolle !*

Certes, la prospérité n'est point ici-bas l'apanage exclusif des familles vertueuses; au contraire, elle vit le plus souvent de l'or qu'elle ramasse dans la boue et de la paix d'une conscience étranglée. Ainsi le permet la Providence dont il faut adorer les desseins sans en scruter l'infinie profondeur. Mais cette anomalie mystérieuse ne s'étend pas à tel point que de temps en temps, par exception, la vertu ne reçoive sa récompense avant la venue des justices éternelles.

La famille de M. Madrolle en est un exemple. Sa probité a fait sa fortune. Une sage économie, une droiture parfaite, une heureuse et intelligente activité, un sentiment exquis du devoir, et le concours nécessaire des circonstances, voilà les artifices qu'elle a pratiqués pour obtenir du bien-être et en communiquer aux autres.

Madame Madrolle avait deux frères, dont l'un mourut après 1830, maire de Paris et colonel de la garde nationale; l'autre fut notaire, homme de beaucoup d'esprit néanmoins, possédant une riche bibliothèque, la plus remarquable qu'on eût vue depuis celle de M. Boulard. Je l'ai ouï dire.

C'est sous leurs auspices que le jeune Antoine vint continuer ses études à Paris, rue de la Harpe, dans la pension Ruinet. «Si vous avez une étincelle de génie, dit J.-J. Rousseau, allez passer une année à Paris; bientôt vous serez tout ce que vous pouvez être, ou vous ne serez jamais rien (1). » Paris convenait donc à M. Madrolle; bientôt l'étincelle devint un incendie.

Et d'abord l'écolier prodigieux avait débuté à Châtillon-sur-Seine, chez M. Bizouard; je cite rapidement la notice qu'il a écrite lui-même sur cet habile instituteur (2): « J.-B. Bizouard, né à Dijon, mort nonagénaire à Châtillon-sur-Seine, l'un des plus savants, des plus généreux et des plus aimables instituteurs qu'il y ait eu dans nos provinces. Les Lazaristes avaient été ses maîtres; il fut celui d'une foule d'hommes célèbres, entr'autres du duc de

(1) Em. IV.

(2) *Biographie des Croyants célèbres.*

Raguse. Les langues anciennes et modernes, les sciences exactes, la théologie, l'art si difficile du catéchisme, le génie poétique lui-même, lui étaient familiers. » L'élève se mire dans son maître.

Ayant terminé ses études de latinité, Antoine-Marie Madrolle commença ses études de droit, (1811) sous MM. Delvincourt, Pardessus et Boulage, qu'il dut émerveiller et confondre.

En 1817, la chaire de législation criminelle était mise au concours, l'Université accordait à M. Madrolle une dispense d'âge, et il subissait courageusement les épreuves d'usage; M. de Fontanes et M. Berriat-Saint-Prix le désignaient aux suffrages des juges; Dussault disait dans le *Journal des Débats*: « M. Madrolle a une façon et une facilité de « parler, il a surtout une méthode à lui qui lui « concilient de prime abord son auditoire. Son « entrée à l'École de Paris, serait pour elle une ère « nouvelle (1). » Mais les juges s'effrayèrent, pourquoi?... M. Madrolle succomba comme avaient succombé MM. Persil et Dupin, peut-être par la même raison. Et le génie fait peur quelquefois.

(1) Je n'ai pas lu le journal; on m'a communiqué l'article. — M. Madrolle rapporte lui-même que les électeurs de son arrondissement l'ont plusieurs fois menacé d'un mandat de député. Notons ce fait; je l'oublierai plus tard.

Peu de temps après, M. Madrolle sollicita une charge de conseiller-auditeur. Cette fois encore, il était appuyé par les plus considérables recommandations de l'époque. Deux ou trois voix lui firent défaut dans la réunion des chambres de la cour royale; pourquoi?... Il continua d'échouer.

« La petite porte étant fermée, dit-il lui-même, je me tournai du côté de la grande. »

Effectivement, il rédigea dès lors la première esquisse de l'ouvrage auquel il attache aujourd'hui une si grande importance (1), et dont l'introduction parut, il y a quelques années, sous ce titre : *Tableau de la dégénération de la France* (2).

Ceci nous amènera, sans transition, à l'examen successif des œuvres de M. Madrolle.

Au rapport d'une personne très spécialement informée, *M. de Marchangy disait du Tableau de M. Madrolle :* « Je n'ai jamais rien vu de pareil. » Notons bien qu'il s'agissait de la première édition. Qu'aurait-il dit de l'édition suivante? Cette deuxième

(1) *La Législation universelle.*

(2) Et d'abord n'avait-il pas fait autre chose? « J'ai commencé ma carrière *politique*, dit-il, par la défense du général Vaux et de la famille du duc de Bassano, accusés de la conspiration de la Côte-d'Or, au 20 mars, dont j'ai ouï réciter par cœur des morceaux à M. Villemain. » (*Un roi devant ses pairs*, page 2.)—Un grand génie ne va jamais sans un grand cœur.

qui est plus volumineuse de moitié contient des détails et surtout des notes invisibles dans la première. Jamais l'auteur n'avait si complètement parlé de tout, et prouvé tout, et nié tout, hommes, choses, magistrats, littérateurs, journaux, livres, prose et poésie, peuples et rois, fondant ses arrêts sur l'Écriture sainte, sur la tradition, sur des myriades de témoignages divers, sur des démonstrations philosophiques et mathématiques dont l'entendement s'épouvante.

Et, à ce propos, je ne mets point en doute la bonne foi parfaitement prouvée de M. Madrolle, mais on aimerait que ses citations fussent précisées d'une manière plus directe, et, par exemple, qu'il indiquât formellement à la page et à la ligne l'écrit de M. de Maistre où se rencontrent ces mots : « *Une* « doctrine démontrée, ou un *livre* (éminemment « biblique, le *contraire* du meilleur *journal*) pou- « vant *seul* instituer, créer et sauver un esprit, « pourrait, et immédiatement si *un roi* ou *un* riche, « si seulement *un* habile homme ou un journal « quelconque *savait*......, sauver tous les esprits « et la société. » Quelle idée !

M. Madrolle a mis cette épigraphe en tête du *Voile levé sur le système du monde, recherché depuis* 6000 *ans ;* et il l'a signé *de Maistre*. J'ai lu

d'un bout à l'autre toutes les productions de M. de Maistre, et j'avoue que ce passage ne m'est pas tombé sous les yeux. J'incline même à croire que M. Madrolle a pris une pure inspiration de son génie pour une réminiscence (1). *Cuique suum.*

Donc, dans le *Tableau* (2e édition) M. Madrolle provoque l'*Ami de la religion*; il l'appelle le *bedeau du journalisme*, et lui impute d'avoir diffamé pendant six mois un évêque de Dijon (M. Rey), *pour servir quelques prêtres mécontents* qui se nomment M. Morlot, etc., etc., etc. Il impute à M. Picot beaucoup d'autres méfaits. « Nous avons vu, dit-il, indigné et manifestant notre indignation, le malheureux Picot (Dieu veuille avoir son âme pour laquelle nous prions, Dieu le sait), mettre à sa porte, et faire descendre à quatre son escalier de quatre étages, le pieux et pauvre éditeur d'un livre ascétique, qui ravit d'admiration les fidèles les plus élevés que nous connaissions... Ce

(1) On a remarqué que M. Madrolle n'indiquait presque jamais au frontispice de ses livres la date de leur publication; et certaines personnes prétendent inférer de là qu'il se réserve un moyen de faire des prophéties après coup. Triste argument qui ne signifie rien, car les lecteurs sauront bien dater un livre eux-mêmes du moment où ils l'auront lu; et à ceux qui ne lisent pas qu'importe la date? M. Madrolle prouve, dans sa *Théologie des chemins de fer*, qu'il avait prédit avec les plus minces circonstances tous les accidents qui sont arrivés ou qui doivent arriver sur les wagons.

soi-disant ami de la Religion (1), qui nous doit directement jusqu'au pain de ses enfants, jusqu'aux titres, aux éléments et à la dédicace au Pape de ses compilations, et sa présentation au cardinal Lambruschini, et qui s'imagine se venger de la connaissance que nous avons de sa vie et de son incapacité (2) !.... » Dures paroles sans doute, mais on l'a dit depuis long-temps : c'est une très grande cruauté envers les hommes que la pitié pour les méchants. — Il met en morceaux la *Décadence de la vieille Europe* du général Donnadieu ; car « ce publiciste la voit, dit-il, de l'œil calvinico-« carlisto-sentimental. » — Alexandre Dumas, suivant lui, est *niais comme historien.* — « *Et* « *sans les fautes du gouvernement de Louis-* « *Philippe, on n'aurait pas eu l'idée d'apercevoir* « *le plus mince talent dans les allocutions grave-* « *ment comiques de M. Berryer.* » — Il parodie Jules Janin et : « *Va-t-en faire*, s'écrie-t-il, *du* « *sanscrit factice dans le trou que tu nous dis* « *t'être creusé dans le* Journal des Débats. *Tra-* « *vaille pour vivre toute ta vie, non pas du pain* « *que tu gagneras, mais du pain que te donneront*

(1) Il parle d'un autre rédacteur.
(2) En refusant d'annoncer les chefs-d'œuvre de M. Madrolle.

« *les esclaves dorés des ministres de fer des tra-*
« *vaux publics..... et cela pour refaire ton châ-*
« *teau de* Biron *et pour payer ton appartement*
« *royal aux portes de la Chambre des Pairs.*
« *Va-t-en faire des notes pour les défauts des*
« *contes ou des drames de feu Hugo ou Balzac;*
« *va-t-en écrire des articles ou des Anes morts et*
« *des Femmes guillotinées à tant la feuille. Va-t-en,*
« *Paria. J'ai ri* (1). » *J'ai ri* vaut le *qu'il mourût.*

Et tout-à-coup M. Madrolle s'arrête. « On dira, on a déjà dit, je le sais, il y a mieux, on doit dire que ma littérature est bourasque, mon style acéré, mes jugements hardis, audacieux; je répondrai, comme jadis Lamotte et peut-être avec plus de raison et d'autorité que lui : *mon style est dur, d'accord, mais fort de choses.* Et je puis le dire sans orgueil : il ne me serait pas difficile de faire, pour rire, si je voulais, des pages à la Chateaubriand (2). » Voilà le franc-parler du génie.

Les académiciens n'ont pas échappé au scalpel de M. Madrolle, ni les Jansénistes, ni même les Bénédictins, *cette société modèle des travaux à la fois superficiels et volumineux* (1), ô D. Guéranger!

(1) Pages 30 et 44.
(2) Pages 50 et 51. — M. Madrolle appelle ceux-ci et les autres des écrivains *vains* (*ibid*).
(3) Page 97. — *Bête et béate Académie*, dit-il.

M. Madrolle définit Pascal, *génie ergoteur*, ce qui est sublime. M. Madrolle déclare que Rousseau n'avait nulle philosophie et fut peintre seulement, s'il fut quelque chose. Il prononce, comme on l'a vu ailleurs, que la *Défense de la religion* par M. Frayssinous est une nouvelle édition de Bergier moins la science, ou bien des sermons de M. de Boulogne à l'éloquence près. M. de Fontanes a dit à M. Madrolle que M. de Chateaubriand *paganise le christianisme*, et M. Madrolle ajoute : « J'ai vainement cherché dans les œuvres complètes de cet homme, d'ailleurs fini, une conception littéraire ; la rime lui manque lorsqu'il est poète, la raison quand il est philosophe, la pudeur lorsqu'il est homme d'état (1). » M. Madrolle qualifie M. de La Mennais un *génie frustratoire* ; et à ce sujet, je fais diversion vers la *Logique d'un fidèle*.

Passez à l'alambic Lucien de Samosate et Aristophane ; tamisez encore M. de Voltaire et Juvénal, et la *Némésis* de Barthélemy, et Rabelais, et Saint-Simon, et le rude Clémangis, et la langue d'une sybille pleine de Dieu, et, que sais-je ? De toutes ces virulentes quintessences, faites un bloc, apportez cela. Eh mon cher ! cela ne sent rien ; pure bava-

(1) Pages 61, 62.

roise que cela : j'ai la *Logique d'un fidèle;* j'ai le génie de M. Madrolle; *Deus ecce Deus.*

«On trouve dans l'âme des *Paroles d'un croyant* presque tout ce qu'il y a de noir dans les lettres du nom de *l'abbé de La Mennais : ami* et même *âme damnée des diables.* — On a remarqué que l'anagramme de *La Mennais* est *main sale* (1). —Voyez l'orgueil du nouveau Diogène à travers tous les trous de sa soutane râpée. »... Et M. Madrolle propose de donner aux *Paroles d'un croyant* le nom d'Apocalypse de *Jean*-Not Lamennais.

« Nous n'hésitons point, dit-il, à le flétrir du nom de relaps et d'apostat. — Il a reçu le manoir de la Chenaye de son *malheureux* père; des dettes considérables, des souscriptions d'effets de commerce, dont les journaux et les tribunaux ont retenti, l'ont obligé, à ce qu'on nous assure, à vendre sa propriété à un prix qui est loin de couvrir ses obligations. — L'abbé Châtel n'était pas dangereux, il était comique; l'abbé de La Mennais est encore moins funeste, il est horrible.— Il n'a qu'un frère, Jean, et une sœur, madame Blaise, qui vit même aujourd'hui dans la condition la plus commune,

(1) M. Madrolle observe de même que l'anagramme de Grégoire est *roi égorgé.* Mém. au cons. du roi.

ainsi que le père Robert qui existe encore (1), mais demeure seul à Rennes et n'est pas même tenté de dire de son fils ce que le P. Porée disait de Voltaire : c'est ma gloire et ma honte. Quant à madame Blaise, nous savons qu'elle a dit, lors de la conversion *apparente* de son frère en 1817 : *il sera un démon, s'il n'est pas un ange.* — M. de La Mennais a mis son nom, mais pas sa plume, à la *Bibliothèque des dames chrétiennes* et au *Guide du jeune âge, etc.* — On dirait que l'abbé de La Mennais a horreur de l'ordre comme les voleurs des reverbères. — M. de Genoude nous a assuré qu'il était parvenu à lui faire supprimer jusqu'à trente pages tout-à-fait incompréhensibles dans le premier volume de *l'Essai sur l'indifférence.* — Ce Babeuf en rabat et ses disciples sont parvenus, à force de menées et de duperies, à recueillir, en sous plus qu'en livres, près de 30,000 francs, pour un procès prétendu politique qui ne devait pas en coûter plus de 1,000. — Associé de M. Saint-Victor et de Belin-Mandar qu'il a compromis, et dont il est encore aujourd'hui le débiteur, il a souscrit des billets de commerce une seule fois pour 60,000 f. qui ont entraîné sa condamnation, même par

(1) Je crois que le père de M. La Mennais n'existe plus.

corps, à la requête de M. de La Bouillerie. — La postérité, pour l'abbé de La Mennais, s'arrêtera au prénom de *Judas* Machabée. »

Ainsi s'exprime le génie en ses indignations.

Facit indignatio versum.

Vient le tour des disciples :

« M. l'abbé Doney a fait un livre clair, mais c'est la clarté du rien. — Les abbés Pelier de la Croix, Martin de Noirlieu, de Salinis, étaient l'âme de l'école secrète, c'est-à-dire de celle qui ne se montre jamais qu'après la victoire; ainsi les abbés Caron d'Amiens, Guéranger, Migne, Foisset et Rohrbacher... » M. Madrolle a écrit une brochure pour prouver que le P. Lacordaire ne sait ni la théologie, ni le français, ni même le catéchisme.

Or, l'opinion publique n'a pas encore sanctionné le jugement de M. Madrolle, il s'en faut beaucoup ; mais elle mettra sur ses yeux le fiel salutaire de la *Logique*, elle verra clair et jurera nettement tôt ou tard sur l'autorité d'un pareil génie.

Reprenons le *Tableau*.

Il faudrait, pour exposer l'idée logique de cette esquisse, et plus de talent et plus de papier que je n'en possède. Au reste, elle fait partie du grand ou-

vrage (1), dont M. Madrolle lui-même va nous développer le canevas gigantesque.

« Cet ouvrage, dit-il, qui est à tous les enseignements universitaires réunis ce que la science tout entière est à son moyen, est appelé à faire une infaillible révolution dans l'Université, et par conséquent dans les chambres, dans les conseils, dans les écoles de droit, dans les tribunaux, dans la société. C'est enfin l'encyclopédie depuis longtemps cherchée, et l'encyclopédie appliquée, réalisée dans chaque science spéciale, comme la *Législation générale de la Providence* et le *Système universel du monde* sont des *encyclopédies de principes* et de *faits* à la fois. Chaque vérité (et il n'y en a *pas une* ici d'omise), s'y trouve démontrée par la seule force de la place qu'elle occupe dans l'ouvrage comme dans la nature physique et morale. La *Législation universelle* (il y en a déjà plusieurs applications péremptoires), doit donner à ses disciples, ou même à ses lecteurs les plus ordinaires, et immédiatement, sur un sujet quelconque, l'art et l'habitude de la parole et de la démonstration, et jusqu'à ceux de *l'esprit* que nous nommons sans motif *naturel*... L'auteur qui a terminé depuis 1825 cette composi-

(1) *La Législation universelle.*

tion, regardée jusqu'ici comme impossible, n'a pas encore trouvé la possibilité d'y ajouter ou d'en ôter une proposition tant soit peu importante; et il lui doit, en particulier (car c'est sa grande *œuvre à priori*, dont les autres ne sont que des *dérivés*), les divers succès qu'il a obtenus en luttant depuis quinze années contre toutes les opinions... Elle allait être publiée à l'imprimerie royale en 1830; et depuis, en 1833, l'auteur a refusé d'en laisser prendre une copie manuscrite, pour être appliquée sans lui à l'éducation d'un prince, et même de la faire paraître sous le patronage du roi son père. » Abnégation sublime.

Comment M. Madrolle arrive à ses fins, et si le résultat justifie de si splendides promesses, c'est ce qu'il faut admirer par soi-même.

Il publia ensuite à des époques différentes :

Mémoire au conseil du roi, sur la véritable situation de la France, et sur l'urgence d'un gouvernement contraire à la Révolution. Cet ouvrage, m'a-t-on dit, cet ouvrage, signé ou approuvé par MM. de Frénilly, de Salaberry, de Vaublanc, le comte de Jouffroy, etc., était au fond une longue théorie politique sur la question fondamentale des élections. Le public, les journaux et les cours s'en préoccupèrent diversement; Benjamin Constant le dénonça aux chambres; le garde-des-

sceaux Courvoisier donna ordre de poursuivre son auteur, et tour à tour M. Madrolle fut renvoyé par la chambre d'accusation, condamné par le tribunal de première instance, absous enfin par la Cour royale. Le *Mémoire* est in-4°, broché en vert.

Des devoirs des 100,000 *électeurs du roi.* Cette petite brochure parut lors des élections qui suivirent la dissolution des chambres. C'était comme un abrégé du mémoire vert.

Mémoires sur les moyens constitutionnels de réprimer sans ordonnances du roi, la marche de la Révolution de 1830. Ce second mémoire avait pour objet la question de la presse. On accusait l'auteur de provoquer Charles X à un coup d'État; l'auteur se justifie par le titre (sans date). La nouvelle brochure parut en même temps que les fatales ordonnances; M. de Peyronnet la fit saisir au dépôt le 26 juillet. Elle est in-4°, brochée en rose.

Manifeste des catholiques français sur le devoir de soumission aux puissances, 1830. Ce manifeste aurait eu deux éditions et porte sur la seconde: *Traité des devoirs des catholiques dans les révolutions.*

Lettre de la logique à la puissance, où l'on considère l'acquittement des ministres comme le premier moyen de stabilité pour le gouvernement nouveau. Anonyme et *item* sans date. Cet écrit

ne s'est distribué qu'à la cour des Pairs, suivant le désir de M. de Peyronnet, et M. Madrolle croit fermement qu'il a servi de base aux défenses combinées des avocats.

Les crimes des faux catholiques considérés comme la principale cause des troubles et des fléaux de la France, et de leur prolongation, mai 1832. C'est une catilinaire brulante avec surcroit de génie, contre la *Gazette de France* et M. de Genoude, laquelle se résume en ces termes : « La religion ne peut pas même penser de M. de Genoude, comme Camille de son amant dans les Horaces :

Il dit qu'il m'aime encore, alors qu'il m'assassine.

Démonstration Eucharistique. M. Madrolle, dans cette brochure de quelques feuilles, veut prouver, pour ainsi dire, physiquement et mathématiquement, la possibilité, la nécessité et l'évidence du mystère. En tous cas, c'est au moins un nouveau coup de génie.

Dans la brochure de 1835 intitulée *Un roi devant ses pairs*, M. Madrolle débute par une introduction fort curieuse *qui doit être lue et retenue*, dit-il; puis il dresse le contrat social de la monarchie de juillet, justifie relativement et philosophiquement les accusés d'avril et les ministres de Charles X, prouve qu'il est nécessaire de reconnaître le droit de cité aux Bour-

bons de la branche aînée comme aux membres de la famille de Bonaparte, et donne pour conclusions des moyens faciles de salut et d'ordre public. Si jamais M. Madrolle eut des allures d'Alfieri et de Tacite, c'est ici. Pensées neuves et profondes, style concis et brusque, logique impitoyable et bondissante, on y trouve tous ces caractères, sans préjudice de ceux qui, en définitive, constituent fatalement son génie unique.

Les grandeurs de la patrie, et ses destinées en présence des révolutions et des puissances, 1840. Brochure dédiée « à tous les électeurs de France, à tous les fonctionnaires civils et militaires, à tous les amis de la religion, de la paix et de la patrie en Europe, etc. » Après un essai sur les grandeurs de la France et de la maison de Bourbon, M. Madrolle place *le seul fameux des Bonaparte en regard du plus faible des Bourbons*; et, pour le moment, on n'a pas de peine à prévoir où tombera son choix. Cependant Louis-Philippe aimera sa conclusion : « S'il nous fallait à toute force un *Napoléon*, dit-il, nous en voudrions un *de la paix.* » Ailleurs, M. Madrolle tend la main droite à Louis-Philippe et l'appelle roi, sans souligner comme jadis ce dernier mot, ni déclamer à plus forte raison le fameux vers qu'il a tant de fois invoqué :

Ille crucem sceleris pretium tulit, hic diadema.

Puis, il ajoute : « Je ne fais pas même difficulté de dire, parce que je crois savoir assez *singulièrement* l'histoire de France pour en être convaincu, qu'à son *principe* et à sa *position* près, Louis-Philippe, pris individuellement, est peut-être le plus intelligent, le plus actif et le plus sage des rois que la France ait eus depuis Louis XIII. » — La troisième et dernière partie se compose d'un essai sur les grandeurs politiques de la Russie, que Dieu bénisse, avec son doux Nicolas.

Le Prêtre devant le siècle. Cet ouvrage fit sensation. M. Madrolle y déploie sa puissance ordinaire : c'est une mine d'érudition et d'originalité ; c'est un livre curieux pour tout ecclésiastique entendu aux choses du sacré ministère, et qui veut les méditer avec éjouissement. On a signalé plusieurs éditions du *Prêtre devant le siècle.*

Les magnificences du plus grand homme de l'univers. Saint Bernard est cet homme-là pour M. Madrolle. Sa modestie lui fait taire un autre nom.

Les magnificences de Marie, dédiées à Madame Anne-Marie Toureau.....

Or, afin de varier un peu, profitons de la circonstance, et reprenons les détails biographiques.

M. Madrolle a épousé mademoiselle Toureau,

sœur de M. Toureau, marchand de bois dans le Faubourg Poissonnière, et ancien juge au tribunal de commerce de la Seine, lequel, faute d'une voix, vit échouer dernièrement sa candidature à la députation de Châtillon. Il est bien difficile de louer, et les femmes surtout. La plus vertueuse est celle dont on parle le moins, je le sais. Une foi vive et agissante, une charité inépuisable, un limpide bon sens, l'héroïsme maternel, la sublime politique de l'intérieur de famille, une douce et profonde modestie, voilà le caractère et la vie de la femme selon le cœur de Dieu ; et c'est d'elle que le Sage disait : *pars bona*, *mulier bona.* Il eût fallu développer ces paroles, et montrer qu'elles se réalisent admirablement dans la personne de madame Madrolle ; mais, replique le Sage, il y a meilleure grâce à contempler et à se taire : *audi tacens, et pro reverentiâ accedet tibi bona gratia* (1).

M. Madrolle est devenu père de deux jeunes personnes aussi distinguées par l'éducation que par les grâces de l'esprit et les qualités extérieures. Il voit sans s'étonner qu'elles sont belles. Il a marié l'aînée à l'un des petits-fils de l'illustre maréchal Victor, duc de Bellune, et la cadette à un jeune

(1) Eccl. 329.

homme de la noblesse de Bretagne. « J'ai donné l'une de mes filles, dit-il à la page VIII *des Grandeurs de la patrie*, au fils du jeune général Châtaux de Bellune, entré le premier dans le fort de Brienne en 1814, et mort à la fleur de l'âge, une heure après la victoire de Montereau; et petit-fils, par surcroit de noblesse, de l'illustre maréchal de France qui préluda tour à tour avec un double patriotisme, à l'élévation et à la déchéance de Bonaparte et mérita depuis le surnom de maréchal fidèle. »

Revenons maintenant au catalogue des ouvrages de M. Madrolle.

Les magnificences de Marie. M. Madrolle dédie ce nouvel ouvrage à sa tante, madame Anne Marie Toureau; je crois l'avoir dit. Madame Toureau est marraine de l'une de ses filles. *Vous avez donné ce nom de Marie à l'une des personnes que j'aime le plus avec vous,* dit-il ; et il expose les motifs qui l'ont déterminé à cette dédicace; les voici : 1° *Marie* est d'abord le nom de baptême de sa tante et de sa fille; c'est également le sien et celui de la plupart des membres de sa famille. 2° Il est né dans le mois de mai ; Marie l'a *reçu*, *à l'âge et pour l'éducation les plus périlleux*, *dans les deux Cloîtres-Notre-Dame à Paris et à* ***** ; elle

l'a *fait entrer*, *sans qu'il ait pu savoir par qui et par quelle occasion*, *dans sa principale congrégation de France* ; « elle m'a sauvé la vie, ajoute-t-il, la veille de sa Nativité, le 7 septembre 1826, à la porte de sa Notre-Dame de Paris ; » elle l'a *attaché*, *sans qu'il y pense*, et *et incessamment*, *à la paroisse la plus dévouée à son culte dans cette ville* (1) ; elle l'a *reçu*, *et fait demeurer*, *les principales années de ses travaux religieux et politiques*, *dans la maison de ses chères carmélites et à la vue de la chapelle de ses plus illustres martyrs de la révolution* ; elle l'a *sauvé d'une fluxion de poitrine mortelle dans son mois de mai* 1828, et enfin, *par une singularité non moins magnifique*.... *à ses yeux*, *ses noms sont comme les noms* : A. M. *et le chiffre même*, *le chiffre* M.

Il examine ensuite la Vierge Mère, selon la logique. Et remarquez ces propositions : « Je conçois une femme comme moyen de la génération d'un Dieu, comme je ne conçois pas autre chose comme moyen de la génération d'un homme, car la raison humaine est faite à l'image de la raison divine, et je dois raisonnablement juger de celle-ci par l'autre.

(1) M. Madrolle demeure dans la rue du Regard, nº 7.

— Je conçois une suite, une économie de générations divines et humaines, où l'on voit, tour à tour, Adam naître de Dieu seul, Eve d'un homme seul, Abel d'un homme et d'une femme, Jésus-Christ d'une femme seule. — Je conçois Marie mariée, parceque le mariage est, extérieurement et politiquement, le principe de la société et de l'ordre privé et public. (Si Marie n'eût pas été mariée en apparence, le Fils de Dieu eût passé pour être un bâtard, et la Vierge par excellence pour une femme publique.) (1) » Ainsi de suite.

Le chapitre deuxième est consacré à la Vierge-Mère, selon l'Écriture sainte ; le troisième, selon les traditions et l'histoire universelle des peuples de l'antiquité profane ; le quatrième concerne la Vierge-Mère, suivant la tradition et l'histoire de l'Église universelle ; le cinquième, les magnificences du nom de Marie ; le sixième, du nom de Joseph ; et le septième enfin, de saint Bernard.

Dans l'impuissance de donner un résumé complet, j'invite ardemment mon lecteur à parcourir lui-même cette production fort curieuse, pleine de génie et de recherches, d'imaginations neuves et de génie, de génie et d'annotations.

(1) Page 4. Et l'évêque de Verdun félicita tout seul M. Madrolle !

Il y a dans les écrits de M. Madrolle cela de particulier, qu'ils amusent en instruisant, et fourniraient à chaque ligne la matière de plusieurs in-folios. Lorsque l'on songe à la patience et à l'étendue de travail qui furent nécessaires pour amasser sur un seul point des éléments si divers et si prodigieux en nombre, on est étrangement surpris. Ce que les Bénédictins et toutes les congrégations réunies n'ont pas voulu faire durant plusieurs siècles, M. Madrolle le fait à lui seul, à sa manière, et comme en jouant. Ni les tracas inévitables de toute existence, ni les rivalités jalouses qui l'assiègent et le lapident, ni les foudres menaçantes du parquet, ni sa santé mal assise, ni montagnes, ni vallées, ni chansons (1), rien ne l'arrête; il marche, il bouscule les obstacles, il remarque à peine les coups. Eh ! mon Dieu, qu'ai-je dit ? frappez-le comme le foin; que les pécheurs fabriquent sur son dos, que M. Henrion lui jette des pierres; qu'il vienne dans la profondeur de la mer et que la tempête l'engloutisse; que ceux qui

(1) On se rappelle un couplet non moins fameux que trivial et insignifiant :

Madrolle, Boudet, et leur patron Cottu,
Du temps qu'ils s'amusaient à la moutarde,
Les Parisiens leur ont mis pour cocarde
La paille au (*Bis*).

Feu de paille vraiment; pour l'éteindre il ne fallut à M. Madrolle qu'un souffle.

le haïssent gratuitement se fassent plus nombreux que les cheveux de sa tête, s'il en avait; qu'il devienne comme un étranger parmi ses frères, et comme un voyageur égaré parmi les enfants de sa mère, qu'on le tourne en *parabole*, et qu'on s'accroupisse même sur le pas de sa porte pour le narguer; les insultes littéraires, les oppositions de toutes couleurs, les cris, les grimaces, le venin, il s'en empare; il amasse les pierres de M. Henrion, *quoniam placuerunt servis tuis lapides ejus;* il dit : J'ai mon génie, comme Mirabeau disait : J'ai ma tête; il tourne à son avantage ce qui devait l'empoisonner ou l'écraser. Il fait aller et venir les gens comme des osselets; ses amis du matin sont ses ennemis de midi, et redeviennent ses amis du soir. Il escamote. Voyez M. de Genoude, qu'il persécute et qui insère triomphalement ses articles dans la *Gazette*. Il prend pour organes et l'*Univers* et le *Courrier Français*. On le consigne à la porte? il entre, on lui serre la main. Il a déifié M. Affre (*Courrier*) qu'il avait malmené, de même M. Picot, M. L. Veuillot, etc., etc., et toujours M. de Genoude. Peu importe, il a son génie. On dirait des contradictions; laissez-le faire, attendez l'heure. Ceci n'empêche pas ma conclusion.

Donc, en résumé, M. Madrolle est un écrivain

religieux, politique, littéraire, un savant, un homme à part, le plus incontestable génie de l'époque singulière où nous vivons.

Comme écrivain religieux, sa conscience me paraît claire comme le jour. Il veut le bien, il le poursuit; il ne l'obtient pas, il brule cependant d'y arriver. — On n'a jamais pu lui reprocher une hérésie formelle; c'est beaucoup pour un homme qui attaque de front toutes les plus épineuses difficultés du catholicisme, et, comme il le dit lui-même, toutes les opinions (1). S'il échappe à sa plume quelques propositions louches, rien n'empêche de croire qu'au premier signe de l'autorité légitime il admettra des rectifications. Il marche et a constamment marché sous la bannière du Pape. Le Pape, en témoignage de son approbation, l'a honoré d'un bref qu'il aurait tort de laisser inédit, comme cela se fait d'une lettre d'invitation à dîner. Il a consigné çà et là les preuves de son influence, et cité des conversions opérées par elle. Un journal et une de ses brochures m'apprennent qu'il fait école en Espagne, et même au cœur de l'Amérique. Depuis vingt-cinq ans qu'il écrit, on ne voit pas qu'il ait varié d'un iota sur les principes fondamen-

(1) Voir ci-dessus page 378.

taux de la foi. Les accessoires ne me regardent pas; c'est le secret du génie.

Comme écrivain politique, il faut placer en première ligne son courage. Il a tout osé contre les pouvoirs, l'opinion, les choses, les hommes; il a tout osé pour ce qu'il croit être la vérité. Son influence, je veux dire celle de ses écrits se faisait également sentir sous la restauration, et, ainsi qu'on l'a vu, son nom pesait d'un grand poids dans la balance de juillet. Il occupait la presse entière à de fréquentes époques. — Nous suivons ici des notes communiquées. — Chacune de ses productions était un évènement. Des personnages de la plus haute importance, ministres, pairs, députés, rois même, l'honorèrent de leur amitié familière et prirent ses avis. « J'ai dit plusieurs fois la vérité véritable à l'oreille même des Rois. » (Madrolle, *Dieu devant le siècle.*) Lorsqu'effrayé par ses idées soudaines et hardies, plus effrayé encore par les murmures de la faction libérale que ses manifestations provoquaient périodiquement, le cabinet crut devoir l'abandonner aux caprices des tribunaux, on ne voit pas qu'il ait fléchi d'une ligne, et les juges, à défaut de raison pour le condamner, lui imputaient pour l'absoudre ce je ne sais quoi que l'on nomme la folie; et M. Madrolle se consolait en songeant à Galilée, à l'expression su-

blime de saint Paul : *Gentibus autem stultitiam*, et à Schwartz (1). On aurait tort de juger ses principes politiques sur l'apparence et, comme on dit, sur l'écorce. Je ne répéterai pas qu'à ce point de vue, M. Madrolle paraît incohérent et bizarre. C'est le fait de ces grandes natures que d'échapper à des investigations trop communes, et de duper en quelque sorte l'entendement. Après de longues études dont je ne saurais indiquer la mesure ni le terme, on arrivera sans doute à découvrir l'unité dans cette agglomération disparate, comme un ciseau patient trouve la perle sous l'enveloppe rude et variée d'une multitude de couches pierreuses. Un peu de sagesse éloigne l'intelligence des œuvres de M. Madrolle, beaucoup de sagesse l'en rapprocherait peut-être.... Hélas ! nous avons peu de sagesse, tous tant que nous sommes.

Comme écrivain littéraire, M. Madrolle se présente en la double qualité de savant et d'homme de style.

Sur le premier chef, j'affirme qu'il est incomparable. Il l'a dit, chacun de ses livres contient une vaste encyclopédie, surtout quant aux notes qui l'enrichissent, notes intarissables, toujours plus volumineuses que le texte, variées à l'infini, où

(1) Qui inventa la poudre, et périt par elle.

tous les témoignages comme toutes les anecdotes historiques et les bons mots et les détails d'antiquités ou de salons les plus inexplorés se donnent rendez-vous, panorama monumental et amusant. Bref, qui donc prendra une brochure de M. Madrolle, jettera les yeux sur la première note, et quittera le volume avant sa dernière page et son dernier mot? Qui n'éprouve à cet exercice des ébahissements et un étrange bien aise?

Néanmoins, il y a des taches dans le soleil, et les plus beaux génies payent toujours leur tribut par quelque côté à la faiblesse humaine. Le défaut de M. Madrolle vient de sa supériorité même. Il ne sait pas toujours proportionner sa marche à la faiblesse de nos pas; le soleil voit de la lumière partout. Ce qu'il sait, M. Madrolle ne peut présumer qu'on l'ignore. C'est un grand piège pour le commun des hommes. Ainsi, arrive-t-il que, dans ses chefs-d'œuvre, on trouve rarement à la suite des citations l'adresse des auteurs qu'il invoque et des sources fécondes où il puise. D'où suit une foule d'inconvénients.

Car, 1° En face d'un incrédule questionneur, M. Marguerie, dépensant l'érudition de M. Madrolle, ne pourra justifier son emploi.

Et M. Marguerie conçoit-il les étymologies dont

fourmillent les livres de M. Madrolle? Il a lu le *Voile levé*, il s'est dit : « Moi, je ne comprends rien ; je comprends encore moins que l'on appelle un ânon, le *saint Jean du règne animal* (page 35), *lumen* me paraît avoir une autre racine que *numen* (page 31), et *mer* que *mère* (27), et *monde* que *démon*, et *foule* que *folle*, et *mai* que le mot *ami*..... Quels sont *tous les savants*, remarque l'innocent homme, qui assurent que *messe* vient de *me esse*, et Antoine, d'abbé *antérieur* à tous les abbés ? (21 et 22). Vous prouver l'unité de Dieu par *l'unité de l'organe générateur de l'homme, faisant croix avec ses témoins, et un avec son épouse en Jésus-Christ!* (page 12, lignes 11 et 12) (1). » Croustilleuse façon que celle-ci, ô M. le savant!

Et voilà que ce M. Brillat-Savarin ressuscite pour faire diversion, fort vexé de lire *dans le Voile enfin levé* cette nouvelle physiologie du goût : « 1° Il est singulier que le juif aime, par-dessus tout, l'ail puant et exclusif de la société. 2° Que le mahométan, le chinois, chérissent l'opium qui tue en amortissant et le café qui tue en vivifiant. 3° Que

(1) M. Madrolle a découvert que la croix se trouve partout : « Voyez, dit-il, à toutes les enseignes des villes, deux choses de la boutique se croisant, deux fusils à l'armurier, deux queues de billard à l'estaminet, deux bas au bonnetier, etc., etc. » *Magnif. de la Croix*, page 13.

les femmes nègres en Afrique cherchent les pous dans la tête de leurs maris et les avalent. 4° Que les chinois aiment l'odeur des punaises écrasées. 5° Que l'anglais ait profondément le goût de l'animal presque vivant à force d'être crû. 6° Que le goût de l'histoire naturelle et des animaux en général, des *chiens sales* et même des *chats* traîtres, des chevaux et des chars orgueilleux, coincide de nos jours avec *l'inhumanité* »

M. Prompsault n'entend pas qu'on joue sur le nom de Lalande, au point d'y trouver *Le Dan* (*Voile levé* page 389), que l'on tire athée de *théâtre* et bal de *Baal* (312), que l'on fasse dériver *chaire* (καθεδρα) de *carré* (240), (*Vendredi*) *dies veneris* de *vendre Dieu*, et l'*iddio* des italiens d'*idiot* (114), et enfin que l'on trouve un signe de la Trinité et trois choses qui rappellent à l'homme son néant dans ces signes : *pous à la tête*, *puce au dos*, *vers aux intestins* (page 193). Ce M. Prompsault que tout le monde croit érudit !

Dans son officine de bouquins, M. Prompsault distille en pure perte la phrase ci-dessous : « La lettre M. est l'expression de la grandeur ; et c'est la raison de la lettre N (M. tronqué) qui, pour cela, la touche immédiatement. La lettre N. dans toutes les langues, le signe du *nouveau né*, du *nain*, du *nu*, du *niais*, et même du *non* et du *néant* » (p.

220), comme le prouve en grec la particule *ου*. . . . Et, à son tour, il attaque vos étymologies. « M. Madrolle, dit-il, prétend que *Missa*, évidemment formé de *mittere*, vient de *me esse ;* que *remors*, adjectif substantivé de *remorsus* (*remordere*), tire son origine de *rememorare ;* que *chapelet* signifie *chapelle* de Marie ; que *pauper* et *pater* sont radicalement synonymes (1) ; que *merveilles* est l'anagramme de *Marie-Ève ;* que *Carmel* vient de *carus* et d'*arme ;* c'est incroyable.

Et moi, donc, reprend le maréchal Bugeaud, que diable voulez-vous que je fasse de votre épitaphe?... « Pour bien conclure la guerre d'Al-
« ger, dites-vous, il fallait raser les palais rebelles
« du Dey et inscrire sur une colonne, au lieu de *ubi*
« *Troja fuit*, ces mots : OU FURENT LES GALÉRIENS
« (anagramme heureuse d'*Algériens*, dites-vous en-
« core)... *Heureuse* tant que vous voudrez, mais pro-
« curez-nous donc la permission d'Abd-El-Kader ;
« les bédouins ne se laissent pas raser comme ça. »

J'arrive à la fin de mon cahier sans avoir pu compléter le catalogue des ouvrages de M. Madrolle. Il sera publié en entier dans la *biographie de mes biographies*, et sous la rubrique adoptée par ce grand génie lui-même.

(1) *Magnificences du plus grand homme de l'Univers*, page 31.

En résumé définitif, il est peu d'hommes qui remplissent leur vie comme fait M. Madrolle, peu de génies qui pussent marcher à côté du sien. Dans un état bien organisé, M. Madrolle ne resterait point à l'ombre ; on aurait les yeux fixés sur M. Madrolle, on l'écouterait, et on saurait se méfier en temps utile de ses prophéties comme de ses conseils. On le lit plus ou moins, on le lirait plus ou moins encore pour savoir comment il ne faut pas faire et conséquemment ce qu'on doit faire. On essaierait de le comprendre. Les hommes politiques s'empareraient de sa bouche, comme faisaient les Troyens de celle du fils d'Anchise ; les hommes religieux l'attacheraient comme un gardien fidèle aux pieds de la chaire de Pierre. On aurait ainsi du bon sens et de l'honneur. Que dis-je ? avec ses brochures de mille et mille formats et de couleurs variées comme les tapis du jardin de délices, avec les brefs qu'il a reçus de Rome par la voie de M. l'internonce Garibaldi, et les lettres foncièrement inimitables qu'il prodigue à ses amis, avec l'argent et l'or que son génie a fait gagner à maints éditeurs, on lui bâtirait des temples.

20 Juin 1846.

Paris. — Imp. de A. APPERT, passage du Caire, 54.



A. Appert Edit. Passage du Caire, 54.

M. DUPONT-DES-LOGES.

—

Simonide avoit entrepris
L'éloge d'un athlète.
LA FONTAINE, *Fables*, I —14.

La ville de Metz s'appelait autrefois *Diviodurum mediomatricorum* ou *mediomatricum*, ainsi que le font voir Jules César, Pline, Strabon, Ptolémée, Antonin, et principalement Tacite, en son *Histoire*, livre X, chapitre 63.

Elle dépendait de la métropole de Trèves.

Les enfants ont lu dans un horrible ouvrage du jésuite Loriquet qu'elle fut le siège des rois d'Austrasie, et l'une des quatre capitales de l'empire germanique; tantôt soumise aux empereurs, tantôt gouvernée par des évêques, ensuite par des comtes, et enfin par ses propres lois, sous la juridiction de treize magistrats.

L'évêque de Metz jouissait d'une foule de pré-

rogatives. C'était un haut et puissant homme à toutes les époques, jusqu'à la révolution de 1790 et depuis, prince du Saint-Empire romain, seigneur de beaucoup d'*autres lieux*, ayant une armée de vassaux, propriétaire en quelque sorte de la ville même, et cependant exclu, sans que j'en puisse indiquer la raison, des assemblées du Clergé de France.

Outre la cathédrale, ou plutôt le chapitre cathédral, dont le premier doyen s'intitulait *primicier*, il y avait à Metz trois églises collégiales, Saint-Sauveur, Saint-Théobald et Saint-Pierre-Majeur. Louis XVI, par lettres patentes du mois de mai 1777, annoblit ce chapitre et permit aux chanoines qui le composaient de porter la croix pectorale; en témoignage de reconnaissance, les chanoines décidèrent qu'une messe solennelle serait célébrée tous les ans, à perpétuité, pour la prospérité du royaume et la conservation du roi. L'ont-ils célébrée le 21 janvier 1793?

Alors le diocèse se divisait en quatre archidiaconnés, vingt-et-un archiprêtrés, et six cent vingt-trois paroisses, dont quinze dans la ville.

Un diacre, Paul Warnefrid, a écrit un livre sur les évêques de Metz. Martin Meurisse, suffragant de cette église, a donné ensuite leur histoire en fran-

çais; *gallicè ac prolixè,* disent les plus doux critiques. Il en parut un autre, en 1769, laquelle s'arrêtait à l'année 917. Les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur compulsèrent à leur tour ces divers travaux et firent une place au diocèse dont il s'agit dans leur collection monumentale.

Suivant de respectables chroniqueurs, le premier évêque de Metz fut saint Clément (269). Parmi les nombreux miracles qui ont illustré sa vie, je citerai le plus important, qui néanmoins n'est pas le moins douteux. Un dragon formidable ravageait le pays, et déjà la moitié de la ville était déserte, lorsque le saint évêque lui commanda d'expirer, et il expira près d'une porte *la porte Serpentine;* — et c'est pourquoi encore le groulli (dragon de bois peint) que les Messins du temps de M. de Montmorency de Laval montraient comme une merveille aux voyageurs. Saint Clément mourut vers 284, laissant à M. Dupont-des-Loges le soin de tuer un deuxième dragon, qui est le judaïsme. Et en effet, les enfants d'Israël pullulent dans le département de la Moselle. Pour convertir, il faut agir et prier, vouloir et savoir : M. Dupont-des-Loges prie et veut.

Le successeur de saint Clément fut saint Céleste, le même qui l'avait accompagné à son départ de Rome pour le pays Messin, dans sa solitude de

Gorze, et dans tous ses labeurs. Celui-ci occupa le siège pendant quinze ans et mourut le 11 des ides d'octobre. Dans une calamité publique, il y eut à son sujet un grand miracle. L'archevêque Drogon promenait les reliques de saint Céleste et celles de saint Auctor par les rues de ville. Comme saint Auctor était un saint beaucoup plus renommé, on avait placé ses reliques au premier rang; celles de saint Céleste venaient ensuite. Mais la procession commençait à peine que saint Auctor refusa d'avancer; il tint bon jusqu'à ce qu'enfin l'archevêque Drogon eût compris qu'il fallait donner le pas à saint Céleste. *Chronic. episc. Met. Spicil. tom. VI, pag.* 644, *mss. cod. Cartusiæ Belnensis.*

Le troisième évêque de Metz n'a dit à l'histoire que son nom. C'est chose regrettable. On sait seulement que saint Félix gouverna cette église pendant quarante-deux ans.

Le quatrième, qui est saint Patient, bâtit une église magnifique sous le vocable de *Saint-Jean-l'Évangéliste,* où il exposa une dent de l'apôtre bien aimé de Jésus avec des reliques des autres apôtres. En 1789, ces reliques déposées sous une châsse d'argent par l'empereur Conrad (1193) se voyaient encore au côté gauche du grand autel de la vieille église de Saint-Arnould. On dit de saint

Patient qu'il était parent de saint Jean l'évangéliste. Il occupa le siège pendant quatorze années.

Saint Victor vient après saint Patient, puis un second Victor; l'un qui fut évêque depuis le IX des calendes de mars de l'an XI d'Adrien jusqu'au dixième jour des calendes d'octobre de l'an X d'Antonin-le-Pieux; l'autre, depuis cette dernière époque jusqu'au IX des calendes d'octobre de l'an XIII du même empereur.

Saint Siméon tint le siège pendant 30 ans. — Sambatius, 18 ans. — Saint Ruf, 29 ans. — Adelphe, 17 ans. — Saint Firmin, 45 ans. — Legence, 34 ans. — Auctor, 29 ans. — Expletius... Tous enterrés dans l'église de saint Clément. Plus les temps s'avancent, plus les saints diminuent; pourquoi donc?

Le quatorzième successeur de saint Clément avait la dignité d'archevêque. Ce fut Ursicius. Il resta sur le siège durant quarante-neuf ans, ou, selon d'Achéry, vingt-neuf ans. On fait sa fête le 20 mars; on la faisait du moins. Chose à noter : Ursicius avait cette dignité d'archevêque, bien que l'église de Metz n'ait jamais eu le titre d'archevêché et que dans l'ancienne Gaule Belgique deux églises seulement fussent métropolitaines : savoir, Trèves et Reims.

Bonolus tint le siège durant 3 ans. « *Nihil de eo præter nomen scitur,* » dit le *Gallia Christiana.* — Terence, 20 ans. M. Dupont-des-Loges lira dans le *Martyrologe* de Metz, IV. Kal. nov. : *Metis depositio* SANCTI *Terentii episcopi et confessoris;* et, XVII Kal. jun. : *Metis translatio corporis* BEATI *Terentii.* —Gosselin, 18 ans. Les Bollandistes le rangent parmi les saints. — Saint Romain, 36 ans. Il avait combattu contre Clovis dans l'armée de Siagrius et miraculeusement échappé aux massacres qui suivirent la victoire des Francs. — Saint Phronimius.—Saint Grammaticus, qui assista au concile de Clermont, en 535.—Agatimber, 12 ans et 6 mois. — Hespérius, 17 ans. Il assista également au concile de Clermont, et il fut l'un des évêques qui écrivirent à Théodobert I, roi des Austrasiens, pour obtenir que les biens ecclésiastiques situés sur les terres d'un autre souverain demeurassent en la paisible possession du clergé. Hespérius, comme saint Phronimius, est enterré dans ladite église de saint Clément.

Saint Villicus, après six mois de vacance, monta sur le siège de Metz. Mapinius, évêque de Reims, a fait de lui l'éloge suivant : « *Quod si te conditor redemptorque noster usque ad sexagenarium numerum annorum, ut exoramus, provexerit,*

eris cunctis præcipuus et reliquis sacerdotibus anteponendus; ut cuncti, qui vitæ tuæ instructione proficiunt, se doleant te deesse et se post te vivere ingemiscant. » Venance Fortunat lui dédia, en mémoire de la douce hospitalité qu'il avait reçue à Metz, l'une de ses plus ravissantes poésies.

Hespérius administra son église pendant vingt-cinq ans et deux mois.

Saint Pierre, 10 ans. Gogus, par une licence de rhétorique un peu exagérée, l'interpellait en ces termes : *Domino verè sancto ac beatissimo Domino et patri Petro papæ, Gogus*, pour signifier que cet évêque réunissait la charité, la grâce et le nom du prince des apôtres. — Aigulphe que Paul Diacre regarde comme le premier né de l'une des filles du grand Clovis (Bathilde). Il fut promu en 578; il mourut le dixième jour des calendes de décembre 598. — Saint Arnould neveu d'Aigulphe et père du deuxième saint Arnould, selon Paul Diacre, 8 ans et un mois. — Saint Papoul, du 17 avril 607 au 21 novembre 610. Il fonda le monastère Saint Symphorien, à l'Est de la ville. — Saint Arnould. C'est lui qui, voyant les eaux de la Moselle effroyablement rapides et grossies, se prit à comparer le nombre de ses fautes avec le nombre des gouttes d'eau que roulait le fleuve, et y jeta son

anneau dans la conviction que Dieu l'aurait absous de ses fautes lorsque l'anneau se retrouverait. Devenu évêque, il le retrouva dans les débris d'un poisson qu'on avait servi sur sa table; et cet anneau fut longtemps conservé dans la cathédrale. Je ne sais s'il existe encore. Saint Arnould, dit l'auteur de la vie de Saint Goëry, résista longtemps aux sollicitations et aux violences mêmes du peuple de Metz qui l'appelait à l'épiscopat. Il fallut l'intervention du roi Théodebert II pour le soumettre. M. Morlot ne l'avait pas protégé. Doda, sa femme, prit le voile. Il poussa la charité jusqu'au prodige. Son immense patrimoine étant dissipé au profit des pauvres, il ne lui restait plus qu'un plat d'argent qu'il vendit à un puissant seigneur nommé Hugues; ce Hugues vint à mourir; on offrit le précieux meuble au roi Clotaire, et celui-ci le renvoya au saint évêque. Arnould avait deux fils : Chlodulfe et Anchise; il les pria de permettre que leur fortune fût distribuée comme l'avait été la sienne : Chlodulfe refusa; Anchise y consentit et reçut la bénédiction paternelle : *Mon fils*, dit Arnould, *vous aurez en retour mille fois plus de biens*. Son humanité pour les autres n'avait d'égale que son austérité pour lui-même. Il restait quelquefois trois jours à jeun, se nourrissait la plupart du temps d'eau pure

et de pain d'orge, et, comme M. Michelet ne jonglait pas encore, le saint évêque portait persévéramment le cilice; il voyageait fort bien d'un bout à l'autre d'une rue sans une pimpante calèche et huit pieds de chevaux *pur sang*. — *Mallem esse Dei famulus quàm populi dominus.* Clotaire lui confia l'éducation de son fils Dagobert; *Arnulpho*, dit l'auteur de sa vie, *regnum ad gubernandum et filium ad erudiendum tradidit.* En 626, il se retira dans la solitude d'Horenberg. Mais il écrivit d'abord au roi pour lui confier sa résolution. Dagobert voulut l'effrayer par les menaces, désespérant de tout autre moyen : *je trancherai la tête de ton fils bien aimé*, lui répondit le roi, *si tu ne veux pas rester avec nous.* O les saints rois légitimes ! Arnulphe répliqua : *la vie de mon fils est dans les mains de Dieu, je suis prêt.* Le roi tomba à ses genoux et s'écria : *allez dans le désert, et pardonnez-moi.* C'était bien de la clémence, pour un dieu de seconde majesté. — Goëry lui succéda, de 611 au XVII des calendes de septembre, et fit déposer ses restes dans une église de l'un des faubourgs de Metz qui fut appelée depuis l'église Saint-Arnould. — Goëry, autrement dit *Abbon*, suivit d'abord la carrière des armes, et fut honoré des dignités de comte, puis de duc, puis de gouverneur de la plus

grande partie de l'Aquitaine. Il conserva, dans les camps et dans l'administration, l'intégrité de sa foi et les sentiments d'une héroïque piété. Il eut deux filles, Pricie et Victorine, qui se consacrèrent à la vie des vierges. Ayant perdu la vue dans une bataille, un ange de Dieu vint et lui dit : « Serviteur du Très-Haut, ta tristesse se convertira « en joie et tu dois revoir la lumière. Va dans l'é- « glise de Saint-Etienne à Metz ; l'esprit de Dieu « avertira certainement l'évêque de ton arrivée. » « Goëry partit. De fait, Arnould vint à sa rencontre, il le bénit, le mena chez lui, et lui rendit la vue. En mémoire de ce miracle, il construisit l'église de Saint-Pierre appelée par les anciens titres *major domus Sancti-Petri,* et distinguée ainsi de l'église primitivement bâtie sous la même invocation, *minor domus Beati-Petri.* Il fut élu en 626 et mourut le 17 septembre 642. Il employait tout son temps à prêcher son peuple ou à l'exercice des œuvres de charité. Si M. Dupont-des-Loges pouvait parler en public, il prêcherait assurément.

On ignore la patrie, l'origine et même la vie de saint Godon. On sait seulement qu'il marcha sur les traces de ses prédécesseurs ; on sait ou l'on croit savoir encore qu'il gouverna l'église de Metz pendant dix ans et deux mois et qu'il mourut en 650.

— Saint Clodulfe, ou saint Clou, fils de saint Arnulfe et de Doda, de 656 au 8 juin 690. (1). Quelques auteurs prétendent qu'il épousa une fille du roi Clotaire appelée Marie. Pure fable. Le roi pour se rendre aux instances générales, lui ordonna d'accepter l'épiscopat. Ses refus demeurèrent inutiles. *Baculum et officium pastoris suscipit, et votis populorum factus pontifex cathedrâ sacertotali supersedere compellitur*, ce qui n'est guère de mode à présent.—Saint Abbon, 12 ans, un mois et 26 jours. Il érigea en paroisse l'église Saint-Jean-Baptiste, et mourut auprès de Coinces en 707. — Aptacus, 7 ans et deux mois. Ses reliques étaient en 1785 dans le monastère de Saint-Symphorien. — Félix, qui mourut après neuf mois d'administration sans rien laisser de plus au souvenir de l'historien, sinon ses reliques enfermées dans un coffre de bois avec celles d'Adalberon II.—S. Sigibald, 33 ans et cinq mois. Vingt-sixième évêque, descendant des rois, très versé dans les saintes écritures comme l'est probablement M. Dupont-des-Loges, mais le faisant voir. Pépin d'Heristal n'entreprenait rien sans l'avoir consulté. Les centuriateurs de Magdebourg affirment qu'il fut l'ami de Saint Boniface

(1) Saint Clou vécut 112 ans.

de Mayence. Il mourut dans le monastère de Saint-Nabor, le 26 octobre 741. On trouva ses restes dans un cercueil de marbre en 1107.

Saint Chrodegang né en 712 de Sigramius et de Landrade, laquelle était fille de Charles-Martel. Il avait une grande éloquence. *Fuit eloquio facundissimus, tam patrio quam etiam latino sermone imbutus.* Il fit bâtir un monastère pour ses chanoines près de l'église de Saint-Pierre. Nous avons vu dans la notice de M. Naudo qu'il y établit une règle devenue célèbre; cette règle est extraite en grande partie de celle de Saint Benoît. Il leur donnait, dit Paul Diacre, des revenus suffisants pour vivre et pour ne point négliger les choses de Dieu. La bonne intelligence étant rompue entre le Pape Étienne et Astolphe, roi des Lombards, le premier recourut à Pépin, le priant de faire en sorte qu'il pût gagner la France sans tomber dans les pièges de son ennemi. Pépin envoya Chrodegang et un général du nom d'Autcher. Le Pape vint donc en France, et pour témoigner sa reconnaissance à Chrodegang, il lui donna le pallium et le titre d'Archevêque. Ses œuvres fourniraient la matière d'une importante et longue histoire. Après 23 ans, cinq mois et cinq jours d'épiscopat, il mourut le 6 mars 766. Selon Théodulphe d'Orléans qui fit son épitaphe, il

honora plus le pallium qu'il n'en fut honoré ; il fut la lumière et la gloire de son siècle.

Agilrain, neveu du précédent, élu le 25 septembre, 768, avec le titre d'Archevêque, et d'Archichapelain de Charlemagne. Ayant soumis à sa juridiction un monastère qui auparavant ressortissait de la juridiction royale, et s'étant exposé de cette sorte au mécontentement des moines, il crut les apaiser en leur donnant le corps de l'évêque saint Siméon; mais ceux-ci par rancune ne voulurent pas d'abord l'admettre dans leur église. On voit par le testament de Fulrad, abbé de Saint-Denis, qu'Agilrain fit avec celui-ci des échanges, en vertu desquelles ni Agilrain, ni ses successeurs, ni l'archidiacre n'auraient le pouvoir de faire des ordinations, *in ipso monasterio salonensi*, et de bénir les pierres de l'autel, sauf la requête de l'abbé. Agilrain est regardé comme le fondateur du monastère de Saint-Tron. Il obtint de Charlemagne que la cathédrale et toutes les autres églises du diocèse fussent exemptes de la juridiction séculière, avec les personnes et les biens ecclésiastiques. Les évêques de France l'accusèrent de violer les canons, sur ce motif que la double qualité d'Archichapelain et de nonce apostolique ne lui permettait pas de résider constamment dans son évêché.

Entendez-vous? Pour se disculper, il publia un recueil de canons où il essayait de prouver qu'il n'est pas permis d'accuser témérairement un évêque et de blesser sa réputation; il montrait avec quelle précaution et quelles preuves doivent être jugés les évêques, et de quel voile de circonspection la charité doit couvrir leur vie. La plupart de ces canons, observent les auteurs du *Gallia Christiana,* sont tirés des fausses décrétales d'Isidore Mercator, au nombre de quatre-vingts, et regardent la manière de procéder dans les causes ecclésiastiques. Chrodegang avait introduit le chant romain dans son diocèse; Agilrain le perfectionna, moyennant deux chanteurs que le Pape Adrien fit venir en France, l'un pour Metz, l'autre pour Soissons. C'est à sa prière que Paul Diacre, autrement Warnefrid, écrivit l'histoire des évêques de Metz. Agilrain mourut après 23 ans d'épiscopat en 791.

Gondulfe, élu en 819. Il y avait eu 27 ans et trois mois de vacance. Il assista au concile de Thionville en 821, et mourut en 825.

Drogon, fils de Charlemagne, né en 807. Louis le Pieux, son frère, le fit raser et jeter dans un cloître. Il y resta par goût. Les habitants de Metz le demandèrent pour évêque, et ils l'obtinrent. *Cle-*

rus omnis, dit l'auteur de la vie de Louis Ier, *populusque ejusdem ecclesiæ, veluti uno spiritu animati, Drogonem sibi poscunt dari, ità ut omnes id velle, nullus nolle reperiretur*. Drogon fit fleurir les lettres, non seulement dans sa ville épiscopale, mais dans tous les monastères du diocèse. Il encouragea le travail d'Angelomus, moine de Luxeuil (1), qui avait entrepris un commentaire sur les livres *des Rois* et semblait succomber à la peine. Raban-Maur publia un traité sur la *juridiction des corévêques* dont il accueillit avec joie la dédicace. Par ses soins, le chant romain atteignit une perfection telle dans l'église de Metz qu'il se répandit bientôt par toute la France et fut appelé le chant de Metz. Louis-le-Débonnaire étant tombé malade demanda Drogon, lui confessa ses fautes, obtint sa bénédiction, et mourut en 840; Drogon déposa son corps dans la basilique de Saint-Arnould. Le Pape Sergius II lui conféra le titre de Vicaire apostolique dans les Gaules et l'Allemagne. Il mourut au mois de novembre 855 en se livrant aux délices de la pêche ainsi qu'un bon parisien. Comme il poursuivait de sa *ligne* un gros poisson, il se laissa cheoir, et, l'école de sauvetage n'étant

(1) Dont Drogon était abbé.

pas encore inventée, on ne trouva plus que son cadavre qui fut enterré dans l'église de Saint-Arnould. Vilfrid Strabon lui consacra un éloge de quatre-vingt-cinq vers, ni plus ni moins.

Adventitius reçut la consécration épiscopale en 855 des mains de Theutgaud, archevêque de Trèves, assisté d'Arnould de Toul et de Hatton de Verdun: *expetitus à clero et electus à plebe*, dit-il lui-même dans une lettre au Pape Nicolas, *non ultrò ambiens, sed canonicè invitatus.* Il était vieux et si souffrant qu'il s'excusait sur ces motifs de ne pouvoir visiter *limina apostolorum.* Lothaire avait épousé Theutberge, fille du comte Boson; il la prit bientôt en aversion et voulut la répudier pour épouser Valdrude, sa concubine, accusant sa femme légitime d'un inceste. Des évêques se rencontrèrent disposés à soutenir les folles débauches royales, *nec defuere épiscopi qui regiæ libidini et insanis amoribus assentarentur.* Ce sont des Bénédictins qui s'expriment ainsi. Il y eut sur ce sujet plusieurs assemblées à Aix-la-Chapelle. Lors de la première où siégeait Adventice, il fut statué que Lothaire s'abstiendrait de tout commerce avec Theutberge. Dans la seconde du 4 janvier 861, Theutberge fut condamnée à une peine publique et à expier son crime dans un monastère. Enfin le 28 avril

862, ces évêques, et entr'autres Adventitius, déclarèrent nul le mariage du roi, l'autorisant à contracter un second mariage. Theutberge en appela au tribunal du souverain Pontife Nicolas I, qui convoqua un nouveau synode à Metz pour le mois de juin 863. Les légats du Pape s'étant laissés corrompre donnèrent les mains au divorce. Le Pape fut instruit de cette prévarication; il cassa la sentence des Évêques dans un synode tenu à Rome la même année, et les menaça des foudres de l'excommunication. Alors Adventitius se soumit et demanda humblement son pardon. Jusqu'ici la vie des Évêques de Metz était restée sans nuage; l'œil le plus subtil n'y découvrirait pas une faute, si ce n'est la maladresse de celui qui se laissa cheoir dans le Lignon. M. Dupont-des-Loges ne voudra faire ni l'une ni l'autre. Les rois pour pratiquer leurs débauches, ne demandent guère aujourd'hui la permission des conciles, et M. Dupont-des-Loges ne pèche point à la ligne. Adventitius était un peu poète: il a écrit lui-même son épitaphe en vingt-quatre vers élégiaques. Il a donné à la Cathédrale un dais d'argent sous lequel on portait la tête de saint Etienne avant la révolution. Il mourut le 31 août 875.

Wala ou Walo, du 21 mars 876 au 12 avril 882. Il

fut sacré le 8 avril, et décoré du pallium par le Pape Jean VIII. Au sujet du pallium, une vive querelle s'éleva entre lui et Bertulphe, archevêque de Trèves, celui-ci soutenant qu'il avait eu tort de le porter sans son autorisation à la fête de Pâques de 879. En vain Wala mit-il en avant le privilège pontifical et l'exemple de ses prédécesseurs Ursicius, Chrodegang, Angilrain et Drogon; l'usage du pallium lui fut interdit, et l'archevêque de Reims, Hincmar, lui conseilla de se soumettre à son métropolitain... Un jeune homme nommé Albert ayant demandé en mariage une jeune fille nommée Walata apprit qu'elle avait été séduite par un prêtre et refusa de l'épouser. Wala, parent de la jeune fille, pressait Albert de tenir parole, et voulait l'y contraindre. Celui-ci eut recours au Pape Jean VIII qui fit à l'Évêque les observations de droit. Le mariage n'eut pas lieu. Encore un nuage. C'était l'époque de l'invasion des Normands. Après avoir brûlé la ville de Trèves, ils se dirigèrent sur Metz. Wala marcha vers eux sur les bords de la Moselle, accompagné de Bertulphe, du comte Adhelard, et d'une armée. On en vient aux mains, les Normands sont vainqueurs; Wala périt dans la mêlée. On déposa son corps dans l'Eglise Saint-Sauveur qu'il avait fait élever lui-même pour lui servir de

tombeau. Le nécrologe de la Cathédrale l'appelle *bonæ memoriæ Dominus.*

Rotbert I ou Rupert, bénédictin du monastère de Saint-Gall. Il reçut la mitre des mains de Ratbod, son métropolitain, dans l'église de Saint-Etienne, le 2 avril 883, et aussi le pallium de la munificence du souverain Pontife. Notker qui avait été son maître chez les Bénédictins, lui dédia quatre hymnes en l'honneur de saint Etienne, et l'évêque de Liège soumit à son approbation un livre composé des plus ravissants passages de l'Écriture Sainte. Ayant demandé au Pape Etienne V s'il pouvait ordonner un certain Flavius qui avait eu un doigt de la main gauche coupé par les Normands, il obtint de lui une réponse affirmative en 891. Il faut noter cet incident. Après 32 ans huit mois et onze jours d'administration, il mourut en 916. — Wigeric fut sacré en 917. Il écrivit sur l'art de la musique. *Vir moribus et scientiâ venerandus*, a dit Trithemius. Il mourut de la peste le 19 février de l'an 927. — Ne tenant aucun compte d'une élection faite par le peuple, le roi Henri substitua Bennon à Wigeric et le mit sur le siège de Metz. Or ces interventions royales tiennent beaucoup du comique; elles sont exécrables surtout, lorsque l'on songe aux dégoûtantes

conséquences qu'elles peuvent entraîner. A peine Bennon avait-il passé deux ans à Metz, qu'il fut mutilé de la manière la plus infâme et eut les yeux crevés par ses diocésains. On ne sait pourquoi. Il se démit aussitôt et rentra dans la solitude ; et ce qu'il y a de certain, c'est que sa conduite, si problématique qu'elle fût auparavant, devint exemplaire et sainte. Sa patience, dit-on, lui valut le surnom de Bénit, *Benedictus*. Il mourut le 3 août 940.—Adalberon, de 929 à 964. Il était de sang royal, comme nous l'apprennent le Pape Silvestre II, et la Vie de Saint-Guibert. *Consensu omnium publiscisque ecclesiœ légitimisque suffragiis in pontificium, Domino promovente, sustollitur.* Il réforma le monastère de Gorze. N'ayant point réussi à morigéner les chanoines de Saint-Arnould, il mit des moines à leur place. C'est de vieille date une race profondément acre que la race des chanoines. Il releva le monastère de Sainte-Glossinde, en y faisant revivre les règles de vie de Saint-Benoît. On l'appelait *le père des moines* à cause du zèle infatigable qu'il avait déployé pour leur bien-être et leur perfection. Il assista au concile de Verdun en 947. Il gouverna l'église de Metz jusqu'au septième jour des Calendes de mars.

— Vint ensuite Thierry I (d'Hamelant), élevé

au couvent de St-Gall sous le célèbre Kérold. On dit qu'en voyant les noms de ses prédécesseurs inscrits par initiales sur des tablettes d'airain, il prit l'engagement de vivre de telle sorte que son nom fut inscrit sur une tablette d'or. *Quod est imitandum.* Il assista au synode de Cologne (965), où fut assurée la fondation de l'église collégiale de Saint-Martin de Liège. A l'occasion d'un séjour de trois ans qu'il fit en Italie avec son cousin l'empereur Othon, il rapporta un grand nombre de reliques et les donna (970) au monastère de Saint-Vincent qu'il avait fondé. Il rétablit la discipline au couvent de Saint-Gall. Charles de France avait appelé Adalberon à l'évêché de Verdun; Thierry se montra fort opposé à ce choix, il écrivit au roi une lettre violente, et reçut de lui par le ministère de Gerbert une réponse plus violente encore, que le temps nous a laissé. On aime une pareille solidité d'âme; on voudrait la trouver ailleurs que dans l'histoire. Thierry mourut le 7 septembre 984, et fut enterré au monastère de Saint-Vincent. Trois cents ans plus tard, la ville de Metz a retrouvé dans un cercueil ses ornements pontificaux parfaitement intacts, et déposé ses restes dans une châsse qu'on exposait aux jours d'anniversaire en se servant pour la messe desdits ornements. — Adalberon II, fils

de Frédéric, duc de Lorraine et de Beatrice sœur de Hugues Capet. Nommé à l'évêché de Verdun, il préféra celui de Metz, et reçut la consécration le cinquième jour des Calendes de Janvier 984, des mains de Echert, archevêque de Trèves. *Affabilis cunctis, maximè pauperibus, ità ut à superbis quasi nimis dejectus notaretur.* Il acheva le monastère de Saint-Symphorien qui n'était plus qu'une ruine. Il fonda plusieurs établissements dans la ville : un hospice pour les pauvres, qu'il mit sous la direction de quelques pieuses filles; un noviciat pour ces filles ; un autre pour les clercs. Il appela Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qu'il chargea de rétablir l'observance régulière dans les couvents de Saint-Arnould, de Gorze et de Saint-Clément. Bien qu'il fût, comme M. Dupont-des-Loges, d'une nature simple et douce, il savait en l'occasion montrer de la fermeté. Il attaqua vigoureusement les mariages contractés au mépris des règles canoniques, entre personnes unies par certains dégrés de parenté. Il prit même les armes plus d'une fois pour la défense de ses diocésains et culbuta les troupes ennemies, ce dont M. Dupont-des-Loges peut se dispenser sans inconvénient. Voici un portrait d'Adalberon consacré par les témoignages les plus irrécusables : Il ne disait jamais

la messe et jamais n'administrait les sacrements sans être vêtu de son cilice et sans verser d'abondantes larmes. Il s'abstenait de toute nourriture aux veilles de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et des fêtes des Saints Apôtres; il passait le carême entier chez les moines de Gorze, et suivait tous les exercices du monastère. Il s'était attaché les cœurs de ses diocésains, etc., etc. Il ordonna plus de mille prêtres; c'est une couronne de gloire pour l'éternité, s'il les avait bien choisis. Un évêque possède mille moyens de recruter des soldats pour le sacerdoce; et le premier consiste à se conduire de telle sorte que les aspirants puissent espérer beaucoup de bonheur et de sainte liberté sous sa direction. *Nullum,* ajoute l'auteur de la vie d'Adalberon, *causâ natalitium ratus esse dejiciendum, quia apud Deum omnes sunt œquales;* c'est-à-dire n'éloignant personne sous le prétexte d'une origine obscure, parce que devant Dieu tous les hommes sont égaux. Frappé de paralysie, Adalbéron mourut sur la fin de l'année 1005. Constantin, troisième abbé de Saint-Symphorien, a écrit sa Vie.—Thierry II, neveu d'Adalbéron, n'accepta le siège de Metz que sur les instances réitérées du clergé et du peuple. Or, le roi Henri II voulait ériger en cathédrale l'église de Bamberg, et l'enrichir de privilèges parmi

lesquels fut comprise la fortune de la reine Cunégonde. Thierry, frère de cette reine, et son autre frère Henri de Bavière prirent de là occasion de s'insurger contre le roi Henri. C'est pourquoi celui-ci se dirigea sur Metz et en fit le siège. De son côté, l'évêque se mit sur la défensive, et vendit à ces fins les plus précieuses dépendances de son église. Il y eut deux synodes à Bamberg et à ...., dont le résultat fut en définitive que Thierry n'aurait le pouvoir de dire la messe qu'après *expurgation.* Moyennant Héribert, évêque de Cologne, la paix ne fut pas longtemps à se rétablir. Alors Thierry fit bâtir une cathédrale, la plus magnifique et la plus vaste du royaume, laquelle, par la négligence de ses successeurs, ne fut achevée qu'en 1490. Il y déposa un bras de Saint-Etienne qui lui venait de Constantinople; il fit don de beaucoup de reliques, d'une grande croix d'or enrichie de pierres précieuses et d'une vaste couronne suspendue au milieu du chœur. Il mourut le 29 avril 1047. — Adalberon III, neveu du précédent, condisciple et parent de Brunon, qui fut évêque de Toul et parvint ensuite à la tiare sous le nom de Léon IX. L'élection se fit par le chapitre,... notez-le bien, et fut approuvée par l'empereur Henri III. Il reçut l'onction sainte en 1047. La forme des élections com-

mence à se modifier. Il suivit Brunon à Rome et fut présent à la canonisation de Gérard de Toul. Il demanda et obtint le droit pour les chanoines d'élire les primiciers, doyens, chantres, etc., etc., en 1056. Il mourut le 12 novembre 1072 et fut enterré dans l'église Saint-Sauveur. — Hériman fut élu encore par les unanimes suffrages du clergé et du peuple, sacré en 1073. Honteux d'avoir reçu l'investiture de l'empereur, il en demanda pardon au Souverain-Pontife. Il visita le grand pape Grégoire VII à Rome, et obtint de lui l'accueil le plus honorable. C'était en 1076 ; Grégoire VII avait menacé Henri IV d'excommunication, s'il ne s'expliquait pas au jour marqué sur les crimes qui lui étaient imputés. Henri, dans un concile de sa façon, fit déposer le pape. Hériman avait opposé quelque résistance à cette assemblée d'Aix ; mais sa conduite, assez peu ferme d'ailleurs, avait déplu à Rome. Il en fit amende honorable, ce dont l'Empereur lui sut mauvais gré ; dans un conventicule de Mayence, il fut déclaré ennemi de l'empire. Il se réfugie chez Thierry, évêque de Verdun, qui, sur la recommandation du pape, lui donne la plus généreuse hospitalité. De Verdun il passe à Liège. Cependant un concile général eut lieu à Rome en 1080, où Grégoire VII anathématisa Henri IV et fit passer

ses droits sur la tête de Rodolphe. Plus furieux que jamais, l'empereur forme une assemblée de trente évêques factieux, dépose le pape et lui substitue Guibert, archevêque de Ravenne, sous le nom de Clément. Hériman restait fidèle à Grégoire VII; Henri le chasse de son siège et met à sa place l'intrus Walo, abbé de Saint-Arnould, qui s'y maintint durant les années 1085 et 1086, mais fut bientôt frappé de repentir, demanda sa grâce au légitime évêque, et pour faire pénitence se retira dans le monastère de Gorze où il devint maître d'école de petits enfants. Peu de temps après, Hériman se vit encore obligé de fuir devant un intrus nommé Albert, moine de Saint-Tron, qui fut tué par les habitants de Metz. Durant cette usurpation, Hériman s'était réfugié en Italie, combattant les schismatiques, traîné ensuite de prison en prison, souffrant toutes sortes de tortures pour le nom de Jésus-Christ. Il ne revint qu'en 1088, honoré du pallium et du titre de légat ou vicaire apostolique. Il fut révélé à un jeune homme d'une vie pure et parfaite qu'Hériman devait transférer à l'église Saint-Étienne les reliques de Saint-Clément, et qu'il mourrait trois jours après la translation. Hériman mourut, en effet, le 4 mai 1090. On a trouvé dans son tombeau, le 13 oc-

tobre 1712, une plaque de plomb portant cette inscription : *Obiit in Domino Herimannus, Metensis episcopus, legatus apostolicæ sedis, à Gregorio VII honore mitræ et Pallii decoratus, ann. Dom.* MXC.

Ce que c'était que Burchard, je n'en sais rien.

Vient ensuite Poppon, archidiacre de Trèves, élu par les bons habitants de Metz, contre le gré de l'empereur, qui voulait Adalbert. Reste à savoir qui lui donnera la consécration, l'archevêque Egilbert, métropolitain de la province, étant du côté des schismatiques. Hugues, archevêque de Lyon, parvint jusqu'à Metz, non sans courir de grands périls, et ainsi Poppon fut sacré la première semaine de carême de 1093. Il mourut en 1103. — Adalberon IV, schismatique, le même *de quo suprà.* Il reçut les investitures d'Henri IV, abjura le schisme, obtint l'absolution, et revint à son vomissement. Bien que Poppon eût prévalu, Adalberon retint le titre d'évêque et ne cessa point d'en exercer autant que possible les fonctions. Le pape Urbain II, comme on peut le voir dans le decret de Gratien, le traitait comme tel, et répondait à une de ses lettres touchant l'ordination d'un clerc dont les parents avaient acheté la promotion au sacerdoce, sans qu'il s'en doutât. Adalberon fut aussi

le consécrateur (13 janvier 1102) de Brunon, archevêque de Trèves; et dans cette cérémonie l'assistaient: Jean de Spire et Richer de Verdun, en présence de Burchard de Mayence et de Frédéric de Cologne. Ce fait ne laisse pas d'être surprenant à plus d'un titre; car enfin, s'il se pouvait faire qu'un évêque fût le consécrateur d'un archevêque, comment fallait-il un archevêque pour sacrer l'évêque Poppon? Adalberon IV mourut vers 1117.

Théotger fut élevé dans un monastère et devint si habile dans les lettres, que l'abbé lui confia le soin de corriger toutes les altérations et interpolations faites à l'Écriture-Sainte par des écrivains ignorants ou pervers. Ayant reçu la prêtrise, il était tellement pénétré de la sainteté des redoutables mystères, qu'il prenait rarement l'étole sans tomber en défaillance. Il eut ensuite le titre d'abbé. L'extrême rigueur dont il usait envers lui-même, il la montrait à l'égard des autres. Mais Dieu lui donna cette leçon terrible : par suite d'une chûte de cheval, il contracta de graves infirmités qui le réduisirent à la modération pour son propre compte, et le rendirent également modéré, pour le compte du prochain. Le diocèse de Metz était dans un état déplorable. Un saint archidiacre, nommé Albert, partit pour Rome, et mit sous les

yeux de Pascal II les peines de cette église. Le cardinal Cunon fut envoyé en France avec mission de chasser l'intrus, et de provoquer une nomination régulière. Des obstacles se présentaient. Les canons, très connus alors, défendent au clergé et au peuple, de faire une élection nouvelle avant la mort du titulaire; et puis l'élection ne pouvait avoir lieu sans danger. Un synode de Reims avait prononcé la déchéance de l'intrus, mais vainement. Albert désigna Théotger; et, tout-à-coup, le clergé et le peuple se portèrent en foule dans la Forêt-Noire où vivait le saint abbé, pour lui offrir la mître qu'il refusa persévéramment, chargeant Ebbon de faire accepter ses refus, prétextant ses infirmités, poussant ses résistances jusqu'à une sorte de rudesse sauvage, défendant au légat l'entrée de sa retraite, renvoyant les lettres qui lui étaient adressées au nom du Père des fidèles, conjurant même les décisions d'un concile. Pour le soumettre, Cunon le menaça des peines canoniques, lui et ceux qui soutiendraient ses idées. Il céda enfin, et fut sacré par ce même Cunon. La difficulté était d'entrer à Metz. Les partisans de l'intrus se promettaient de l'en empêcher. Mais de violents orages l'attendaient auparavant. C'était le Jeudi-Saint. Ne voulant pas

consacrer les saintes huiles dans une ville travaillée par la sédition, il pensait se transporter au monastère de Gorze. Les gens du pays, armés de glaives et de bâtons, se précipitèrent sur lui, ainsi que des moines intéressés à la conservation de l'intrus. Il se montra encore une fois, revêtu de ses ornements pontificaux et leur demanda « qui cherchez-vous? » *Cerneres universos,* disent les historiens, *ità primo ejus conspectu perterritos, ut extremæ dementiæ se ipsi arguerent.* Comme il revenait à Metz, pour se retirer chez Acelin, abbé de Saint-Clément, une troupe de misérables se précipite à sa rencontre, proférant des menaces de mort. Il veut se présenter les pieds nus, mais on lui fait voir l'imminence du danger; il se résigne, il se retire à Trèves, et meurt, sans avoir vu son Église, en l'année 1120. C'est beaucoup l'histoire de M. de Forbin-Janson. — Etienne, neveu, par sa mère Hirmintrude, du pape Calixte II, ci-devant nommé Guidon, qui lui conféra l'onction épiscopale, le Pallium et le cardinalat. Son ambition fut d'effacer la prééminence du métropolitain, tellement que Brunon l'ayant appelé pour le serment d'Obédience, il méprisa ses ordres, sur ce motif qu'il le surpassait en dignité et que ses prédécesseurs de Metz étaient autrefois archevêques. Brunon fit confirmer par

Calixte le privilège de son Église, et obtint qu'Etienne ne pourrait transférer à ses successeurs le droit de porter le Pallium. Quand il revint de Rome, pour entrer à Metz, Etienne trouva les portes fermées; mais la guerre des Investitures s'apaisa cette même année, et la paix fut rétablie par le fait, entre l'évêque et les habitants de la ville. Saint-Bernard l'appelait dans ses lettres : *défenseur invincible de l'église de Metz.* On trouverait difficilement dans le diocèse, une seule église qui ne se ressente de sa munificence et de son activité. Il se *croisa* en 1146, laissant le soin de son troupeau à l'archevêque de Trèves. Trois ans après, il revint de la Terre-Sainte, mourut le 29 novembre 1163, et fut enterré au côté gauche du grand autel de la cathédrale. Quand on ouvrit son cercueil, en 1521, on trouva trois grandes aiguilles montées en pierres fines qui servaient d'attache au Pallium, un bâton pastoral décoré d'ivoire à la partie supérieure, et une croix DE PLOMB qu'il portait au cou. — Thierry III, élevé par le diacre Caralde, archidiacre d'abord, et ensuite primicier, appelé en 1164 à l'épiscopat. Il n'était encore que diacre. La guerre s'était rallumée entre Frédéric et le Pape. Pour ne point s'exposer au ressentiment de l'empereur, et rester dans la com-

munion du Saint-Siège, il évita de se faire consacrer par un évêque de l'un ou l'autre parti, et ne demanda même pas le sacerdoce, *se contentant d'être diacre.* Donc, il ne prit jamais le titre d'évêque, mais d'*élu* de Metz. Les cardinaux de Victor IV, vinrent à Metz pour exiger le serment de fidélité à cet antipape. Thierry les chassa honteusement de la ville. Vers 1154, il y eut une révolte dans les environs de la ville, et plusieurs séditieux furent comdamnés à mort ; ce que voyant, la populace furieuse égorgea celui qui avait porté la sentence et se porta sur la maison de l'évêque pour la saccager. Thierry put s'échapper difficilement, et mit la ville en interdit. Les coupables subirent leur peine, et leurs biens confisqués servirent à élever un autel dans l'église de Sainte-Marie-des-Champs où *reposait* le juge assassiné. Thierry mourut le 8 août 1171, et on déposa ses restes au côté gauche du chœur de la cathédrale, puis en 1521, devant l'autel. — Frédéric de Plujoso, se contenta également *d'être diacre.* Ayant mécontenté l'empereur par son dévouement absolu envers le souverain pontife, il quitta la ville de Metz et se réfugia dans Rome ; la paix étant rétablie, ce brave homme revint à Metz et mourut le 27 septembre 1179. — Thierry IV (1173), qui fut légitimé par le pape

Alexandre, au concile de Latran, après avoir rempli les fonctions d'évêque sans être revêtu d'aucun ordre sacré. — Bertrand, saxon d'origine, élu vers 1180. Il fit des règlements pour la ville, de concert avec le clergé, les religieux, les chefs militaires et les citoyens principaux. Craignant que l'autorité de l'échevin en se prolongeant ne devînt abusive, il voulut que son exercice ne s'étendît point au-delà d'une année; et afin de parer au tumulte des élections fréquentes, il décida que les élections seraient faites par six personnes seulement, savoir : les primiciers de la cathédrale, et les abbés de Gorze, de Saint-Vincent, de Saint-Arnould, de Saint-Clément et de Saint-Symphorien, ce qui fut sanctionné en 1180, jour de l'élection et de la consécration de Bertrand. Il ordonna aussi qu'un registre de tous actes publics serait tenu et conservé dans chaque paroisse. Il créa les tribuns du peuple ou conseillers de l'échevin, qu'on appelait les *Trente*. Il fit bien d'autres choses à son honneur et que je n'ai pas le temps d'énumérer. A cette époque, une vive dissension régnait entre Folmar et Rodolphe, touchant l'archevêché de Trèves. Folmar, protégé par le pape Urbain III, vint à Metz en 1186 avec le titre de légat apostolique, et fut gracieusement accueilli par Bertrand. Frédéric indigné, fit accuser

et condamner celui-ci, dans un conciliabule de Lure. On dit que malheureusement Bertrand s'excusa, sous le prétexte qu'il ignorait la position de Folmar vis-à-vis de l'empereur. Cependant le même Folmar ayant convoqué, à son tour, une assemblée du clergé de Trèves, Bertrand y assista, et l'empereur ne mit plus de bornes à son ressentiment. Il envoie Verner à Metz, avec ordre de chasser Bertrand ; Verner remplit l'ordre avec moins de diligence que d'avarice, il pille le trésor de l'évêque et celui de toutes les églises du diocèse. Bertrand se réfugie chez Philippe de Cologne et trouve une hospitalité patriarcale ; enfin, trois ans passés, il revient dans son église saccagée, pour réparer autant que possible des pertes si cruelles. Après avoir célébré les saints mystères, il donne le bâton de voyage à quinze clercs et à trente-deux citoyens qui se préparaient à combattre les Sarrasins en Terre-Sainte ; il arme de même douze soldats (1195); il impose les héritages (1196) pour la décoration de l'église Saint-Théobald, pour les pauvres de l'hôpital Saint-Lazare, et pour la restauration des murs de la ville. Ayant remarqué avec une douleur profonde, que des citoyens de l'un et de l'autre sexe, avaient traduit en langue usuelle quelques livres de la Bible, et les lisaient par esprit d'op-

position dans des réunions clandestines, il fit tous les efforts imaginables pour les détourner de ce travers, mais en vain. Alors, il eut recours au souverain pontife qui leur défendit expressément ces traductions et ces assemblées : « Ce n'est pas aux « laïques, disait-il, qu'il appartient d'enseigner « dans l'Église. » Voilà les premiers essais de l'hérésie Vaudoise. En 1211, par ordre d'Innocent III, la guerre fut prêchée contre ces factieux que Thierry de Bar, Henri, etc., etc., allaient poursuivre. Bertrand en témoigna toute sa joie. Il mourut après trente-deux ans et quelques mois d'administration, le 6 avril 1212, et je ne sais si on peut lire encore son épitaphe rimée, dans la chapelle de Sainte-Marie de la Trinité.

Ici commence l'histoire des évêques modernes, c'est-à-dire, la seconde section. Tout le monde la connaît. Je les nomme sans glose biographique. — Conrad de Scarfeneck. — Jean d'Aspremont. — Jacques de Lorraine, qui mourut en 1260. — Philippe de Florenges, en 1267. — Guillaume de Trainel, 1269. — Laurent, notaire du Pape. — Jean II de Flandre. — Gérard de Relange. — Renaud de Bar. — Henri, Dauphin. — Louis de Poitiers. — Adheimar de Monteil, prélat guerrier. — Jean de Vienne. — Thierry de Boppart. *Reverendus in christo*

pater ac Dominus. Pierre de Luxembourg, etc., etc. Anne d'Escars de Givry. — Henri de Bourbon, qui fut fait évêque à vingt ans. — Le cardinal Mazarin qui prit possession sans avoir obtenu ses bulles, et se désista enfin vers 1668. — Georges d'Aubusson de la Feuillade, *pastoribus senio et labore confectis de suo confecti annui reditus*. — Henri-Charles du Cambout de Coislin. — Claude de Rouvroy de Saint-Simon. — Louis-Joseph de Montmorency-Laval, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, évêque d'Orléans le 10 février 1754, de Condom en 1757, de Metz en 1761.

Les évêques suivants, y compris M. Jauffret et M. Besson, vivent encore dans la mémoire des populations, de la France entière, et surtout de l'Église catholique. En parcourant les fastes de l'histoire, on trouvera peu de diocèses plus heureux sous le rapport des hommes qui les ont gouvernés. C'est, comme je l'ai dit, une grande charge et un grand exemple pour M. Dupont-des-Loges. Un seul fait d'armes, dont l'éclat rejaillirait sur l'obscurité première de sa vie en illustrant tout son avenir. Et quelle biographie m'est donnée !

Paris.—Imprimerie de A. APPERT, passage du Caire, 54.

BIOGRAPHIE DE MES BIOGRAPHIES.

Hic, mille per discrimina,
Semen gementes spargimus.
Hymne du Samedi, *ad Vesperas.*

Je touche au terme. Encore un volume, qui sera le dixième. Es-tu content de moi comme je le suis de toi, lecteur ? Tu l'es beaucoup. Du talent, quelqu'un pouvait en avoir davantage ; du zèle et de l'ambition de bien faire, non. Et puis, je veux parler d'autre chose.

En tête du tome neuvième de ma Biogaphie ecclésiastique, figure un homme mort depuis longtemps, si même il a jamais vécu, attendu qu'il n'y a pas de vie réelle en dehors de certaines conditions où M. de Beauregard ne s'est pas trouvé. La plus éminente vie, l'éternel type de la vie proprement dite, a été définie par l'Évangile ; voici comme il s'exprime au sujet du Dieu-Homme : *Pertran-*

siit benefaciendo ; pour le reste, l'Évangile n'est qu'un sublime et palpitant commentaire de cette parole.

Des personnes que j'aime et honore m'ónt témoigné quelque peine après lecture faite des pages consacrées à M. de Beauregard. Je devais, suivant elles, ne troubler ni l'obscurité banale des vers qui rongent son cadavre, ni celle des ignobles Mémoires qu'un menteur anonyme a publiés en son nom. Seize ou dix-sept ans d'une administration pareille, c'est bien long sans doute; et quelle interminable série de misères! On n'en disconvient pas; on admet de plus qu'avant le décès de cet évêque, et même du temps de son successeur immédiat, les plaies étant encore saignantes, j'aurais sagement fait de les signaler pour en nécessiter la guérison prochaine. Mais, ajoute-t-on, depuis la prise de possession de M. Fayet, l'état du diocèse a changé, le désordre n'est plus, le mal a disparu, par conséquent, personne ne souffre; point d'interdit, point de scandales; les études, réorganisées autant que possible, annoncent que du terroir orléanais sortiront à l'avenir des choses de quelque valeur. Cette administration nouvelle, dont le besoin se faisait sentir immensément, répond sans lacune à toutes les espérances qu'elle a données dès l'abord, fidèle à son système de fermeté dans la modération et de franchise dans l'habileté. Sitôt que le chef n'est pas intéressé au maintien de l'ignorance, les subordonnés s'instruisent, et rien n'épure le cœur et l'âme comme la lumière de l'esprit. Nonobstant ma vive passion pour l'indépendance humaine, j'aime le despotisme du bon exemple et les irrésistibles chaînes de la vertu qui sont ses charmes. Un bon évêque avec un mauvais clergé, cela n'est pas naturel et se voit fort peu; à cet égard, le diocèse dont nous parlons n'a manqué

d'aucune expérience ; Dieu voudra qu'il s'en tienne à la dernière.

Ceci étant posé, convenait-il de fouiller dans une pénible histoire très heureusement vieillie après peu d'années, pour en extraire des faits et des commentaires lugubres? De quelle utilité pouvaient être ces révélations au milieu des circonstances présentes? Y a-t il danger de réaction? Nullement. Si donc la Biographie en question n'était pas écrite, je ne l'écrirais pas; j'emploierais beaucoup mieux mon encre et mon papier; j'aurais de très bon cœur laissé les morts ensevelir leurs morts, et celui-ci sous la gluante main de ses fabricants de Mémoires. Je n'aurais pas dit qu'à la suite d'une vie fort excentrique de tous points, cet homme singulier subissait une vieillesse plus alarmante encore; qu'en cette disposition funeste, il dut faire un effrayant usage du bâton pastoral, et meurtrir à tort et à travers le troupeau ; qu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans, n'ayant même plus une lueur de bon sens, il s'obstinait à la conduite des affaires, et publiait des mandements hérétiques (1). Je n'aurais pas dit non plus qu'il affectionnait indignement, à l'égard de ses inférieurs, les accusations les plus malpropres comme les plus calomnieuses, qu'il usait en pareille circonstance d'un langage peu connu chez les honnêtes gens, qu'il a tué ainsi plus d'un prêtre, et notamment M. l'abbé Coulombeau, ce magnifique esprit, ce cœur immaculé. J'aurais caché tout ce que j'ai dit comme j'ai caché ce que je pouvais dire encore.

Cependant, qu'on me permette une objection. S'il faut

(1) J'en ai donné plus d'une preuve; voyez la Notice, page 24.

garder le silence, dès que certains noms déplorables se trouvent sur ma route, me voilà réduit au fade et insolent métier de panégyriste, et tous mes instincts, dont je m'honore, sont froissés. Je préfère une place de secrétaire chez un évêque, je me déclare malheureux, je suis un cuistre. Eh ! Monseigneur, vous le savez bien, vous qui avez profondément analysé la pauvre nature humaine, ce qui rend superflu et burlesque avant tout le rôle d'un faiseur d'éloges, plumitif ou babillard, c'est qu'avec addition même des plus effrontés mensonges, la besogne a toujours été faite d'avance et amplement par le héros lui-même. Qu'est-ce donc, en effet, qu'une conversation, si ce n'est pas une sorte d'assaut de physionomie, de langue et d'hypocrite diplomatie où chacun, sous couleur de faire courir plus agréablement l'aiguille des pendules, réclame de son mieux l'adoration pour sa personne? Dans cette commune pensée, chacun parle de soi; chacun parle d'autrui pour la même fin, ce qui est habile mais évident. Qu'on n'exige donc pas de moi une si plaisante manière d'être. Et, d'ailleurs, en face de la saine raison et de l'inviolable vérité, quel est celui d'entre nous, chétives créatures, dont l'existence ne comporte pas un seul blâme? Quelle biographie possible et quel tableau sans ombre ni demi-teintes? On répond, je le pressens bien, qu'il vaut mieux, en ce cas, s'abstenir et briser sa plume. Vaine exigence, doctrine funeste et immorale, car c'est là une doctrine chez certaines gens; leur conviction est que la charité pâtit de toutes les rigueurs et bénéficie de tous les ménagements. Et ces mêmes gens conviennent que le père peut et doit charitablement sévir contre son fils coupable, le prédicateur contre les pécheurs dont se compose son auditoire, la

justice humaine contre les malfaiteurs, tout homme contre l'homme qui menace la sécurité commune ou individuelle! Et saint Paul a dit : *Argue, obsecra, insta opportunè, importunè!* Et, disons-le pour la millième fois, les Pères de l'Église, nos impérissables modèles, dont la délicatesse égalait bien la nôtre, Tertullien (1), saint Épiphane, saint Augustin (2), saint Jérôme (3), saint Bernard (4), croyaient devoir à la charité d'écrire de sanglantes biographies pour faire justice de leurs adversaires! Et le grand Bossuet se détermina dans le même but à écrire l'*Histoire des Variations;* et nos évêques d'aujourd'hui, en des circonstances solennelles et critiques, ne procèdent pas différemment. La charité est une vertu divine, mais beaucoup moins niaise qu'on ne prétend pour la pratique. Combien de méprises! combien je trouve difficile d'excuser par indulgence un coupable ou de lui garantir l'impunité sans se constituer de fait en flagrant délit de violation de la charité à l'égard d'autrui. Faute de livrer au jour les indignes actions d'un homme pervers, à quels dangers n'exposerai-je pas ceux que son imposture abuse et qui sont en quelque sorte sous la main de son iniquité? En protégeant celui-ci qui a tort, j'assassine celui-là qui a raison : je fortifie de toute la confiance que ma bienveillante magnanimité inspire, et le triomphe du vice et la ruine de la vertu. Non, la charité véritable n'est point ainsi faite; elle n'est pas si inconséquente et si funeste; elle forme, pour ainsi dire,

(1) Voyez sa Notice sur Marcion.
(2) Particulièrement sur les Donatistes.
(3) Contre Jovinien, liv. 2, et presque partout.
(4) Ses Epitres.

avec la miséricorde et la justice, une sorte d'indivisible trinité. En tout, elle veut le plus grand bien possible. Nul ne souffre de ce qu'elle fait; quand elle frappe, ce n'est jamais à faux, et c'est pour guérir; quand elle use de ménagements, c'est sans préjudice de qui que ce soit et dans l'intérêt évident de celui qu'elle épargne. Elle ne ment point, et de plus elle sait bien qu'en tel ou tel cas, dissimuler ce qui est c'est mentir.

D'où je conclus qu'en ce siècle de libre discussion, lorsque chacun peut porter et porte son jugement sur les personnes constituées en autorité (1), lorsque d'autre part l'opinion publique est travaillée en tous sens par mille et mille ambitieux d'honneurs et de renom, lorsque le monde, hâté de vivre, ne prend qu'à peine le temps d'examiner des témoignages fugitifs et se fait des convictions avec des mensonges....... je conclus, dis-je, et dois conclure qu'il m'appartenait, comme à tout homme de cœur, de passer en revue les membres du clergé pour dire sans réserve la vérité sur chacun d'eux, pour réformer selon mes forces des erreurs détestables, pour montrer les hommes et les choses sous leur véritable jour, et rendre impossibles des confusions trop longtemps maintenues. Il fallait bien, par exemple, faire voir que M. Fayet et M. de Beauregard ne sont ni de même taille ni de même nature. Violenter le sujet jusqu'au point d'écrire un éloge sans restriction de ce dernier, c'était me ravir à moi-même toute créance près du lecteur

(1) L'autorité n'est pas la personne investie de l'autorité. On n'attaque pas l'autorité par cela seul qu'on discute des actes d'administration. Les gens intéressés ou non qui soutiennent le contraire sont presque toujours des sots ou des mauvais plaisants.

en ce qui touche le récit véridique des belles actions du premier. On veut peut-être que je fasse des biographies comme les rois perdus donnent des croix d'honneur. Je demande ce que signifie sur la poitrine d'un vieux général l'étoile qui vient à luire sur le revers de veste d'un courtaud de boutique ou d'un mouchard. J'entends que M. Fayet, puisqu'il est aussi en exemple, me signalerait aux Juges du Ciel comme l'ayant diffamé de toutes mes condescendances pour son arrière-prédécesseur : ce serait du moins son droit.

Si, pour la millième fois, m'opposant une sorte de *Benefice de Clergie*, on prétendait que la haute dignité du prêtre doit soustraire au contrôle général sa vie publique, je n'en tiendrai compte, car je trouve précisément dans l'importance même de son ministère une raison puissante de contrôle.

Il ne faut rien oublier. Quand M. de Beauregard existait encore, ma Biographie s'expliqua sans détour sur l'estime particulière que faisait de lui le Solitaire ; alors voici la réponse que j'obtins des futurs auteurs de ses Mémoires : *Il n'est pas permis de juger un homme avant sa mort.* Bientôt, M. de Beauregard se présentait à la rive fatale, et c'était apparemment l'heure des sentences. Ces gens-là ramassèrent dans je ne sais quel égoût je ne sais quel tronçon de plume pourrie, moyennant quoi furent enfantés les Mémoires sus-indiqués. Conformément à leur avis, j'écrivis de mon côté, reproduisant après décès ce que j'avais dit auparavant ; alors voici la réponse que j'obtins : *Juger un homme, quand il n'est plus là pour se justifier, c'est lâche.* — Remarquez vite, lecteur, que les Mémoires et les réponses ne portent point

de signature (1). — L'anonyme complétait son œuvre en m'appelant *apostat, nourri du pain de M. de Beauregard*, ce qui prouve, en tout état de cause, que les faits énoncés dans la biographie de cet évêque n'ont pas le moindre fondement ! J'aurais bien envie de savoir ce qui m'a valu cette gracieuse qualification d'*apostat*, si ce n'est là quelque manière synonymique de m'appeler *diacre ;* je cherche à savourer le goût *du pain* dont m'a nourri M. de Beauregard, qui, du reste, et c'est chose notoire, n'en donnait à personne (2), et voyant la douce sollicitude d'une mère d'adoption, ma providence et mon amour, qui, du berceau à la tombe, veillait et veillera toujours sur l'heureuse indépendance de ma vie, je suis tenté de colère. Mais non, j'aime beaucoup mieux que cette sorte de gens continue de m'appeler *apostat, nourri du pain de M. de Beauregard, lâche* même, etc., etc. ; c'est plus gentil.

Et notons encore, aimable lecteur, que cette lâche et apostate biographie n'était pas du tout mon fait. Si, pour l'écrire, il fallait être de toute nécessité un *apostat* et un lâche *nourri du pain de M. de Beauregard*, je puis mériter cette triple épithète comme copiste, mais nul n'a plus *apostasié* ni plus dévoré de *pain* à ce pauvre homme que les seuls et véritables auteurs de la biographie, c'est-à-dire les auteurs mêmes des Mémoires. Ma surprise fut prodigieuse lorsque j'appris qu'ils m'accusaient, dans une petite feuille provinciale, d'autre chose que d'un noir plagiat. J'avais pris pourtant toutes les précautions imaginables, signalant à chaque pas la source de mes em-

(1) M'objecter mon pseudonyme serait d'assez mauvaise guerre ; il n'a jamais caché mon nom.

(2) Il a laissé, en mourant, toute une fortune.

prunts. C'est pourquoi le *Journal du Loiret* publia la lettre suivante :

Paris, 11 janvier 1845.

« L'*Orléanais* du 8 janvier dernier m'accuse d'avoir *travesti* la vie de M. de Beauregard, et en conséquence il *proteste* contre *l'exactitude de mon récit*.

« Un journal plus honorable aurait fourni la preuve de son dire. L'*Orléanais* se contente d'affirmer.

« Je défie l'*Orléanais* de trouver dans ma Biographie un seul fait qui n'ait été littéralement et intégralement copié, avec indication des pages et en caractères particuliers, sur les Mémoires de M. de Beauregard, Mémoires écrits par des complaisants et couverts d'éloges par l'*Orléanais* lui-même. »

LE SOLITAIRE.

Le piège était grossier, je l'avoue ; il n'en fallait pas davantage pour que les Mémoires y vinssent donner des pieds et de la tête. J'avais voulu les convaincre par leurs propres arguments, pour peu qu'ils en valussent la peine. Que s'ils se défendent de balourdise en cette occasion, je croirai sans peine à leur impudente fourberie.

Je suis d'ailleurs fâché d'avoir tant soit peu ridé ma figure pour un sujet pareil. J'aime mieux rire que pleurer, rire sérieusement que pleurer pour rire. « Autant de fois qu'un homme peut rire, dit Laurent Sterne, autant de fils nouveaux il ajoute au tissu de son existence. » Eu égard à ma chétive poitrine, cela méritait considération.

M. DELACROIX D'AZOLETTE.

Figure calme et quelque peu uniforme, excellente pourtant et généreuse. Tout bruit fait peur à sa vertu ; il semble qu'au jour ses bonnes œuvres s'éventeraient.

Point d'évêque en France dont les journaux et le public parlent moins à l'heure qu'il est. Au milieu de l'explosion générale, quand l'épiscopat tout entier se levait pour demander la liberté d'enseignement, M. Delacroix prit enfin les armes comme celui-ci et celui-là, mais ce fut avec l'imperturbable sang-froid de l'homme qui passe d'une chambre dans une autre pour prendre son mouchoir. On l'aperçut tout équipé, il rentra sous sa tente, on ne le vit plus; et M. Parisis dut frapper la terre du pied, M. Clausel de la tête. Plusieurs assurent que, pour faire moins d'exercice en plein air, il n'en faisait pas moins de besogne. Rien n'empêche de le croire, sans préjudice de l'honneur que rapporteront à M. Parisis et à d'autres leurs valeureux coups d'épée.

Pourquoi n'ai-je pas défini plus expressément la nature intellectuelle de M. Delacroix? parce qu'il s'agit de l'un de ces esprits qui se résument en un mot.

Voici le mot. M. Delacroix n'a pas à sa disposition des foudres d'éloquence, de vermeilles fleurs de rhétorique, une érudition Bénédictine, de pétillantes saillies dans la conversation, la miraculeuse soudaineté de résolution, l'infaillible précision du coup d'œil; M. Delacroix, c'est un homme *bon*, suivant la plus magnifique portée de cet adjectif, bon par le cœur, par l'âme, par les entrailles, par tout son être. Sa pensée est bonne, sa parole est bonne, et aussi sa conversation, son amitié, sa sévérité, son indulgence, sa placide gaîté, sa physionomie. Est-il un talent plus réel et une plus réelle puissance que la bonté, lorsqu'elle s'élève à ces proportions? Qu'y a-t-il dans les trésors du langage et de la science qu'elle ne possède et ne répande autour d'elle? Et puis, qu'importent donc à la bonté ces formules pure-

ment accessoires? Qu'importe à la beauté toute nue cette ébouissante friperie dont l'artifice est utile seulement pour embellir la difformité? *Pectus est quod disertos facit ;* le suprême génie, c'est la suprême bonté.

Entre les bonnes actions de M. Delacroix, depuis quelques années, je trouve au premier rang celle-ci : M. de Morlhon, son grand-vicaire et son élève, a pris la place de M. Darcimoles sur le siège épiscopal du Puy, et jouit déjà de l'estime générale qu'il mérite.

Mais nous ne connaissons guère M. de Morlhon. Un fait seulement. Il y a un autre prêtre du même nom ; c'est son frère. Celui-ci a connu les douceurs des administrations diocésaines selon la loi de germinal an X. Ces pauvres prêtres, le lendemain d'un interdit, n'ont plus de lit pour dormir, ni de pain pour manger, ni de réputation pour implorer la bienveillance publique. Mieux vaut en ce sens un chien galeux qu'un prêtre ainsi défiguré. Mon Dieu ! mon Dieu ! pour frapper de pareils coups, serait-ce même assez d'un crime? N'oublions pas cette vérité : *Peccat Prælatus cùm excedit officium suum ergà subditos* (1). Voici cependant une grande consolation. Celui qui ne valait rien dans l'Aveyron sera bon dans la Bourgogne. M. de Morlhon se met en route, porteur de recommandations sous cachet de M. Croizier pour l'archevêque de Sens, qui l'accepte. Bientôt M. de Morlhon fut appelé à l'évêché du Puy. Aucune relation n'existait plus entre les deux frères : un interdit fait encore de ces choses-là. Sur l'avis de quelques amis qu'il rencontra dans la capitale, et après des résistances qui devaient lui briser

(1) Arn. Corvini Jus Can. per Aphorism. lib. IV. tit. 39. de Excessibus Prælatorum, page 255.

le cœur, le futur évêque voulut bien revoir le pauvre exilé, et même se rendre à Sens pour prendre à son sujet des informations. Si vous ne le nommez pas chanoine du Puy, dit l'archevêque, je le nommerai chanoine de Sens. Des larmes coulèrent. Je sais bien ce que signifiaient ces larmes des deux frères et le mot de M. Joly-Mellon. Mgr de Morlhon emmena son frère au Puy et le fit chanoine d'abord ; il le fit ensuite ce qu'il est aujourd'hui, grand-vicaire. O Bonaparte ! ô loi organique ! ô article 31 !

Sur quoi j'adresse à M. Dépery de vifs reproches.

M. DÉPERY.

Je tiens de source certaine que Louis-Philippe offrit la primicerie du chapitre de Dreux avec le titre d'archevêque à M. Dépery, lorsqu'il n'était pas encore question de M. l'abbé Lyonnet. M. Dépery se récusa, non qu'il prévît la déconfiture imminente, mais parce que son église est son épouse, et qu'en conformation des enseignements canoniques, cette séparation l'effrayait comme un divorce. Son épouse est noire, mais elle est belle. Des âpretés montagneuses, des abîmes béants, des neiges quelquefois éternelles, l'aquilon, les avalanches, la pauvre pauvreté, c'est bien pénible à supporter, mais c'est doux à aimer. Pour nous donner la vie, nos mères ne souffrent rien de moins qu'un affreux martyre, et voilà pourtant une des cent mille raisons qui font qu'elles nous aiment sans raison. Plus un diocèse est malheureux, plus un évêque y trouve de délices, car ce sont autant d'occasions de plus de travailler au bonheur d'autrui. Ceux-là ne se doutent pas d'une pareille volupté, ces

opulents et délicats Messieurs plongés jusqu'à l'abdomen dans la ouate de leurs mignonnes calèches.

Prélats, bien moins prélats que bourgeois de Paris,

disait le fameux Père Sanlecque (1).

Pour surcroît de motifs, M. Dépery disait, et je retiens ces mots prophétiques : « J'ai refusé. Je suis trop heureux « au sein de ma misère pour l'échanger contre d'autres « misères. Ici, je suis le père de tout mon clergé et de « mon vaste troupeau; ailleurs, je ne serais que l'es- « clave..... Restons aux Alpes. » Ce fut bien fait, et je regarde comme certain que le diocèse de Gap en a tressailli d'aise jusqu'en ses plus vertigineuses profondeurs.

D'ordinaire, on accepte ces diocèses-là sous toutes réserves; c'est-à-dire qu'une fois mitré, après quelques années de séjour au plus, on demande, pour cause de santé, un meilleur siège dans les contrées du centre. M. Dépery, comme on l'a vu, n'est pas de cet avis. Sa santé se fortifie par le travail; il goûte fort le proverbe languedocien : *Diou dona la raoûba seloun lou fresch.*

Ma Biographie n'accompagne M. Dépery, s'il m'en souvient bien, que jusqu'à son entrée dans les affaires épiscopales (tolérez le mot). Depuis lors, il m'a fourni des matériaux pour plusieurs volumes, je veux dire qu'il s'est agrandi considérablement. Ce qu'il a fait, ce sont des règlements sages, des instructions pastorales d'une haute science, des réformes prudentes et courageuses, des fondations utiles de toutes sortes, des œuvres dignes d'honneur et d'amour. Je distingue spécialement deux choses : le rétablissement de la liturgie romaine dans le

(1) Satire 1re, page 10.

diocèse de Gap, et une raisonnable *Vie* (ce qui est très rare) de saint Arnoux, patron du diocèse.

Et les reproches, qu'en vais-je faire ? S'il est une administration paternelle, c'est à Gap, croyez-le bien, qu'elle se trouve; on parle du régime paternel : il est là, il y est excellemment. S'en suit-il que M. Dépery doive refuser à son clergé le bénéfice des tribunaux ecclésiastiques? point du tout. Sur cette raison que des pères de famille, en tout état de choses, ne s'amusent pas volontiers à massacrer leurs enfants, mais qu'ils donneraient plutôt pour eux mille et mille vies, voulez-vous rétablir en leur faveur le droit païen de vie et de mort? On allègue beaucoup d'autres raisons tout aussi peu sérieuses, et, puisque l'occasion se présente, qu'il me soit permis d'en examiner quelques-unes.

On dit (1) : « Par le fait d'un débat public, le crime ou délit devient public lui-même, le scandale est à son comble, le condamné à jamais flétri. Au contraire, que l'évêque seul retienne la cause, il en discute au fond de son âme le principal et les détails, tout se passe entre lui et le prévenu, le verdict ne transpire point au dehors ou n'y parvient qu'enveloppé des ombres du mystère. Ici donc, le public ne saurait s'en préoccuper d'une manière fâcheuse et même y faire la moindre attention ; il y aura toujours place pour le repentir et la miséricorde. Un condamné pénitent pourra, sans crainte de scandale, être réintégré dans le ministère ecclésiastique, ce qui paraît impossible après les orages d'une procédure en plein air. »

Il faut, sans nul doute, en supposant l'Officialité, une

(1) On le dit, on l'écrit, et cela s'accrédite.

procédure publique, plusieurs juges, des témoins, des défenseurs, un prétoire; et c'est là précisément la garantie demandée. L'affaire s'ébruitera toujours et tombera dans le domaine des chroniques de journaux et de conversation. Mais ne confondez pas le retentissement avec le scandale. En voyant un prêtre ainsi jugé et condamné, fut-ce pour un crime affreux, on admirera, loin de la maudire, cette famille sacerdotale qui veut conserver à tout prix son inviolabilité divine et n'hésite point à jeter loin d'elle un membre corrompu; on blâmera le coupable plus hautement peut-être, mais à l'avantage de ceux qui se maintiennent dignes de leur sainte vocation. Et d'ailleurs, sous l'empire de l'arbitraire épiscopal, évitez-vous ce retentissement et ces blâmes? Pouvez-vous dire que l'affaire ne soit pas également et forcément divulguée? Un prêtre est frappé; tout le monde assiste au changement qui résulte de sa disgrâce ou de sa destitution. La sentence qu'on n'a pas entendue, on la voit. L'évêque n'a pas fait connaître ses griefs; raison de plus pour que le public s'en préoccupe et s'abandonne à d'infinies conjectures, dont la moindre surpasse toujours en énormité la cause réelle. Vous tombez dans les périls de l'Officialité et tout à la fois dans les excès du tribunal autocratique, qui sont plus effroyables. Vous m'avez caché le poignard, mais voici le cadavre et la blessure, et je sais bien qu'un homme a été poignardé; seulement, je ne sais pourquoi, et j'ai la malheureuse liberté de croire, ou qu'il était un scélérat, ou que vous êtes un assassin. S'il vous reste la possibilité de réintégrer le condamné repentant, c'est encore une question. Plus vous empirez sa position, moins vous êtes admis à le prétendre, et nous venons d'établir que, par le huis-clos

même, vous ne faisiez pas autre chose. J'avouerai néanmoins ceci : l'évêque, après avoir informé lui seul contre le prévenu, peut être convaincu de la culpabilité, mais prendre en considération certaines circonstances du fait ou la nature particulière de la personne, et se croire fondé à ne prononcer aucune peine. Loin de moi l'idée de jeter aucun blâme sur des penchants miséricordieux ; mais je soutiens que les Officialités vous présentent des avantages plus certains et plus considérables sous le même rapport ; elles n'excluent pas, et supposent, au contraire, le droit de grâce préalable chez l'évêque ; elles impliquent une sorte de chambre des mises en accusation qui pourra bien tenir compte, elle aussi, du caractère du prévenu et des circonstances, et ne pas donner suite à la prévention. Une fois saisi, le tribunal lui-même, ou plutôt le jury, sera tout aussi libre que l'évêque de les apprécier et de tempérer ou neutraliser en conséquence la pénalité. Si la solennité des débats y doit faire obstacle, ce sera quelquefois un malheur que vous n'éviterez pas non plus, ainsi qu'il vient d'être dit, avec la prétendue clandestinité du jugement de l'évêque. Au reste, le grand point n'est pas de substituer à un régime totalement abusif un nouveau régime sans inconvénients, mais il s'agit de choisir celui qui présente le moins d'abus possible.

On fait d'autres objections encore auxquelles je répondrai prochainement, si je publie, comme je l'espère, un livre sur cette question capitale.

J'ose déclarer, en attendant, que pas une seule des objections faites jusqu'aujourd'hui contre le rétablissement sérieux des Officialités ne m'a paru vigoureuse et même raisonnable. Elles se réduisent toutes à de grands mots

vides de sens et pleins de morgue. On se rengorge magistralement, on cite à bon marché son expérience qu'on n'a pas, on a deux ou trois thêmes d'une vulgarité désolante et ridicule, on s'en tient à cela et à sa rogue dignité, on est en définitive de ces logiciens que le poète Abraham Remi (1627) définissait à merveille :

Gens ratione furens, et mentem pasta Chimœris.

Au reste, je ne sache pas une objection qui pût prévaloir contre les lois de l'Église, lois formelles et jurées au jour du sacre par les évêques :

Or, nous lisons dans l'Écriture
Que les promesses, les serments
Ne sont pas de vains jeux d'enfants,
Qu'y manquer, c'est être parjure,
Et qu'en ce point tout délinquant
Fera là-bas triste figure
Et sera frotté rudement (1).

Quelques-uns reconnaissent la nécessité de ces tribunaux, mais en ajoutant qu'il faut travailler *pas à pas* à leur réorganisation, pourvu sans doute qu'entre chaque pas il y ait quelques centaines d'années d'intervalle. Que Dieu les bénisse.

M. Devie me tire l'oreille. Qu'est-ce? Suivant M. Devie, qui, pour ce fait, ne veut pas se désemparer de certaines rancunes ingénues, M. l'évêque de Gap doit être l'auteur de la Biographie dudit M. Devie. Permettez; je n'ai guère l'habitude de jurer, si chiffonniers que puissent être mes concitoyens et voisins du faubourg Marceau; communément je dis, sur le précepte de notre

(1) Poésies de l'abbé Mathieu, curé de Chaumont, au diocèse de Blois. Epit. à M. de B., pag. 16.

maître à tous, *est*, *est*, *non*, *non*, et cela suffit. Néanmoins, je jure devant vous que personne au monde n'est auteur de ma notice, sinon moi. Il m'a fallu sans doute des renseignements, que je n'ai point devinés ni inventés, et qui attendent encore un démenti motivé; ces renseignements, il est bien entendu qu'au prix même de ma vie, je ne voudrais pas en signaler les obligeantes et respectables cautions. Je puis dire seulement qu'ils me viennent de vos plus sincères amis. Et, au fait, ce qui m'étonne beaucoup plus que tout le reste, c'est que vous ayez trouvé dans ma biographie un sujet et maints sujets de déplaisir personnel. Si elle contient, Monseigneur, une phrase ou même un seul mot qui ne témoigne de ma vive et profonde vénération pour votre caractère et vos talents, je ne me comprends plus moi-même. Vous êtes à mes yeux, et vous avez toujours été l'un des évêques de France les plus purs et les plus saints, les plus éclairés et les plus habiles, les plus sérieux et les plus aimables. Vous avez en surabondance tout ce qui captive les cœurs et dompte les esprits. Le diocèse qui vous possède a droit de compter sur le bonheur. Qu'en cette nouvelle ère de régénération politique et sociale, la liberté devenant l'apanage réel et sans fiction de tout ce qui est citoyen, l'Église puisse assembler à loisir ses synodes et ses conciles, mes vœux, comme ceux de toute la chrétienté, vous placeront d'emblée à la tête du clergé français. Vous êtes un vigoureux travailleur dans la vigne de Dieu. Vos années, déjà nombreuses, pèseront d'un poids superbe sur le plateau droit de l'éternelle et inflexible balance; vous avez vécu chaque jour une longue et pleine vie. C'était trop pour un homme. Rien de parfait sur la terre ; vous aviez démenti cette vérité des vérités,

si tout-à-coup ne fût survenu l'inévitable correctif de nos grandeurs précaires : la flatterie intéressée,

> Cette eaue benoiste patente
> A gens de court dont on les paye,

comme dit Jean Molinet, en son *Siège d'amour* p. 126 (1). Oh! ce n'est pas que je doute aucunement de votre modestie connue; mais l'ambition caline a d'incalculables ressources, chez les hommes de rien principalement, et c'est toujours, comme le prouve l'histoire du monde, contre les plus vilains petits cailloux que s'achoppent les plus magnifiques existences. Il a suffi d'un seul familier pour assombrir soixante ans de gloire. Sans rien perdre de cette puissance merveilleuse que la Providence vous mit entre les mains, vous êtes menacé de l'épitaphe commune aux hommes médiocres. Vos cheveux tombent sous de perfides ciseaux, et avec eux vos forces. Samson devient un enfant. Voilà ce que j'ai dit de ma pleine volonté et de mon propre fonds, tout en rendant justice, comme je dois le faire encore, à vos incontestables talents et à vos vertus profondes. Ce n'est pas vous, Monseigneur, qui m'arrachiez par vous-même ce cri de détresse, c'est celui dont vous êtes possédé. Mes expressions ne laissent point de place au doute. J'ai soigneusement distingué les deux rôles. Quand vous faites vos actes, je m'en aperçois facilement, et j'applaudis; lorsqu'un autre les fait, je le sais aussi, et je parle en conséquence.

Au moment où parut la notice sur M. Devie, les prêtres du diocèse de Belley étaient réunis au séminaire pour une retraite, et M. Dépery venait de recevoir du même

(1) Édition de 1727.

M. Devie la consécration épiscopale. M. Devie lut cette notice et put passer la main sur son visage, comme certain empereur, en disant : *Je ne me sens rien*. De fait, c'était là son idée. Mais un autre se tourmentait pour son propre compte, et voici le raisonnement qu'il eut l'esprit d'imaginer : si l'on prend la notice au pied de la lettre, évidemment nul n'y est fustigé que moi seul, et tout le monde va dire : *Amen*. Or, pour peu qu'on la lise, on verra bien qu'il en est ainsi. Prenons les devants, hâtons-nous; dès maintenant, crions à pleine gorge que la victime est M. Devie, soudain les indignations pieuses se mettront en campagne, un anathême général frappera le Solitaire, et surtout tels ou tels hommes incommodes qu'il convient de faire passer pour ses inspirateurs. Et les retraitants de se laisser prendre au lacs. Sur ce, conspiration, grands ébats. Les portes de l'évêché s'ouvriront à l'heure même; tous ces prêtres vont former une procession et se coucher deux à deux aux genoux de la victime postiche, protestant contre les indignes outrages dont je l'aurais donc abreuvée. M. Devie, naturellement, n'y comprend rien, et regarde son fidèle Acate d'un œil au moins singulier ; mais l'émotion s'en mêle, puis le tendre sentiment, puis un pieux vertige, et une sorte de maladie comme la jaunisse qui fait qu'on est jaune et qu'on voit tout en jaune. M. Devie se trouvait bien et dûment écorché ; M. Devie portait presque sa peau à la main comme le saint Barthelemi de Milan. Mon Dieu oui, j'ai assassiné M. Devie, et non pas un autre, et, dans la personne de M. Devie, le clergé de Belley et de la France, l'épiscopat tout entier, l'Église, la morale, quoi encore? La procession faite, les pleurs versés, la retraite finie, chacun regagne son domicile et se procure du moins

cette infernale brochure qu'il a foudroyée sans la connaître. O mystification ! M. Devie était respecté, aimé, couvert d'éloges, défendu contre les plus venimeuses attaques, sauvegardé même dans les positions les moins tenables qu'il a prises comme écrivain, notamment comme faiseur de Civilité puérile et honnête, et comme historiographe de la sainte Vierge Marie. Le piège éventé, je donne à penser ce qui advint au mystificateur, et je forme, pour toute vengeance, le vœu

Que mon Tartuffe enfin se consume en faux zèle,
Sans jamais rencontrer d'Orgon ni de Pernelle ;
Bien plus : que *ce pauvre homme*, à la mort des prélats,
Languisse pour leur crosse et ne l'obtienne pas.

On dit que M. Devie veut donner sa démission, moyennant que le Président de la République lui donne pour successeur le même protégé ; on le dit, et voilà que M. Bonaparte lui impose, avec le ruban d'officier de la Légion-d'Honneur, M. l'abbé Chalandon, ci-devant grand-vicaire de Metz.

M. DESMAZURE.

A son sujet, j'ai lieu de m'adresser quelque reproches. En publiant qu'il était issu comme prêtre d'une ordination faite par le sieur Massieu, évêque de l'Oise, je lui causai de la peine. Vainement dirai-je que l'exactitude historique ne me permettait pas de taire cette particularité fâcheuse, et qu'elle m'a suggéré des commentaires énormément flatteurs pour celui qui en est l'objet vainement ai-je remarqué qu'en un âge si tendre et en de si perplexes conjonctures, son laisser-aller me semblait excusable et presque naturel, M. Desmazure ne veut pas procéder de l'Eglise constitutionnelle.

M. l'Archevêque de Paris, non moins que tous ses confrères, à peu d'exceptions près, défendent l'approche des chaires chrétiennes à M. Desmazure. Pourquoi cela? Je crus me rappeler que M. Desmazure lui-même s'en était plaint devant moi, qu'il attribuait à sa longue barbe grise cette austère prohibition, qu'il jugeait bruyamment le motif ridicule et la mesure vexatoire. Sans y réfléchir beaucoup, je me fis l'organe de ses chaleureuses lamentations, ou plutôt de ce qui me paraissait tel; mes souvenirs m'abusaient. De sa voix la plus torrentielle, M. Desmazure m'enjoint de déclarer qu'il partage et adore l'avis des supérieurs diocésains, que ce qu'ils ont fait est bien fait, qu'il a toute raison de s'en féliciter, qu'il a toujours pensé et parlé ainsi. Cette fois encore, je me range de son côté, j'opine donc en pleine franchise que M. Desmazure doit rester tranquille avec sa barbe plus ou moins longue et grise, que ladite barbe n'ayant pas été en jeu lors de l'interdiction dont il s'agit, les vrais motifs sortiront leur effet purement et simplement, lesquels motifs sont des prédications de trente ans bien suffisantes et au-delà, la nature particulière des dispositions du sujet, les endommagements du fait de l'âge, *et cætera*.

Nouvelle réclamation. Vous lisez à la page 117, que le petit Desmazure fut baptisé à Saint-Thomas de Villeneuve; ce n'est pas ainsi que M. Desmazure l'entend; il fallait dire à *Villeneuve*, dont le patron s'appelle *Saint-Thomas*. M. Desmazure estime que cette erreur est révoltante, et il a bien raison.

Encore une solide réclamation. En 1845, j'eus l'honneur de recevoir pour la première fois de M. Desmazure, une visite qui fut suivie de beaucoup d'autres.

Ce jour-là, M. Desmazure m'apprit, non pas à voix basse, que sous la restauration, du temps de M. de Varicourt, il avait déposé à l'évêché d'Orléans une somme de vingt ou vingt-cinq mille francs, produit de maints sermons, ou d'un même sermon vingt fois répété, comme fonds de réserve pour ses vieux jours. M. de Beauregard était mort sans rembourser cette somme; et, plus tard, M. Morlot, de son propre chef, l'avait versée dans les coffres de la Propagation de la Foi. Lettre de M. Desmazures à M. Morlot, qui ne répond pas ou répond très vaguement; lettre à l'abbé Richard, secrétaire de l'évêché sous les deux administrations dernières, lequel répond insolemment (M. Desmazures me fit voir cette réponse); triple enquête chez M. Choiselat, qui peut en témoigner avec le secrétaire général de l'œuvre. Tout le monde voit M. Desmazure, et tout le monde s'entretient d'une pareille soustraction. Je trouve textuellement reproduit dans plusieurs journaux ce que M. Desmazure m'a raconté; j'en use pour la notice. Je me trompais toujours. Voici M. Desmazure qui n'a rien dit de toutes ces choses, ni à moi ni à personne; c'est une féroce invention qui le bouleverse et lui tire un torrent de larmes de sang. *Much ado about nothing*, dit le vieux Shakespeare.

Moi aussi, mon imagination m'épouvante avec les mauvais tours qu'elle me joue; et mes souvenirs ne valent pas mieux. Vous, ô vous dont l'indéfectible mémoire se plie et replie complaisamment aux caprices les plus diaprés des circonstances, je vous estime.

M. DE VEYSSIÈRE.

Par anticipation, la huitième *Biographie de mes biographies* contient ce que j'aurais à dire sur ce noble prélat. *L'Univers*, qui mérite un meilleur sort, s'est fait quelquefois l'organe de certaines rancunes personnelles, fort inexplicables du reste. Quel est-il donc, le *Balthazar Canetti*, dont les grossières injures faisaient rougir tous les lecteurs ? S'il appartient, comme on l'a dit, à l'ordre des Bénédictins, si c'est l'homme de cœur et d'esprit que le public a signalé, tant pis. Je n'ai point reconnu sa sainte robe, ni sa générosité, ni son élégante plume, ni ses suprêmes instincts d'honneur (1).

L'Ami de la Religion, grâce à M. de Veyssière, est sorti tout vivant du baron Henrion. Chacun peut noter cette résurrection comme un miracle. Indépendamment de la forme qui devint humaine du moins, l'idée fut sauvée. Il y avait lieu de craindre d'abord que les vénérables abonnés n'acceptassent pas aussitôt des réformes urgentes ; ce sont là de ces personnes honnêtes qui voient dans tout progrès un échafaud dressé ; M. de Veyssière, avec l'assistance de M. l'abbé Chatenay, son habile collègue, tourna fort heureusement la difficulté. Aujourd'hui, *l'Ami de la Religion*, sans coup férir, laisse derrière lui l'absurde droit divin des castes, pour saluer le drapeau de la souveraineté populaire, et ses abonnés ne s'en étonnent pas même. C'est que le mot de Galilée est toujours vrai : *e pure si muove*. Chose remarquable et bien triste aussi : pour épurer l'atmosphère, il

(1) Balthazar Canetti aurait quitté le froc depuis que ces lignes sont écrites.

faut des tempêtes ; il faut des tempêtes pour épurer le monde des intelligences. Hier, vous signaliez d'énormes abus, que les uns ne voyaient pas, que d'autres jugeaient nécessaires et déclaraient incurables ; vous proposiez des remèdes que les sages prenaient en pitié comme chimériques, s'ils ne les repoussaient avec horreur comme pernicieux. Aujourd'hui, les yeux sont ouverts, les abus prouvés et maudits, les remèdes appliqués, la guérison prochaine. Lorsque le bien ne peut naître des bonnes volontés, il naît de la violence. Il faut toujours qu'il vienne, ainsi ou autrement, tôt ou tard. C'est un terrible pis-aller ; la Providence qui nous le ménage n'en est pas moins adorable.

Soit dit, sans oublier M. de Veyssière et son Journal.

M. NAUDO.

Sa biographie est restée complète depuis trois ans, et il vient de mourir. J'ai toujours vu avec surprise qu'un évêque mourût sans rien laisser de lui-même, comme un bedeau de paroisse. Il semble qu'en si haute position, le soleil doit inonder ces puissants seigneurs de chaleur et de lumière, et les diviniser en quelque sorte. Le génie ne serait-il donc fait que pour ceux qui n'en ont pas besoin, et suffit-il, quand on paraît devant Dieu, d'avoir placé et déplacé tellement quellement des curés, dandiné pontificalement une toilette d'or et de pierreries, et touché par annuités dix ou quinze mille francs, etc., etc.? Si tous nos évêques de France ne laissaient pas après décès des collections de mandements qui sont des monceaux de chefs-d'œuvre, plusieurs trouveraient ici pour leur compte une sanglante allusion. O vénérables Pères en

Dieu, comme il était menteur et taquin l'auteur de cette vieille épigramme :

Le proverbe a dit autrefois :
Evêque d'or, crosse de bois ;
Mais, tout au rebours, il dit or :
Evêques de bois, crosse d'or !

M. FAUDET.

Quelquefois, une rétractation ne me fait pas peur.

A propos de M. Faudet, j'ai parlé du clergé de Saint-Etienne-du-Mont, ma paroisse. Justice fut rendue à M. l'abbé Bernier, ce prêtre des prêtres, M. l'abbé Bernier est aujourd'hui premier vicaire de Saint-Roch. A la nouvelle de cette nomination, ma paroisse se désola. Il y eût du désespoir, chez les pauvres surtout. Diverses réclamations assiégèrent l'archevêché. On disait à M. Affre de très belles choses qu'il n'ignorait pas, et le digne archevêque répondit : « quand une place importante et honorable vient à vaquer, ne doit-on pas la donner précisément à des hommes qui se font ainsi aimer et regretter ? Vos justes éloges me confirment de plus en plus dans ma résolution. »

M. Bernier parti, M. l'abbé George l'a remplacé. Vraiment, M. George est bon mathématicien ; je le dis moi-même cette fois ; c'est un travailleur d'arrache-pied, que ses talents variés et profonds devaient faire sortir de la foule commune où il reste. Après avoir professé la rhétorique au petit séminaire de Meaux, la philosophie à Soissons, et la théologie au grand séminaire de Sarlat (1819-1823), M. George vint à Paris et fut nommé secrétaire du comité d'instruction primaire, puis premier vicaire des Blancs-Manteaux et de Saint-Denis en France

successivement. Ensuite, M. Affre le nomma deuxième vicaire à Saint-Étienne-du-Mont ; et c'est au bout de dix ou douze années seulement, qu'il est devenu premier vicaire, par la faute de sa modestie et de sa vie retirée. Ici commençent mes torts. Il existe à Saint-Étienne, une congrégation d'excellentes filles dévotes de la Sainte Vierge. Cette congrégation possède une grande bannière toute d'or et d'argent, qui de prime-saut m'a ébloui et fait mal aux yeux, car je venais de traverser comme chaque jour nos truanderies du quartier Mouffetard. Sous cette impression, je me pris à regretter vivement qu'on n'eût pas fait du pain avec la bannière, idée généreuse et sotte, dont M. George porta la folle enchère. Je me permis une semonce à son endroit, non sans sourire innocemment ; mais il me fut ensuite démontré par A plus B, que ma pittoresque jérémiade n'avait pas le sens commun. Comment interdire à de pieuses jeunes filles la fantaisie charmante de se cotiser à cinquante centimes par tête, pour offrir à la Reine des vierges leur présent du cœur ? Parce qu'il y aura toujours plus ou moins de pauvres sur la terre, faut-il briser les ostensoirs et les vases sacrés pour les fondre en numéraire à l'hôtel des Monnaies ? N'est-ce pas le pauvre ouvrier qui l'a faite, cette bannière, qui l'a filée, dorée, tissée, dessinée, frangée, trouvant là son légitime salaire et du pain non mendié ? Donc, ô Saint-Etienne, ô ma vieille église bien-aimée, qu'elle flotte en liberté sous tes admirables voûtes, la bannière de Marie, et louange au zélé vicaire, puisqu'il a su rehausser les pompes divines avec un goût d'artiste et la vraie charité d'un ami du peuple. Quant à moi, je rêvais ce que j'écrivis en cette circonstance, je fus un Omar lunatique, *I had had an affair with the moon.*

M. Angenendt, vicaire de Saint-Pierre du Gros-Caillou depuis quelques semaines, M. Angenendt doit à un malentendu, non moins que M. l'abbé Garet, cette expression qui leur paraît blessante : *brave homme*. On en fait chez certaines personnes le synonyme d'une qualité légèrement disgracieuse ; cela est vrai, je ne le savais pas. L'épigraphe de la biographie de M. l'abbé Bourrel, découvre assez la signification qu'elle peut avoir dans mon esprit. *Brave homme*, veut dire pour moi *homme aimable, aimé, aimant, de bonne compagnie, plein d'obligeance dévoué, pur même*, ayant une réputation fraîche comme la rose, et de l'esprit comme on en a peu. Au reste, le seul coupable, quant à M. Angenendt, serait l'éditeur des présentes notices, lequel en qualité de bon ami de cet ecclésiastique, m'avait dicté lui-même le qualificatif ci-dessus, et croyait lui faire une galanterie toute française. Pour ce qui regarde M. Garet, la responsabilité m'est personnelle. Le *brave homme*, qu'il n'en soit plus question. Martial a bien dit *crine ruber*, pour indiquer un homme malicieux et fin, mais sur mon texte *erat autem rufus*, on peut juger que je n'ai point entendu les choses de cette manière, M. Garet n'est coiffé selon moi qu'à la mode du roi David, ce qui dénoterait tout au plus une très remarquable disposition pour le chant des cantiques sacrés, sinon pour le pincement des harpes. A propos de la couleur des cheveux, j'ai pu effleurer la couleur politique. Ici, je n'ai pas dit que M. Garet fut rouge ; j'ai dit, nonobstant toutes oppositions et criées, qu'il était blanc comme la neige.... O lecteur, il vous importait beaucoup de le savoir !

Et M. l'abbé de Cassan Floyrac ? m'y voilà. J'ai dit : « M. Marcelli essaie de prêcher comme M. de Cassan

« Floyrac et M. Forot...... » Encore un néfaste commentaire. Ces trois ecclésiastiques se sont imaginé voir une virgule qui n'existait pas ; ils ont lu : *M. Marcelli essaie de prêcher, comme M. Cassan et M. Forot* essaient de prêcher. Sur ce simple exposé, la méprise s'évanouit d'elle-même avec le déplaisir. Certes, M. Cassan de Floyrac n'essaie plus de prêcher ; il prêche bel et bien, et promet à la chaire chrétienne un talent fort distingué, moyennant persévérance. J'ai entendu de toutes mes oreilles et goûté de tout mon cœur plusieurs sermons de M. Forot. Point de virgule donc. Mais M. Marcelli devient à lui seul mécontent comme trois, car j'ai dit qu'il tâche d'égaler ses deux confrères, et que par conséquent il ne les égale pas. M. Marcelli compose de jolis filets de sermons bien proprets et bien enguirlandés ; on comprend qu'il aurait le second prix d'amplification dans une classe de rhétorique ; en vérité, ce n'est pas mal ; ça fait qu'une maman mignonne embrasse son petit garçon ; ça se prend comme de la liqueur de fleur d'oranger, ça n'est pas fort non plus.

Agréez mes excuses, Messieurs.

Et maintenant je m'arrête de saisissement et de vénération devant les Curés en général. Leur dignité est grande et leur charge énorme. « Les cures, dit Rousseau de Lacombe, sont les plus anciens et les plus importants bénéfices de l'Église (1). » Durand de Maillane ajoute : « Les fonctions curiales sont telles, que le ministère ecclésiastique n'a rien de si intéressant pour le peuple. » Gerson va plus loin, après une décision très authentique de la Faculté de Théologie : *Tam Episcopi*, dit-il, *quam*

(1) *Recueil de Jurisp. canonique*, au mot BÉNÉFICE.

Curati sunt de jure divino..... Nec aliquis purus homo potest illud jus et illas potestates tollere ab Ecclesiâ.... Oppositum... in fide Hæresim censuit Facultas nostra... Le pontifical romain, Riculphe, évêque de Soissons, Pierre Lombard, Hincmar de Reims, Hugues de Saint-Victor, saint Thomas et saint Bonaventure sont du même avis. « Il y avait peu de différence, dans les premiers siècles de l'Église, entre les évêques et les curés, » dit à son tour saint Isidore de Séville, dont les paroles sont insérées au canon *Cleros*. I., Dist. 31. *Uno tantùm gradu dividuntur*, observe le docte Habert, évêque de Vabres. *Interest fermè nihil*, dit saint Chrysostôme. On connaît le fameux texte de saint Jérôme : *Episcopi noverint se magis consuetudine quam dispositionis Dominicæ veritate Presbyteris esse majores.* Un curé est non-seulement le pasteur qui doit faire paître son troupeau, mais aussi un chef qui doit savoir diriger ses paroissiens par la voie étroite et périlleuse qui conduit au bonheur. Voilà l'état qu'on doit faire des curés et qu'ils doivent faire d'eux-mêmes, sans être Jansénistes pourtant (1). Or, le Père Sanlecque vient à la traverse, et je voudrais bien savoir pourquoi les curés de Paris lui remuent si fort la bile : O ciel ! s'écrie-t-il,

O ciel ! que, dans Paris, une cure est commode !
Le curé ne va voir que des gens à la mode.

(1) On a imprimé à Rome, en novembre 1725, un ouvrage intitulé : *Trésor des Curés*, ou les Vies et les Monuments des Curés qui, par leur sainteté, leur martyre et leurs écrits, ont illustré l'Eglise catholique. L'ouvrage se divise en six livres ; il a pour auteur Jean Marangoni de Viterbe, oratorien. Marangoni compte 40 curés devenus papes, 800 sacrés évêques, environ 500 canonisés ou béatifiés, 64 martyrs, et 1,100 auteurs.

Surtout, jamais chez lui de femme à vieux haillons ;
C'est toujours quelque dame à carrosse, à bouillons.
Il gagne au mariage, au service, au baptême,
Sans qu'il y soit présent, et sans le savoir même.
Les prônes sont gênants? Point. D'un seul lieu commun
Il fait plusieurs discours qui n'en sont pourtant qu'un.
. . . .
J'oubliais deux plaisirs du curé bienheureux :
Il se traite en évêque, et se chauffe en Chartreux.

Le P. Sanlecque est ce qu'on appelle *une mauvaise langue ;* je ne souscrirais à ses propos que sous bénéfice d'inventaire. Quoi qu'il en soit, messieurs les curés de Paris, je vous souhaite vivement ce que méritent vos vertus pastorales et vos éminentes qualités d'hommes privés. Je vous souhaite, pour les messes chantées, un sous-diacre sérieux, qui porte le manipule, et qui serait aisément un de vos prêtres administrateurs. Je vous souhaite des gens de bas-Chœur mieux affublés, et qui ne marchent pas sur l'autel et la pierre sacrée comme sur un trottoir, pour disposer pendant Complies les tentures ou les candélabres. Je vous souhaite un pavé d'église où le célébrant puisse laisser traîner la queue de sa soutane sans ramasser des ordures de toutes sortes, des nappes d'autel qu'il puisse baiser sans se pourrir les lèvres, des sacristies qui se ressentent du proche voisinage du Tabernacle et où règne avec le savoir vivre une exemplaire circonspection, des suisses qui, pour guider une quête ne jugent pas nécessaire d'assourdir l'assistance à force de cris rauques et de coups de canne sur la dalle. Je vous souhaite des chasubles non trouées, des étoles non vernies de crasse, des manipules dont les cordons gluants ne maculent pas les manches des aubes, des aubes pures de poussière et de tabac digéré, des corporaux qu'une bonne vieille douairière ne dédaignerait pas pour en couvrir le lit de re-

pos de son roquet. Je vous souhaite des induts qui ne portent pas moustaches, des enfants de chœur morigénés, des valets qui n'ordonnent point, des prédicateurs qui sachent leur métier, des chantres qui boivent le moins possible. Je vous souhaite ce que vous-mêmes désirez, et la fermeté de caractère indispensable pour l'obtenir. Je souhaite que la multitude revienne à vos solennités, que vos paroissiens jouissent souvent du bonheur de vous voir, et enfin qu'animés par une mutuelle confiance, tous vos prêtres, sans exception, se donnent la main et vous la donnent dans la sincère effusion de leurs cœurs.

M. DE BONALD.

Champion valeureux de la liberté religieuse et civile, le cardinald de Bonald se montre toujours le digne fils de son père qui était avant tout un homme d'esprit. Les évènements, à quelques égards, lui donnent même une certaine supériorité, en élargissant autour de lui l'horizon; il voit de plus loin, il s'acharne moins opiniâtrément au passé, il présume mieux de l'avenir. Le père n'eût pas signé les splendides mandements et manifestes que le fils nous prodigue depuis trois ou quatre ans. Ce serait trop de hardiesse pour lui, trop d'imprudence; ce n'est en réalité qu'une grande preuve d'intelligence, de tact et de courage. On a reproché à M. de Bonald les allures quelque peu sémillantes de son style, et l'incisif abandon de sa polémique; on l'a trouvé bien feuilletonniste pour un cardinal-archevêque de Lyon. Voilà comment on l'a jugé ça et là. Je ne partage pas du tout cette opinion, qui se réduit en définitive à faire un crime de l'esprit. L'esprit fut précieux et rare toujours

et partout; le génie c'est l'esprit qui atteint une certaine taille; le propre de l'esprit, c'est de varier ses formes suivant la nature des temps et des lieux qui l'appliquent; là est le secret de son imprescriptible toute-puissance. M. de Bonald, le père, était l'homme d'esprit éminent de la restauration, son fils est éminent au même titre en 1847. Celui-ci doit faire plus comme évêque avec des mandements, que celui-là comme philosophe de cabinet avec ses épais in-8°, vrais chefs-d'œuvre pourtant. Le cardinal, en dépit des plus respectables tentations de famille, a parfaitement profité de l'éducation du temps. La liberté n'a pas eu d'adorateurs plus chaleureux et plus constants depuis qu'il est en position d'exprimer solennellement son avis.

M. DÉBELAY.

Quand je l'ai vu, j'ai trouvé ma notice infiniment pâle et languissante. Ce bel évêque, il a du cœur plein la poitrine. On n'appliquera jamais mieux le vers de Virgile :

Gratior et pulcro veniens in corpore virtus.

LE CHANOINE SCHMID.

Je persiste à dire que ses intentions excellentes produisent fort peu de bien mêlé de beaucoup de mal. Il exerce sur les jeunes esprits une influence vraiment funeste, en les initiant de bonne heure au goût des choses romanesques. Ce qu'il se proposait, je le sais bien, c'était de duper saintement les esprits prévenus ou légers, lui qui avait autour de lui les populations mixtes de l'Allemagne occidentale; au moyen d'une forme attrayante pour l'heure et quelque peu protestante, il voulait accréditer

le fond des doctrines catholiques ; cette entreprise supposait une vigueur de combinaison que n'avait pas sa gracieuse ingénuité. Son nom vivra pourtant, comme celui d'un charmant honnête homme, et ses ouvrages ne vivront pas. La robe qu'il doit porter au ciel dans les nôces de l'Agneau n'en sera pas moins blanche.

M. MADROLLE.

Quelque temps après la publication de cette Notice, un ecclésiastique rencontra M. Madrolle qui *bouquinait* sur les Quais. « Vous n'avez pas à vous plaindre du So-
« litaire? lui dit l'ecclésiastique. — Pourquoi? — Il a
« écrit des choses..... — Parbleu! reprit M. Madrolle,
« qu'a-t-il dit? que je suis un homme de génie? Je le
« savais avant lui. » Voilà une parole monumentale. L'antiquité n'a rien que je puisse lui comparer.

On annonce un nouveau coup de génie de M. Madrolle, et le monde a tressailli. C'est l'habitude. M. Madrolle aurait vu dans les Prières de la Messe des choses que l'œil de l'homme n'y vit jamais, et que jamais l'oreille de l'homme n'entendit. Voilà pourquoi son livre s'intitulerait, non pas l'*Ordinaire de la Messe*, mais bien l'*Extraordinaire de la Messe.*

En résumé, ce volume a cheminé doucement et reçu du public un accueil dont je suis touché, mais non surpris. Ses devanciers m'en avaient donné l'habitude. Je ne prétends pas me glorifier ; je veux seulement remercier encore une fois le lecteur de tant d'indulgence.

M. de Beauregard, si jamais ma Biographie obtient les honneurs de l'édition de luxe, disparaîtra tout-à-fait de la place qu'il occupe. C'est une ombre excessive. D'autres disparaîtront comme lui. Des circonstances passagères

m'ont fait adapter passagèrement certaines figures trop pâles, trop noires ou trop laides. On m'a fait à cet égard des observations fréquentes et justes.

Dans la notice qui regarde M. Delacroix d'Azolette, je parlerai de M. l'abbé Treille, aumônier du lycée d'Auch, prêtre éminent par l'intelligence et par le cœur, administrateur habile, éloquent prédicateur; et j'ajouterai, non sans regret, que son archevêque, si juste appréciateur du mérite, ne l'a pas même honoré encore d'une chétive mosette de chanoine honoraire. Ensuite, je tiendrai compte à cette vieille contrée d'Armagnac, *si recommandée par ses prouesses,* suivant Mela, du présent tout aimable qu'elle nous a fait en la personne de M. l'abbé Saint-Arroman, vicaire à Saint-Étienne-du-Mont.

Venant à M. Dépery, je noterai tout simplement qu'il a donné des lettres de vicaire-général à M. l'abbé Orsini, auteur connu de l'*Histoire de la Vierge mère de Dieu*, et, puisqu'il ne m'envoie plus, comme par le passé, ses admirables mandements, je m'en plaindrai. Je me plaindrai, pour la même raison, de M. Donnet, de M. Débelay et de M. Olivier.

Quand il sera question de M. Faudet, je dirai que, depuis la publication de sa Biographie, M. Robineau est mort comme un homme, et M. Liabeuf ressuscité comme vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin. Je n'oublierai pas les rectifications qu'on a vues plus haut. M. l'abbé Michel apparaîtra, langue et tête méridionales, œil de feu, cœur superbe, esprit charmant de ci et de là, démon bon enfant, peu gascon, vicaire de Saint-Étienne, et chef suprême du bas-chœur de ladite église en remplacement de M. Angenendt. S'il arrive jamais à M. l'abbé Mi-

chel de donner un sermon le jour des Morts, qu'il s'en tienne à sa paraphrase du *Dies iræ* : c'est un chef-d'œuvre de style, de philosophie et de sensibilité. En ce genre et sur ce sujet principalement, je ne connais rien d'aussi parfait. A côté de M. Michel viendra le remplaçant de M. Liabeuf, qui fut M. l'abbé Loubert, saint prêtre, d'une belle et noble intelligence, chez qui la droiture est une passion brûlante et la logique une fatalité; nature d'élite, mais incomplète, et plus honorable encore par ses lacunes que par ses avantages, car, ce qui lui manque, ce fut une suffisante initiation aux détails chétifs de la vie d'ici-bas. Sa naïveté n'a pas de bornes, son courage non plus, et non plus son malheur. Cela devait être. Pour ce genre d'hommes, s'il y en avait deux seulement, Dieu créerait un monde à part. Dans celui-ci, leur place ne se trouve pas, leur destinée est le martyre mérité par l'innocence et vraiment mérité.

La Biographie de M. de Bonald rappelle naturellement M. Lyonnet, que le gouvernement destine à tous les évêchés sans achever jamais son œuvre. Je regretterai tout haut de n'avoir pu, faute de renseignements, écrire l'histoire de M. Pavy, à moins que, d'ici-là, ses amis ou autres ne tiennent parole. En tous cas, je me donnerai la satisfaction de dire que M. Pavy est un des hommes les plus distingués, un des plus ravissants orateurs, un des plus élégants écrivains, et des évêques les plus apostoliques que j'aie connus.

Le papier me fait défaut. A revoir, lecteur.

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

Imp. de Appert fils et Vavasseur, passage du Caire, 54.

